

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2021

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2020

NOVEMBRE 2020

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	3
1.2.1. Croissance et prix.....	3
1.2.2. Relations avec le reste du monde	5
1.2.3. Monnaie et financement de l'économie	6
1.2.4. Finances publiques	7
1.2.5. Secteurs sociaux.....	8
1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles	11
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2020-2023.....	14
1.3.1. Situation macroéconomique 2020.....	14
1.3.2. Perspectives macroéconomiques 2021-2023	14
1.3.3. Perspectives budgétaires 2021-2023.....	15
1.3.4. Contraintes et risques budgétaires 2021.....	16
CHAPITRE 2 : PRODUCTION.....	17
2.1. Secteur primaire	17
2.1.1. Agriculture	17
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture.....	22
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	25
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	28
2.2. Secteur secondaire.....	29
2.2.1. Industries manufacturières	29
2.2.2. Industries extractives.....	32
2.3. Secteur tertiaire	37
2.3.1. Commerce	38
2.3.2. Tourisme	39
2.3.3. Transports	40
2.3.4. Télécommunications	43
2.3.5. PME, économie sociale et artisanat.....	43
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE.....	45
3.1. Analyse des composantes de la demande.....	45
3.1.1. Demande intérieure	45
3.1.2. Demande extérieure	47
3.2. Prix.....	50
3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages.....	50
3.2.2. Compétitivité globale	52
CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	54
4.1. Politique monétaire	54
4.1.1. Politique de refinancement	54
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	54
4.2. Opérations du marché monétaire	55
4.2.1. Opérations classiques du marché monétaire	55
4.2.2. Facilité marginale de prêt à 24 heures	56
4.2.3. Facilité marginale de dépôt à 24 heures.....	56
4.2.4. Marché interbancaire	56
4.3. Politique des réserves obligatoires	57
4.4. Situation monétaire	57
4.4.1. Contreparties de la masse monétaire.....	58
4.4.2. La masse monétaire	59
4.5. Secteur bancaire	60
4.5.1. Total des bilans	60
4.5.2. Dépôts de la clientèle	60
4.5.3. Crédits à la clientèle.....	61
4.5.4. Normes prudentielles	62
4.5.5. Monnaie électronique	62

4.6. Microfinance	63
4.6.1. Répartition des EMF par catégorie	63
4.6.2. Couverture géographique	64
4.6.3. Evolution du total des bilans	64
4.6.4. Evolution des dépôts	64
4.6.5. Evolution des crédits	64
4.6.6. Evolution des performances	65
4.6.7. Respect des normes prudentielles	65
4.7. Etablissements financiers	65
4.8. Assurances	66
4.9. Marché boursier	68
4.9.1. Marché des actions	68
4.9.2. Marché obligataire	69
4.10. Opérations sur titres publics	70
4.11. Stratégie de financement de l'économie sur la période 2020-2023	71
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR	72
5.1. Commerce extérieur	72
5.1.1. Balance commerciale	72
5.1.2. Orientation géographique des échanges	76
5.2. Balance des paiements	83
5.2.1. Balance des transactions courantes	83
5.2.2. Financements extérieurs	86
5.2.3. Balances des paiements sectorielles	87
5.2.4. Balances des paiements bilatérales	89
5.2.5. Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2020	91
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX	95
6.1. Education	95
6.1.1. Education de base	95
6.1.2. Enseignements secondaires	98
6.1.3. Enseignement supérieur	101
6.2. Santé	103
6.2.1. Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant	103
6.2.2. Surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie et promotion de la santé	105
6.3. Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale	109
6.3.1. Evolution de l'emploi	109
6.3.2. Formation professionnelle	110
6.3.3. Promotion de la protection et de la sécurité sociale	111
6.4. Urbanisme et habitat	112
6.4.1. Développement de l'habitat	112
6.4.2. Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain	113
6.4.3. Développement des infrastructures de transport urbain	113
6.5. Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse	113
6.5.1. Affaires sociales	114
6.5.2. Promotion de la femme et de la famille	114
6.6. Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux	116
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2020 ET PROJET DE BUDGET 2021.....	118
7.1. Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire	118
7.1.1. Loi de finances rectificative	118
7.1.2. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	119
7.2. Exécution du budget 2020	121
7.2.1. Ressources budgétaires	121
7.2.2. Exécution des dépenses budgétaires	125
7.2.3. Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base	127
7.3. Exposé de motifs des mesures nouvelles	128
7.3.1. Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	128
7.3.2. Dispositions relatives au Code Général des Impôts	130
7.3.3. Autres Dispositions Financières	143

7.4	Projet de budget de l'exercice 2021.....	145
7.4.1	Analyse des recettes.....	145
7.4.1.1	Recettes fiscales	146
7.4.1.2	Autres recettes.....	146
7.4.1.3	Emprunts et dons.....	146
7.4.2	Analyse des dépenses.....	147
CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2020-2023.....	151	
8.1.	Environnement économique international.....	151
8.2	Evolution de l'économie nationale en 2020	154
8.2.1	Evolution de l'offre.....	154
8.2.2	Evolution de la demande.....	156
8.3	Stratégie du Gouvernement sur la période 2021-2023	157
8.3.1	Orientations du premier triennat de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND 30)	157
8.3.2	Plan de relance économique post COVID-19	159
8.3.3	Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation	160
8.4	Projections macroéconomiques et budgétaires sur la période 2021-2023.....	161
8.4.1	Projections macroéconomiques sur la période 2021-2023.....	161
8.4.2	Cadrage budgétaire sur la période 2021-2023	165
GLOSSAIRE DES SIGLES	171	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	3
Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	19
Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	21
Tableau 4 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages	23
Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	24
Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier (en m ³).....	26
Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique	26
Tableau 8 : Evolution des activités dans les aires protégées	27
Tableau 9 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire	29
Tableau 10 : Taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %).....	30
Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)	31
Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	32
Tableau 13 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube).....	33
Tableau 14 : Mises à la consommation des produits pétroliers blancs et lourds (en milliers de litres).....	33
Tableau 15 : Offre de gaz domestique (en tonnes métriques)	33
Tableau 16 : Offre d'énergie électrique* (en MWH)	34
Tableau 17 : Niveau d'exécution des ouvrages d'art en 2019 (%).....	36
Tableau 18 : Niveau d'exécution des routes en 2019 (%).....	36
Tableau 19 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	38
Tableau 20 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	38
Tableau 21 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2019	39
Tableau 22 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par catégorie	40
Tableau 23 : Nombre des véhicules immatriculés par âge	40
Tableau 24 : Nombre de cartes bleues et de licences délivré pour le transport routier	41
Tableau 25 : Accidents de circulation routière.....	41
Tableau 26 : Evolution du trafic ferroviaire	41
Tableau 27 : Evolution du trafic maritime	42
Tableau 28 : Evolution du trafic aérien	42
Tableau 29 : Evolution du trafic par oléoduc	42
Tableau 30 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications.....	43
Tableau 31 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA).....	47
Tableau 32 : Evolutions des exportations des biens par grands groupes de produits (%).....	48
Tableau 33 : Evolution des importations de produits par branche (en %)	49
Tableau 34 : Evolution des emplois du PIB (en%)	50
Tableau 35 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages	51
Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2019 (en %)	52
Tableau 37 : Evolutions des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques.....	55
Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards).....	57
Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	61
Tableau 40 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards).....	61
Tableau 41: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	62
Tableau 42 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	63
Tableau 43 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre spécial du Conseil National de Crédit.....	63
Tableau 44 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)	64
Tableau 45 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	64
Tableau 46 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)	66
Tableau 47 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	66
Tableau 48 : Capitalisation boursière de la BVMAC (en milliards)	68
Tableau 49 : Situation du marché obligataire (en milliards)	69
Tableau 50 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX (valeur en millions).....	70
Tableau 51 : Situation des titres publics au 31 août 2020 (en milliards).....	71
Tableau 52 : Evolution du commerce extérieur (en milliards).....	73
Tableau 53 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	74

Tableau 54 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	75
Tableau 55 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2019 (en milliards).....	79
Tableau 56 : Principaux clients du Cameroun.....	80
Tableau 57 : Evolution des principaux produits exportés vers les principaux clients (en milliards)	81
Tableau 58 : Principaux fournisseurs du Cameroun.....	82
Tableau 59 : Balance des paiements globale de 2015 à 2020 (en milliards).....	83
Tableau 60 : Balance des services (en milliards)	84
Tableau 61 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	88
Tableau 62 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	89
Tableau 63 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)	90
Tableau 64 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)....	91
Tableau 65 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2020 (en milliards)	91
Tableau 66 : Balance des paiements de 2014 à 2020 (en milliards).....	92
Tableau 67 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire	97
Tableau 68 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	97
Tableau 69 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	99
Tableau 70 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire.....	100
Tableau 71 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	100
Tableau 72 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur	102
Tableau 73 : Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	105
Tableau 74 : Répartition des emplois créés de 2017 à 2019	109
Tableau 75: Taux d'exécution des logements sociaux du PLANUT en 2019.....	112
Tableau 76 : Taux d'exécution des travaux dans les différentes communes.....	112
Tableau 77 : Liste des travaux concernés par le programme THIMO en 2019.....	116
Tableau 78 : Ressources budgétaires de l'exercice 2020 (en milliards, sauf indication contraire).....	124
Tableau 79 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2020 (en milliards)	127
Tableau 80 : Ventilation des recettes	145
Tableau 81 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	147
Tableau 82 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2021 (en millions)	148
Tableau 83 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	152
Tableau 84 : Ventilation sectorielle du PIB (en %).....	157
Tableau 85 : Projections budgétaires.....	168
Tableau 86 : Indicateurs macroéconomiques clés	170

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la production par type de pêche	25
Graphique 2: Evolution des composantes de la demande (en %).....	45
Graphique 3 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation	46
Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %).....	47
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance	48
Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance.....	49
Graphique 7 : Montant servi par la BEAC aux banques (en % des offres exprimées des banques)	56
Graphique 8 : Transactions interbancaires en milliards de FCFA.....	57
Graphique 9 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)	58
Graphique 10 : Position nette du Gouvernement (en milliards).....	59
Graphique 11 : Composantes de la masse monétaire	60
Graphique 12 : Evolution des parts de marché par branche de 2015 à 2019 (en pourcentage).....	67
Graphique 13 : Evolution des cours des actions de la BV MAC (en FCFA)	69
Graphique 14 : Balance commerciale sur la période 2008-2019 (en milliards).....	72
Graphique 15 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2019 (en %)	76
Graphique 16 : Répartition des exportations par zone géographique en 2019 (en %)	77
Graphique 17 : Répartition des importations par zone géographique en 2019 (en %).....	77
Graphique 18 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2015 à 2020 (en milliards)	83
Graphique 19 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2019	85
Graphique 20 : Répartition des transferts de migrants par zone de provenance en 2019.....	86
Graphique 21 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	107
Graphique 22 : Evolution des effectifs de personnels de l'Etat de 2010 à 2019	110
Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2015 à 2020 (en milliards)	121
Graphique 24 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2015 à 2020	122
Graphique 25 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2015 à 2020 (en milliards)	122
Graphique 26 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2015 à 2020 (en milliards).....	123
Graphique 27 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2014 à 2020 (en % du total)	125
Graphique 28 : Répartition du BIP de l'exercice 2020 par secteurs	126
Graphique 29 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 30 juin 2020	127
Graphique 30 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2020	127
Graphique 31 : Trajectoires du PIB avec et sans la crise du COVID-19	161

ENCADRES

Encadré 1 : CAS COVID-19	119
Encadré 2 : Croissance potentielle et scénario de moyen terme.....	162

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat, la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose, en son article 14, que le projet de Loi de finances initiale s'accompagne d'un Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation. C'est pour satisfaire à cette exigence que le présent rapport est élaboré. Il présente : (i) les faits économiques et financiers qui ont marqué l'économie mondiale et qui sont susceptibles d'impacter l'économie nationale ; (ii) la conjoncture nationale en matière économique, sociale et financière ; (iii) les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2021-2023.

1.1 Environnement économique international

Après une croissance de 2,9% enregistrée en 2019, l'économie mondiale, confrontée à la crise de la COVID 19, devrait connaître en 2020 son plus fort recul (-4,4%) depuis la grande dépression de 1929. Toutefois, cette récession serait moins forte que celle prévue au mois de juin 2020 (-4,9%), en raison du déconfinement entamé dans de nombreux pays. Avec la réouverture de nombreuses économies et la levée progressive des restrictions, l'activité économique globale s'est normalisée plus rapidement que ce qui était envisagé. Les résultats du PIB au deuxième trimestre ont constitué une bonne surprise en Chine, où l'investissement public a permis à l'activité de renouer avec un taux de croissance positif, après l'assouplissement des mesures de confinement prises en début avril. Il en est de même pour les États-Unis et la zone euro, où l'économie s'est contractée au deuxième trimestre, mais moins gravement qu'initialement prévu, grâce aux versements effectués par l'État pour compléter le revenu des ménages. Toutefois, ces estimations pourraient être révisées à court terme du fait de la résurgence d'une deuxième vague de la pandémie dans plusieurs pays occidentaux.

Le repli de l'activité économique engendré par la pandémie de la COVID-19 est très différent des récessions précédentes durant lesquelles le secteur des services était moins affecté que le secteur manufacturier. En effet, les mesures de distanciation sociale ont perturbé les activités dans les secteurs reposant sur des interactions entre personnes, en particulier le transport, le commerce de gros et de détail ainsi que dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, qui ont subi des contractions plus fortes que dans le secteur manufacturier.

L'intervention massive des pouvoirs publics a permis d'atténuer les effets de la pandémie. Les mesures exceptionnelles annoncées par les gouvernements des pays avancés représentent un coût budgétaire estimé à 9% du PIB. Les mesures supplémentaires, sous diverses formes d'appui à la liquidité, dont des injections de fonds propres, des achats d'actifs, des prêts et des garanties de crédit, ont représenté 11% du PIB. Dans les pays émergents et les pays en développement, bien qu'étant de moindre ampleur, la riposte reste considérable, avec un coût d'environ 3,5% du PIB sous forme de mesures budgétaires exceptionnelles et de 2% sous forme d'appui à la liquidité.

En 2021, il est attendu une reprise progressive dans la quasi-totalité des économies, se traduisant par une croissance projetée à 5,4% de l'ensemble de l'économie mondiale. Toutefois, des incertitudes planent quant à la persistance du choc, à cause des difficultés à prévoir la trajectoire de la pandémie, les coûts d'ajustement qu'elle impose à l'économie, l'efficacité des mesures de riposte et la réaction des marchés financiers.

Par zone et par pays, l'ampleur du choc et le rythme de reprise sont contrastés. Dans le groupe des pays avancés, le PIB devrait se contracter de 5,8% en 2020 contre une hausse de 1,7% en 2019, et rebondir à 3,9% en 2021.

Les États-Unis devraient enregistrer une régression de 4,3%, puis renouer avec une croissance de 3,1 % en 2021. Dans la zone euro, les projections tablent sur une contraction plus profonde de 8,3% en 2020, en raison d'une baisse des activités dans les pays moteurs de l'économie de la zone et d'un fléchissement au premier semestre plus marqué qu'aux États-Unis. En 2021, la croissance y est projetée à 5,2%.

Au Japon, la croissance économique s'établirait à -5,3 % en 2020, en liaison avec la chute des exportations et de la consommation des ménages, du fait de la crise sanitaire. Il y est prévu une croissance de 2,3% en 2021.

Au Royaume-Uni, l'activité régresserait de 9,8% en 2020. La crise de la COVID-19 et le Brexit qui laissent planer beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir, justifieraient cette évolution. En 2021, la croissance est projetée à 5,9%.

Pour l'ensemble des pays émergents et des pays en développement, la croissance est estimée à -3,3% en 2020 contre 3,7% en 2019, et projetée à 6% en 2021. Il convient cependant de préciser que dans ce groupe de pays, la Chine s'en sort mieux, grâce entre autres, à l'investissement public qui a permis de renouer avec la croissance dès le deuxième trimestre 2020 ; sa croissance est estimée à +1,9% en 2020 et projetée à 8,2% en 2021.

En Afrique subsaharienne, il est attendu une contraction de l'économie de 3,0% au terme de l'année 2020. Dans les principales économies de la zone, l'on estime une croissance de : (i) -5,4% au Nigéria, essentiellement due à l'effondrement des cours du pétrole et à l'impact négatif des mesures d'endiguement ; (ii) -8% en Afrique du Sud, où la pandémie a sévi le plus durement dans la zone. En 2021, la croissance serait de 3,1% en Afrique subsaharienne, dont 1,7% au Nigéria et 3,0% en Afrique du Sud.

Dans la zone CEMAC, où l'économie est fortement dépendante des cours des matières premières, la croissance, qui était de l'ordre de 2,1% en 2019, devrait chuter à -3,1% en 2020, avant de rebondir à 3,4% en 2021. Le repli s'explique principalement par la baisse de la demande en provenance d'Asie et d'Europe ainsi que la chute du cours du baril de pétrole. La reprise de la croissance en 2021 serait attribuable, entre autres, à la maîtrise de la pandémie, la remontée des cours des matières premières et la reprise des activités chez les principaux partenaires économiques.

Pour ce qui est des cours des matières premières, l'évolution de l'indice des cours des produits de base a été contrastée entre février et août 2020 : (i) entre février et avril, l'indice a chuté de 24%, sur fond d'intensification de la pandémie de la COVID-19 ; (ii) entre mai et août, l'indice s'est accru de 31%, avec l'assouplissement des mesures de confinement dans de nombreux pays et la reprise progressive de l'activité. Toutefois, l'ampleur du rebond varie selon les produits, la situation dans les secteurs d'utilisation finale, les régions touchées par la pandémie et la capacité de stockage des produits considérés. En ce qui concerne particulièrement le pétrole, les prix sont prévus à une moyenne de 41 dollars le baril en 2020 et 43,8 dollars en 2021. Pour les contrats à terme sur le pétrole, le prix devrait ensuite se rapprocher de 48 dollars, soit environ 25% en dessous de la moyenne de 2019.

Concernant l'inflation, elle devrait être de 0,8% en 2020 et 1,6% en 2021 dans le groupe des pays avancés. En 2020, le taux d'inflation est estimé à 5% et est projeté à 4,7% en 2021 dans le groupe des pays émergents et en développement.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2019	2020*	2021**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	2,8	-4,4	5,2
Etats-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
Afrique subsaharienne	3,2	-3	3,1
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
CEMAC	2,1	-3,1	3,4
Inflation (en %)			
Economie mondiale			
Etats-Unis	1,8	1,5	2,8
Zone euro	1,2	0,4	0,9
Japon	0,5	-0,1	0,3
Chine	2,9	2,9	2,7
Inde	4,8	4,9	3,7
Afrique subsaharienne	8,5	10,6	7,9
Nigéria	11,4	12,9	12,7
Afrique du Sud	4,1	3,3	3,9
CEMAC	2,0	2,6	2,7

Source : FMI /BEAC *Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1. Croissance et prix

En 2019, les activités économiques se sont déroulées dans un contexte marqué entre autres, par : (i) la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest; (ii) l'incendie de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ; (iii) l'accroissement substantiel de la production pétrolière et gazière. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 3,7% après 4,1% en 2018. Ce ralentissement est imputable notamment à la décélération du secteur non pétrolier dont la croissance est passée de 4,4% à 3,5%. Par contre, le secteur pétrolier a connu une embellie, avec une progression de 8,5% contre -2,7% en 2018. Suivant l'offre, les évolutions se présentent comme suit.

Dans le secteur primaire, la croissance est estimée à 2,8% après 5,1% en 2018. Cette décélération est essentiellement imputable à : (i) la baisse des activités dans la branche « sylviculture et exploitation forestière », en liaison principalement avec le recul de la demande chinoise ; (ii) l'atonie de l'« agriculture », aussi bien de l'« agriculture vivrière » que de l'« agriculture industrielle et d'exportation ». Toutefois, les productions de cacao et de coton restent dynamiques, soutenues par la bonne tenue des cours de ces produits, la demande locale des industries de transformation des fèves de cacao, et l'amélioration des équipements de production de la SODECOTON. Les activités d'élevage restent sur une tendance haussière, avec un taux de croissance de 5,5% après 4,4% en 2018. Cette évolution est soutenue, entre autres, par la bonne tenue de la production d'animaux sur pieds, dont les bovins, les porcins et les volailles.

La croissance dans le secteur secondaire s'améliore pour se situer à 4,9% après 3,1% en 2018, en raison principalement de la bonne tenue de l'activité industrielle, le dynamisme des BTP et le regain d'activités dans les hydrocarbures après plusieurs années de contreperformance. En effet, après trois années consécutives de baisse, la production de pétrole enregistre une croissance positive de 8,9%, suite à l'entrée en exploitation de nouveaux champs pétroliers. Celle du gaz reste dynamique, avec une hausse de 37%. Dans les industries, les activités progressent de 4,1% après 3,1% en 2018, tirées notamment par la vigueur des « industries du cacao, café, thé, sucre et des oléagineux », des « industries de lait, des fruits et légumes », des « industries du textile et de la confection » et des « industries de transformation du bois ». Quoiqu'ayant connu un ralentissement, la branche « bâtiments et travaux publics » (BTP) reste dynamique (4,7% en 2019 après 7,6%), avec l'achèvement des grands projets de première génération et des infrastructures et équipements relatifs à la tenue du CHAN 2021 et de la CAN 2022. Toutefois, l'embellie du secteur secondaire a été atténuée par l'arrêt des activités de la SONARA et la sous-performance des industries métallurgiques.

Le secteur tertiaire progresse de 3,0% après 4,4% en 2018. Cette décélération est observable dans quasiment toutes les branches, à des degrés divers. Elle est plus marquée dans les « restaurants et hôtels » (+1,8% après +4,3%) et les « banques et organismes financiers » (+6,2% après +10,2%). Elle est moins marquée dans les banches « commerce et réparation des véhicules » (+4,2% après +5,1%) et « transports, entrepôts et communications » (+3,5% après +4,0%). La branche « information et télécommunication » renoue avec une croissance positive (+3,9% après -2,1%), en liaison avec la diversification des offres promotionnelles et l'augmentation significative de l'utilisation d'internet.

Sous l'angle des emplois du PIB, le ralentissement de la croissance est imputable tant à la demande intérieure qu'aux exportations nettes. En effet, la contribution de la demande intérieure à la croissance du PIB diminue de 0,1 point (5,6 points après 5,7 points) tandis que les exportations nettes grèvent davantage cette croissance (-1,9 point après -1,6 point).

S'agissant de la demande intérieure, elle ralentit à 5,2% après 5,4% en 2018, du fait de la consommation finale des ménages dont la croissance a ralenti à 4,5% après 4,7% en 2018. Cette situation est consécutive au renchérissement du coût de certains de certains produits et services, notamment les produits alimentaires, les boissons non alcoolisées et la restauration. Par ailleurs, les dépenses de consommation finale publique ralentissent à 1,8% après 3,9% en 2018, suite aux efforts de rationalisation de la dépense publique dans un contexte de réduction du train de vie de l'Etat. Par contre, la croissance de l'investissement s'accélère, passant de 7,5% en 2018 à 8,5% en 2019, tirée par le rebond de l'investissement public (+11,4% contre -3,1% en 2018). L'investissement privé, ralentit à 7,4% après 9,6% en 2018.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, la dynamique soutenue des importations continue d'éponger les gains enregistrés en termes d'accroissement des exportations. Cette situation se traduit par une accélération des importations (+10,6% après +8,1%), plus forte que celle des exportations (+5% après +2,3%). La dynamique des importations est entretenue par l'accroissement des achats d'hydrocarbures, de matériels de transport, de machines et appareils électriques et de céréales (riz, blé et méteil). Celle des exportations est tirée par les ventes des huiles brutes de pétrole, du gaz naturel liquéfié (GNL), des bois sciés, du cacao et du coton brut.

Concernant les prix, l'inflation se situe à 2,5% en 2019 après 1,1% en 2018. Les postes ayant enregistré les hausses les plus significatives sont : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9%), « restaurants et hôtels » (+5,7%) et « articles d'habillement et chaussures » (+2,8%). Suivant l'origine, les prix des produits locaux progressent de 2,6% et ceux des produits

importés de 2,2%. Par secteur d'activités, les prix s'accroissent de 3,8% pour les produits du primaire, de 1,6% pour ceux du secteur secondaire et de 2,1% pour ceux du secteur tertiaire. Au plan spatial, les plus fortes hausses sont observées dans les villes de Bamenda (+4,8%), Buea (+3,4%), Bafoussam (+2,7%) et Ebolowa (+2,6%).

1.2.2. Relations avec le reste du monde

1.2.2.1. Compétitivité

En 2019, le taux de change effectif réel (TCER) baisse de 1,3% par rapport à 2018, traduisant un gain de compétitivité de l'économie camerounaise. Cette évolution est consécutive à la dépréciation de 0,9% du taux de change effectif nominal (TCEN), en liaison avec la dépréciation de l'euro par rapport aux principales monnaies (dollar, yen, yuan). S'agissant des termes de l'échange, ils s'améliorent de 0,4% par rapport à 2018. Cette situation est consécutive à une baisse plus importante des prix des importations par rapport à ceux des exportations.

Pour améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise, les initiatives du Gouvernement seront poursuivies à l'instar de : (i) la dématérialisation des procédures et des paiements des impôts et taxes ; (ii) la mise en place d'un système d'information des administrations techniques (MINADER, MINEPIA, MINFOF) sur la plateforme du GUCE ; (iii) l'amélioration de la qualité des intrants agricoles et le renforcement des capacités des agriculteurs ; (iv) la modernisation des PME, notamment en compétences numériques, digitalisation des processus et visibilité numérique.

1.2.2.2. Echanges extérieurs

En 2019, le commerce mondial a été marqué par : (i) le ralentissement des échanges de biens (2,6% après 3,5% en 2018, selon l'OMC) et de services (2% après 9%) ; (ii) les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ; (iii) la baisse du prix du pétrole brut. Sur le plan national, on note : (i) la persistance des crises sociopolitiques et sécuritaires ; (ii) le renforcement de l'application de la réglementation de changes ; (iii) l'exécution satisfaisante du programme économique et financier avec le FMI.

S'agissant du commerce extérieur, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé de 171,4 milliards par rapport à 2018, pour se situer à 1 464,2 milliards en 2019. Cette situation résulte notamment d'un accroissement des dépenses d'importations plus important que celui des recettes d'exportations. Hors pétrole, le déficit se creuse de 261,5 milliards pour se situer à 2 243,8 milliards en 2019.

Les importations totales s'établissent à 3 856,9 milliards, en hausse de 451,7 milliards par rapport à 2018. Cette situation est consécutive à l'augmentation des achats de : (i) carburants et lubrifiants (+251,2 milliards) ; (ii) céréales (+111,7 milliards, dont 87,7 milliards pour le riz) ; (iii) huiles brutes de pétrole (+47,0 milliards) ; (iv) produits céramiques (+38,8 milliards) et (v) carreaux vernissés (+34,2 milliards). Par contre, l'on enregistre une diminution des importations d'oxyde d'aluminium (-28,9 milliards), des produits chimiques inorganiques (-25,6 milliards), des poissons de mer congelés (-21,8 milliards), des machines d'optiques électriques (-19,4 milliards) et des appareils pour téléphonie (-14,0 milliards).

Les exportations totales s'accroissent de 280,4 milliards par rapport à 2018, pour se situer à 2 392,7 milliards. Les exportations augmentent pour les huiles brutes de pétrole (+137,2 milliards), le gaz naturel liquéfié (+136,9 milliards), le cacao brut en fèves (+55,4 milliards) et le coton brut (+13,0 milliards). Elles baissent pour le bois brut (-35,4 milliards), les carburants et lubrifiants (-22,5 milliards), l'aluminium brut (-11,0 milliards), le caoutchouc brut (-6,3 milliards).

L'analyse des échanges commerciaux suivant les zones géographiques révèle que l'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 31,5% du total des

échanges en valeur contre 35,5% en 2018. Elle est suivie par l'Asie Orientale (23,9%), l'Afrique de l'Ouest (11,8%), l'Asie du Sud-Est (5,8%), l'Amérique du Nord (4,9%), l'Europe de l'Est (3,6%) et la CEMAC (3,5%).

Sur le plan bilatéral, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 17,7% du montant total des échanges. Elle est suivie par la France (6,4%) ; l'Italie (6,3%), les Pays-Bas (5,9%), la Belgique (4,7%), le Nigéria (4,4%), le Togo (4,2%), les Etats-Unis (3,9%), la Thaïlande (3,0%) et l'Espagne (2,2%).

Concernant l'ensemble de tous les échanges avec l'extérieur, le solde du compte courant est déficitaire de 992 milliards (4,4% du PIB) contre 777,6 milliards (3,6% du PIB) en 2018. Cette détérioration est générée par les balances des biens (-431,6 milliards après -295 milliards), des services (-361,6 milliards après -324,3 milliards en 2018), et des revenus primaires (-493,8 milliards après -410,8 milliards). Par contre, le solde des revenus secondaires demeure excédentaire et s'améliore, se situant à 295 milliards après 252,5 milliards en 2018. Le déficit du compte courant a été financé par les tirages nets de l'administration publique (+975,8 milliards), les IDE (+527,1 milliards), les dons projets (+133,3 milliards) et les tirages nets sur emprunts ordinaires (+739,8 milliards). Le secteur bancaire enregistre des sorties nettes de 184,3 milliards. Au final, le solde global de la balance des paiements est excédentaire de 155,7 milliards.

Par secteur, le solde du compte courant est excédentaire pour l'agriculture (+680 milliards), l'exploitation forestière (+249,7 milliards), les hydrocarbures (+1 078,5 milliards) et le transport (+99,8 milliards). Par contre, il est déficitaire pour l'industrie (-1 835,2 milliards), le commerce (-1 269,5 milliards), les télécommunications (-65,8 milliards) et le secteur financier (-3,5 milliards).

Suivant les principaux partenaires, les échanges se sont soldés par un compte courant déficitaire avec la Chine (-302,2 milliards), le Nigeria (-260,8 milliards), l'Union européenne (-157,1 milliards, dont -165,1 milliards avec la France). A contrario, le compte courant est excédentaire avec les Etats-Unis (+53 milliards) et la CEMAC (+739,2 milliards).

Au premier semestre 2020 et en glissement annuel, le déficit commercial se réduit de 284,9 milliards et se chiffre à 487,4 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse moins prononcée des exportations (-86,3 milliards) que celle des importations (-314,9 milliards). Hors pétrole, le déficit diminue de 228,6 milliards pour s'établir à 817,4 milliards.

1.2.3. Monnaie et financement de l'économie

En 2019, le financement de l'économie s'est effectué dans un contexte marqué par : (i) la poursuite de la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI en juin 2017 ; (ii) l'application de la nouvelle réglementation des changes et du nouveau règlement CEMAC régissant l'activité des établissements de microfinance. Par rapport à 2018, le financement de l'économie s'est caractérisé par un accroissement de la masse monétaire (+7,4%), qui traduit une hausse de ses contreparties que sont les avoirs extérieurs nets (+14,4%), les créances nettes sur l'Etat (+60,3%) et les crédits à l'économie (+0,2%).

S'agissant de la situation monétaire, l'on enregistre au 31 décembre 2019 et comparativement au 31 décembre 2018, une hausse de 14,4% des avoirs extérieurs nets pour se chiffrer à 2 370,8 milliards. Cet accroissement est essentiellement généré par les tirages reçus des partenaires au développement, dans le cadre des appuis budgétaires ainsi que l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportations.

Le crédit intérieur s'élève à 4 168,5 milliards, en hausse de 7,4% par rapport à fin décembre 2018. Cette évolution résulte de la hausse de 280,5 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 5,9

milliards des crédits à l'économie, pour se situer respectivement à 745,7 milliards et 4 322,8 milliards en 2019.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresse de 7,4% par rapport à fin décembre 2018 pour s'établir à 5 416,4 milliards. Par composante, la monnaie fiduciaire augmente de 9,0%, la monnaie scripturale de 6,7% et la quasi-monnaie de 7,3%.

Au 30 juin 2020 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 11,0% pour se situer à 5 732,2 milliards. Cet accroissement est consécutif à l'augmentation des avoirs extérieurs nets (+5,5%) et du crédit intérieur (+16,3%). A cette date, la masse monétaire est constituée de 20,7% de monnaie fiduciaire, 43,6% de monnaie scripturale et 35,7% de quasi-monnaie.

Concernant le secteur bancaire, le produit net bancaire (PNB) augmente de 6,6% en 2019. Le total du bilan de l'ensemble des banques est en hausse de 9,5%, pour se situer à 6 417,0 milliards. Les dépôts de la clientèle se chiffrent à 4 870,0 milliards, en augmentation de 9,6%, tirés par les dépôts des entreprises privées, des particuliers et de l'administration publique. Les crédits s'élèvent à 3 664,6 milliards, en hausse de 1,9%, conséutivement à l'augmentation des crédits accordés aux particuliers et à l'administration publique centrale.

Au 30 juin 2020 et en glissement annuel, les dépôts progressent de 10,0% pour se situer à 5 146,8 milliards, tirés par ceux des particuliers, des entreprises privées. L'encours des crédits s'élève à 3 682,3 milliards, en hausse de 2,4%. Toutefois, les crédits aux entreprises privées (qui représentent 60,6% des crédits) diminuent de 1,1%, en liaison avec la contraction d'activités du fait de la pandémie. Le niveau d'intermédiation financière (ratio crédits/dépôts) a diminué et s'établit à 71,5% après 76,8% à fin juin 2019. Il en est de même du ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme qui passe de 40,2% à 38,9%.

Dans le secteur de la micro finance, l'on dénombre 411 établissements de microfinance agréés au 31 décembre 2019, soit une baisse de 7 EMF. Cette baisse est liée à la poursuite de l'assainissement du secteur, qui a conduit à la fermeture de certains EMF. Les 411 EMF agréés sont repartis en 361 de 1^{ère} catégorie, 47 de 2^{ème} catégorie et 03 (trois) de 3^{ème} catégorie.

Au 31 décembre 2019, le total des bilans des EMF se chiffre à 658,2 milliards et baisse de 50,3 milliards par rapport à fin décembre 2018, conséutivement à la contraction du bilan de CCPC (-32,3 milliards) et la liquidation de COMECI (-34,9 milliards). Les dépôts collectés par les EMF s'élèvent à 518,1 milliards, en hausse de 0,8% par rapport à fin décembre 2018. Ils sont constitués à 84,5% de dépôts à vue, 8,8 % de dépôts à moyen terme et 6,7 % de dépôts à long terme. Les crédits octroyés par les EMF sont évalués à 394,4 milliards, en augmentation de 2,4%.

S'agissant des établissements financiers, l'on en dénombre sept (07) au 31 décembre 2019. Le total du bilan consolidé de ces établissements se situe à 432,8 milliards après 434,5 milliards à fin décembre 2018. Les crédits se situent respectivement à 135,9 milliards et les dépôts à 53,8 milliards, soit des hausses respectives de 5,4% et 10,3%.

Dans le secteur des assurances, le marché camerounais reste animé par 28 compagnies d'assurances, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers" (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation". Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 209,0 milliards en 2019 contre 207,2 milliards en 2018, soit une augmentation de 1%.

1.2.4. Finances publiques

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2020 s'exécute dans un contexte marqué, entre autres, par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative, pour prendre en compte les effets négatifs de la COVID-19 sur les recettes budgétaires ; (ii) la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la COVID-19 ; (iii)

l'admission du Cameroun à l'initiative des pays du G20, relative à la suspension temporaire du service de la dette en vue d'améliorer le financement de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre la COVID-19 ; (v) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'endettement intérieur, afin d'augmenter les émissions des titres publics.

La loi de finances rectificative a réduit le budget initial de 542,7 milliards pour le ramener à 4 409 milliards. En ressources, il est constitué de 2 848,5 milliards de recettes internes et 1 560,5 milliards d'emprunts et dons. Les dépenses se répartissent en 2 241 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette, 1 254,3 milliards de dépenses d'investissement public et 913,9 milliards de service de la dette publique.

Au terme du premier semestre 2020 et comparativement à la loi de finances rectificative, le taux de mobilisation de ressources se situe à 57%, dont 53,1% pour les recettes internes et 64,1% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 48%, dont 52% pour les dépenses courantes hors intérêts, 33,6% pour les dépenses d'investissement et 44,7% pour le service de la dette. Le déficit du solde primaire (base ordonnancements) est de 243,5 milliards, et celui du solde primaire non pétrolier de 440,6 milliards.

Les recettes budgétaires internes recouvrées s'élèvent à 1 512,9 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 53,1% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont constituées de 197,1 milliards de recettes pétrolières et 1 315,8 milliards de recettes non pétrolières. Comparées aux réalisations du premier semestre 2019, les recettes budgétaires internes diminuent de 6,1%, en raison essentiellement de la baisse des recettes pétrolières.

Les emprunts et dons se chiffrent à 1 000,4 milliards, soit un taux de réalisation de 64,1%. Ils comprennent 472,5 milliards d'émissions de titres publics, 208,8 milliards de prêts projets et 180,9 milliards de prêts FMI.

Les dépenses budgétaires cumulées base ordonnancements sont évaluées à 2 117,1 milliards, représentant un taux d'exécution de 48% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent 551,7 milliards de dépenses de personnel, 356,7 milliards de dépenses de biens et services, 291,8 milliards de transferts et subventions, 424,9 milliards de dépenses d'investissement public et 408,5 milliards de service de la dette publique, dont 207 milliards au titre de la dette intérieure. En glissement annuel, les dépenses budgétaires diminuent de 203,8 milliards (-8,8%).

Au terme de l'exercice 2020, les estimations situent le total de ressources budgétaires à 4 813,3 milliards, en dépassement de 257,5 milliards comparativement à la loi de finances rectificative. Elles devraient être constituées de 2 917,7 milliards de recettes budgétaires internes, dont 2 585,8 milliards de recettes non pétrolières, et de 1 748,7 milliards d'emprunts et dons.

1.2.5. Secteurs sociaux

L'objectif du Cameroun en matière de développement social réside dans le renforcement du capital humain. Les actions menées dans ce sens restent orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (vi) le développement de l'habitat social.

Pour ce faire, les secteurs sociaux ont bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 184,2 milliards, dont 672 milliards pour l'éducation et 206,7 milliards pour la santé, en hausse de 17,4% par rapport à 2018. Cette enveloppe qui représente 22,7% du budget de l'Etat, est renforcée par des appuis multiformes des partenaires au développement, qui accompagnent le Gouvernement dans la mise

en œuvre de sa politique sociale. En 2020, la dotation budgétaire est de 1 219,8 milliards, en hausse de 35,7 milliards. A cette enveloppe, s'ajoutent des ressources supplémentaires, entre autres : (i) 58,7 milliards pour le renforcement du système sanitaire prévu dans le compte d'affectation spécial, en vue de faire face à la pandémie de la COVID-19 ; (ii) 16 milliards dans le cadre du programme filets sociaux.

Dans **le secteur éducatif**, les actions des pouvoirs publics ont principalement porté sur la poursuite de : (i) l'accroissement de l'offre d'éducation, à travers la construction ainsi que la réhabilitation des infrastructures scolaires et universitaires, l'équipement des salles de cours et des ateliers ainsi que la formation des enseignants ; (ii) la professionnalisation et l'amélioration de la qualité des enseignements ; (iii) la promotion de la recherche-développement.

Au terme de l'année scolaire 2019/2020, les résultats aux examens relevant du MINEDUB présentent un taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) de 76,6%, en baisse de 1,2 point par rapport à l'année scolaire 2018/2019. Par contre, le taux de réussite au First School Leaving Certificate s'améliore de 5,7 points, pour se situer à 92,5%.

Dans l'enseignement secondaire, tous les examens de la session 2020 relevant de l'Office du Baccalauréat présentent des taux de réussite en baisse, excepté au brevet professionnel industriel qui s'améliore de 18,5 points, pour se situer à 83,6%. Par examen, les taux de réussite se présentent comme suit : 47,2% au baccalauréat de l'enseignement secondaire général contre 60,5% l'année précédente ; 31,2% au probatoire de l'enseignement secondaire général, en baisse de 12,6 points ; 56,7% au baccalauréat des sciences et technologie du tertiaire (STT), en diminution de 6,8 points ; 39,4% au probatoire STT contre 58,2% en 2019 ; 56,7% après 63,5% au Bac EST ; 36,7% au brevet de technicien STT, en baisse de 34,2 points.

Pour ce qui est des examens relevant du GCE-Board, le taux de réussite au GCE-General Ordinary Level s'améliore de 7,4 points pour se situer à 69,6%. Le taux de réussite au GCE-General Advanced Level se détériore et passe de 78,4% à 64,1% en 2020.

Concernant les résultats relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), le taux de réussite au BEPC ordinaire est de 60,9%, en baisse de 11,3 points par rapport à 2019. Le taux de réussite au BEPC bilingue est de 83,6% contre 90,4% ; celui du CAP STT diminue de 12,9 points et s'établit à 46,7%.

Dans **le secteur de la santé**, les actions du Gouvernement en 2019 ont porté sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé. En ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant, le Gouvernement a poursuivi : la construction et l'équipement des structures sanitaires, notamment des maternités ; le renforcement des capacités du personnel soignant, la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant, à travers principalement le Programme Elargi de Vaccination. S'agissant de la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, les principales actions ont porté sur le diagnostic et la prise en charge des patients, notamment pour le paludisme, la tuberculose, le SIDA, le cancer, la lèpre, l'onchocercose et le choléra.

L'année 2020 est marquée par la survenue de la pandémie de la COVID-19 au Cameroun, après son déclenchement en Chine en fin d'année 2019, et sa propagation rapide dans le monde entier. Pour y faire face, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures parmi lesquelles : (i) l'adaptation du plateau technique de plusieurs hôpitaux de référence pour la prise en charge gratuite des personnes affectées par la maladie ; (ii) l'aménagement des centres spécialisés pour la prise en charge des malades et (iii) l'acquisition ainsi que la distribution du matériel, pour limiter la propagation du virus.

En matière d'emploi et de sécurité sociale, les objectifs du Gouvernement demeurent orientés vers la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle, la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale. En 2019, selon les estimations du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le nombre de nouveaux emplois créés étaient de 511 857, en augmentation de 11,4% par rapport à 2018. Le nombre d'emplois créés dans le secteur privé représente 75,2% des nouveaux emplois et a progressé de 4,6% pour se situer à 384 942 en 2019. Parmi ceux-ci, 42 500 emplois ont été créés par l'entremise des institutions du secteur de l'emploi (PIASI et FNE) contre 48 820 en 2018. Dans secteur public, le nombre d'emplois créés à travers les départements ministériels et les Etablissements Publics Administratifs est de 126 915, contre 91 469 en 2018. L'effectif du personnel relevant du fichier solde s'établit à 319 110, contre 321 917 en 2018. Cette baisse est consécutive à l'assainissement du fichier solde, à travers l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'État (COPPE), engagé en 2018 par le Gouvernement. Le COPPE a permis de supprimer entre autres du fichier solde, les doublons, ainsi que les personnes bénéficiant indument de la pension de réversion, la pension d'invalidité et la pension temporaire d'orphelin.

Pour ce qui est de **l'urbanisme et de l'habitat**, la politique du Gouvernement reste axée sur : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; et (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

Les actions menées en faveur du développement de l'habitat ont concerné principalement l'achèvement de la construction de 40 logements sociaux à Olembé (Yaoundé), portant le nombre total de logements achevés à 460 sur les 1675 prévus dans le cadre de la première phase du programme Gouvernemental de construction des 10 000 logements sociaux. Par ailleurs, dans le cadre du PLANUT, 500 logements sociaux et des infrastructures connexes sont achevés et réceptionnés à raison de 100 logements dans chacune des villes de Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Bafoussam et Bertoua. Ceci porte à 600 le nombre de logements sociaux réalisés dans le cadre du PLANUT, en prenant en compte les 100 logements sociaux achevés et réceptionnés à Ebolowa en 2018.

L'amélioration de l'environnement et l'assainissement du milieu urbain se sont poursuivis en 2019, à travers notamment : (i) la réalisation de 100,4 km de linéaire de drains sur 120,4 km prévus dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets solides ; (ii) la poursuite des travaux du drainage pluvial de Douala dont le taux d'avancement des travaux est passé de 57,5% en 2018 à 98% en 2019 sur un linéaire de 42 km ; (iii) la collecte, le transport et le traitement de 1 430 624 tonnes de déchets solides ; (iv) l'aménagement de 27 093 m² d'espaces verts et l'installation de 601 points d'éclairage public dans 10 localités du pays ; (v) la formation de 485 jeunes aux petits métiers de la ville (production et pose des pavés) dans 7 Communes et le renforcement de capacités de 638 personnels de 140 communes.

De même, les actions visant l'amélioration de la mobilité urbaine se sont poursuivies, avec notamment l'entretien de 76,50 km de voirie urbaine sur les 127,507 km prévus, la réhabilitation d'un linéaire de 14,49 km de voiries urbaines revêtues dont 10,64 km à Yaoundé et la réhabilitation et la construction de voiries urbaines dont 6,9 km de voies d'accès au stade d'Olembé.

Concernant **la prévention et la protection sociale**, les principales actions ont porté sur : (i) la réhabilitation de 06 bâtiments du Pavillon des Brebis dans la région du Centre ; (ii) la sécurisation dans les orphelinats de 13 enfants abandonnés; (iii) la prise en charge psychosociale de 632 handicapés victimes de certaines pathologies et de 34 005 enfants réfugiés ; (iv) l'accompagnement psychosocial de 10 405 enfants déplacés internes, de 8 005 personnes socialement vulnérables et des victimes de la catastrophe de Ngouatche.

S'agissant de la promotion de la famille et la protection des droits de l'enfant, les activités menées ont porté notamment sur : (i) l'assistance à 3 326 familles déplacées ; (ii) la formation de 2 176 veuves au montage de projets et à la création des activités génératrices de revenus ; (iii) l'appui à la célébration collective de 2 507 mariages ; (iv) la production de 2 436 actes de naissances ; (v) la formation de 170 leaders de groupes des adolescents pour une meilleure prévention des violences, des mariages d'enfants et des comportements à risque ; (vi) l'octroi des aides et secours à 2 938 familles indigentes et nécessiteuses pour un montant de 132 millions.

Concernant la promotion économique des jeunes, le Gouvernement a assuré en 2019 l'insertion économique des jeunes, à travers notamment : (i) le renforcement des compétences, l'encadrement et l'accompagnement de 91 298 jeunes, ce qui porte à 141 321 le nombre de jeunes formés dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), parmi lesquels 8 637 insérés dans le tissu économique ; (ii) l'aide à la création de 2 770 entreprises par les jeunes promoteurs ; (iii) la poursuite des travaux de construction de 09 CMPJ.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les activités du programme « filets sociaux » se sont poursuivies en 2019 à travers les transferts monétaires ordinaires (TMO) et les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO). Ainsi, le programme TMO a permis de transférer 2,8 milliards à 19 500 ménages. Le programme THIMO a permis de réaliser 27 microprojets dans le département de la Bénoué, dont 14 à Bashéo et 13 à Dembo. Un montant de 234 millions a été transféré aux 3 000 employés qui ont pris part à ces travaux. Pour la période 2019-2022, le programme « filets sociaux » comptent apporter un appui à 276 000 ménages choisis dans l'ensemble du pays pour des transferts de 55,9 milliards, dont 28,8 milliards par le programme TMO, 20,9 milliards par le programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) et 6,3 milliards par le programme THIMO.

1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

En vue d'améliorer son cadre macroéconomique et d'asseoir les bases d'une croissance forte et durable, en cohérence avec sa stratégie de développement, le Cameroun a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles. Ces réformes s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre : (i) des Programmes avec le FMI (Programme Economique et Financier (PEF), ainsi qu'avec les autres Partenaires Techniques et Financiers tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD) ; et (ii) du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) ; et (iii) de l'accroissement des performances économiques dans divers domaines.

S'agissant du PEF, il a fait l'objet en 2019 de deux revues (quatrième et cinquième), toutes jugées concluantes. Ce qui a permis les décaissements de 76,2 millions et 76,1 millions de dollars dans le cadre de la Facilité Élargie du Crédit (FEC). Pour l'année 2019, quatorze (14) repères structurels ont été ciblés.

A fin septembre 2020, huit (8) de ces repères ont été réalisés. Il s'agit de : (i) la communication de la nature et le volume des passifs contingents dans une annexe à la loi de finances ; (ii) l'autorisation des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL, la validation des compensations nécessaires pour le carburant GPL en commission et le transfert régulier des excédents de trésorerie de la CSPH au Trésor ; (iii) la mise en place d'un mécanisme pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes de la SNH, afin d'assurer leur régularisation mensuelle, conformément aux différentes natures de la dépense ; (iv) la préparation d'un plan de décaissement des SENDs en ligne avec les objectifs macro-budgétaires du programme, après consultation avec les partenaires au développement ; (v) la fermeture de tous les comptes pour les entités non-génératrices de revenus (principalement les administrations publiques telles que les

ministères sectoriels et les organismes publics) et l'arrêt des transferts de nouveaux crédits budgétaires à ces comptes ; (vi) la finalisation de la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) en fermant tous les comptes publics éligibles au CUT dans les banques commerciales, et en consolidant ceux du Trésor et de la BEAC ; (vii) le paiement trimestriel des factures des services publics (NEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA) sur la base des dotations budgétaires annuelles ; (viii) la formation à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires.

Parmi les dix (10) repères structurels attendus en 2020, cinq (5) ont été complètement réalisés. Il s'agit des réformes visant à : (i) élargir le compte unique du trésor ; (ii) réviser et simplifier la structure de prix du carburant existante ; (iii) finaliser la base de données des sûretés mobilières en saisissant l'ensemble des sûretés mobilières détenues par les banques ; (iv) décider du modèle économique de la banque des PMEs ; et (v) adopter en consultation avec la COBAC et le FMI, des plans de résolution des deux banques en difficulté qui minimisent les coûts fiscaux.

Pour ce qui est des programmes avec les autres Partenaires Techniques et Financiers, ils ont permis de mettre en œuvre des réformes relatives : (i) à l'amélioration de la viabilité budgétaire et le cadre de gestion des finances publiques ; (ii) au renforcement de la gouvernance et la compétitivité des secteurs productifs ; (iii) au renforcement du cadre de planification stratégique et de gestion des dépenses d'investissement public ; (iv) au renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de pilotage du secteur agropastoral ; (v) à l'amélioration des services sociaux et de la protection sociale. La mise en œuvre de ces réformes, jugée satisfaisante, a permis au Cameroun de bénéficier en 2019 des appuis conséquents : 80,4 millions d'euros par la BAD, dans le cadre du Programme d'Appui à la Compétitivité et la Croissance Économique (PACCE) ; 35 millions d'euros par l'Union Européenne, dans le cadre du Contrat de Réforme Sectorielle ; 100 millions d'euro par l'Agence Française de Développement (AFD), sous la forme d'un Prêt de Soutien Budgétaire (PSB). Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Appui aux Politiques de Développement (DPO) conclu avec la Banque mondiale, le décaissement de la troisième tranche, d'un montant de 100 millions de dollars, associé à la mise en œuvre satisfaisante des réformes prévues en 2019 devrait être exécuté en 2020.

S'agissant du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP), il convient de rappeler qu'il vise à terme, la modernisation du système de gestion des finances publiques. Il s'oriente vers le rapprochement des normes et bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques. Il s'appuie sur : (i) la résorption progressive des écarts de performance par rapport aux standards internationaux ; (ii) la mise en œuvre des dispositions des lois et règlements transposant les directives CEMAC. Ce plan s'articule autour de cinq axes : (i) le renforcement des capacités de préparation du budget et l'amélioration de la budgétisation par programme ; (ii) le renforcement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires ; (iii) le renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets ; (iv) le développement des audits et vérifications internes et des contrôles externes ; (v) la mise en place et le renforcement des fonctions d'appui à la GFP.

Au terme de l'année 2019, trente-trois (33) mesures sur les deux cent vingt-trois (223) retenues dans le Plan Opérationnel Annuel 2019, ont connu un aboutissement satisfaisant. Parmi les principales réformes réalisées dans le cadre de ce plan, l'on peut citer :

- la publication du décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ;
- l'adoption des nouveaux formats de la Loi de Finance initiale et de la loi de règlement ;
- l'opérationnalisation du nouveau système informatique douanier du Cameroun (Cameroon Customs Information System) (CAMCIS), en remplacement du système SYDONIA;
- la poursuite du processus de fermeture des comptes publics (administration publique et

établissements publics) dans les banques commerciales au profit du Compte Unique du Trésor (CUT) ;

- la réorganisation du système de contrôle de passation des marchés publics, à travers le nouveau code des marchés publics ;
- la publication régulière des informations sur la préparation et l'exécution de la Loi des Finances, à travers des instruments tels que le site web et la presse écrite ;
- la signature du décret portant Règlement Général de la Comptabilité Publique.

Concomitamment au PEF et au PGRGFP, le Gouvernement a poursuivi *la mise en œuvre d'autres réformes*, notamment dans les domaines de la gestion de l'électricité, de la santé, des entreprises publiques et de l'amélioration du climat des affaires, en vue d'accroître la performance de son économie.

Dans le secteur de l'électricité, le Président de la République a signé le 19 août 2020, un décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de développement du secteur de l'électricité (FDSE). Le texte présidentiel précise qu'il s'agit d'un «compte d'affectation spéciale destiné au financement du secteur de l'électricité ». Les ressources du FDSE sont constituées : (i) d'un prélèvement de 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes des opérateurs titulaires de concessions, de licences ou d'autres autorisations, (ii) d'une quote-part des droits d'eau versées à EDC, (iii) des ressources du budget de l'État, (iv) d'une quote-part des dividendes de l'État au titre de ses prises de participation dans les entreprises du secteur de l'électricité et (v) d'une quote-part du droit d'entrée ou de renouvellement des titres des opérateurs.

Par ailleurs, le Ministre de l'Eau et de l'Energie a signé le 7 septembre 2020 avec Electricity Development Corporation (EDC), la convention de concession de stockage d'eau pour la production de l'électricité au Cameroun. Cette convention concède à EDC les droits exclusifs au titre de la gestion des installations de stockage d'eau et au titre des activités de régularisation des eaux stockées. La convention de concession permet désormais à la société EDC de collecter auprès de la société ENEO et des futurs opérateurs installés dans le bassin de la Sanaga, la redevance d'eau prévue par la loi du 14 décembre 2011.

Dans le secteur de la santé, le Premier Ministre a rendu public le 17 juin 2020, l'identité du bénéficiaire du contrat de partenariat public-privé pour le « Projet de financement, de conception, de construction, d'exploitation, d'équipement et de maintenance du système de gestion de la Couverture Santé Universelle au Cameroun ». Il s'agit de la Société «NewTech Management Cameroon». Le projet «Couverture Santé Universelle» a pour but de garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité à tous les camerounais en référence à un panier de soins déterminé.

Sur un plan plus global, suite à la survenue de la COVID 19, le Gouvernement a adopté et publié la stratégie de riposte du Cameroun face à la pandémie ainsi que de résilience économique et sociale. Le document expose la réponse du Gouvernement camerounais à la crise sanitaire induite par la pandémie du COVID-19.

Dans le secteur des télécommunications, la restructuration de la « Cameroon Telecommunications » (CAMTEL) a été poursuivie pour adapter l'entreprise à la concurrence. Dans ce cadre, l'Etat qui est l'actionnaire unique de la société, lui a attribué le 12 mars 2020, trois conventions de concession pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et le transport.

Sur un tout autre plan, il convient de relever que le 20 juillet 2020, le Parlement a adopté la loi N°2020/010 régissant l'activité statistique. Ladite loi fixe désormais les principes de base pour la production des données statistiques officielles, les règles déontologiques, le cadre institutionnel relatif à la production statistique et les modalités de coordination de cette dernière.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2020-2023

Si en 2020, l'activité économique se contracte, en liaison avec les effets néfastes de la pandémie, il est attendu à partir de 2021 un retour progressif à la normale. Toutefois, ces perspectives macroéconomiques sont empreintes de nombreuses incertitudes, notamment sur : (i) l'ampleur et la durée de la pandémie ; (ii) l'évolution des cours des matières premières et de la demande mondiale ; (iii) l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement pour préserver les emplois et relancer l'activité économique.

1.3.1. Situation macroéconomique 2020

En 2020, l'activité économique devrait à terme se contracter de 2,6% (croissance de -2,6%), et ce pour la première fois depuis 30 ans. Ce repli, lié aux conséquences négatives de la pandémie du COVID-19, est principalement perceptible dans les branches «hydrocarbures» (-3,7%), «agriculture industrielle d'exportation», «sylviculture et exploitation forestière» et «élevage et chasse», «restaurants et hôtels», «transport» et «commerce». Cependant, la branche «informations et télécommunications» devrait maintenir son dynamisme, tirant profit de la situation avec l'accroissement substantiel de la consommation des NTIC par les entreprises et les ménages.

S'agissant de la demande, sa composante principale qu'est la demande intérieure devrait enregistrer une baisse, sous l'effet du repli de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. La consommation des ménages régresserait de 6,5%, consécutivement à la baisse des dépenses des ménages en biens manufacturés, notamment celles de l'habillement et l'équipement ainsi que celles du transport, de la restauration et des loisirs. A l'inverse, la consommation des administrations publiques devrait se raffermir de 0,4%, portée par la hausse des dépenses de fonctionnement et des services sociaux.

Dans un contexte de fortes incertitudes et de baisse d'activités, l'investissement devrait afficher une contraction de 1,9% en 2020 contre une hausse 8,1% en 2019. Cette évolution résulterait principalement de la baisse combinée de l'investissement privé et de l'investissement public. Il est prévu un décrochage de l'investissement des entreprises à 1,8%. En effet, les entreprises, face à une demande durablement dégradée et aux contraintes de trésorerie, devront sacrifier ou reporter les dépenses jugées comme non-essentielles à court terme.

La demande extérieure adressée au pays devrait s'infléchir du fait de la chute d'activités observée chez nos principaux partenaires. L'impact de la crise sanitaire et du confinement a été particulièrement fort sur le commerce extérieur. Selon les chiffres de la Douane, les exportations et les importations de biens hors pétrole brut, reculent respectivement de 12,8% et de 18,3% au premier semestre 2020, par rapport à la même période en 2019. Dans ce contexte, il est prévu un recul de 3,1% des exportations en volume contre une hausse 5% en 2019. Les importations pour leur part, devraient s'infléchir de 0,8%, impactées par le recul des achats des biens d'équipement, des produits énergétiques, des biens de consommation, des produits bruts et des demi-produits.

Concernant les autres aspects de l'économie, on estime en 2020 : (i) un taux d'inflation de 2,5%, en lien avec les difficultés d'approvisionnement en biens alimentaires, conjuguée à un recul de l'offre ; (ii) un déficit budgétaire global de 4,2% du PIB en 2020, en liaison avec la baisse des recettes et l'accroissement de dépenses liées au dispositif de riposte à la pandémie ; (iii) déficit du compte courant de la balance des paiements, de 6,4% du PIB, en lien avec une baisse plus prononcée des exportations que celle des importations.

1.3.2. Perspectives macroéconomiques 2021-2023

Partant de l'hypothèse d'un retour progressif à la normale et d'une meilleure sensibilité des initiatives évoquées précédemment, l'économie camerounaise devrait amorcer une reprise à partir

de 2021, et retrouver dès 2023 son niveau d'avant crise. L'objectif de politique économique sur ladite période est de replacer le pays sur le sentier de l'émergence en jugulant les effets néfastes de la pandémie COVID-19. Les actions du Gouvernement viseront la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et porteront prioritairement sur la politique de relèvement, la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation. A cet effet, un accent sera mis sur le développement des filières stratégiques porteuses de croissance et créatrices d'emplois, en particulier celles à l'origine du déficit de la balance commerciale.

Ainsi, la politique économique du Gouvernement sur cette période devrait reposer sur un pilier structurel et un pilier conjoncturel. Sur le plan structurel, il est question de mettre en œuvre le premier triennat de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND). Le deuxième pilier concerne la mise en œuvre concomitante de deux plans : un Plan de relance économique dans le cadre de la politique du relèvement de l'économie nationale et un Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, dans le cadre du renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

En 2021, le PIB progresserait de 3,3% mais resterait en dessous de son niveau de 2019. Sur la période 2021-2023, le taux de croissance moyen serait de 4%. Cette croissance resterait soutenue par le dynamisme de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 3% en moyenne au cours de la période 2021-2023. Pour ce faire, l'accent devrait être mis sur la diversification des exportations, la transformation des produits primaires (cacao, bois, café, etc.), la compétitivité de l'économie nationale et la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse (riz, poisson, textile, produits pétroliers, etc.).

Pour ce qui est des finances publiques, l'objectif sera de réduire le déficit budgétaire global en vue de le ramener progressivement à un niveau soutenable. Cette réduction se fera à travers une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi qu'une plus grande maîtrise des dépenses publiques.

1.3.3. Perspectives budgétaires 2021-2023

L'objectif de réduction du déficit budgétaire passe par : (i) la mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières, tout en maintenant une politique incitative au plan économique et protectrice au plan social ; (ii) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique. Par ailleurs, les actions spécifiques devront être envisagées en vue de permettre non seulement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et le plan de relance post-Covid, mais également de : (i) soutenir la riposte sanitaire face à la Covid-19 ; (ii) permettre la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (iii) renforcer le processus de décentralisation ; (iv) favoriser la tenue des grands évènements sportifs internationaux (organisation du CHAN et de la CAN) ; (v) assurer la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

S'agissant des projections de recettes pour l'année 2021, elles reposent sur : (i) une production de 24,8 millions de barils de pétrole et 82 milliards de scf de gaz ; (ii) un prix du baril de Brent à 43,8 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit en définitive un prix du baril camerounais de 40,3 dollars ; un prix du baril du gaz à 4,4 dollars ; (iii) un taux de change de 579,8 francs FCFA par dollar ; (iv) un taux de croissance du PIB nominal non pétrolier à 5% sur lequel est assise la croissance des recettes non pétrolières. Sur ces bases, le projet de budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 865,2 milliards, en hausse de 51,9 milliards par rapport aux estimations à fin 2020 et de 232,5 milliards par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2020.

1.3.4. Contraintes et risques budgétaires 2021

Les prévisions budgétaires réalisées au titre du projet de loi de finances pour l'exercice 2021 restent sujettes à divers contraintes et risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Ces risques ont trait à la fois aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques, aux recettes notamment pétrolières, aux dépenses, ainsi qu'aux financements.

Du point de vue macroéconomique, un enlisement de la pandémie du coronavirus en 2021 ou une efficacité limitée des politiques du Gouvernement pour atténuer les effets économiques de la crise sur les entreprises, pourraient conduire à un niveau d'activité moins important que celui projeté et conséquemment à un niveau de recette fiscales et douanières moins important que celui attendu. Par ailleurs, la volatilité du cours mondial du baril de pétrole représente un risque pour le budget 2021 si ce cours venait à être inférieur à 43,8 dollars/baril, retenu comme hypothèse de prévision.

Par ailleurs, la non conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI en 2021, pourrait affecter l'équilibre financier du projet de loi de finances, en engendrant un important gap de financement. Il en est de même de la non mobilisation en totalité des titres publics d'un montant 350 milliards en 2021. Si les conditions financières se trouvent défavorables sur le marché des titres ou qu'il se pose un problème de liquidité, l'équilibre financier du cadrage budgétaire 2021 serait fragilisé.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur les dépenses de l'Etat, notamment à travers les interventions directes SNH dont le niveau reste encore élevé. De même, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait rompre l'équilibre budgétaire 2021, au cas où la crise sanitaire déborde en 2021.

L'enchevêtrement des réformes et des programmes dans l'agenda politique, conduit à des engagements de plus de plus importants qui installent une forte rigidité dans le budget. Il s'agit notamment de la mise en œuvre simultanée du plan de riposte contre la covid-19 et ses répercussions, du plan de relance de la production locale des produits de consommation de masse à l'origine du déficit de la balance commerciale, du plan de reconstruction des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, de la décentralisation, du PLANUT, du PTS-Jeunes, du CHAN, de la CAN, des grands projets d'infrastructures et de la Couverture Santé Universelle (CSU). Tous ces engagements constituent un risque budgétaire important en cas de choc sur les finances publiques, dans la mesure où ils limiteraient le déploiement efficace des mesures de régulation en exécution de même que la réallocation des ressources entre les différents postes budgétaires ou encore leurs l'ajustement.

L'insuffisante prise en compte des besoins liés à l'apurement des stocks des Restes à Payer (RAP) Trésor, des dettes flottantes et de la dette des correspondants et des déposants, constitue un risque pour l'équilibre financier du projet de loi de finances 2021, au cas où le paiement de ces obligations financières va au-delà de la modeste provision de 70 milliards qui a été constituée à cet effet.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourrait continuer de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat. Toutes choses qui entraîneraient un déplafonnement du niveau de dépenses projetées en 2021. Ce risque est couplé à celui de la réalisation des appels à garantie publique de la dette de ces entités. Notons que l'encours de la dette avalisée par l'Etat est évalué à 34,2 milliards de FCFA à fin septembre 2020 (0,2% du PIB).

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

L'économie camerounaise a été marquée en 2019, entre autres par : (i) la bonne tenue des activités d'extraction des hydrocarbures ; (ii) la persistance des crises sécuritaires ; (iii) l'incendie de la SONARA. La croissance économique a ralenti à 3,7% après 4,1% en 2018. Le secteur tertiaire a contribué pour 1,6 point à la croissance du PIB réel, le secondaire pour 1,3 point et le primaire pour 0,4 point. Les impôts et taxes ont contribué pour 0,4 point à la croissance.

2.1. Secteur primaire

En 2019, le PIB du secteur primaire a ralenti à 2,8% après 5,1% en 2018. Cette évolution est liée à la baisse des activités dans la « sylviculture et exploitation forestière » et au ralentissement dans l'« agriculture vivrière ». **Le secteur primaire représente 14,5% du PIB.**

La politique du Gouvernement dans ce secteur demeure axée sur le développement des chaînes de valeur dans les filières agrosylvopastorales et halieutique. Elle se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions, notamment : (i) l'amélioration des techniques de production ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) l'encadrement et la formation des producteurs ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles ; (v) la recherche et l'innovation.

2.1.1. Agriculture

Ce sous-secteur regroupe l'agriculture industrielle et d'exportation et, l'agriculture vivrière.

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

L'activité dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a enregistré une hausse de 4,6% de la valeur ajoutée, soit une amélioration de 0,7 point par rapport à 2018. Cette évolution est liée à l'accroissement de la production de cacao et de coton.

Cacao

En 2019, la production de cacao progresse de 4,3% pour s'établir à 322 937 tonnes, en dépit des perturbations enregistrées dans la région du Sud-ouest. En effet, l'accroissement de la production se poursuit dans les autres bassins. La transformation locale absorbe 32,5% de la production, et les 67,5% restant sont exportés.

Les actions menées pour améliorer la productivité et la production ont porté notamment sur : (i) la distribution de 2 189 439 plants de cacaoyers certifiés ; (ii) la certification de 1 129 000 plants de pépiniéristes privés ; (iii) la distribution de 12 180 litres d'engrais spéciale cacao ; (iv) le traitement de 20 500 ha de vergers cacao ; (v) la création de 160 ha de plantations ; (vi) la distribution de 10 000 cabosses de cacao aux pépiniéristes ; (vii) l'acquisition et la distribution de 480 écosseuses aux agriculteurs.

Par ailleurs, pour une plus grande efficacité des appuis du Gouvernement dans la filière, les cinq projets qui y intervenaient ont été fusionnés par décision N°00026/MINADER/CAB du 17 février 2020, en un seul dénommé « Projet d'appui au développement du cacao » (PAD-CACAO). Ce projet s'exécute suivant quatre composantes : (i) l'amélioration de l'accès des producteurs aux semences de cacaoyer sélectionnés ; (ii) le développement des plantations modernes ; (iii) l'amélioration de la qualité de la matière première, le développement de la transformation et la commercialisation ; (iv) l'appui à la structuration des organisations de producteurs.

Cafés

En 2019, la production de café arabica baisse de 6% pour se situer à 6 171 tonnes, celle de robusta baisse également de 5,8% pour s'établir à 33 586 tonnes. Les difficultés de la filière demeurent le vieillissement des plantations et de la force de travail. Par ailleurs, la baisse des cours sur le marché international et le coût élevé des intrants, contribuent également à la désaffection des jeunes

producteurs pour cette spéculation. Toutefois, pour faire face aux difficultés d'écoulement de la production du fait de la baisse des cours sur le marché international, les producteurs s'orientent davantage vers la transformation locale du café.

Les actions du Gouvernement pour accroître la production sont entre autres : (i) la distribution de 1 750 940 plants de cafiers certifiés ; (ii) la distribution de 11 650 litres d'engrais spécial café ; (iii) la réhabilitation et l'entretien de 500 ha de vieilles plantations.

Caoutchouc naturel

En 2019, la production de caoutchouc naturel recule de 21,7%, après une amélioration de 8,2% en 2018, et se chiffre à 35 517 tonnes. Les troubles sécuritaires dans les bassins de production ont contribué à plomber la collecte du latex notamment pour les sociétés CDC et HEVECAM.

Pour accroître la production, une convention de partenariat a été signée entre la société agroindustrielle Sud Cameroun Hévéa (SUDCAM) et le Gouvernement. Cette convention prévoit le développement de la culture de l'hévéa sur 45 000 hectares dans la région du Sud, notamment dans les localités de Meyomessala, Meyomessi et Djoum. La totalité des 45 000 hectares devra être plantée à l'horizon 2027.

Coton

En 2019, les productions de coton graine et de coton fibre croissent de 8,5% et de 22,4% pour s'établir respectivement à 320 077 tonnes et 131 761 tonnes. Ces évolutions sont entre autres attribuables à la réduction des pertes post-récolte et à la mise à niveau des équipements de production.

La SODECOTON poursuit la mise en œuvre de son plan d'investissement. Dans ce cadre, elle a bénéficié d'un accord de prêt de la Société internationale islamique de financement du commerce, filiale de la Banque islamique de développement (BID), d'un montant de 64,3 milliards.

Banane d'exportation

En 2019, une tendance baissière de la production de la banane d'exportation se poursuit. Après un effondrement de 30,9% en 2018, elle recule de 6,6% pour se situer à 224 537 tonnes. Cette baisse de la production est liée aux conditions climatiques défavorables, au mauvais état des voies d'évacuation de la production des plantations vers les points d'embarquement et aux difficultés financières de la PHP, premier opérateur de la filière. Les exportations baissent de 15,1%.

Pour soutenir les entreprises de la filière, la convention signée entre le Gouvernement et l'Union européenne, pour une période d'exécution de 7 ans à compter de 2012, d'un montant de 31,7 milliards, a été prolongée de 2 ans. Cette prolongation de la convention devrait permettre aux entreprises de la filière de mener à terme leurs différents plans d'investissement.

Huile de palme brute

En 2019, la production industrielle d'huile de palme brute est restée quasi stable par rapport à 2018 à 171 956 tonnes, en lien avec les conditions climatiques défavorables. L'insécurité dans le bassin de production du Sud-ouest participe également à cette stagnation.

Pour accroître la production, les investissements réalisés par les entreprises de la branche sont orientés vers : (i) l'extension des plantations ; (ii) le renouvellement des anciennes plantations ; (iii) l'amélioration du taux d'extraction des usines avec la mise à niveau des équipements productifs ; (iv) l'acquisition du matériel végétal à cycle court et à haut rendement ; (v) le renforcement des traitements phytosanitaires et l'utilisation des engrains.

Pour soutenir les opérateurs du segment de la transformation locale de cette spéculation, le Gouvernement octroie chaque année une autorisation d'importation d'huile de palme brute au taux du tarif extérieur commun de la CEMAC de 5% et, en exonération de la TVA. En 2019, elle a porté sur 90 000 tonnes d'huile de palme brute.

S'agissant de la production villageoise, essentiellement destinée à la consommation, elle est de 233 090 tonnes, en hausse de 3,3% contre une baisse de 13% en 2018. Pour accroître la production villageoise, le Gouvernement a mis à la disposition des planteurs 43 500 noix pré germées et 34 643 plants.

Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	2018*	2019**
Cacao								
Production (tonnes)	268 941	275 000	281 196	308 753	330 412	308 736	309 627	322 937
Exportation (tonnes)	173 794	192 836	192 637	265 306	263 746	221 667	218 793	218 002
Cours (en Fcfa/kg)	1 356	1 386	1 732	1 756	1 654	1 158	1 265	1 312
Café Arabica								
Production (tonnes)	10 000	7 000	8 020	6 504	7 024	10 307	6 565	6 171
Exportation (tonnes)	5 148	2 228	2 434	2 004	1 943	1 730	1 146	859
Cours (en Fcfa/kg)	2 748	2 070	2 975	2 227	2 188	2 131	2 001	1 820
Café robusta								
Production (tonnes)	42 000	31 127	37 115	27 094	29 762	21 316	35 654	33 586
Exportation (tonnes)	36 436	19 280	28 171	27 990	30 914	22 273	17 765	17 213
Cours (en Fcfa/kg)	1 622	1 483	1 553	1 391	1 361	1 492	1 254	1 085
Caoutchouc								
Production (tonnes)	46 318	51 510	51 559	46 920	40 983	41 911	45 354	35 517
Exportation (tonnes)	42 851	54 068	57 150	36 149	42 328	42 381	41 560	34 367
Cours (en FCFA/kg)	1 479	1 216	812	864	1 019	1 279	1 050	940
Coton graine								
Production (tonnes)	227 000	240 000	274 286	289 994	258 000	248 150	295 100	320 077
Coton fibre								
Production (tonnes)	82 124	88 854	98 375	107 585	91 970	100 877	107 617	131 761
Exportation (tonnes)	76 173	91 532	90 854	98 143	101 427	101 893	113 623	130 061
Cours (en FCFA/kg)	878	868	799	920	865	975	1 066	1 067
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	256 789	321 814	343 616	363 029	381 525	347 896	240 403	224 537
Exportation (tonnes)	231 802	261 808	265 276	283 436	295 180	275 717	217 177	184 370
Cours (en FCFA/kg)	553	569	554	482	505	502	536	518
Huile de palme								
Production industrielle (tonnes)	99 238	113 940	127 321	140 212	130 129	155 066	171 955	171 956

Sources : MINADER, MINFI/DP, WEO, * données mises à jour, ** estimations

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2019, la valeur ajoutée de l'agriculture vivrière progresse de 3,1% après 5,1% en 2018. Ce ralentissement est notamment attribuable aux conditions climatiques défavorables pour plusieurs spéculations, et à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-nord, qui sont des grands bassins de production.

Les actions menées par le Gouvernement dans le sous-secteur portent sur : l'encadrement et la formation des producteurs, la vulgarisation et la distribution des semences et du matériel végétal à rendement élevé. Les cultures concernées sont notamment : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les produits maraîchers, les fruits et légumes.

Céréales

Elles représentent la base de l'alimentation et regroupent principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz paddy. En 2019, les mauvaises conditions climatiques ont conduit à la baisse de la production de maïs et de mil/sorgho.

Maïs

La production recule de 11,1% en 2019, contre une augmentation de 5,6% en 2018, et se situe à 2 012 183 tonnes. Cette baisse est notamment attribuable aux conditions défavorables en début de saison avec le retard des pluies et pendant la récolte avec des pluies abondantes, voire des inondations. Les actions menées à travers les programmes et projets ont porté sur : (i) la mise en exploitation de 740 ha de champs de production de maïs destiné à la consommation ; (ii) l'acquisition et la distribution de 2 294 tonnes de semences de base, 1 275 tonnes de semences certifiées et 480 égraineuses.

Les pesanteurs à la production de maïs à grande échelle demeurent entre autres : l'incertitude sur le climat, l'enclavement des bassins de production, les difficultés d'accès au foncier et l'insuffisante mécanisation.

Mil/Sorgho

En 2019, la production de mil/sorgho baisse de 3,7% par rapport à 2018 et se situe à 1 228 208 tonnes. Cette évolution est liée aux conditions climatiques défavorables et à l'insécurité dans le bassin de production de l'Extrême-nord. Pour améliorer la productivité, 238 tonnes de semences de base certifiées ont été distribuées aux agriculteurs.

Riz paddy

En 2019, la production de riz paddy augmente de 0,9% pour se situer à 334 275 tonnes. Pour accroître sa production, la SEMRY, principale société, a reçu du Gouvernement, un appui de 3,3 milliards pour l'acquisition des engins de labour et des groupes électrogènes pour le fonctionnement des unités de décorticage.

Les autres actions du Gouvernement ont porté sur : (i) la distribution de 1 681 tonnes de semences certifiées de riz ; (ii) la production de 80 tonnes de semences de base de riz irrigué ; (iii) l'aménagement de 13 102 ha de bas-fonds ; (iv) la formation de 400 agriculteurs sur les itinéraires techniques de production du riz pluvial.

Racines et tubercules

En 2019, les productions de manioc et de patate douce progressent respectivement de 2,8% et de 2,3%. Les producteurs de manioc ont bénéficié de la mise à disposition de 28 502 500 boutures certifiées. Les productions des autres racines et tubercules sont en baisse. Par spéculation on enregistre : (i) une chute de la production de pomme de terre de 8,4% contre une hausse de 5,7% en 2018, du fait de la mise à disposition tardive de semences certifiées aux organisations de producteurs, ainsi que du déplacement des populations des zones en crise ; (ii) des productions d'igname et de macabo/taro qui demeurent sur une tendance baissière avec des taux de croissance respectifs de -3,1% et -0,5% en 2019 après - 4,8% et -3,4% en 2018.

Légumineuses et oléagineux

En 2019, les spéculations dont les productions demeurent sur une tendance haussière sont notamment : l'arachide (+9,3%), le niébé (+6,3%) et le soja (+6,7%). Le soja a particulièrement bénéficié d'une augmentation des superficies cultivées et de la formation des agriculteurs sur les itinéraires techniques de production. Les productions des autres légumineuses et oléagineux, régressent de 10,2% pour le haricot, 3,9% pour le sésame et 12,8% pour le voandzou, après des hausses enregistrées un an plutôt.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2019, la production de banane plantain s'établit à 4 524 989 tonnes, en hausse de 1,5% par rapport à 2018. Cette spéulation a bénéficié de la mise à la disposition des planteurs de 2 380 550 plants. Par ailleurs, 9 315 000 plants ont été produits dans les champs semenciers.

S'agissant des autres produits maraîchers, fruits et légumes, les productions sont en hausse pour la tomate (+2%), la pastèque (+5,7%), l'ananas (+1,4%), l'oignon (+2,0%), le piment (+5,8%), contre une baisse de 6,5% pour le gombo. Les actions du Gouvernement ont notamment porté sur : (i) la distribution de 36 400 plants d'arbres fruitiers, 7 000 plants de manguiers, 247 000 plants d'avocatiers, 40 000 plants d'agrumes et 150 000 plants d'okok ; (ii) la création de 10 champs écoles de tomate dans les Régions de l'Est et de l'Ouest ; (iii) la distribution de 251 sachets de semence de pastèque hybride, 440 sachets de semences de piment hybrides et 255 sachets de semence de tomate à haut rendement.

Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019**
<i>Céréales</i>								
Maïs	1 749 976	1 948 019	2 062 952	2 070 572	2 101 631	2 142 641	2 263 400	2 012 183
Mil/Sorgho	1 425 895	1 638 377	1 735 040	1 040 902	1 144 992	1 066 495	1 275 674	1 228 208
Riz paddy	181 818	189 890	201 090	278 281	311 674	289 221	331 191	334 275
<i>Légumineuses</i>								
Niébé	171 955	179 000	186 000	199 000	195 408	200 113	196 961	209 386
Voandzou	35 199	36 639	40 000	46 000	27 864	29 387,90	33 363,60	29 087,00
Sésame	50 802	51 496	54 000	56 000	68 422	37 745	37 961	36 463
Arachide	643 222	666 947	729 000	781 000	622 732	597 658	636 497	695 729
Soja	14 908	12 241	16 000	17 000	24 558	20 544	146 606	156 439
Haricot	417 768	438 000	473 000	506 000	390 816	379 926	384 515	345 344
<i>Racines et tubercules</i>								
Manioc	4 287 177	4 501 671	4 600 707	5 224 735	5 284 683	5 617 376	5 499 306	5 654 517
Macabo/taro	1 614 103	1 660 710	1 697 245	1 757 249	1 801 180	1 858 116	1 794 810	1 785 860
Igname	537 802	559 366	571 672	602 228	618 136	567 774	540 456	523 696
Patache douce	327 126	347 490	355 135	391 905	426 899	391 199	460 697	471 086
Pomme de terre	210 015	224 246	224 562	346 332	384 429	373 418	394 540	361 432
<i>Produits maraîchers, fruits et légumes</i>								
Tomate	889 795	954 384	965 000	1 000 000	1 182 114	1 125 020	1 094 714	1 116 327
Oignon	198 024	212 000	226 000	240 000	303 781	300 843,30	311 295,60	318 659,70
Piment	37 307	41 548	40 000	43 000	58 903	51 078,00	55 472,00	58 711,30
Banane	3 569 318	3 718 895	3 834 180	4 477 344	4 280 305	4 352 787	4 457 513	4 524 989
Gombo	69 060	72 661	77 000	78 000	80 780	83 851,80	99 292,40	92 877,30
Pastèque	50 108	69 587	70 907	73 793	76 745	75 463	72 869	77 014
Ananas	167 853	170 269	282 334	296 047	214 106	225 002	241 090	244 508
Concombre						16 175	6 993	10 457
Gingembre						4 110	3 693	3 398

Source : MINADER, * = données mises à jour, **= estimations

Mesures de soutien au développement du secteur rural

Dans le secteur rural, plusieurs actions transversales ont été menées par le Gouvernement. Il s'est agi de : (i) la réhabilitation de 168 km de pistes agricoles et la création de 202 km de pistes agricoles ; (ii) le nivellement des parcelles endommagées par les activités de pâturage dans le Nord-ouest ; (iii) l'acquisition des égraineuses, décortiqueuses et des nattes pour la construction des séchoirs et leur mise à disposition aux planteurs; (iv) l'équipement des jeunes en kits de petits matériels agricoles (brouettes, pulvérisateurs, combinaisons) ; (v) l'appui financier à 590 organisations de producteurs pour un montant de 2,4 milliards ; (vi) la construction de 191 points d'eau et forages, 36 bâtiments à usage communautaire et des hangars de marché ; (vii) la formation des acteurs sur les processus d'analyse des engrains et sols, et les itinéraires techniques de production ; (viii) la création d'un champ école semencier de soja à Figuil.

Perspectives du Sous-secteur agriculture

Le souci d'augmentation quantitative et qualitative de la production de chaque spéculature, qu'elle soit vivrière ou d'exportation demeurera une constance. Dans le cadre de l'élargissement de la gamme des produits agricoles, le Gouvernement favorise le développement et la vulgarisation de la culture d'anacardier. A cet effet, 1,1 million de plants d'anacardiers ont été distribués par l'IRAD en 2020.

Pour ce qui est de la production vivrière, le Gouvernement a signé avec la FAO, une convention de financement de 28 milliards en fin septembre 2020, pour la production d'oignons et de riz, cette dernière culture étant le premier produit d'importation du Cameroun. Produit de grande consommation pour lequel les Autorités veulent porter à moyen terme la production locale au niveau de la demande, le riz fera également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la gestion du fonds en création, relatif à la production locale et au made in Cameroun.

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2019, les activités d'élevage restent sur une tendance haussière avec un taux de croissance de 5,5% après 4,4% en 2018. Cette évolution est soutenue par les productions d'animaux sur pieds, dont les bovins, porcins et volailles. Toutefois, la production de viande baisse pour la plupart des espèces, du fait de la grève des transporteurs par camions qui a plombé le corridor Nord-sud, entraînant la pénurie des animaux sur pieds dans les marchés des grands centres de consommation.

Bovins

En 2019, le cheptel bovin est passé à 9 506 103 de têtes, en augmentation de 8,5% par rapport à 2018. Cet accroissement se justifie par : (i) l'augmentation de l'offre en matériel animal performant ; (ii) l'encadrement des producteurs et le financement de leurs projets à travers les programmes et projets d'élevage (ACEFA, PRODEL, LIFIDEP, PEA-Jeunes, etc.) ; (iii) l'amélioration de la disponibilité en eau et fourrage dans les principaux bassins de production ; (iv) la poursuite de la modernisation des infrastructures d'élevage. La production de viande bovine est de 107 110 tonnes, en baisse de 24,8% par rapport à l'année précédente.

De façon spécifique, les actions du Gouvernement dans la filière ont portées sur : (i) la création de 08 fermes bovines ; (ii) la mise en place de 41 unités de transformation, de stockage et de distribution des produits d'origine animale (Martap, Bafia, Nkoudoula, Yoko, etc.) ; (iii) la construction de 12 parcs pour veaux et de 16 parcs de nuit à la Station Wakwa (4) et à la SODEPA (12), 01 mare d'eau à usage pastoral à Kar Hay et 01 marché à bétail (Phase I) à Guérétré ; (iv) la réhabilitation de 09 parcs de traitement des animaux ; (v) l'insémination artificielle de 1 270 vaches, dont 110 à la Station de Wakwa et 1 160 par le Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) ; (vi) l'entretien de 07 ha de champs fourrager de braccharia et l'aménagement de 513 ha de pâturages et de 3 ha de champs semencier ; (vii) la mise en reproduction de 7 305 matrices à la SODEPA ; (viii) la mise à la disposition des éleveurs de 292 veaux issus de l'insémination artificielle des vaches; (ix) la vaccination de 1 940 827 bovins contre les principales maladies.

Les autres actions menées à travers les organismes et programmes du MINEPIA ont porté sur : (i) l'acquisition de 30 taureaux de race améliorée et la formation de 10 385 producteurs aux techniques améliorées de production fourragère; (ii) la production de 7,5 tonnes d'aliments complémentaires pour bovin et de 160 blocs de pierre à lécher ; (iii) la construction de 06 forages à énergie solaire pour le ravitaillement de deux abreuvoirs chacun dans les localités de Akmassirak, Wouro-Kessoum, Djendjerengue, Djalingo, Mandari et Tchabawol, ainsi que la réhabilitation d'un forage à Dogba ; (iv) l'entretien de 109 champs fourragers.

Porcins

En 2019, le cheptel porcin est de 3 848 437 têtes, en augmentation de 3,2% par rapport à 2018. Cette évolution est le fruit d'une vulgarisation des techniques de production et d'un accompagnement des acteurs de la filière pour une gestion efficiente. La quantité de viande porcine produite est de 42 833 tonnes, en baisse de 18,5% par rapport à 2018.

Les activités mises en œuvre pour soutenir la filière porcine sont entre autres : (i) la création de 33 fermes porcines et la production de 26 tonnes d'aliments composés ; (ii) la diffusion de 146 géniteurs améliorés Naima, dont 71 femelles et 75 mâles aux organisations de producteurs par la station de Kounden ; (iii) l'accompagnement de 8 796 organisations de producteurs et groupes informels, représentant 129 455 producteurs ; (iv) le financement de 69 projets de bâtiments d'élevage porcins et 05 projets d'équipement/infrastructures de production d'aliments ; (v) l'entretien de 12 hectares de champs de maïs pour la production d'aliments complets.

Petits ruminants

En 2019, le cheptel d'ovins s'accroît de 3% par rapport à 2018 pour atteindre 3 604 931 de bêtes et celui des caprins progresse de 1% et se situe à 6 571 397 têtes. La production de viande ovine est de 18 197 tonnes, en hausse de 18,7%. Par contre, la production de viande caprine baisse de 1,4% pour se situer à 25 081 tonnes.

L'accroissement du cheptel se justifie par : (i) l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel par l'organisation des campagnes de vaccination contre la peste des petits ruminants ; (ii) l'augmentation du nombreux d'acteurs dans la filière, afin d'écouler les animaux dans les marchés sous régionaux ; (iii) la hausse de la demande, en lien avec l'accroissement des activités de rôtisserie de viande de mouton et de chèvre.

Les activités de mises en œuvre pour encourager les opérateurs de la filière ont concerné notamment : (i) la délivrance des autorisations de création de 02 fermes ovine et caprine ; (ii) l'importation de 44 géniteurs de race améliorée de petits ruminants, dont 22 boucs et 22 moutons et, la formation de 484 producteurs sur la multiplication des petits ruminants ; (iii) la vaccination de 5 000 000 de petits ruminants contre la peste ; (iv) le renforcement du plateau technique du LANAVET et son accréditation à la norme ISO17025 en matière de diagnostic des maladies animales.

Volailles

En 2019, l'effectif de volailles est en hausse de 2% et se situe à 85 579 493 têtes. Cette croissance est consécutive, d'une part, à la réduction des foyers de maladies aviaires et, d'autre part, à l'acquisition des incubateurs et des cages pour le transport des volailles au profit des femmes et jeunes avicultrices.

Les activités menées dans le cadre du développement de la filière avicole ont portées entre autres sur : (i) la création de 81 fermes avicoles et de 46 établissements de fabrication et de vente d'aliments complets ; (ii) la production de 20 tonnes d'aliments complets pour volaille ; (iii) l'acquisition et la distribution de 72 323 poussins d'un jour au profit de 167 producteurs, et de 6 000 poussins d'un jour au profit de la Station de Bali, dans la région du Nord-ouest ; (iv) l'équipement de 61 bâtiments d'élevage de volailles et de 11 provenderies.

Tableau 4 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages

Rubriques	2017		2018		2019		Variations en %	
	Cheptel*	Viande**	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	7 890 962	133 625	8 761 385	142 436	9 506 103	107 110	8,5	-24,8
Ovins	3 345 340	14 641	3 499 933	15 329	3 604 931	18 197	3,0	18,7
Caprins	6 441 915	25 235	6 506 334	25 449	6 571 397	25 081	1,0	-1,4
Porcins	3 613 475	51 482	3 729 106	52 541	3 848 437	42 833	3,2	-18,5
Volailles	82 661 540	-	83 901 463	-	85 579 493	-	2,0	-

Source : MINEPIA ; * En nombre de tête ; ** En tonnes

Autres produits d'élevage

Les autres produits de l'élevage recouvrent le miel, les œufs de table et le lait. En 2019, la production de miel est en hausse de 36,6%. Par contre, celles des œufs de table et du lait sont en baisse de 1,5% et 22,2% respectivement.

Miel

La production de miel est passée de 5 276,2 tonnes en 2018 à 7 205,3 tonnes en 2019. Les résultats obtenus sont attribuables entre autres à l'encadrement constant des producteurs, l'entrée de nouveaux acteurs dans la filière suite à l'engouement des exportateurs pour le miel camerounais et la consolidation des acquis de la coopération turco-camerounaise dans la production apicole.

Les activités réalisées pour soutenir la production de miel sont notamment : (i) la délivrance des autorisations de création des exploitations apicoles et des unités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits de la ruche ; (ii) la construction d'un centre de collecte de miel à Martap dans l'Adamaoua ; (iii) l'appui en matériel de contrôle de la qualité du miel et la formation de 25 femmes à Banyo, dans la région de l'Adamaoua en technique de transformation des produits de la ruche.

Lait et œufs de table

La production du lait est de 207 216 tonnes, en baisse de 22,2% par rapport à 2018. Cette chute est consécutive au vieillissement du cheptel laitier devenu peu performant et à la faible disponibilité d'eau et de fourrage, du fait de la persistance de la sécheresse dans les régions de l'Extrême nord et du Nord. Pour stimuler la production, les activités ont porté sur : (i) la création de 04 fermes laitières ; (ii) la formation de 25 producteurs à l'hygiène de collecte de lait ; (iii) l'acquisition du matériel de production, de stockage, de conservation et de transformation de lait ; (iv) la construction d'une laiterie et l'acquisition de 04 tricycles, 75 bicyclettes et 100 bidons. En ce qui concerne les œufs de table, la production est de 81 158 tonnes en 2019, contre 82 407 tonnes en 2018. Pour assurer l'approvisionnement du marché, le Gouvernement a délivré des avis techniques pour l'importation de 21 523 000 poussins pontes.

Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

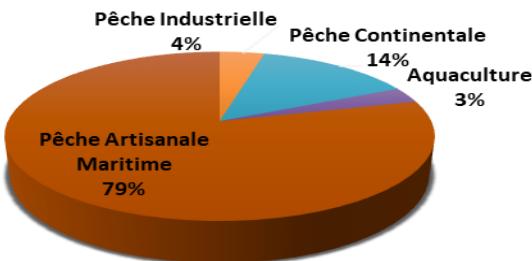
Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019*	Variations (en %)
Œufs de table	79 059	84 129	67 999	82 407	81 158	-1,5
Lait	208 604	223 527	239 174	266 275	207 216	-22,2
Miel	4 626	5 040	6 087	5 276	7 205	36,6

Source : MINEPIA ; *Données provisoires

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

La politique du Gouvernement dans le secteur est de promouvoir et de faciliter l'insertion des nationaux dans les activités de pêche. En 2019, les productions halieutiques s'établissent à 335 158 tonnes, contre 390 519 tonnes en 2018, soit une baisse de 14,2%. Ce recul est dû entre autres : (i) au respect strict du repos biologique qui s'étale de juin à septembre ; (ii) à la réduction des zones de pêche et du nombre de pêcheurs, du fait de la crise sécuritaire dans le Sud-ouest. Les productions halieutiques sont dominées par les produits de la pêche artisanale maritime qui représente 79% de la production totale.

Graphique 1 : Répartition de la production par type de pêche



Sources : MINEPIA

La production aquacole est passée de 5 213,9 tonnes en 2018 à 9 078,2 tonnes en 2019, soit une hausse de 74%. Cette évolution se justifie entre autres par les actions menées par le Gouvernement, notamment : (i) la vulgarisation à large échelle des techniques d'aquaculture innovantes pour la production en cages flottantes et en bacs ; (ii) l'appui en intrants et en matériels aux promoteurs privés engagés dans l'aquaculture à moyenne et grande échelle ; (iii) la sensibilisation du secteur privé sur les opportunités aquacoles.

Perspectives du Sous-secteur élevage, pêche et pisciculture

Afin de renforcer la production de poissons, produit qui grève considérablement la balance commerciale du Cameroun, et dans la perspective à moyen terme de couvrir la demande nationale voire sous régionale, la production aquacole, déjà en hausse de 74% en 2019 par rapport à 2018 sera davantage boostée. C'est dans cette optique que le Gouvernement a lancé en 2020, un appel à manifestation d'intérêt dans le but de favoriser et de soutenir l'installation d'unités de production piscicole de moyenne et de grandes tailles. Cette action est complémentaire de celle relative à la vulgarisation à large échelle des techniques d'aquaculture innovantes pour la production en cages flottantes et en bacs. Dans la même veine, et s'agissant de l'amélioration de la production laitière, le Gouvernement a procédé à l'importation de 165 vaches à haut rendement laitier en octobre 2020. Le poisson et le lait sont deux produits du sous-secteur pour lesquels les Autorités recherchent la couverture de la demande locale à moyen terme. En conséquence, l'accroissement de leurs productions fera également l'objet d'un traitement de faveur dans le cadre de la gestion du fonds en création, relatif au soutien à la production locale et au made in Cameroun.

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

En 2019, les activités du sous-secteur forêt et faune ont portés sur la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers. Les actions du Gouvernement demeurent axées sur : (i) l'aménagement et l'exploitation des forêts ; (ii) le reboisement ; (iii) la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (iv) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

En 2019, La valeur ajoutée de la branche « sylviculture et exploitation forestière » recule à -2,7%, contre une augmentation de 7,3% en 2018. Les exportations de grumes baissent de 19,5% pour s'établir à 881 202 m³. Ces évolutions sont imputables à la baisse de la demande extérieure en bois grume, notamment dans les pays de l'Union européenne et de l'Asie.

Une superficie de 117 130 ha de forêt a été aménagée dans le domaine permanent, portant la superficie totale de forêt aménagée à 6 398 968 ha. Le volume de bois légal issus du domaine permanent et mis sur le marché a été de 1 902 876 m³, en baisse de 35,6% par rapport à 2018.

Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier (en m3)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	Variations (en %)
Production					
Grumes	2 968 600	2 750 000	2 953 500	1 902 876	-35,6
Bois sciés	1 114 800	964 500	1 057 092	1 322 957	25,2
Placages	104 100	121 000	150 000	91 499	-39,0
Exportations					
Bois et ouvrages en bois	1 305 093	1 507 959	1 718 185	1 514 634	-11,8
dont Grumes	807 029	1 017 971	1 096 775	881 202	-19,5
Bois sciés	663 800	641 188	742 535	785 779	5,8
Placage en bois	30 357	35 069	45 977	50 630	10,1
Contre-plaqués	3 964	2 116	4 219	5 959	41,2

Sources : MINFOF/COMCAM, MINFI/DGD

Dans le domaine non permanent, la superficie des forêts exploitées en gestion participative est de 69 732 ha. Son exploitation s'est faite à travers l'octroi des permis annuels d'opération et des certificats annuels d'exploitation pour 184 forêts communales et communautaires contre 144 en 2018. La hausse du nombre de forêts exploitées est notamment liée à la reprise des activités dans les forêts de Messondo et de Nanga-Eboko, après une longue période d'arrêt.

Les recettes des taxes issues de l'exploitation forestière s'élèvent à 30,9 milliards, en baisse de 47,4% par rapport à 2018. Les droits de sortie y représentent 39,8%, la redevance forestière annuelle 36,1% et la taxe d'abattage 18%. La surtaxe à l'exportation des produits forestiers, les ventes aux enchères publiques des bois saisis, les amendes et les autres droits et taxes du secteur forestier en représentent 6%.

2.1.3.2. Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

Les activités de la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées portent essentiellement sur l'aménagement des aires protégées, la chasse sportive et les visites dans les aires protégées. En 2019, la superficie d'aires protégées aménagées est de 790 279 ha, pour une superficie totale cumulée de 6 067 012 ha.

En ce qui concerne la chasse sportive, le nombre de touristes chasseurs est passé de 285 en 2018 à 387 en 2019, en raison du renforcement de la sécurité dans les zones de chasse et du marketing des zones d'intérêts cynégétiques (ZIC).

L'activité a été organisée dans les ZIC de l'Adamaoua, du Nord, du Centre, du Sud et de l'Est. Dans les ZIC de l'Adamaoua et du Nord, le plan de tir a porté sur 3 632 animaux contre 3 557 la saison dernière. Le nombre d'animaux prélevés dans ces zones est de 306. Les principales espèces prélevées sont : l'Eland de derby, les buffles, les Waterbuck et les babouins. Dans les zones de chasse du Centre, de l'Est et du Sud, le plan de tir a porté sur 1 592 animaux. Le nombre d'animaux prélevés est de 215. Les principales espèces sont : le bongo, le sitatunga, le céphalophe bleu et le céphalophe de Peters.

Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique

Zones de chasse des régions de l'Adamaoua et du Nord			Zones de chasse des régions du Centre, de l'Est et du Sud				
Espèces	2018-2019*		2018-2019*		2019-2020		
	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir		
Eléphant	21	1	16	1	Eléphant	24	ND
Buffle	238	83	243	85	Buffle	91	
Eland de Derby	225	99	220	97	Bongo	135	
Hippopotame	17	3	16	3	Sitatunga	92	
Phacochère	174	21	180	22	Hylochère	58	
Lion	14	2	15	2	Potamochère	70	
Babouin	194	33	192	33	Antilope de	96	
						127	0

Zones de chasse des régions de l'Adamaoua et du Nord					Zones de chasse des régions du Centre, de l'Est et du Sud				
Espèces	2018-2019*		2019-2020		Espèces	2018-2019*		2019-2020	
	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations		Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations
					Bate's				
Python	87	8	78	7	Python	27		40	0
Damalisque	36	13	37	14	Céphalophe de Peters	122		172	17
Hyène tachetée	66	7	68	7	Céphalophe bleu	140		183	22
Waterbuck	176	35	177	35	Vipère du Gabon	26		132	0
Varan	18	0	16	0	Varan	10		11	0
Autres	2291	468	2374		Autres	256		250	
Total	3557	773	3632	306	0	1147	0	1592	215

Source ; MINFOF, ND : Non déclaré, * données mises à jour

Pour ce qui est des visites dans les aires protégées, le nombre de touristes visiteurs recensés en 2019 est de 39 883, en baisse de 13,3 % par rapport à l'année précédente. Ce recul est consécutif à l'insécurité persistante dans la partie septentrionale.

Afin d'y remédier, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de l'attractivité des aires protégées se sont poursuivis à travers notamment : (i) la construction des bases vie du sanctuaire à gorilles de Mengame et de la barrière du parc national de Mozogo Gokoro à Koza ; (ii) l'organisation régulière des patrouilles ; (iii) la poursuite des opérations « coup de poing ». Les recettes fauniques issues de l'exploitation des aires protégées s'élèvent à 835,2 millions en 2019, en augmentation de 19,3% par rapport à 2018.

Tableau 8 : Evolution des activités dans les aires protégées

Années	2017	2018	2019	Variations (en %)
Superficie des aires protégées sous aménagement (ha)	5 901 967	6 415 856	6 067 012	-5,4
Nombre de touristes chasseurs (unité)	275	285	387	35,8
Nombre de visiteurs des aires protégées (unité)	80 292	45 986	39 883	-13,3
Recettes fauniques (millions)	641,3	699,9	835,2	19,3

Source : MINFOF

2.1.3.3. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

La valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses concerne : (i) la vulgarisation des essences de promotion ; (ii) la formation aux métiers du bois ; (iii) le développement de la filière bois énergie ; (iv) la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

En 2019, la commercialisation des essences de promotion a porté sur 1,6 million de m³ de bois brut, dont 484 018 m³ de bois débité légal. Les actions mises en œuvre pour promouvoir les essences inconnues sur le marché ont concerné : (i) la sensibilisation des opérateurs économiques et la vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion ; (ii) l'actualisation de la liste des essences de promotion et le suivi des activités du marché intérieur du bois ; (iii) la participation aux foires nationales et internationales en vue de promouvoir les essences camerounaises ligneuses et non ligneuses.

En ce qui concerne la formation, un accent particulier a été porté sur le renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la compétitivité des artisans. Les actions ont concerné : (i) la formation de 209 artisans sur le séchage du bois et la fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif ; (ii) la formation des opérateurs économiques sur le remplissage des documents sécurisés et des rapports d'activité annuel ; (iii) la sensibilisation et l'encadrement des responsables des unités de transformation du bois, sur la nécessité de développer leurs entreprises dans la légalité ; (iv) l'accompagnement à la création de nouvelles unités de transformation du bois.

Dans le cadre du développement de la filière bois énergie, 28 889 tonnes métriques de bois ont été commercialisées, en augmentation de 27,4% par rapport à 2018. Cette évolution est notamment liée à : (i) l'accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts autour des unités de transformation de bois ; (ii) la vulgarisation du guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal ; (iii) la sensibilisation des détenteurs d'unités de transformation du bois sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre. S'agissant de la valorisation des produits forestiers non ligneux, les quantités exportées sont passées de 5 025,4 tonnes en 2018 à 7 146 tonnes en 2019, pour une valeur de 7,08 milliards.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

L'objectif du Gouvernement est d'assurer l'intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales à travers : (i) la gestion durable de la biodiversité ; (ii) la lutte contre la désertification et les changements climatiques ; (iii) la lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives ou dangereuses.

2.1.4.1 Gestion durable de la biodiversité

En 2019, les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité : (i) la production et la transplantation de 21 000 plants de palétuviers ; (ii) le nettoyage des espèces aquatiques envahissantes sur 10 ha de plans d'eau, portant le cumul à 120 ha ; (iii) la délivrance de 130 certificats de conformité environnementale et de 30 agréments pour la réalisation des évaluations environnementales.

2.1.4.2. Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2019, les activités du projet sahel vert se sont poursuivies dans la région de l'Extrême-nord à travers : (i) la restauration de 1 250 ha de terre par la plantation de 20 000 arbres ; (ii) la mise en défens des sites restaurés par le recrutement des agents de sécurité ; (iii) la construction de 05 forages ; (iv) la fabrication et la distribution de 9 300 foyers améliorés. En ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, 30 cadres du MINEPDED ont été formés sur les calculs des émissions de gaz à effet de serre et 100 personnes sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la gestion des risques liés aux changements climatiques.

2.1.4.3. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ ou dangereuses

En 2019, dans le cadre de la lutte contre les pollutions, les actions menées ont porté sur : (i) l'inspection et le contrôle de 4 464 installations et 788 navires ; (ii) la mise en fonctionnement de 17 postes de contrôle des entreprises ; (iii) la saisie de 84,6 tonnes d'emballages plastiques dans les dix régions à l'issue des contrôles de conformité ; (iv) l'organisation de missions de recouvrement d'amendes auprès de 435 entreprises dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conformes ; (v) la délivrance de 124 permis environnementaux en matière de gestion des déchets ; (vi) le traitement de 35 712 000 litres de déchets liquides et de 36 860 tonnes de déchets solides.

2.1.5. Recherche et innovation

En 2019, plusieurs actions ont été mises en œuvre par le système national de la recherche, du développement et de l'innovation. Ces actions visent principalement : (i) l'accroissement de la production technologique, cartographique et de l'information ; (ii) la contribution au développement du capital humain ; (iii) la promotion et l'appui à l'innovation.

En ce qui concerne l'accroissement de la production technologique, cartographique et de l'information, les activités ont porté sur : (i) l'installation et la mise en service permanente d'une station Global Navigation Satellite System ; (ii) la poursuite de la construction de la base de

données cartographiques sur 22 000 km², faisant passer la superficie couverte de 8 000 km² à 30 000 km² dans la région du Nord ; (iii) l'installation d'une station Géoscope à Edéa ; (iv) le suivi du dégazage des lacs Nyos et Monoun.

S'agissant de la contribution au développement du capital humain, les réalisations portent entre autres sur : (i) la mise en place d'un système permanent de contrôle des denrées alimentaires importées dans les ports et aéroports et, la réhabilitation des bâtiments du Centre de Recherche Alimentaire et de Nutrition de l'IRAD ; (ii) la vulgarisation de l'utilisation des plans d'urgences radiologiques dans les établissements utilisant des sources de rayonnement ionisant, notamment dans les hôpitaux, les laboratoires et les centres d'imagerie médicale ; (iii) l'approfondissement de la recherche sur les réservoirs du virus d'Ebola et son mode de transmission zoonotique et, sur la diversité génétique du plasmodium et du VIH ; (iv) le contrôle de la qualité des chaînes d'imagerie médicale, le suivi dosimétrique des 682 travailleurs sous rayonnements ionisants et la surveillance de la radioactivité environnementale.

Pour ce qui est de la promotion et de l'appui à l'innovation, les activités se sont poursuivies notamment à travers : (i) la production et la distribution des semences forestières, des plants d'anacardier, des semences de base de gomme arabique et des semences améliorées de palmier à huile ; (ii) l'accroissement de la production dans le domaine des élevages non conventionnels ; (iii) l'installation par le Comité National de Développement des Technologies, d'un « Container Energétique Rural » pour la fourniture en eau et électricité dans toute localité non électrifiée.

2.2. Secteur secondaire

En 2019, la croissance du secteur secondaire est de 4,9%, après 3,1% en 2018. Ce dynamisme s'explique principalement par la bonne tenue des « industries extractives » dont la valeur ajoutée progresse de 8,4% en 2019 contre -2,6% en 2018. La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB réel est passée de 0,8 point à 1,3 point. **Son poids dans le PIB est de 26%.**

Tableau 9 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur secondaire	5,5	9,6	3,6	1,3	3,1	4,9
Industries manufacturières	0,4	4,4	4,4	5,6	3,6	4,1
Industries extractives	14,3	24,8	-3,4	-16,1	-2,6	8,4
Production et distribution d'électricité	12,6	8,9	3,3	5,9	1,2	0,3
Production et distribution d'eau et assainissement	4	10	-1,4	6,5	2,6	1,8
BTP	7,5	8,4	10,4	8,9	7,6	4,7

Source : INS

2.2.1. Industries manufacturières

En 2019, les activités dans les industries manufacturières ont enregistré une croissance de 4,1% après 3,6% en 2018. Cette accélération est principalement soutenue par le dynamisme observé dans les « industries du textile et de confection » (5,5% après 5,0%) et les « industries chimiques et fabrication des produits chimiques » (10,6% après 0,9%). Cette embellie a été amoindrie par les contres performances enregistrées dans les « industries métallurgiques de base » (-2,4% après 3,4%) et les « industries de boissons » (-4,9% après 7,9%). La contribution des industries manufacturières à la croissance du PIB passe de 0,5 point à 0,6 point. Après l'incendie à la SONARA, les activités de la branche « raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie de pétrole » sont à l'arrêt.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2019, le taux de croissance des « industries agroalimentaires » est de 2,5%. Cette croissance est attribuable principalement aux branches « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » (+6,3%), « industrie du lait, des fruits et légumes » (+4,3%) et « industries de viande et du

poisson » (+7,4%). Cette performance a été freinée par la baisse de la production dans les branches « travail des grains et fabrication des produits amylacés » (-0,2%) et « industries de boissons » (-4,9%).

La croissance dans les « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » s'explique essentiellement par l'accroissement des capacités de certaines unités de production, dont la SODECOTON, qui a porté la capacité de production de l'huilerie de Maroua de 70 000 à 110 000 tonnes en 2019. De même, SCR MAYA a fait passer ses capacités de production de 500 à 1 000 tonnes/jour. Cette filière a également bénéficié de la bonne fourniture en matières premières, notamment l'huile de palme et le coton graine.

Le dynamisme observé depuis 2016 dans la branche « industries de viande et poisson » s'est poursuivi. Sa croissance a atteint 7,4% en 2019 après 4,5% en 2018. Cette évolution est liée à l'offre en matières premières issue de la production des pêches et de la viande.

L'activité dans la branche « industrie de transformation de cacao, du café et du sucre » s'inscrit dans une dynamique favorable depuis 2015, qui s'est poursuivie en 2019, avec une croissance de 3,8%. Cet accroissement est le résultat de l'extension des capacités de production de plusieurs opérateurs. L'entreprise SIC CACAO principal opérateur dans la transformation de fèves de cacao, a accru sa production de 35 000 tonnes à 55 000 tonnes. En outre, de nouvelles usines de transformation de fèves sont opérationnelles à l'instar de Neo Industry, dont la capacité de transformation annuelle de fèves de cacao est de 32 000 tonnes.

S'agissant de la production de sucre, elle se situe à 124 500 tonnes en 2019, en hausse de 10% par rapport à 2018. Cet accroissement s'explique par le fait que le principal opérateur, SOSUCAM, a engagé en 2018 un programme d'investissements de plus de 40 milliards pour : (i) l'irrigation, la plantation et la coupe mécanisée de la canne à sucre ; (ii) l'extension des plantations de 26 000 hectares à 32 000 hectares ; (iii) l'augmentation des rendements avec l'introduction de nouvelles variétés ; (iv) l'accroissement des capacités de production et du rendement de l'usine.

L'activité dans les « industries de boissons » a baissé de 4,9% en 2019 contre une hausse de 7,9% en 2018. Cette évolution est imputable au recul de la production des boissons non alcoolisées (-17,9%) et des boissons alcoolisées (-7,3%). Les opérateurs de la branche évoquent des difficultés d'importation des matières premières, ainsi que des perturbations observées en début d'exercice, du fait des incertitudes sur l'application des dispositions de la loi de finances 2019, relatives à l'augmentation des droits d'assises. Par ailleurs, la diversification de l'offre de boisson gazeuse, ainsi que celle de l'eau minérale et de l'eau de table, ont favorisé une baisse des prix et un accroissement de la consommation.

Dans la branche « travail des grains et fabrication des produits amylacés », l'activité est restée sur une tendance baissière (-0,2% en 2019 après -1,1% en 2018), suite aux difficultés d'importation de la matière première notamment le blé. Le taux d'utilisation des produits locaux demeure faible, bien qu'il y ait des possibilités de substitution (patate, manioc, igname, banane plantain, etc.). Par ailleurs, des expérimentations de production avec de nouvelles variétés de blé sont en cours avec le concours de l'IRAD dans la région de l'Adamaoua.

Tableau 10 : Taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Industrie de la viande et du poisson	3,4	1,2	9,6	4,5	7,4
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	2,1	11,7	1,8	-1,1	-0,2
Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	21,7	9,1	21,0	3,9	3,8
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	7,9	3,3	17,6	9,1	6,3
Fabrication de produits à base de céréales	5,3	-0,1	4,5	-1,8	1,3
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	-18,3	20,7	-3,1	1,4	4,3
Industrie de boissons	-5,0	1,2	-0,6	7,9	-4,9
Industries du tabac	2,8	21,8	3,3	-1,6	4,7

Source : INS

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

En 2019, l'activité économique dans les « autres industries manufacturières » a progressé de 5,4% après 3,3% en 2018. Cette accélération est tirée notamment par les branches : « industries du cuir et fabrication des chaussures », « fabrication de papiers et d'articles en papier », « industries du textile et de confection », « industries chimiques et fabrication des produits chimiques », « fabrication de meubles, et autres activités de fabrication », « réparation et installation des machines », « fabrication de matériel de transport », et « industries du bois sauf fabrication des meubles ».

L'activité dans les industries de textile et de confection a maintenu son dynamisme passant de 5% en 2018 à 5,5% en 2019. Cette branche a bénéficié des bonnes performances de l'industrie cotonnière malgré la sous-performance de l'industrie de production de tissus. En effet, l'unique opérateur de production de fibre de coton, a enregistré une hausse de 17% du chiffre d'affaires en 2019, traduisant la bonne tendance enregistrée au cours de la campagne 2018-2019. À contrario, le chiffre d'affaires des activités de production de tissu baisse de 24,3%.

L'effondrement de la production des tissus réside dans le fait que le processus de modernisation des équipements de production n'a pas encore atteint le niveau requis. En effet, La CICAM, principale industrie de transformation de coton du pays, fait face à de nombreuses difficultés de financement qui plombent l'investissement. Par ailleurs, la filière fait face aux importations des tissus de contrefaçon et de contrebande, notamment d'origine asiatique et Ouest Africaine.

La croissance de la branche « industries du bois sauf fabrication des meubles » se situe à 8,6%, soutenue par la bonne tenue de la demande mondiale en bois sciés. La dynamique de la branche est le résultat des actions menées depuis plusieurs années, lesquelles visent la promotion de la transformation locale du bois. En effet, cette activité a été davantage boostée par les dispositions de la loi des finances 2018, relative à l'augmentation de la taxe à l'exportation des grumes qui est passée de 17,5% à 30%. Cette disposition légale a contribué à renchérir le prix des grumes sur le marché international, incitant ainsi les opérateurs locaux à plus de transformation de bois. La transformation locale bénéficie également des contraintes liées aux accords FLEGT (Forest law enforcement, governance and trade) sur le bois exporté, conclus entre le Cameroun et l'Union Européenne.

Les activités des industries chimiques ont enregistré une croissance de 10,6% en 2019 contre 0,9% en 2018, en liaison essentiellement avec la bonne performance des industries de savonnerie qui ont affiché une hausse de 9,2% de leur chiffre d'affaires en 2019. Cette évolution se justifie en partie par une amélioration des capacités de production ainsi que par la dynamique de la demande.

Les activités dans les industries métallurgiques de base ont enregistré une baisse de 2,4% en 2019 contre une hausse de 3,4% en 2018. Ce recul est consécutif aux tensions de trésorerie qu'éprouve le principal opérateur ALUCAM.

Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Industries du textile et de la confection	4,7	7,9	5,3	5,0	5,5
Industries du cuir et fabrication des chaussures	3,1	4,2	4,4	1,7	31,7
Industries du bois sauf fabrication des meubles	9,5	4,9	1,1	9,8	8,6
Fabrication de papier et d'articles en papier	0,8	-3,3	-5,8	-7,4	5,0
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industrielle	3,1	7,5	-7,8	-48,0	-1,2
Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	-4,8	3,6	10,4	0,9	10,6
Production de caoutchouc et fabrication	-6,1	-5,4	11,5	4,1	2,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métallique	40,8	11,0	13,4	8,6	1,6
Fabrication des produits métallurgiques de base	-2,7	-2,8	17,3	3,4	-2,4
Fabrication de machines, d'appareils électriques	-0,1	2,0	5,2	13,5	0,7

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Fabrication d'équipements et d'appareils audio-visuels	6,9	57,6	1,8	6,9	8,5
Fabrication de matériel de transport	-17,6	14,6	-7,7	2,6	9,3
Fabrication de meubles et autres activités de fabrication	6,0	4,1	8,4	2,7	4,3
Réparation et installation des machines	-22,1	11,4	6,6	0,9	8,4

Source : INS

2.2.2. Industries extractives

En 2019, la croissance des industries extractives s'accélère de 11 points par rapport à 2018 et s'établit à 8,4%. Cette performance est attribuable au regain de l'activité d'extraction des hydrocarbures dont la croissance passe de -2,7% à 8,5%. Ce sous-secteur contribue pour 1,7 point à la croissance du secteur secondaire, après une contribution négative les trois dernières années.

2.2.2.1. Mines

En 2019, la production d'or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation minière artisanale est de 314,5 kg, en baisse de 29,8% par rapport à 2018. Ce recul observé depuis 2018, s'explique notamment par la baisse du nombre d'exploitants miniers de 180 à environ 30, du fait de la suspension des autorisations d'exploitation, dans l'attente des textes d'application du nouveau code minier. La quote-part de la production rétrocédée à l'Etat par le CAPAM est de 45,6 kg. Par ailleurs, le CAPAM a acheté pour le compte de l'Etat, 13,9 kg d'or auprès des petits exploitants. Les actions mises en œuvre pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier se sont poursuivies avec l'attribution de 91 titres miniers (permis de recherche, permis de reconnaissance, autorisations d'exploitation des carrières, etc.).

Au premier semestre 2020 et en glissement annuel, la production d'or baisse de 46,3% et se situe à 120,5 kg, dont 27,4 kg transférés à l'Etat. Les activités du Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier (PRECASEM), en vue de la mise en place progressive d'un cadastre minier modernisé s'est poursuivie. La campagne de levés géologiques et géochimiques sur le bloc sud (Edéa, Yaoundé, Akonolinga, Abong-Mbang, Medoum et Yokadouma) est achevée. Au total, sur 11 320 points de prélèvement programmés pour la campagne, 8 425 points ont déjà été prélevés, soit un taux d'avancement global de 74%.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2019, la production de pétrole brut s'établit à 26 millions de barils, en augmentation de 3,6% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par l'accroissement des investissements de production par rapport à l'année précédente. A fin mars 2020, la production de pétrole brut est de 6,8 millions de barils, en augmentation de 11,5% en glissement annuel. Au terme de l'année, elle serait quasi stable par rapport à 2019.

Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Production	35	33,7	27,7	25,1	26	26,2
Variations (en %)	27,3	-3,9	-17,8	-9,4	3,6	0,8

Source : SNH, * prévisions

2.2.2.2.2. Gaz naturel

En 2019, la production de gaz naturel augmente de 36,9% et s'établit à 70,8 milliards de pieds cube, en lien avec la dynamique d'exploitation des gisements. A fin juin 2020, la production de gaz naturel est estimée à 35,1 milliards de pieds cube.

Tableau 13 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Production	12,8	12,6	13,9	51,7	70,8	69,5
Variations (en %)	18,5	-1,6	10,3	271,9	36,9	-1,8

Source : SNH, * prévisions

2.2.2.2.3. Produits pétroliers aval

Produits pétroliers blancs et lourds

En 2019, la production des produits pétroliers est de 494 879 tonnes métriques contre 433 963 tonnes métriques en 2018, soit une hausse de 14%. La production est à l'arrêt depuis la survenue le 31 mai 2019 de l'incendie qui a détruit une partie des installations de la SONARA. Pour assurer l'approvisionnement du marché, la SONARA est encouragée à augmenter ses importations en produits pétroliers jusqu'au plafond de 80% du volume des importations totales qui lui est autorisé, sous réserve de ses capacités financières.

Les mises à la consommation des produits pétroliers blancs progressent de 1,5% par rapport à 2018. Par produit, les progressions sont respectivement de 3,1% pour le Super, 7,4% pour le pétrole lampant et 0,1% pour le Gasoil. Le Jet A1 baisse de 2,8%. S'agissant des fuels lourds, les quantités consommées de Fuel 1500 et de Fuel 3500 baissent respectivement de 28,4% et 41,3%. La baisse des quantités consommées de Fuel 3500 s'explique notamment par la mise en arrêt de certaines centrales thermiques, suite à l'injection de 80 MW de la production du barrage de Memve'ele dans le réseau interconnecté Sud.

Tableau 14 : Mises à la consommation des produits pétroliers blancs et lourds (en milliers de litres)

Rubriques	2018	2019	Variations
Produits blancs :	1 819 131	1 846 848	1,5
Super	678 208	699 480	3,1
Pétrole lampant	116 513	125 122	7,4
Jet A1	122 667	119 188	-2,8
Gasoil	901 743	903 058	0,1
Fuel 1500	48 685	34 870	-28,4
Fuel 3500	25 186	14 773	-41,3

Sources : CSPH-DP

Gaz domestique

En 2019, l'approvisionnement du marché national en gaz domestique (GPL) progresse de 11,1% par rapport à 2018 et se situe à 127 184 tonnes métriques. Il reste dominé à 80% par les importations. La production nationale augmente de 25,3%, grâce aux activités de la SNH via son site de Bipaga. Les mises à la consommation de gaz domestique s'accroissent de 9,2%.

Tableau 15 : Offre de gaz domestique (en tonnes métriques)

Rubriques	2018	2019	Variations
Production	20 065	25 145	25,3
Importations	94 396	102 039	8,1
Total approvisionnement	114 461	127 184	11,1
Mises à la consommation	114 013	124 524	9,2

Sources : CSPH-SNH-DP

2.2.3. Production et distribution d'électricité

En 2019, la croissance de la branche « production et distribution d'électricité » a ralenti à 0,3% après 1,2% enregistré en 2018. Cette décélération s'explique principalement par la baisse de 12,4% de la demande des clients haute tension, notamment ALUCAM.

Pour ce qui est de l'offre d'énergie électrique assurée par ENEO et composée de production hydraulique, thermique et des achats d'électricité, elle progresse de 0,4% après 1,7% en 2018 et se situe à 7 006 240 Mwh. Les productions hydraulique et thermique baissent respectivement de 0,9% et 23,2%. La baisse de la production thermique fait suite à l'arrêt de l'exploitation des centrales thermiques d'Ahala, Oyomabang, Mbalmayo et Ebolowa. Les achats d'électricité progressent de 12,5%, en raison notamment de la mise en service du barrage de Memve'ele dont les achats sont évalués à 305 744 Mwh en 2019.

Afin d'améliorer l'offre d'énergie électrique, le développement des capacités de production se poursuit, avec la construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, dont les travaux sont exécutés à 30% à fin juin 2020 et, le démarrage des travaux de construction du barrage de Natchigal.

Pour accroître l'accès des populations à l'énergie, les projets d'électrification rurale du PLANUT et du BIP ont permis d'électrifier 100 localités sur 145 programmées, soit un taux de réalisation de 69%. Dans le cadre de la diversification des sources d'énergie électrique, la deuxième phase du projet d'électrification de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque est presqu'achevée. Les équipements sont installés dans 180 localités sur les 184 concernées.

Pour renforcer les capacités de transport de l'énergie électrique, les actions suivantes ont été réalisées : (i) le démarrage des travaux d'interconnexion du Réseau Interconnecté Sud (RIS) et du Réseau Interconnecté Est (RIE) ; (ii) le remplacement en cours des bancs des transformateurs de Békoko (Douala) et d'Oyomabang (Yaoundé) en vue d'accroître leurs capacités respectives à 180 MVA.

Le Projet de renforcement et d'extension des réseaux électriques de transport et de distribution (PRERETD) se poursuit et est exécuté à 71%. Il prévoit : (i) la construction de la ligne HT 90 Kv Mbalmayo - Ebolowa de 100,5 km, dont les travaux sont exécutés à 89% ; (ii) la construction du poste de transformation 90/30 KV de Mbalmayo dont les travaux sont achevés et celle du poste d'Ebolowa, dont les travaux sont réalisés à 95%. Par ailleurs, la construction des réseaux MT/BT dans les départements du Nyong et Ekellé, du Moungo, de la Sanaga maritime, des Bamboutos, de la Menoua, du Noun, du Ndé, de la Bénoué est achevée.

Tableau 16 : Offre d'énergie électrique* (en MWH)

Libellés	2017	2018	2019	Variation (en %)
		(a)	(b)	(b)/(a)
Production hydraulique	5 014 376	4 970 905	4 923 997	-0,9
Production thermique	318 927	491 133	376 985	-23,2
Achats d'électricité	1 527 597	1 515 272	1 705 258	12,5
Total	6 860 900	6 977 310	7 006 240	0,4

Source : ENEO

*assurée par ENEO

2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2019, la croissance de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » a ralenti à 1,8% après 2,6% en 2018. Toutefois, la production d'eau progresse de 12,8% et se situe à 824 456 m³/jours. Le taux de desserte en eau est resté stable à 50,77%. Les actions menées par le gouvernement pour soutenir la production d'eau ont porté entre autres sur : (i) le développement des capacités de production ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable. Par ailleurs, le volume des ordures issues de l'assainissement baisse de 12% par rapport à 2018 et se situe à 1 436 054 tonnes.

S’agissant du développement des capacités de production, le Projet d’alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS) est réalisé à 62,3%. Le Projet d’alimentation en eau potable de neuf villes se poursuit. Il vise l’extension et la remise à niveau des stations de production d’eau potable des villes de Bafoussam, Bamenda, Kribi, Sangmélima, Dschang, Yabassi, Garoua-Boulai, Garoua et Maroua. La première phase du projet est réalisée à 98% et a permis la production supplémentaire journalière de 10 000 m³ d’eau à Bafoussam, 10 000 m³ à Bamenda, 7 000 m³ à Kribi et 7 000 m³ à Sangmélima, soit un total de 34 000 m³. En ce qui concerne la deuxième phase du projet qui assurera un apport journalier supplémentaire de 10 000 m³ à Garoua, 7 000 m³ à Dschang, 1 800 m³ à Garoua-Boulai, 600 m³ à Yabassi et 650 m³ à Maroua, les études sont achevées et le processus de libération des emprises est en cours.

En ce qui concerne l’accès à l’eau potable, les interventions réalisées et les campagnes de branchements sociaux ont permis de porter le nombre d’abonnés en milieu urbain de 427 902 en 2018 à 446 976 en 2019, soit une progression de 4,5%. La longueur du réseau est passée de 6 760 km en 2018 à environ 6 875 km en 2019.

2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics

En 2019, la croissance de la branche « bâtiments et travaux publics » est de 4,7% après 7,6% en 2018. Ce ralentissement fait suite à la fin des grands projets de première génération et l’achèvement des infrastructures liées à la tenue du CHAN et de la CAN. La branche contribue pour 0,3 point à la croissance du PIB. Les activités des BTP concernent, d’une part, la construction des routes, bâtiments et autres infrastructures et, d’autre part, la réhabilitation, la maintenance et l’entretien des infrastructures.

2.2.5.1. Construction des routes, bâtiments et autres infrastructures

En 2019, les actions du Gouvernement en matière de construction des routes et autres infrastructures ont porté entre autres sur : (i) le bitumage du réseau structurant, du réseau non structurant et du réseau communal ; (ii) la construction des ouvrages d’art, bâtiments et édifices publics ; (iii) le désenclavement des bassins de production ; (iv) le développement du réseau autoroutier ; (v) l’exécution du plan d’urgence triennal pour l’accélération de la croissance.

En ce qui concerne le bitumage du réseau structurant, les tronçons : Yoko-Lena (45,3 km) ; Kumba-Nfaitock-Mamfé (150,54 km) ; Bamenda-Batibo-Kumba (82 km) ; Manki-Pont de la Mapé (25,80 km) ont été achevés. Le bitumage du réseau non structurant et du réseau communal a connu la livraison des tronçons : Accès à l’université catholique de Bertoua (1,6 km) ; Bafouna carrefour-marché Diatsi-Batcham chefferie (11 km) ; carrefour Fotso Victor-CETIC Bamendjinda-Calmet- Badjeunfe Bamesso (9 km) et ; Songmbengue-Ngambé (16 km). D’autres tronçons du réseau structurant et non structurant sont en cours de réalisation.

S’agissant de la construction des ouvrages d’art, ceux réceptionnés sont notamment les ponts sur les fleuves Mayo Galké (144 ml) ; Mayo Soulabé (17 ml), Sanaga à Natchigal (400 ml) ; Wouri y compris ses aménagements complémentaires (756 ml de viaduc routier et 746 ml de viaduc ferroviaire) et Ntem sur la route Kakar-Sabongari (15 ml). De même, les travaux de remplacement des bus effondrées à l’entrée de Douala par des dalots sur un linéaire de 48 ml ont été réceptionnés. Dans le cadre de la construction des bâtiments et édifices publics, l’immeuble siège de l’Institut National de la Statistique (INS) est achevé et plusieurs autres bâtiments administratifs sont en cours de construction.

Tableau 17 : Niveau d'exécution des ouvrages d'art en 2019 (%)

Projets	Linéaire	2018	2019
Pont sur le Wouri	720 ml	98,8	100
Aménagements complémentaires au projet du pont sur le Wouri	nc	90	100
Pont sur le Mayo- Soulabé à Banyo	17 ml	81	100
Pont sur la rivière Mmem à Olouri	70 ml	/	55
Pont sur le Mayo Galké entre Tcholliré et Touboouro	144 ml	100	100
Pont sur le Ntem (Route Kakar- Sabongari)	15ml	/	100
Pont sur la Sanaga à Natchigal	400ml	/	100
Dalots à l'entrée Est de la ville de Douala	/	50	100
Constructions de 55 ponts métalliques ACROW	2 200 ml	25	27

Source : MINTP nc= non concerné

Les taux de réalisation des travaux de construction des routes de désenclavement du bassin agricole de l'ouest (217 km) sont passés de 22,7% à 30,7%. Pour le tronçon Baleveng-Bangang-Batcham-Galim et de 50,3 % à 69,6% pour le tronçon Galim-Bamendjing- Foumbot-Bangangté. Les taux de réalisation du bitumage des routes communales sont de 13% pour Meyomessala, phase 1 (304,74 km) et de 10 % pour la route Nkoumadjap-Nkolfong-Oveng et de la bretelle Nkoumadjap- Deng (9,11 km). Par ailleurs, les travaux de construction de la route d'Akonolinga-Nanga Eboko et de la bretelle Nanga Eboko-Bifogo (22 km) sont en cours.

Le développement du réseau autoroutier s'est traduit en 2019 par des évolutions des taux de réalisation de 85% à 89% pour le lot 1 Lolabé-Kribi (38,5 km+4km), 67% à 77,5% pour l'autoroute Douala-Yaoundé, phase 1 (60 km + 25 km de voies de rétablissement) et de 85% à 90% pour le tronçon rase campagne de l'autoroute Yaoundé- Nsimalen (10 km).

Concernant l'exécution du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), les travaux de construction des tronçons ci-après se poursuivent avec des taux de réalisations qui passent de : 30% à 46% pour Maroua- Bogo (41 km), 22% à 26% pour Douala –Bonépoupa (45 km), 17% à 33% pour Bonépoupa-Yabassi (50 km), 11,5% à 11,5% pour Ekondo Titi-Kumba (60 km), 19% à 42% pour Mandjou-Akokan (45 km), 33,6% à 55% pour Akokan-Batouri (45 km).

Tableau 18 : Niveau d'exécution des routes en 2019 (%)

Projets	Linéaires	Taux d'exécution	
		2018	2019
Réseau autoroutier			
Kribi- Edéa : tronçon Kribi- Lolabé	38,5 km + 4 km	85	89
Yaoundé- Douala (phase 1)	60 km + 25 km	67	77,5
Yaoundé- Nsimalen (rase campagne)	25 km	85	90
Réseau structurant			
Yoko- Lena	45,3km	/	100
Kumba- Nfaitock- Mamfé	150,54km	/	100
Bamenda- Batibo- Kumba	82km	/	100
Manki- Pont de la Mapé	25,80km	/	100
PLANUT			
Maroua- Bogo	41 km	30	46
Douala- Bonépoupa	45 km	22	26
Ekondo Titi- Kumba	60 km	11,5	11,5
Awaé- Essé- Soa	72 km	/	21,8
Mandjou- Akokan	45 km	19	42
Akokan- Batouri	45 km	33,6	55
Bonépoupa- Yabassi	50 km	17	33
Ngaoundéré- Paro	70km	/	2
Foumban- Koupamatapit- Limite Région Ouest/ Nord-Ouest	54km	/	10
Babuno- Oku (Nkor)- Noni	75km	0	0
Guidjiba- Taparé	57km	0	0
Désenclavement des bassins de production agricole, industrielle et touristique			

Projets	Linéaires	Taux d'exécution	
		2018	2019
Réseau autoroutier			
Baleveng- Bangang- Batcham- Galim	110 km	22,7	30,74
Galim- Bamendjing- Foumbot- Bangangté	107 km	50,3	69,6
Akonolinga- Nanga Eboko et Bretelle Nanga Eboko- Bifoga	22km	/	4
Routes communales de Meyomessala, Phase 1	304,74km	/	13
Nkoumadjap- Nkolfong-Oveng- et Bretelle Nkoumadjap- Deng	9,11km	/	9,9
Réhabilitations			
Maroua- Mora	61,4 km	33	36
Ngaoundéré- Dang (phase 1)	12 km	25,16	35
Fin Falaise- Pont de sala (phase 1)	120 km	35,39	40
Nsimalen- Mbalmayo- Ebolowa	160 km	31,64	58

Source : MINTP

2.2.5.2. Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures

En 2019, les travaux de réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures ont porté sur le réseau routier national et régional bitumé, les routes communales et les routes en terre.

En ce qui concerne le réseau national et régional bitumé, les tronçons achevés sont notamment : Ngolbang-Sangmélima- Mezesse-Meyomessala (65 km) ; Ebolowa-Nkoemvone-Ambam (91,78 km) ; Pont Ndoupé-Pont Dibamba (109 km) ; Bafoussam-Foumbot-Foumban (67 km) ; Ekombitié (Intern N1)-Limite Région du Sud (44,54 km) ; section Penja-Ebonè-Péage de Muyuka (109,8 km) ; Magada-Maroua (65 km) ; Malang (intern N1)-Pont Maïkoum (66,59 km) ; Toubouro-Frontière Tchad (91,6 km) et ; Edéa-Pont sur la sanaga (28 km).

Dans le cadre de l'entretien des routes communales de plus de 50 km, les travaux se sont achevés sur les tronçons : Ngoazik-Zang Ayong- Olamze- Carrefour Meyo Biboulou (52 km) ; Guidiguis-Goundaye-Dzi Gui Lao-Golonghini-Kaélé-Guére Me Dzi Gui Lao (70,3 km) ; Kaélé-Boboyo-Midjivin-Moutouroua-GolomMougoudou-Damai (50 km) ; Ngaoundal-Djouldé-Ngalbize (64 km) et Mandoumba-Etouha-Kellé-Mbéyengué (60 km) en partenariat avec la SODECAO.

L'entretien des routes en terre portant sur un linéaire total de 1 103,91 km, a concerné principalement, les routes : Pouss-Logone Birni-Kousseri (165 km) ; Babongo-Belel-Dompta-Pont sur le Mbéré (120 km) ; Tcholliré-Mayo Djarenti-Frontière Tchad (100 km) ; Nkambé-Ako Abonshie (Frontière Nigéria)-Belo-Oku-Kumbo (107,91 km) ; Bertoua-Deng-Goyoum (102,91 km) et ; Bangué-Moloundou (148,13 km).

En ce qui concerne les réhabilitations, les ouvrages d'art suivants ont été réceptionnés : le pont sur la Dibamba (448 ml), sur la Bénoué (405,68 ml), ainsi que le remplacement des buses par des dalots sur le tronçon Yaoundé-Pont de Ndoupé (373,64 ml). Par ailleurs, les travaux de réhabilitation et d'entretien en régie se sont achevés sur les axes : Edéa-Kribi (100 km), Ebolowa-Lolodorf (44,65 km) et Mbandjock-Lembé Yézoum-Megueme'si-Ekwa (112 km).

2.3. Secteur tertiaire

En 2019, la croissance du secteur tertiaire ralentit à 3% après 4,4% en 2018. Cette décélération est principalement imputable aux branches « restaurants et hôtels », « commerce et réparation des véhicules », « transports, entrepôts et communications » et « banques et organismes financiers ». Toutefois, la croissance s'accélère dans la branche « informations et télécommunications ». **Le secteur tertiaire contribue pour 1,6 point à la croissance du PIB et son poids est de 51,5%.**

Tableau 19 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur tertiaire	4,8	3,4	4,9	4,3	4,4	3,0
dont : Commerce, réparation véhicules	6,4	3,5	5,6	4,5	5,1	4,2
Restaurants et hôtels	-2,1	2,2	6,6	5,3	4,3	1,8
Transports, entrepôts, communications	3	4,3	2,2	4,2	4,0	3,5
Informations et télécommunications	7,3	5,1	6,0	5,7	-2,3	3,9
Banques et organismes financiers	5,6	6,9	5,2	6	10,2	6,2

Source : INS

2.3.1. Commerce

En 2019, la croissance des activités de commerce est de 4,2% après 5,1% en 2018. Leurs contributions à la croissance du secteur tertiaire est de 1,4 point. Cette branche est essentiellement tirée par la croissance des marges des ventes en gros et en détail des produits de la pêche et de la pisciculture (+5,2%), des produits de l'élevage (+3,0%), des meubles, produits des industries diverses (+7,3%), des produits du raffinage (+11,9%), des produits minéraux non métalliques (+18,3%), des oléagineux et aliments pour animaux (+6,3%), des produits en caoutchouc et en plastique (+7,4%) et des produits en cuirs et chaussures (+26,2%). Cette évolution est principalement atténuée par la baisse de la croissance des marges sur les produits du cacao, du café, du thé et du sucre et sur les boissons.

Tableau 20 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Rubrique	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de l'agriculture	6,7	5,5	3,5	0,3	0,7
Produits de l'élevage et de la chasse	10,5	4,7	6,1	6,0	3,0
Produits sylvicoles	1,2	-4,3	7,5	4,6	-1,7
Produits de la pêche et de la pisciculture	1,9	4,3	3,3	-0,2	5,2
Autres produits d'extraction	12,3	3,9	16,0	-13,1	9,9
Viande et poisson	1,8	5,8	-2,7	3,8	3,7
Produits du travail des grains et des produits	1,4	-1,5	4,1	-21,6	0,9
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	17,9	3,6	17,4	2,6	-10,3
Oléagineux et aliments pour animaux	-1,6	0,9	15,6	5,1	6,3
Produits à base de céréales	6,2	3,9	3,6	-2,1	0,7
Produits laitiers ; produits à base de fruits	-4,0	5,7	1,3	1,6	5,1
Boissons	-3,6	2,3	-0,4	4,6	-4,4
Produits à base de tabac	-18,9	-21,5	18,2	-8,8	-5,9
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	7,7	5,5	2,5	1,7	2,8
Cuir et chaussures	2,9	8,5	0,3	0,3	26,5
Produits du travail du bois et articles en bois	12,4	0,1	-1,9	5,7	7,2
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	23,6	-2,1	-7,4	-9,1	-0,3
Produits du raffinage, de la cokéfaction	2,5	-2,5	4,7	-11,7	11,9
Produits chimiques	6,3	9,1	2,5	4,2	4,7
Produits en caoutchouc et en plastique	-0,5	1,6	0,9	3,6	7,4
Autres produits minéraux non métalliques	14,1	12,3	4,6	-1,2	18,3
Produits métalliques de base et ouvrages en m	-3,2	-5,1	2,8	5,5	-2,3
Machines, appareils électriques et matériels	2,4	1,2	4,1	17,3	6,4
Equipements et appareils audiovisuels et de	-8,5	29,9	-49,7	1,9	3,9
Matériel de transport	-9,1	2,1	-7,9	-1,4	9,3
Meubles, produits des industries diverses	7,9	2,8	4,6	-1,0	7,3
Vente en gros et en détail	3,1	2,9	1,5	3,6	4,2

Source : INS

Dans cette branche, les priorités de la politique commerciale demeurent orientées, vers la promotion de la consommation des produits locaux et le soutien à la consommation. Les actions ont porté sur : (i) la poursuite des opérations « coup de poing » qui ont permis d'une part, de saisir plusieurs produits de contrebandes (boissons alcoolisées, couches jetables, riz, carburants et lubrifiants) et d'autre part, d'identifier des infractions relatives à la hausse illicite des prix ; (ii) l'organisation des foires pour la promotion des produits made in Cameroun.

Sur le triennat 2021-2022, en lien avec la création du fonds de soutien à la production locale et au made in Cameroun, la transformation et incidemment la commercialisation des produits locaux devrait être renforcée. Cette initiative vise à réduire l'extraversion de la branche commerce et de ce fait, à développer les chaînes des valeurs ajoutées des produits locaux.

2.3.2. Tourisme

En 2019, la valeur ajoutée des activités d'hôtellerie et restauration ralentit à 1,8%, après 4,3% en 2018. Ce ralentissement est imputable notamment à la situation des crises sécuritaire, dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, Extrême-nord et Est.

Le nombre de touristes étrangers demeure sur une tendance baissière. En 2019, il baisse de 6,3% après -3,2% en 2018 pour se situer à 930 000. Le taux moyen d'occupation des chambres recule de 2,5 points à 47,3% et le nombre de nuitées diminue de 1,3%.

Pour ce qui est de la capacité d'accueil, le nombre d'établissements d'hébergement a crû de 4,7% par rapport à 2018 pour se situer à 2 382. Parmi ceux-ci, on dénombre 855 établissements classés, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2018. Le nombre de chambres croît de 2,7% pour se situer à 21 755, en lien avec la poursuite des travaux de construction et de réfection des établissements hôteliers entamés en prélude de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations.

Dans le cadre du développement de l'offre de tourisme, 14 sites touristiques ont été aménagés parmi lesquels : (i) la construction des structures administratives et boukarous autour du lac Tison ; (ii) la poursuite des travaux d'accès aux berges de la Bénoué ; (iii) l'aménagement du site de Bota à Limbe 1. Par ailleurs, les travaux de construction d'un hôtel 4 étoiles de 70 chambres à Garoua et de l'hôtel « Bengo » à Ebolowa ont été achevés. De même, les hôtels « La vallée de Bana » à Bana et « Tagidor garden » à Bangou, ainsi que « Saint Hubert » et le Motel « Plaza » à Garoua, ont bénéficié des subventions de l'Etat sur le budget CAN pour leur mise à niveau.

En 2019, le Cameroun compte officiellement 941 sites naturels, historiques et culturels, repartis majoritairement en « artisanats et marchés », « chefferies et sultanats », « lacs », « chutes et cascades », « monts, cols et falaises », « monuments ». On dénombre en outre 481 établissements de restaurations agréés, 236 établissements de loisirs agréés, ainsi que 296 agences de tourisme.

Tableau 21 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2019

Régions	Capacité en chambres	Catégories d'hôtel					
		5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	Total
Adamaoua	988	0	0	2	10	36	48
Centre	5 045	1	5	12	42	118	178
Est	718	0	0	1	4	34	39
Extrême-nord	1 390	0	0	6	6	61	73
Littoral	5 506	0	5	24	57	72	158
Nord	728	0	0	3	4	30	37
Nord-ouest	1 857	0	0	8	16	49	73
Ouest	2 897	0	1	7	48	87	143
Sud	1 561	0	1	10	15	44	70
Sud-ouest	1 065	0	0	4	9	23	36
Total	21 755	1	12	77	211	554	855

Source : MINTOUL

2.3.3. Transports

Les activités de transport occupent le deuxième rang dans la formation du PIB réel du secteur tertiaire. En 2019, sa croissance est de 3,5%, en baisse de 0,5 point par rapport à 2018. Les activités dans ce sous-secteur portent essentiellement sur les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime.

2.3.3.1. Transport routier

La dynamique dans ce sous-secteur est appréciée à travers les quantités de super et de gasoil mises à la consommation. Celles-ci progressent de 1,4% en 2019 après 3,5% en 2018, traduisant un ralentissement des activités des transports routiers. Cette évolution s'explique notamment par le ralentissement des activités commerciales et la réduction des mouvements des passagers du fait des crises sécuritaires.

En 2019, le parc automobile du Cameroun a enregistré 40 555 nouveaux véhicules, faisant passer le nombre de véhicules à 980 897. Le nombre de nouvelles immatriculations de véhicule est de 78 030, dont 39 753 automobiles et 38 277 motocyclettes. Le nombre d'automobiles de moins de 10 ans est de 9 252, soit 23,2%.

Tableau 22 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par catégorie

Véhicules	2015	2016	2017	2018	2019	Total	Pourcentage (%)
Motocyclettes	47 115	52 273	39 904	35 813	38 277	213 382	47,65
Voiture tourisme	35 366	35 232	38 637	29 590	27 544	166 369	37,15
Bus et Minibus	1 543	1 542	1 189	982	1 004	6 260	1,4
Camions et Camionnettes	5 922	5 798	5 635	4 978	4 928	27 261	6,09
Véhicule utilitaire	2 214	2 164	2 127	1 855	1 624	9 984	2,23
Autres	5 449	4 711	4 887	4 856	4 653	24 556	5,48
Total	97 609	10 1720	92 379	78 074	78 030	447 812	100

Source : MINT. Véhicules comprend les bus, camionnettes, camions, engin de travaux agricoles, engin de travaux publics, engin spécial, minibus, motocyclettes, semi-remorque, tracteur routier, tricycles, véhicule utilitaire, voiture de tourisme.

Par catégorie, les motocyclettes représentent 47,7% des nouvelles immatriculations. Elles sont suivies des voitures de tourisme (37,2%).

Tableau 23 : Nombre des véhicules immatriculés par âge

Catégories	2014	2015	2016	2017(a)	2018(b)	2019(c)	b/a (%)	c/b (%)
Moins d'un an	48 406	48 928	53 175	35 391	33 744	33 994	-4,7	0,7
1 A 5 ans	4 450	6 256	6 206	12 362	9 655	11 412	-21,9	18,2
5 A 10 ans	3 132	3 745	3 562	2 762	2 344	2 123	-15,1	-9,4
10 A 15 ans	10 962	11 555	10 856	9 565	6 500	6 134	-32,0	-5,6
15 A 20 ans	13 288	15 711	15 837	17 921	12 982	11 877	-27,6	-8,5
20 ans et plus	9 314	11 409	12 084	14 378	12 014	12 490	-16,4	3,9
Autres	21	5			835			
Total général	89 573	97 609	101 720	92 379	78 074	78 030	-15,5	-0,1

Source : MINT

L'activité de transport routier est subordonnée à l'obtention d'une licence qui fixe les itinéraires sur lesquels le transport est autorisé. Dans le cadre de cette licence, la mise en exploitation d'un véhicule à but lucratif est régie par une carte bleue où sont indiqués le poids et le nombre de passagers qu'il peut transporter. La carte bleue est exigée pour le transport de marchandises, le transport interurbain de personnes et le transport urbain de personnes.

En 2019, le nombre de licences de transport baisse de 3,4% et se situe à 4 330. Les cartes bleues passent à 27 951 après 9 661 en 2018.

Tableau 24 : Nombre de cartes bleues et de licences délivré pour le transport routier

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Licence de transport	7 323	7 140	6 680	5 071	4 483	4 330
Carte Bleue	25 865	18 396	13 676	10 259	9 661	27 951
Transport de marchandises	15 720	10 430	6 607	4 684	4 694	14 877
Transport interurbain de personnes	2 754	1 912	1 593	1 260	1 046	3 057
Transport urbain de personnes	7 042	5 797	5 319	4 191	3 808	9 732
Autres	349	257	157	124	113	285

Sources : MINT. La licence est catégorisée en 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, 4^{ème} catégorie, Spéciale S1, Spéciale S2 taxi moto et Spéciale S3.

En ce qui concerne la prévention routière, la lutte contre les mauvais comportements au volant s'est poursuivie avec l'appui des forces de maintien de l'ordre. Le dispositif de prévention/répression a permis de réduire le nombre de blessés et de morts sur les axes routiers. Le nombre de décès déplorés en 2019 est de 627 en diminution de 19,8% par rapport à 2018.

Tableau 25 : Accidents de circulation routière

Années	2014	2015	2016	2017	2018 (a)	2019 (b)	Variations b/a (%)
Total accidents	3 064	2 896	2 895	2 341	1 898	1 533	-19,2
Nombre de Blessés	4 043	4 058	4 234	3 435	2 801	2 003	-28,5
Nombre de Morts	1 081	1 091	1 196	929	782	627	-19,8

Source : SED

2.3.3.2. Transport ferroviaire

Le chemin de fer national est long de 1 025 km et comporte trois (3) lignes dont deux fonctionnelles qui sont : Douala-Ngaoundéré (924 km) et Douala-Mbanga (74 km). La ligne Mbanga-Kumba (27 km) n'est pas fonctionnelle du fait de l'insécurité.

En 2019, le chiffre d'affaires du transport ferroviaire est en hausse de 17,4 % par rapport à 2018 et se situe à 44 milliards. Cette amélioration est le fait du bon déroulement des activités dans le transport des marchandises. Le tonnage des marchandises transportées affiche une progression de 19,9%, en lien avec l'accroissement de 21,7% du nombre de conteneurs transportés, de 14,6% du volume des hydrocarbures et de 11,6% de bois grumes. La CAMRAIL a acquis cinq nouvelles locomotives pour accroître les activités du fret. Le trafic voyageur est en diminution de 0,9% par rapport à l'année précédente, en raison de la limitation de l'offre de transport, suite au retrait de plusieurs matériels roulant pour maintenance.

Tableau 26 : Evolution du trafic ferroviaire

Années	2016	2017	2018	2019	Variations (%)
			(a)	(b)	
Trafic voyageurs (voyageurs/km)	539,1	262	256,8	254,6	-0,9
Trafic marchandises (tonne/km)	846	806	784,6	940,6	19,9
Chiffre d'affaires (millions)	47 227	38 715	37 561	44 103	17,4

Source : CAMRAIL

2.3.3.3. Transport maritime

En 2019, le nombre de navires au départ et à l'arrivé au Port Autonome de Douala est de 3 361, contre 3 343 en 2018. Cet accroissement du mouvement des navires a induit une hausse de 8,7% du tonnage de marchandises échangées. Cette évolution résulte de l'effet combiné de l'augmentation de 16,3% du tonnage des marchandises à l'importation, atténuée par la baisse de 12,6% de celui à l'exportation. Le chiffre d'affaires progresse de 1,6%, en lien avec la révision des contrats de concession et la mise en place des régies.

L'accroissement du tonnage à l'importation est dû à l'augmentation des achats de carburants et lubrifiants (+62,8%), d'hydrocarbures (+53%), de céréales (+33,4%), d'huile brute de pétrole (+32,1%) et de clinker (+28,4%). La baisse du tonnage à l'exportation est imputable au recul des quantités de bois et ouvrages en bois (- 11,8%), d'aluminium (- 21,6%) et des carburants et lubrifiants (-59,9%).

Tableau 27 : Evolution du trafic maritime

Rubriques	2016	2017	2018*	2019**	Variations (%)
			a	b	b/a
Nombre de navires	3 188	3 132	3 343	3 361	0,5
Trafic (en milliers de tonnes)	11 043	11 796	11 835	12 860	8,7
Importations (en milliers de tonnes)	8 163	8 466	8 694	10 114	16,3
Exportations (en milliers de tonnes)	2 880	3 331	3 141	2 746	-12,6

Source : PAD, *données mises à jour, ** estimations

2.3.3.4. Transport aérien

En 2019, le nombre de passagers ayant franchis les aéroports nationaux est de 1 468 142, en baisse de 6,7% par rapport à l'année précédente. Le fret aérien recule de 17% par rapport à 2018.

Tableau 28 : Evolution du trafic aérien

Libellés	2016	20107	2018	2019*	Variations (en %)
		(a)	(b)	(c)	(b/a) (c/b)
Passagers (unités)	1 214 228	1 424 357	1 572 303	1 468 142	10,4 -6,7
Fret (tonnes)	23 650	22 447	24 910	20 659	11 -17

Source : ADC, *estimations

S'agissant de la Camair-Co, elle fait face depuis quelques années à une crise de trésorerie qui plombe ses activités. En 2019, plus de la moitié de la flotte a été mise hors service. Face à cette situation, l'Etat a opté en 2020 pour la cession de ses parts (51%) à un opérateur privé. Le Chef de l'Etat a ainsi instruit l'élaboration en urgence d'un plan de restructuration, de relance et de développement de la compagnie. Par ailleurs, il a ordonné une nouvelle allocation de 15 milliards au profit de Camair-Co. Ces financements serviront précisément à : (i) l'envoi en maintenance de l'un des deux Boeing 737 - 700 NG ; (ii) la location de deux moteurs afin de remettre en vol le 2^{ème} Boeing ; (iii) l'acquisition de deux aéronefs Dash Bombardier Q400, adaptés aux lignes de courte distance.

2.3.3.5. Transport par oléoduc

En 2019, le volume de pétrole brut transporté par pipeline Tchad-Cameroun, s'élève à 46,3 millions de barils, soit une augmentation de 13,3% par rapport à 2018. Le droit de transit pétrolier se chiffre à 36,6 milliards, en hausse de 24,1%.

Au cours des six premiers mois de l'année 2020, un volume de 24,8 millions de barils de pétrole tchadien a été enlevé au terminal de Kribi, contre 22,8 millions de barils en glissement annuel. Cette hausse est liée à l'augmentation de la production du pétrole du Tchad. Le droit de transit au Cameroun a généré des recettes d'un montant de 19,3 milliards, en hausse de 10,4% par rapport à la même période de 2019.

Tableau 29 : Evolution du trafic par oléoduc

Périodes	2017	2018*	2019**	Janv. Juin 2019	Janv. Juin 2020
Volume de pétrole brut transporté (en millions de barils)	35,9	40,9	46,3	22,8	24,8
Droits de transit générés (en milliards de FCFA)	26,9	29,5	36,6	17,4	19,3

Source : COTCO, * mises à jour, **estimations

2.3.4. Télécommunications

En 2019, la croissance de la branche « informations et télécommunications » redevient positive à 3,9% après -2,3% en 2018. Ce regain s'explique par la diversification des offres promotionnelles sur de nouveaux produits et des services innovants aux consommateurs. Il s'agit essentiellement de l'amélioration et l'extension du réseau, la croissance de la voix et la poursuite de la digitalisation des services Data et Services à valeur ajoutée (SVA).

Le nombre total d'abonnements a crû de 5,9% par rapport à 2018 pour se situer à 21 400 736. Le chiffre d'affaires progresse de 4,2% et s'établit à 581 milliards, du fait entre autres de la réhabilitation progressive des équipements détruits dans certaines localités en crise sécuritaire. Les trafics voix et SMS augmentent respectivement de 40,8% et 2,8%, du fait de la baisse des tarifs sur les appels et SMS.

Pour améliorer la couverture réseau et la qualité des services, les investissements ont porté principalement sur : (i) le déploiement des infrastructures large bande à fibre optique, dans le cadre de la mise en œuvre du programme National Broadband Network Phase II ; (ii) l'installation des infrastructures et équipements TIC pour le CHAN et la CAN, avec la construction de deux pylônes pour les stades d'Olembe et de Japoma ; (iii) l'interconnexion avec le Nigéria, la RCA et le Gabon qui se traduit par la pose en cours des liaisons transnationales de près de 1 000 kilomètres de fibre optique.

Tableau 30 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications.

Libellés	2017	2018	2019*	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Nombre total d'abonnements	21 690 521	20 202 518	21 400 736	-6,9%	5,9
Fixe (CDMA et MVNO)	606 237	860 872	856 411	42,0%	-0,5
Mobile	19 706 027	18 391 632	21 400 736	-6,7%	16,4
Internet	8 278 198	10 184 017	7 691 494	23,0%	24,5
Trafic					
Trafic voix (en milliards de min)	15.3	20.2	28.4	32,0%	40,6
Trafic SMS sortants (en milliards)	23.3	23.5	24.2	0,9%	3,0
Chiffre d'affaires (en millions)	580 544	550 420	557 025	-5,2%	1,2
Fixe	99 751	101 467	103 585	1,7%	1,1
Mobile	480 793	448 953	453 440	-6,6%	6,5

Source : ART *estimations

2.3.5. PME, économie sociale et artisanat

En 2019, le nombre d'entreprises créées dans les Centres de Formalité de Crédit des Entreprises (CFCE) augmente de 806 unités par rapport à 2018 pour se situer à 14 229.

Les actions menées dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise, ont porté notamment sur : (i) l'adhésion de 173 entreprises au Programme national de mise à niveau ; (ii) l'accompagnement de 573 PME dans le cadre des activités de la bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun et, la signature de 14 contrats de sous-traitance ayant généré 267 emplois ; (iii) l'accompagnement de 260 PME agricoles et agroalimentaires ; (iv) la signature de 8 conventions avec des banques pour le financement de 50 projets, ainsi que de 12 conventions d'un montant de 12 milliards dans le cadre des activités de l'APME. Par ailleurs, la Pépinière nationale pilote des entreprises d'Edéa a enregistré sa première promotion d'apprenants composée de 26 jeunes porteurs de projets. En outre, les travaux d'extension de l'édifice abritant la pépinière se sont poursuivis avec la construction de l'annexe 2 du bâtiment.

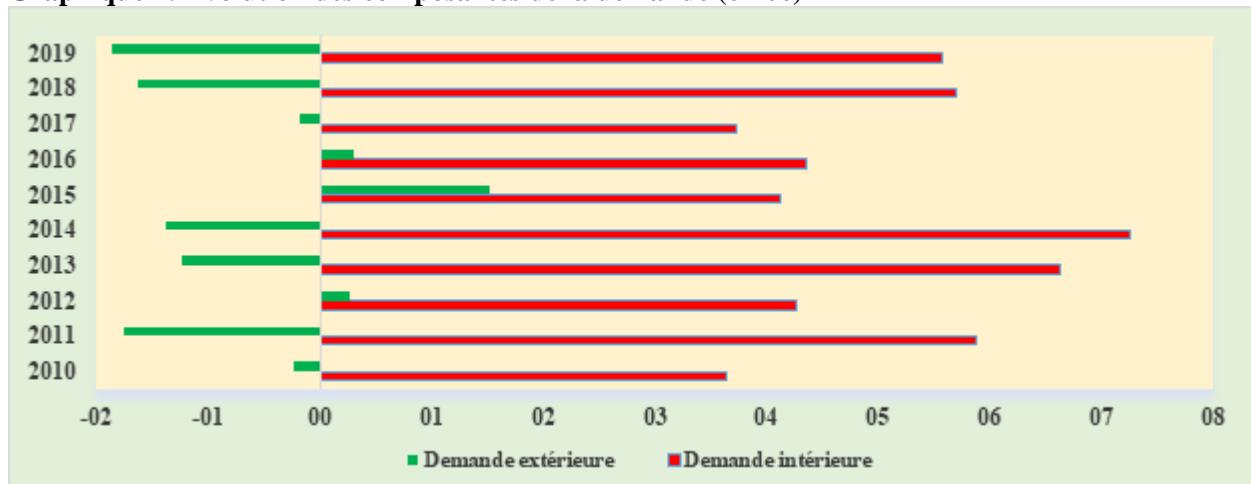
Pour ce qui est de la promotion de l'économie sociale et de l'artisanat, 236 organisations de l'économie sociale ont bénéficié des appuis financiers. En outre, 194 jeunes leaders communautaires ont été formés à la création et la gestion des sociétés coopératives dans les régions de l'Est et du Littoral. Par ailleurs, les travaux de construction et d'extension des villages artisanaux de Mbalmayo, Ngaoundéré, Bafoussam, Garoua et Limbé se sont poursuivis, pour assurer l'encadrement des activités de production, d'exposition et de commercialisation des artisans.

En septembre 2020, on dénombre 12 097 entreprises créées dans les CFCE, 82 PME restructurées et 12 PME agroalimentaires accompagnées dans le cadre des activités de l'APME. Des appuis techniques et en matériels d'une valeur de 5 milliards ont été remis par le MINPMEESA à 18 entrepreneurs issus de la Pépinière nationale pilote des entreprises d'Edéa.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

En 2019, la croissance économique s'établit à 3,7%, tirée principalement par la demande intérieure dont la contribution s'élève à 5,6 points. A l'inverse, la demande extérieure nette grève la croissance de 1,9 point. Concernant les prix, l'inflation s'accélère et se situe à 2,5% après 1,1% en 2018. Cette accélération s'explique essentiellement par la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées ».

Graphique 2: Evolution des composantes de la demande (en %)



Sources : INS, MINFI

3.1. Analyse des composantes de la demande

3.1.1. Demande intérieure

En 2019, la croissance de la demande intérieure est de 5,2%, en retrait de 0,2 point par rapport à 2018. Toutefois, sa contribution s'effrite depuis 2016 et l'évolution de ses composantes reste contrastée.

3.1.1.1. Consommation finale

La consommation finale représente 81,8% du PIB réel et contribue à hauteur de 3,3 points à la croissance. Elle progresse de 4,1%, mais ralentit de 0,5 point par rapport à 2018. Le ralentissement est observable aussi bien dans l'évolution de la consommation privée que dans celle de la consommation publique.

3.1.1.1.1. Consommation privée

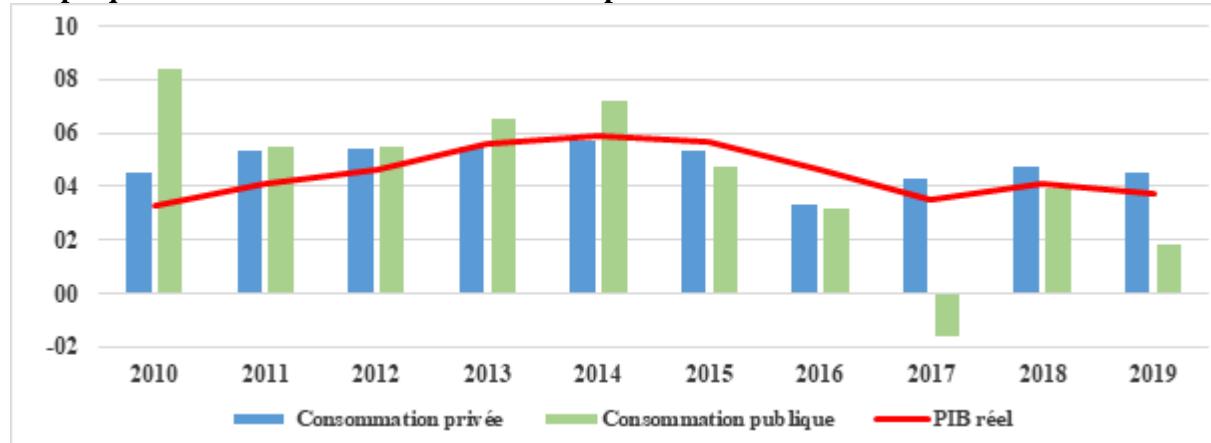
En 2019, la consommation privée représente 71% du PIB. Elle contribue pour 3,0 points à la croissance réelle. La consommation privée progresse de 4,5%, en raison entre autres de la hausse des crédits à la consommation des ménages (+21,7%). La croissance de la consommation privée ralentit de 0,2 point, du fait de l'inflation dont le taux a atteint son niveau le plus élevé à 2,5% sur les quatre dernières années.

Ce ralentissement est perceptible dans les principaux postes des dépenses de consommation des ménages, en particulier au niveau du poste « produits alimentaires et boissons » qui pèse 31,8% des dépenses de consommation des ménages. Les dépenses de consommation du poste « produits alimentaires et boissons » augmentent de 2,5% en 2019 après 4,2% en 2018. L'évolution des dépenses pour les autres postes de consommation des ménages se présente comme suit : « restaurants et hôtels » (+6,9% après +8,4%), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+8,2% après +5,3%); « ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison » (+4,2% après +2,6%) et « articles d'habillement et articles chaussants » (+5,9% après +3,6%).

3.1.1.2. Consommation publique

En 2019, la croissance de la consommation publique est de 1,8%. Elle ralentit de 2,1 points par rapport à 2018 du fait : (i) des économies budgétaires réalisées dans le cadre des opérations de comptage physique des personnels de l'Etat (COPPE) ; (ii) du renforcement des autres mesures de rationalisation de la dépense publique. En 2020, à la suite de la baisse du budget de 542,7 milliards, consécutif à l'impact négatif de la COVID 19 sur l'économie, la consommation publique devrait substantiellement baisser.

Graphique 3 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation



Sources : INS, MINFI

3.1.1.2. Investissement

En 2019, l'investissement progresse de 8,5%, en augmentation de 0,7 point par rapport à 2018. Ce dynamisme est soutenu par la bonne tenue des investissements des entreprises et un rebondissement de l'investissement public. L'investissement global représente 22,6% du PIB et contribue à hauteur de 2,3 points à la croissance réelle.

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2019, l'investissement privé s'accroît de 7,4% après 9,6% en 2018 et contribue pour 1,5 point à la croissance réelle. L'évolution des investissements des entreprises est soutenue par l'augmentation de la demande d'importations en biens d'équipements de 5,8% en machines et appareils électriques, de 23,9% en « véhicules automobiles et tracteurs » et de 2,2% en « métaux communs et leurs ouvrages ». Les principaux bénéficiaires des investissements directs étrangers sont : l'industrie (207,1 milliards), l'extraction d'hydrocarbures (90,7 milliards), les transports (73,6 milliards) et le secteur financier (59,6 milliards).

Il convient de relever que la croissance de l'investissement privé ralentit de 2,2 points, du fait principalement de la décélération des dépenses d'investissement en matière d'acquisition de produits d'élevage (+2,8% après +10,6%) et de machines et appareils électriques (+7,1% après +14,2%). Par contre, l'on note une accélération de l'investissement en matériels de transport (+10,2% contre +4,7%) et de meubles (+7,2% contre +2,1%).

3.1.1.2.2 Investissement public

L'investissement public rebondit à 11,4% en 2019 après la baisse de 3,1% enregistrée en 2018. Cette évolution est consécutive à l'augmentation de 14,4% du budget d'investissement public (BIP), pour faire face entre autres à l'accélération des chantiers du CHAN 2021 et de la CAN 2022, l'achèvement de plusieurs grands projets de première génération ainsi que la poursuite des travaux du PLANUT.

Tableau 31 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA)

Secteurs	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Variations 2019/2018 (en %)
Infrastructures	1 001,1	784,4	767,5	-2,2
Production et commerce	145,6	102,7	105,6	2,8
Santé	135,1	91,0	103,6	13,8
Dépenses communes	97,9	147,2	175,5	19,2
Enseignement, formation et recherche	74,1	68,5	71,9	5,0
Administration générale et financière	70,4	49,8	95,2	91,2
Souveraineté	24,1	24,2	32,4	33,9
Défense et sécurité	22,0	6,0	26,1	335,0
Affaires sociales et emplois	11,6	11,6	11,9	2,6
Communication, culture, loisir et sports	5,1	5,3	88,3	1 566,0
Total	1 586,9	1 291,5	1 478,0	14,4

Sources : MINFI, MINEPAT

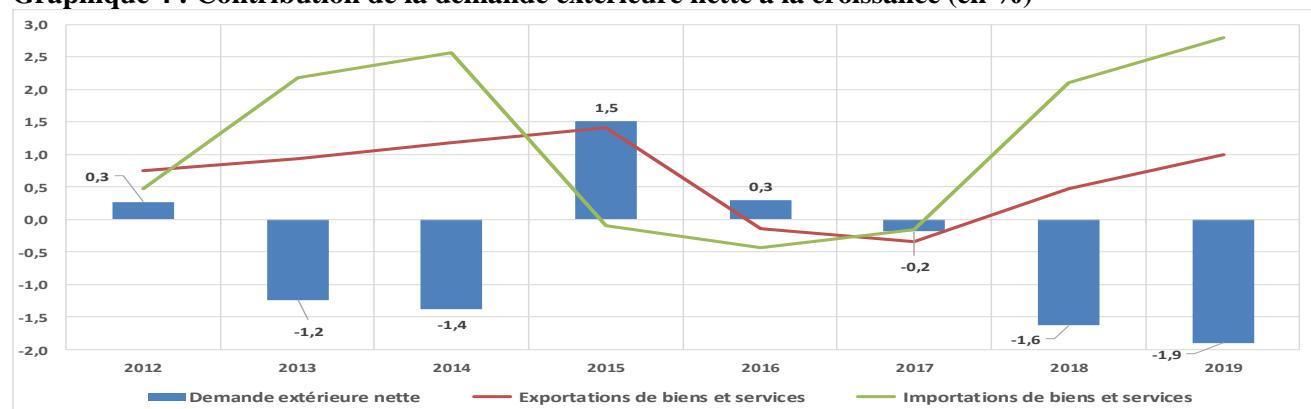
Au terme de l'exercice 2019, le taux d'exécution physique du BIP est de 95,9% contre 66,3% en 2018. Cette performance est attribuable aux mesures prises par le Gouvernement en vue d'une exécution optimale du BIP. Il s'agit notamment de : (i) la contraction des délais de démarrage de l'exécution du budget ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs pour l'appropriation optimale des procédures ; (iii) l'amélioration de l'accompagnement de toutes les parties prenantes à l'exécution du BIP.

Toutefois, le rapport sur le suivi de l'exécution du BIP 2019 relève la persistance de certaines difficultés dans l'exécution du budget d'investissement. Il s'agit entre autres : (i) du non-respect des plans de passation des marchés ; (ii) de l'insuffisante maturation de certains projets ; (iii) du retard dans l'exécution physique de certains projets à financement conjoint, en raison des retards des paiements ; (iv) de l'abandon de chantiers par certains prestataires en raison des retards dans les paiements des décomptes ; (v) de la faible appropriation des nouvelles procédures d'exécution des fonds de contreparties et subventions d'investissement public.

3.1.2 Demande extérieure

La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB demeure négative, passant de -1,6 point en 2018 à -1,9 point en 2019. **La dynamique soutenue des importations continue d'éponger les gains enregistrés en termes d'amélioration des exportations, érodant en conséquence la croissance de l'économie.**

Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)

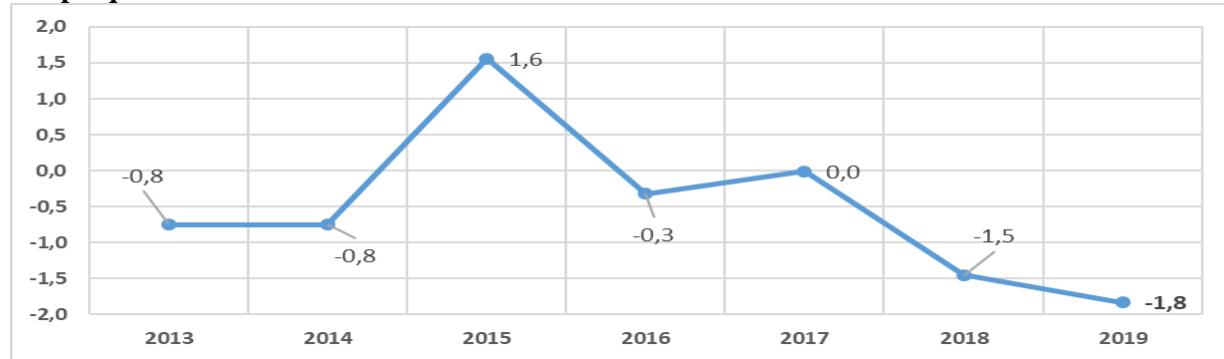


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1. Demande extérieure de biens

La demande extérieure nette des biens obère la croissance à hauteur de 1,8 point. Cette évolution résulte des contributions de 0,7 point pour les exportations et de -2,6 points pour les importations.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2019, le volume des biens exportés s'est accru de 5% contre 2,3% un an auparavant. Cette progression est principalement attribuable aux augmentations des volumes des produits agroalimentaires (+24%), des hydrocarbures (+5,6%), des matériaux de transport (+161%), les machines et appareils électriques (42,1%) et des produits chimiques (+21,8%). Par contre, les exportations des produits minéraux non métalliques et métaux, et des produits métalliques et ouvrages en métaux, diminuent respectivement de 40,2% et 4,7%. Quant aux principaux produits de rente, leurs exportations diminuent également, notamment les produits sylvicoles (-18,7%) et agricoles (-3,4%).

Tableau 32 : Evolutions des exportations des biens par grands groupes de produits (%)

	2015	2016	2017	2018	2019
Produits du primaire	18,1	4,5	9,4	5,1	-7,2
Agriculture	23,5	9,1	-21,1	-0,3	-3,4
Elevage et pêche	4,4	-8,5	9,2	10,6	2,5
Sylviculture	7,3	-7,0	305,6	12,5	-18,7
Produits du secondaire	9,5	-6,1	-8,1	1,6	8,3
Agro-alimentaire	-5,9	10,4	59,9	-2,3	24,0
Autres extraction	47,1	251,5	949,8	-0,9	23,7
Extraction d'hydrocarbures	28,7	-16,6	-28,3	6,5	5,6
Autres industries manufacturières	-8,2	6,9	6,2	-1,5	8,2
dont: Produits métalliques et ouvrages en métaux	-14,8	-7,2	40,1	-14,0	-4,7
Produits du travail du bois et articles en bois	3,9	19,9	7,0	7,6	10,4
Produits en caoutchouc et en plastique	-14,1	81,1	-27,2	-3,0	3,3
Machines, appareils électriques et matériels	-37,8	-54,3	-34,8	-28,9	42,1
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	25,1	-6,7	4,7	2,7	9,7
Produits chimiques	-29,1	-1,3	-8,2	22,0	21,8
Produits du raffinage et cokéfaction	-16,1	11,1	1,8	-9,1	5,4
Papiers, cartons, produits de l'édition et imprimerie	-30,6	-13,3	256,1	-71,2	264,0
Matériel de transport	179,4	-63,4	136,5	-65,5	161,0
Autres produits minéraux non métalliques et métaux	-16,5	51,1	34,7	-5,1	-40,2
Equipements et appareils audiovisuels	-41,6	-19,8	49,4	6,5	-2,0
Total général	10,8	-4,4	-5,0	2,3	5,0

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations de biens

Les importations de biens en volume augmentent de 12,6%. Cet accroissement est tiré principalement par les importations des hydrocarbures (+36,4%), des produits de l'industrie agro-alimentaire (+12,3%), du matériel de transport (+11%), des machines et appareils électriques (+8,4%).

Tableau 33 : Evolution des importations de produits par branche (en %)

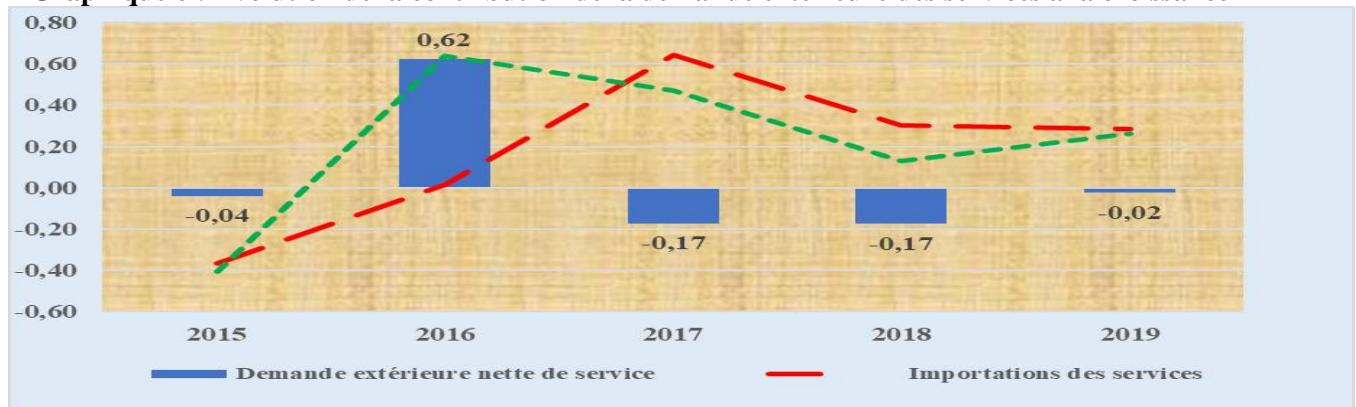
Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur primaire	12,1	-0,6	13,8	-3,2	2,6
Agriculture	9,1	2,9	14,9	-5,4	15,6
Secteur secondaire	0,7	-2,1	-4,5	9,8	13,0
Extraction d'hydrocarbures	-15,0	-16,1	-63,7	-66,4	36,4
Industries Agro-alimentaires	2,0	-3,7	6,6	0,0	12,3
Autres Industries manufacturières	1,2	-0,9	-3,4	17,5	1,0
dont industrie textile	39,5	-9,0	-2,8	0,8	1,0
industrie chimique	10,4	-4,0	2,8	4,7	3,0
produit métallurgique	11,9	13,1	-22,6	15,3	1,0
machines et appareils électriques	-2,5	4,5	-0,7	20,2	8,4
matériel de transport	-15,5	-11,7	-6,8	6,9	11,0
Equipements et appareils audiovisuels	-9,9	30,2	-52,5	8,2	5,3
Importations de biens	1,1	-2,0	-3,8	9,3	12,6

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure de services

En 2019, la demande extérieure nette de services grève la croissance de 0,02 point. La contribution des exportations de services est de 0,26 point et celle des importations de services de -0,28 point.

Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS, *année de base =2005

3.1.2.2.1 Exportations de services

En 2019, les exportations de services représentent 26,6% des exportations totales. Elles sont portées par les branches « transports, entrepôts, communications » (30,6% des exportations de services), « autres services » (14,8%), « services professionnels, scientifiques et techniques » (9,9%) et « banques et organismes financiers » (9,2%).

Les exportations de services en volume s'accélèrent à 4,9% après 2,4% en 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux branches « Banques et organismes financiers »

(5,8% après 9,8%) et « Transports, entrepôts, communications » (+4,4% contre -8,2%). Toutefois, la branche « Services professionnels, scientifiques et techniques » enregistre une baisse de 6,4% contre une augmentation de 9,1% en 2018.

3.1.2.2 Importations de services

En 2019, les importations de services représentent 22,8% du total des importations. Les principales branches d'importations de services sont « transports, entrepôts, communications » (37,1% du total des importations de services) et « services professionnels, scientifiques et techniques » (21,1%). Elles sont suivies des « banques et organismes financiers » (7,4%) et des « autres services, dominés par l'assistance technique » (5,2%).

Les importations de services ralentissent à 4,4% après 4,7% en 2018. Cette décélération est principalement liée à la baisse des importations de la branche « services professionnels, scientifiques et techniques » (-15,1% après +6,5%) et au ralentissement de la branche « banques et organismes financiers » (+6,0% après +7,1%). Par contre, une accélération de la croissance des importations est observée dans les branches « autres services » (+18,9% après +6,0%) et « transports, entrepôts, communications » (+15,7% après +2,3%).

Tableau 34 : Evolution des emplois du PIB (en%)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
1. Dépense de Consommation Finale	5,2	3,3	3,3	4,6	4,1
dont privée	5,3	3,3	4,3	4,7	4,5
publique	4,7	3,2	-1,6	3,9	1,8
2. FBCF	2,5	4,8	4,0	7,2	8,1
dont privée	3,3	2,3	6,7	9,6	7,4
publique	-0,6	15,2	-6,0	-3,1	11,4
3. Variation des stocks	-262,8	-96,3	-395,1	368,8	68,7
4. Investissement (2+3)	-0,3	6,5	4,2	7,8	8,5
5. Exportations nettes	-18,7	-4,8	3,2	28,7	26,5
6. Exportations	6,4	-0,6	-1,6	2,3	5,0
Exportations des biens	10,8	-4,4	-5,0	2,3	5,0
Exportations des services	-7,5	13,6	9,2	2,4	4,9
7. Importations	-0,3	-1,5	-0,6	8,1	10,6
Importations des biens	1,1	-2,0	-3,8	9,3	12,6
Importations des services	-5,2	0,2	10,7	4,7	4,4
PIB (1+4+5)	5,7	4,6	3,5	4,1	3,7

Source : INS

3.2 Prix

3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages

En 2019, le taux d'inflation s'accélère de 1,4 point par rapport à 2018, pour se situer à 2,5%, niveau le plus élevé sur les trois dernières années. Cette évolution est principalement induite par la hausse des prix des postes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9%), « restaurants et hôtels » (+5,7%) et « articles d'habillement et chaussures » (+2,8%).

La hausse des prix des produits alimentaires s'observe au niveau des « fruits » (+10,0%), des « légumes » (+6,7%), du « sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie » (+4,2%), des « viandes » (+3,5%), ainsi que des « poissons et fruits de mer » (+2,7%). On enregistre également une hausse au niveau des prix de certains produits alimentaires de grande consommation, notamment le riz (+8,3%), la viande de bœuf (+2,9%) et le maquereau congelé (+1,2%). A l'inverse, les prix baissent pour les « huiles et graisses » (-1,4%), le « sel, épices et sauce » (-1,4%) et les « laits, fromages et œuf » (-0,4%).

La hausse des prix des boissons et tabacs est attribuable à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du tarif des droits d'accises spécifiques aux boissons et tabac. L'accroissement du coût de services des hôtels provient principalement du relèvement de la taxe de séjour par nuitée pour les établissements meublés et autres gîtes de 500 francs à 2 000 francs. De même, l'augmentation des prix des boissons alcoolisées s'est répercutée sur les prix des services de « restaurants et hôtels ».

La hausse des prix des « logements, eau, électricité et autres combustibles » persiste, en dépit de l'élargissement de la tranche d'exonération à la TVA dans les grilles tarifaires d'électricité et d'eau, suivant la loi des Finances 2019. Cette mesure prise en 2019 exonère les consommations des ménages lorsque celles-ci sont inférieures à 220KWH et 20 m³ par mois, pour l'électricité et pour l'eau respectivement.

Suivant l'origine, les prix des produits locaux s'accélèrent, passant d'une augmentation de 0,7% en 2018 à 2,6%. Ceux des prix des biens importés progressent de 2,0% à 2,2%. La hausse des prix des produits locaux résulte de la contraction de l'offre, en liaison avec la persistance de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Par secteur, la plus forte variation des prix est observée dans le primaire (+3,8%), sous l'effet notamment de la flambée des prix des produits frais (+4,6%), découlant de la baisse des productions dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans le secteur tertiaire, les prix ont crû de 2,1%, en liaison avec la hausse des prix des services de « restaurants et hôtels », ainsi que ceux des services de transport. Les prix du secteur secondaire se sont accrus de 1,6%.

Au plan spatial, la ville de Bamenda avec un taux d'inflation de 4,8%, affiche la plus forte progression du niveau général des prix. Elle est suivie par les villes de Buea (+3,4%), Bafoussam (+2,7%), Ebolowa (+2,6%), Yaoundé (+2,4%), Douala (+2,4%), Ngaoundéré (+2,3%), Bertoua (+2,0%), Garoua (+1,7%) et Maroua (+0,7%).

Tableau 35 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Postes de dépenses	Poids	2017	2018	2019	1 ^{er} sem. 2019	1 ^{er} sem. 2020	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	111	112,3	115,6	114,5	118,3	2,9	3,3
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	122	123,8	129,6	128,4	132,8	4,7	3,4
Articles d'habillement et chaussures	9,8	106,3	108,3	111,4	110,6	113,4	2,8	2,6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	114,3	114,8	116,7	115,6	120,0	1,7	3,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	106,4	107,4	109,4	109	110,5	1,9	1,4
Santé	4,8	102	102,5	103,1	103	103,2	0,6	0,2
Transports	11,3	120,8	121,6	124,0	123,6	126,5	1,9	2,3
Communication	4,6	90	90,2	90,5	90,4	91,0	0,3	0,7
Loisirs et culture	3,4	103,6	104,5	105,8	105,3	107,1	1,3	1,7
Enseignement	3,1	113,9	115,3	116,7	116,5	117,2	1,2	0,6
Restaurants et hôtels	6,7	119,7	121,8	128,7	127,7	131,1	5,7	2,6
Biens et services divers	5,2	110,2	111,9	114,7	114,2	115,8	2,5	1,4
Indice Général	100	110,9	112,1	114,9	114,1	117,0	2,5	2,5
II - Evolution suivant les groupes								
Produits locaux		112,7	113,4	116,4	115,5	118,7	2,6	2,7
Produits importés		105,7	107,9	110,2	109,9	112,0	2,2	2,0
Produits issus du secteur primaire		115,3	115,7	120,1	118,4	124,4	3,8	5,0
Produits issus du secteur secondaire		105	106,6	108,3	107,8	109,5	1,6	1,6
Produits issus du secteur tertiaire		113,3	114,6	117,0	116,6	118,5	2,1	1,6

Sources : INS, MINFI

En 2019, les actions menées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'assainissement du marché des produits de grande consommation se sont poursuivies, à travers entre autres l'intensification de la lutte contre les pratiques commerciales illicites. A cet effet : (i) les « opérations coup de poing » ont été effectuées à la suite des cas de dénonciations d'infraction à la réglementation en matière de commerce ; (ii) les campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des commerçants dans les marchés sur les méfaits des spéculations ; (iii) la fréquence des marchés périodiques a été augmentée sur l'ensemble du territoire.

Au premier semestre 2020, les prix à la consommation finale des ménages enregistrent une hausse de 2,5%. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation des prix des « produits alimentaires (+3,3%), des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+3,4%), des « articles d'habillement et chaussure » (+2,6%), des « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,8%), des « transports » (+2,3%), des « restaurants et hôtels » (+2,6%). La hausse des prix des produits alimentaires est attribuable notamment à la flambée des prix des fruits (+9,3%), des légumes (+7,7%), des viandes (+4,3%), des « pains et céréales » (+3,0%), ainsi que ceux des « sucres, confitures, miel, chocolats et confiseries » (+2,1%) et ceux du « lait, fromage et œuf » (+2,1%).

Sur le plan spatial, le premier semestre est caractérisé par une inflation élevée à Buea (+3,9% après +3,5% au premier semestre 2019) et à Bafoussam (+3,2 % après +2,6%). Elle a accéléré à Maroua (+3,4% après -0,7%) et Garoua (+3,1% après 1,6%). Pour les autres chefs lieux de région, on observe un fléchissement de l'inflation comparé à celle du premier semestre 2019, quoique les prix à la consommation finale des ménages progressent et restent inférieurs au niveau national. Il s'agit de Bamenda (+2,4% après +5,4%); Ebolowa (+0,1% après +2,8%); Bertoua (+1,8% après +2,1%); Ngaoundéré (+1,9% après +2,1%); Douala (+2,3% après +2,5%) et Yaoundé (+2,2% après +2,3%).

Il convient de relever que la pandémie de la COVID 19 sur le plan mondial a eu un impact négatif sur les économies à partir du premier trimestre 2020. Cette situation a entraîné la fermeture des frontières dans plusieurs pays. Il s'en est suivi des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des produits des entreprises camerounaises, avec pour conséquence une forte variation des prix de certains produits, notamment la tomate, la volaille et plusieurs épices et fruits.

3.2.2. Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers plusieurs catégories d'indicateurs. Dans cette partie, elle est analysée à partir du taux de change effectif réel (TCER), des termes de l'échange, de la notation souveraine et de l'environnement des affaires.

Taux de change effectif réel et terme de l'échange

En 2019, le taux de change effectif réel (TCER) baisse de 1,3% par rapport à 2018, traduisant un gain de compétitivité du Cameroun. Cette évolution est essentiellement attribuable à la dépréciation de 0,9% du taux de change effectif nominal (TCEN). La dépréciation du TCEN est consécutive à celle de l'euro par rapport aux principales monnaies (USD, Yen, Yuan). Les termes de l'échange s'améliorent de 0,4% par rapport à 2018, conséutivement à une baisse plus importante des prix des importations par rapport à ceux des exportations.

Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2019 (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TCER	2,5	0,8	-6,2	2,3	1,0	1,4	-1,3
TCEN	3,7	1,6	-3,7	3,6	2,6	3,2	-0,9

Source : Banque Mondiale, Juillet 2020, base 100 en 2010

Notation souveraine

Les agences de notation S&P Global Ratings, et Moody's ont maintenu la note souveraine du

Cameroun respectivement à « B- » et « B2 ». Par ailleurs, le rapport 2020 de la Banque Mondiale sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique Subsaharienne (CPIA), révèle que la Cameroun a maintenu sa note de 3,3 et est classé 16^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne.

Pour améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise, les initiatives du Gouvernement se seront poursuivies à l'instar de la dématérialisation des procédures et des paiements des impôts et taxes, de la mise en place d'un système d'information des Administrations Techniques (MINADER, MINEPIA) sur la plateforme du GUCE, de l'amélioration de la qualité des intrants agricoles et le renforcement des capacités des agriculteurs, ainsi que de la modernisation des PME, notamment en compétence numériques, digitalisation des processus et visibilité numérique.

Environnement des affaires

Selon les conclusions de la 10^{ème} session du Cameroon Business Forum (CBF) tenue en mars 2019, le Gouvernement a déjà mis en œuvre 150 recommandations sur les 200 envisagées depuis dix ans.

Malgré le fait que le classement Doing Business de la Banque mondiale soit aujourd'hui questionné, les variables utilisées pour son élaboration demeurent pertinentes. Les derniers rapports de la Banque Mondiale sur le Doing Business et ceux de l'OCDE sur la facilité des échanges révèlent que les efforts déployés par le Gouvernement ne sont pas encore suffisants pour améliorer les performances de compétitivité du Cameroun. Sur la facilitation des échanges, les délais et coûts de passage au Cameroun se situent en moyenne à 8 jours 4 heures pour un montant d'environ 600 000 FCFA à l'export et de 11 jours 2 heures pour un coût de passage de 800 000 FCFA à l'import. Ces indicateurs sont les moins compétitifs aussi bien en Afrique subsaharienne, où les délais et coûts de passage sont respectivement de 4 jours et de 350 000 FCFA, que dans la zone CEMAC et les pays de même niveau de développement à l'instar de la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana.

Ces insuffisances sont essentiellement dues à l'absence d'un système interconnecté favorisant les transactions dématérialisées entre la douane et les autres acteurs des places portuaires, au nombre excessif de documents sollicités, à l'insuffisance des infrastructures pour la mise en conformité à l'export, à l'excès de contrôles, au manque de professionnalisme des acteurs, aux lenteurs dans l'obtention des attestations de prise en charge pour les importations lorsqu'elles sont nécessaires. L'on déplore également, pour les marchandises en transit, une multiplication des contrôles de police et de gendarmerie, et un mauvais état des routes.

CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

En 2019, le financement de l'économie s'est effectué dans un contexte marqué par : (i) la poursuite de la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI en juin 2017 ; (ii) la vulgarisation et l'application de la nouvelle réglementation des changes et du nouveau règlement CEMAC régissant l'activité des établissements de microfinance. Le financement de l'économie s'est caractérisé par un accroissement de la masse monétaire (+7,4%). Cette augmentation s'est traduite par hausse des contreparties de la masse monétaire que sont : les avoirs extérieurs nets (+14,4%), les créances nettes sur l'Etat (+60,3%), et les crédits à l'économie (+0,2%).

Au premier semestre 2020, et par rapport à la même période de 2019, le financement de l'économie s'est caractérisé par une hausse de 11,0% de la masse monétaire, observée au niveau de ses contreparties, à savoir : un accroissement des avoirs extérieurs nets (+12,4%), une hausse des créances nettes sur l'Etat (+114,0%) et un faible relèvement des crédits à l'économie (+0,7%). Reflétant cette évolution, les crédits bancaires ont augmenté de 2,4%, tirés par les crédits accordés au secteur public et aux particuliers.

4.1. Politique monétaire

En 2019, la politique monétaire des Etats membres de la CEMAC et donc du Cameroun s'est caractérisée par un régime de change assis sur quatre principes, à savoir : (i) la parité fixe entre le FCFA et l'euro ; (ii) la convertibilité du FCFA garantie par la France ; (iii) la liberté totale des mouvements de capitaux entre les pays de la Zone CEMAC et ; (iv) la mise en commun des réserves de change.

Au premier semestre 2020, dans le cadre du programme conclu avec le FMI et tenant compte des effets économiques et financiers de la pandémie de la COVID 19, une politique monétaire accommodante est mise en œuvre par la BEAC, visant à soutenir la stabilité de la monnaie à travers (i) le refinancement et (ii) les réserves obligatoires.

4.1.1. Politique de refinancement

La politique de refinancement mise en œuvre à travers le marché monétaire, comporte deux volets : un volet par les quantités (objectif de refinancement des banques) et un volet par les prix (maniement des taux d'intérêt).

En 2019, la politique de refinancement est restée inchangée et, s'est caractérisée par : (i) le maintien des taux directeurs de la BEAC, (ii) les injections de liquidités au profit des banques par voie d'adjudication et, (iii) le financement des besoins de trésorerie de l'Etat par l'émission des titres publics sur le marché monétaire.

Au cours du premier semestre 2020, la BEAC a changé l'orientation de sa politique monétaire par un assouplissement caractérisé par la baisse des taux directeurs, la suspension des opérations d'absorption de liquidité, l'élargissement de la gamme des instruments financiers privés acceptés en garantie des opérations de politique monétaire. Le but visé est de maintenir une offre de crédits adéquate aux ménages et aux entreprises. La reprise des opérations d'injection de liquidités à long terme a également été décidée par le Comité de Politique Monétaire, à l'effet d'accroître le crédit aux établissements de crédit.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Le pilotage des taux d'intérêts se pratique suivant : (i) les risques qui pèsent sur la stabilité monétaire et ; (ii) l'évolution de la conjoncture économique et financière nationale et internationale. En 2019, les taux d'intérêts de la BEAC ont été maintenus inchangés.

Au premier semestre 2020, les taux débiteurs ont été révisés à la baisse, pour faire face aux conséquences de la pandémie de la COVID 19. Ainsi, (i) le taux d'intérêt des appels d'offre (TIAO) est passé de 3,5% à 3,25% ; (ii) le taux de la facilité de prêt marginal est passé de 6% à 5% ; (iii) le taux de pénalité aux banques a été supprimé ; (iv) la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire a été élargie ; (v) les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC ont été revus à la baisse. Afin d'assurer la liquidité de l'économie, les taux de rémunération des dépôts publics (0%) et le taux créditeur minimum (2,45%) sont restés inchangés.

Tableau 37 : Evolutions des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques

Rubriques	25.07.18 au 30.10.18	31.10.18 au 18.12.18	18.12.18 au 27 03.20	27 03.20 au.....
I Opérations de Trésor				
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISPP)				
. Taux d'intérêt sur placement public au titre du fonds de réserves sur les Générations futures (TISPPo)	0,40	0,40	0,40	0,40
. Taux d'Intérêt sur placement public au titre du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1)	0,05	0,05	0,05	0,05
. Taux d'intérêt sur placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP2)	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Marché monétaire				
<i>1- Instruments de politique monétaire</i>				
. Taux d'intérêts des appels d'offres (TIAO)	2,95	3,50	3,50	3,25
. Taux de la facilité de prêt marginal (TFPM)	4,70	5,25	6,00	5,0
. Taux de la facilité de dépôt (TFD)	0	0	0	0
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	7,00	7,55	8,30	Supprimé
<i>2- Guichet spécial de refinancement</i>				
. Taux effectifs sur anciens CMT irrévocables	3,25	3,25	3,25	3,25
III - Taux Créditeur Minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.2. Opérations du marché monétaire

Les opérations du marché monétaire couvrent : (i) les opérations classiques du marché monétaire ; (ii) les opérations de stabilité financière ; (iii) les autres opérations du marché monétaire ; (iv) les opérations du marché interbancaire.

4.2.1. Opérations classiques du marché monétaire

Les opérations classiques du marché monétaire sont les instruments classiques de refinancement des banques par la Banque centrale. Elles intègrent aussi les conditions de rémunérations des dépôts des banques à la Banque centrale. En cohérence avec l'unicité de la politique monétaire, les objectifs nationaux de refinancement ont été remplacés par des injections de liquidités par adjudication.

En 2019, les montants servis par la BEAC en faveur des établissements de crédits sont en baisse. Ils représentent 48,7% des offres exprimées par les banques, contre 73,3% en 2018. En valeur absolue, les montants hebdomadaires servis sont en moyenne de 100 milliards en 2019, contre 152 milliards en 2018, en lien avec le nombre de banques participantes qui passe en moyenne de 15 en 2018 à 8 en 2019.

Au premier semestre 2020, les montants mis en adjudication par la BEAC en faveur des établissements de crédit sont inscrits en hausse. En raison des conséquences économiques de la COVID-19, les offres exprimées par les banques ont été totalement servies à partir de mars, contre une moyenne de 30% au premier trimestre 2020.

Graphique 7 : Montant servi par la BEAC aux banques (en % des offres exprimées des banques)



Sources : BEAC/ MINFI

4.2.2. Facilité marginale de prêt à 24 heures

En cohérence avec l'unicité de la politique monétaire, les objectifs nationaux de refinancement ont été remplacés par les injections de liquidité par adjudication. Le montant des adjudications est arrêté par la BEAC après une évaluation du besoin global, l'injection de liquidité se faisant à taux multiple sur une base compétitive, le taux de référence de la BEAC (TIAO) en étant le plancher. La facilité marginale de prêt à 24 heures est un concours accordé aux établissements de crédits par la BEAC. Elle vise à combler leur gap de trésorerie qui n'a pas été satisfait à l'issue de l'opération principale d'injection de liquidité et après épuisement des possibilités de refinancement offertes sur le marché interbancaire.

En 2019, le montant global de ces concours additionnels a triplé pour se situer à 9,2 milliards en moyenne mensuelle, contre 3,0 milliards en 2018, en raison des difficultés rencontrées par certaines banques pour saisir les conditions du marché. Il convient de relever que ce concours est le plus onéreux du marché monétaire.

Au premier semestre 2020, le montant des facilités marginales de prêt à 24 heures se hisse à 11 milliards en moyenne mensuelle, contre 4 milliards à la même période de 2019.

4.2.3. Facilité marginale de dépôt à 24 heures

Cette opération permet aux établissements de crédit qui n'ont pas trouvé satisfaction sur le compartiment interbancaire en termes d'opportunités de placement, d'effectuer des dépôts dans les guichets de la BEAC moyennant une rémunération. Au cours du premier semestre 2020, l'on enregistre pour la première fois des dépôts de 18 milliards.

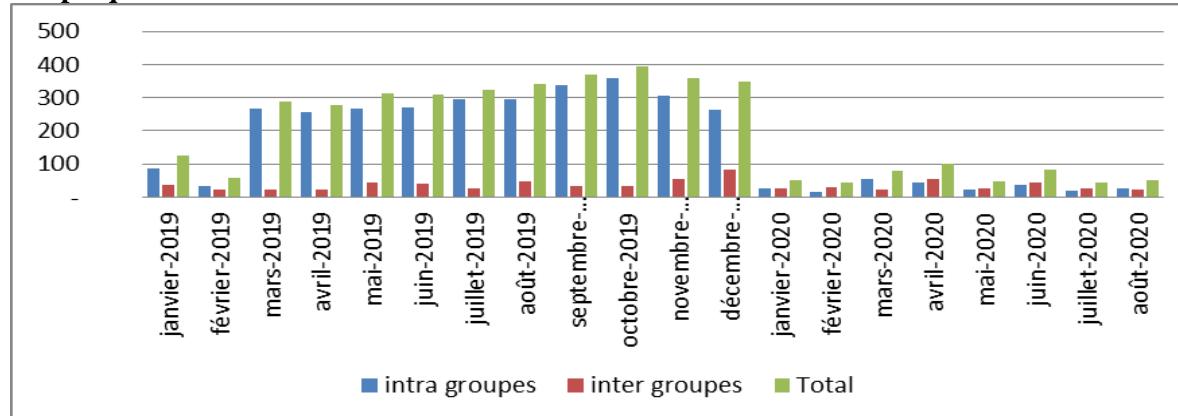
4.2.4. Marché interbancaire

En 2019, le volume des transactions du marché interbancaire a plus que triplé pour atteindre 291 milliards en moyenne mensuelle, contre 77 milliards en 2018. Ce résultat s'explique par les mesures de restriction de ponction de liquidités opérées par la BEAC. Les opérations intra-groupes représentent 87% des transactions contre 59% en 2018.

Au premier semestre 2020, et par rapport à la même période de l'année 2019, l'on note un repli des opérations sur le marché interbancaire. Le volume des transactions est passé de 228 milliards à 66 milliards, en moyenne mensuelle. Les opérations intra-groupes constituent près de trois quarts des

transactions. Les opérations à maturité de 7 jours sont dominantes (46% du volume des transactions), suivie des opérations à maturité d'un mois (17%). Celles des autres maturités représentent 37%.

Graphique 8 : Transactions interbancaires en milliards de FCFA



Source : BEAC

4.3. Politique des réserves obligatoires

En 2019, les coefficients des réserves obligatoires sont restés inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. Au 31 décembre 2019 le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 249,3 milliards, contre 232,4 milliards à fin 2018. Cette évolution est en lien avec la hausse des crédits accordés par les banques.

A fin juin 2020, le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 323,8 milliards, contre 259,1 milliards au 30 juin 2019. Elles sont rémunérées au taux de 0,05%, et représentent 25% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.4. Situation monétaire

A fin décembre 2019, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 6 539,3 milliards, en hausse de 9,8% par rapport à fin décembre 2018. L'évolution de la situation monétaire se caractérise par un accroissement de tous ses agrégats : (i) les avoirs extérieurs nets se raffermissent ; (ii) le crédit intérieur augmente, tiré par les créances nettes sur l'Etat ; (iii) la masse monétaire croît. A fin juin 2020, la situation monétaire s'équilibre à 6 873,6 milliards, en progression de 12,4% par rapport au 30 juin 2019.

Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

	déc-18	juin-19	déc-19	juin-20	Variations en %		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Contreparties des ressources du système monétaire	5954,8	6 113,6	6 539,3	6 873,6	9,8	12,4	5,1
Avoirs extérieurs nets	2072,7	2 214,6	2 370,8	2 337,2	14,4	5,5	-1,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1477,2	1 701,6	1 653,0	1 494,4	11,9	-12,2	-9,6
dont : Compte d'opérations	1948,2	2 156,8	2 079,7	2 124,6	6,7	-1,5	2,2
Avoirs en devises	23,5	60,0	79,3	74,7	237,2	24,4	-5,8
Recours aux Crédits FMI	267,8	264,7	302,1	478,2	12,8	80,6	58,3
Avoirs extérieurs nets des BCM	595,5	513,1	717,8	842,8	20,5	64,3	17,4
Crédit intérieur (a+b)	3882,1	3 899,0	4 168,5	4 536,4	7,4	16,3	8,8
Créances nettes sur l'Etat (a)	465,2	537,5	745,7	1 150,1	60,3	114,0	54,2
Position nette du gouvernement	508,3	549,7	745,0	1 141,9	46,6	107,7	53,3
Autres créances nettes sur l'Etat	-43,2	-59,1	0,8	8,2	-101,8	-113,9	974,4
Créances sur l'économie (b)	3416,9	3 361,5	3 422,8	3 386,2	0,2	0,7	-1,1

	déc-18	juin-19	déc-19	juin-20	Variations en %		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	14,3	-11,1
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	9,3	7,3	8,7	9,1	-6,7	23,6	4,4
Institutions financières non bancaires	51,2	27,9	44,8	37,9	-12,5	36,0	-15,5
Entreprises publiques non financières	242,8	247,1	230,0	294,1	-5,2	19,0	27,8
Secteur privé non financier	3113,6	3 079,1	3 139,2	3 045,2	0,8	-1,1	-3,0
Ressources du système monétaire	5954,8	6 113,6	6 539,3	6 873,6	9,8	12,4	5,1
Monnaie fiduciaire	1056,3	1 035,9	1 151,4	1 185,4	9,0	14,4	2,9
Monnaie scripturale :	2179,9	2 273,0	2 326,6	2 496,6	6,7	9,8	7,3
Quasi-monnaie	1807,0	1 854,1	1 938,4	2 050,3	7,3	10,6	5,8
Masse monétaires	5043,1	5 163,0	5 416,4	5 732,2	7,4	11,0	5,8
Autres postes nets	911,6	950,6	1 122,9	1 141,4	23,2	20,1	1,6

Source : BEAC

4.4.1. Contreparties de la masse monétaire

4.4.1.1. Avoirs extérieurs nets

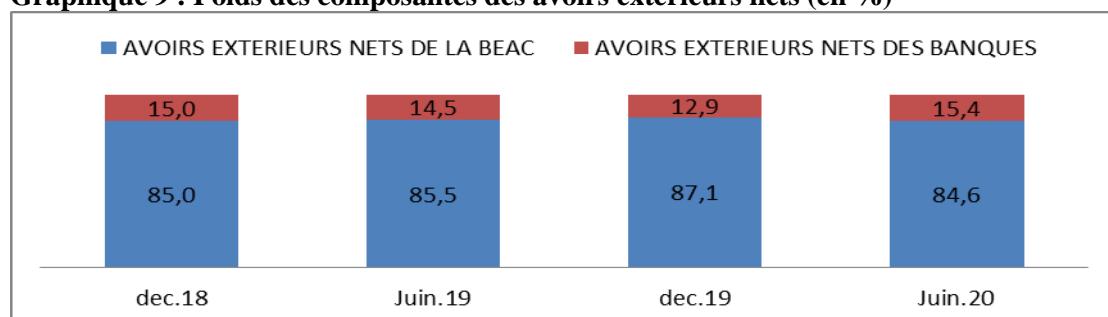
Au 31 décembre 2019, et par rapport à la même date de 2018, les avoirs extérieurs nets progressent de 14,4% pour se situer à 2 370,8 milliards. Cette évolution s'explique entre autres par les tirages reçus des partenaires au développement, dans le cadre des appuis budgétaires, et l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation.

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est amélioré, passant de 75,5% à fin décembre 2018 à 76,8% à fin décembre 2019. Cette évolution est aussi observée au niveau de la CEMAC, où le taux de couverture passe de 61,3% à 71,6%.

Au 30 juin 2020, les avoirs extérieurs nets se situent à 2 337,2 milliards, en hausse de 5,5% par rapport au 30 juin 2019. Cette évolution résulte de la hausse de 64,3% des avoirs extérieurs nets des banques, et de l'accroissement des appuis budgétaires, atténus par la diminution de 1,5% des avoirs en compte d'opérations. Les avoirs extérieurs nets sont constitués de 36% des avoirs extérieurs des banques et de 64% avoirs extérieurs de la BEAC, contre respectivement 23% et 77% au 30 juin 2019.

Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun dans les livres de la BEAC couvrent 4,95 mois d'importations de biens et services, contre 5,14 mois à fin juin 2019. En outre, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change atténue cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de la CEMAC couvrent 3 mois d'importations de l'ensemble des pays de la CEMAC.

Graphique 9 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Sources : BEAC, MINFI

Le taux de couverture de la monnaie s'est amélioré, passant de 76,4% à fin juin 2019 à 78,6% à fin juin 2020. Cette amélioration est aussi observée pour l'ensemble des pays de la CEMAC, avec un taux de couverture qui passe de 62,8% à 70,4%.

4.4.1.2. Crédit intérieur

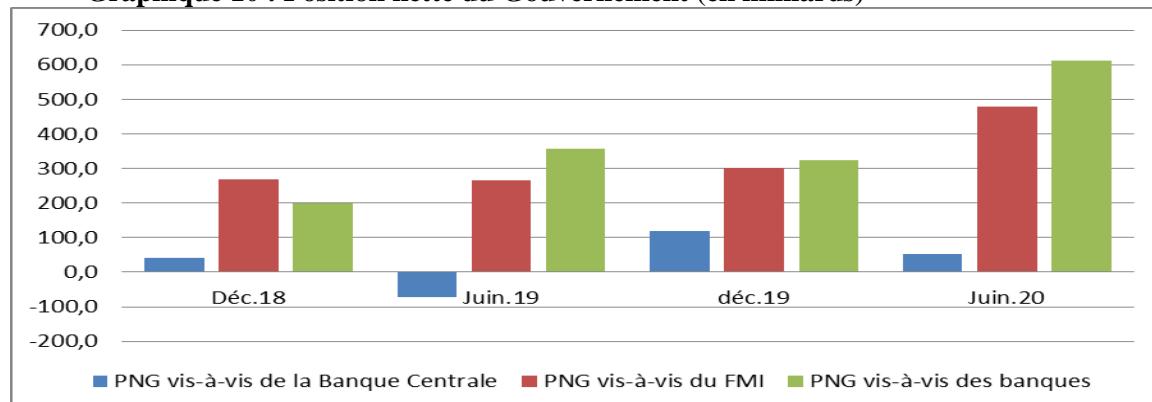
Au 31 décembre 2019, le crédit intérieur s'élève à 4 168,5 milliards, en progression de 7,4% par rapport à fin décembre 2018. Cette évolution résulte de la hausse de 280,5 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 5,9 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), principale composante des créances nettes sur l'Etat, s'est renforcée de 236,7 milliards pour se situer à 745 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de : (i) la progression du crédit FMI, qui est passé de 267,8 milliards à 302,1 milliards ; (ii) l'accroissement de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 199,6 milliards à 323,6 milliards ; (iii) l'augmentation de 78,4 milliards de la PNG envers la BEAC.

Les crédits à l'économie augmentent de 0,2% pour se situer à 4 322,8 milliards. Les crédits au secteur privé non financier, composante principale des crédits à l'économie (90% de l'encours) s'accroissent de 0,8%, et ceux aux entreprises publiques non financières régressent de 5,2%. S'agissant de la maturité, les crédits à court terme représentent 55,1% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 43,6%, et ceux à long terme 1,3%.

A fin juin 2020 et par rapport au 30 juin 2019, le crédit intérieur augmente de 16,3%, tiré par la hausse des créances nettes sur l'Etat (+114%). Le crédit au secteur privé non financier, baisse de 1,1%. La PNG se renforce à 1 141,9 milliards, tirée par l'augmentation de 253 milliards de créances des banques sur l'état et de 213 milliards de crédit vis-à-vis du FMI.

Graphique 10 : Position nette du Gouvernement (en milliards)



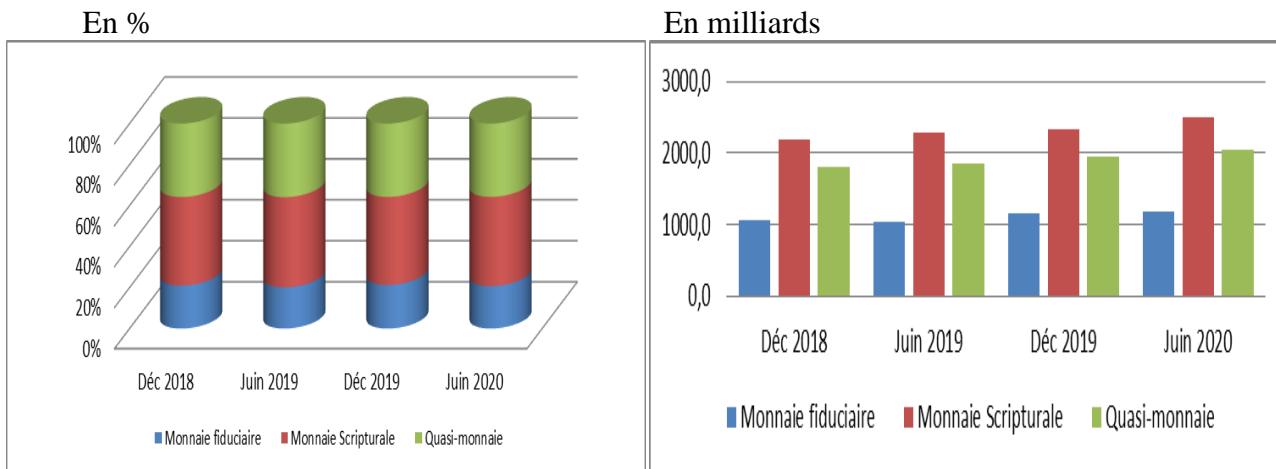
Sources : BEAC, MINFI

4.4.2. La masse monétaire

A fin décembre 2019, et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresse de 7,4% par rapport à fin décembre 2018, pour s'établir à 5 416,4 milliards. Cette évolution de la masse monétaire est en cohérence avec la croissance économique (3,7%) et le niveau d'inflation (2,5%). Toutes ses composantes augmentent également : +9,0% pour la monnaie fiduciaire, +6,7% pour la monnaie scripturale et +7,3% pour la quasi-monnaie.

Au 30 juin 2020 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 11,0% pour se situer à 5 732,2 milliards. Elle est composée de 20,7% de monnaie fiduciaire, 43,6% de monnaie scripturale et 35,7% de quasi-monnaie.

Graphique 11 : Composantes de la masse monétaire



Sources : MINFI, BEAC

4.5. Secteur bancaire

En 2019 et au premier semestre 2020, le secteur bancaire a connu un accroissement de l'activité, caractérisé par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la progression des transactions par monnaie électronique ; (v) l'amélioration du respect des normes prudentielles.

En 2019, le produit net bancaire (PNB) augmente de 6,6% contre 10,9% en 2018. Selon la BEAC, le nombre total de comptes bancaires est de 3 125 548, contre 2 985 075 en juin 2019, soit une hausse de 4,7%. Le taux de bancarisation au sens strict de la population active s'améliore, et atteint 28,4% après 27,8% en 2018. Au sens large, c'est à dire, en tenant compte du nombre de comptes dans les EMF et établissements financiers, Le taux de bancarisation (nombre de comptes bancaires rapporté à la population active) s'améliore également, atteignant 45,1% en 2019, après 44,6% en 2018.

4.5.1. Total des bilans

Au 31 décembre 2019 et par rapport au 31 décembre 2018, le total du bilan de l'ensemble des banques a progressé de 9,5%, pour se situer à 6 417,0 milliards. Afriland first bank occupe la première place, avec 18,1% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par la SGC (14,9%), la BICEC (11,3%), la SCB (9,1%), ECOBANK (7,4%), BAC (7,2%), CBC (6,9%) et UBA (6,1%). Au 30 Juin 2020, le total du bilan des banques s'équilibre à 6 688,1 milliards, en hausse de 9,2% par rapport à la même date en 2019.

4.5.2. Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2019 et en glissement annuel, les dépôts augmentent de 9,6% et se chiffrent à 4 870,0 milliards. Cette évolution est tirée par les entreprises privées, les particuliers, et l'administration publique.

A fin juin 2020, les dépôts progressent de 10,0% par rapport au 30 juin 2019, pour se situer à 5 146,8 milliards, tirés par les entreprises publiques et privées, les particuliers, l'administration centrale et les compagnies d'assurances. Par nature, les dépôts à terme, les dépôts à régime spéciaux (bons de caisse) et les dépôts à vue sont en hausse. Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (40,8%). Ils sont suivis des entreprises privées (23,8%), de l'administration publique centrale (9,6%) et des entreprises publiques (5,1%).

Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 Déc 2018	30 Juin 2019	31 Déc 2019	30 juin 2020	Variations en %		Poids en % à fin juin 2020
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	409,1	428,1	461,2	492,0	12,7	14,9	9,6
Administration publique Locale	20,6	46,9	20,9	31,3	1,5	-33,3	0,6
Organismes publics	164,6	167,0	174,4	157,5	5,9	-5,7	3,1
Administrations Privées	167,2	107,1	129,4	166,3	-22,7	55,3	3,2
Entreprises Publiques	215,2	244,0	218,0	261,1	1,3	7,0	5,1
Entreprises Privées	1001,6	1133,1	1111,9	1226,4	11,0	8,2	23,8
Sociétés d'Assurance et de Capital	149,5	152,5	161,0	159,2	7,8	4,4	3,1
Entreprises individuelles	189,2	174,5	233,2	197,7	23,3	13,3	3,8
Particuliers	1855,3	1946,9	2002,9	2100,2	8,0	7,9	40,8
Divers	270,0	278,6	357,2	355,2	32,3	27,5	6,9
TOTAL	4442,3	4678,7	4870,0	5146,8	9,6	10,0	100,0

Source : BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants avec 79,4% de l'ensemble des dépôts en 2019. Ils passent de 3 485,5 milliards à fin décembre 2018 à 3 841,9 milliards à fin décembre 2019. Ils sont suivis par les dépôts à termes, avec un encours qui passe de 614,7 milliards à fin décembre 2018 à 652,9 milliards à fin décembre 2019. A fin juin 2020, les dépôts à vue restent prépondérants, avec 79,4% de l'ensemble des dépôts contre 20,6% pour les bons de caisse et les dépôts à terme.

Tableau 40 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)

Libellés	31 Déc. 2018	30 Juin 2019	31 Déc. 2019	30 Juin 2020	Variations en %		Poids au 30Juin 2020
	a	b	c	d	c/a	d/b	(en %)
Dépôts à régime spécial	342,0	361,2	375,3	402,4	9,7	11,4	7,8
Dépôts à terme	614,7	603,1	652,9	659,2	6,2	9,3	12,8
Dépôts à vue	3485,5	3714,3	3841,9	4085,2	10,2	10,0	79,4
ENSEMBLE	4442,3	4678,7	4870,0	5146,8	9,6	10,0	100,0

Source : BEAC

4.5.3. Crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2019, l'encours des crédits s'élève à 3 664,6 milliards, en hausse de 1,9% par rapport à la même période de 2018. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés aux particuliers et à l'Administration Publique Centrale. Par contre, les crédits accordés aux entreprises publiques et privées, ainsi qu'aux compagnies d'assurances baissent.

A fin juin 2020, l'encours des crédits est de 3 682,3 milliards, en hausse de 2,4% par rapport au 30 juin 2019. Toutefois, les crédits aux entreprises privées, composante principale (60,6% des crédits) ont baissé de 1,1%, en liaison avec les restrictions d'activités du fait de la pandémie.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits sont: « bâtiments et travaux publics » (20,9% du total des crédits), « commerce, restauration et hôtellerie » (17,1%), « transports et activités auxiliaires de transport » (16,5%), « agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (14%), « production et distribution d'électricité, gaz et eau » (11,8%), « industries extractives » (11,0%), « productions des services aux collectivités et personnels » (5,5%), « activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,7%).

Les créances brutes en souffrance se stabilisent à 16,6% de l'encours des crédits, tandis que la position extérieure des banques baisse en glissement annuel.

Par type de clientèle, 64,2% des crédits ont été accordés aux entreprises privées, y compris les

individuels ; 16,6% aux particuliers ; 10,4% à l'administration publique centrale et 8% aux entreprises publiques.

Tableau 41: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 Déc 2018	30 Juin 2019	31 Déc. 2019	Juin 2020	Variations en %		Poids en % en juin 2020
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration Publique Centrale	258,3	315,4	295,7	382,5	14,5	21,3	10,4
Administration Publique Locale	1,4	1,0	1,0	1,3	-30,9	34,0	0,0
Organismes Publics	7,5	0,0	0,2	0,1	-97,7	60,6	0,0
Administrations Privées	53,8	11,9	11,4	11,0	-78,8	-7,8	0,3
Entreprises Publiques	251,1	247,1	237,2	294,0	-5,5	19,0	8,0
Entreprises Privées	2321,0	2256,2	2227,3	2232,3	-4,0	-1,1	60,6
Sociétés d'Assurance et de Capital	3,8	5,2	2,5	2,4	-35,1	-53,6	0,1
Entreprises individuelles	182,3	160,2	194,0	133,4	6,4	-16,7	3,6
Particuliers	509,5	560,1	620,2	610,8	21,7	9,1	16,6
Divers	8,2	38,1	75,3	14,6	820,0	-61,8	0,4
Ensemble	3596,9	3595,1	3664,6	3682,3	1,9	2,4	100,0

Source : BEAC

Au 30 juin 2020, le niveau d'intermédiation financière, mesuré en rapportant les crédits sur les dépôts a baissé pour se situer à 71,5%, contre 76,8% à fin juin 2019 et 82% à fin juin 2018. De même, le ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme s'est dégradé, passant de 40,2 à 38,9%.

4.5.4. Normes prudentielles

A fin décembre 2019, sur les 15 banques qui opèrent sur le marché camerounais, la situation des ratios prudentiels (1- Fonds propres nets positifs, 2- ratio de solvabilité supérieur ou égal 8%, 3- couverture des immobilisations au moins égale à 100%, 4- ratio de liquidité au moins égal à 100% et, ratio de transformation à long terme au moins égal à 50%) se présente ainsi qu'il suit :

- 9 banques sur les 15 respectent tous les ratios prudentiels,
- toutes les banques respectent le ratio de liquidité,
- 2 banques ne respectent pas le ratio de Fonds propres nets positifs
- 3 banques ne respectent pas le ratio de couverture des immobilisations,
- 4 banques ne respectent pas le ratio de solvabilité et,
- 5 banques ne respectent pas le ratio de transformation à long terme.

4.5.5. Monnaie électronique

En 2019, les principaux services offerts dans le domaine de la monnaie électronique demeurent le "mobile money" et les cartes bancaires prépayées. L'activité de la monnaie électronique a enregistré 615,3 millions de transactions, en hausse de 48% par rapport à fin 2018. Aussi, la valeur de ces transactions a dépassé 11 335 milliards, contre 6 333 milliards en 2018. Les transactions du Cameroun représentent 75% en nombre et 77% en valeur des transactions de la CEMAC.

L'évolution de l'encours de la monnaie électronique, en termes de sommes détenues par les utilisateurs dans les portefeuilles monnaie électronique, démontre la confiance grandissante des populations camerounaises envers ce moyen de paiement. En effet, il est en moyenne de 120 milliards, contre 93,7 milliards à fin 2018 et 62,4 milliards à fin 2017. Cet encours représente 78% de celui de la CEMAC.

L'évolution des activités dans le secteur est tirée par le "mobile money", dont la valeur des transactions au Cameroun, progresse de 43,3% par rapport à 2018 pour se situer à 9 271 milliards. Le nombre de compte mobile money est passé de 6,1 millions à 9,9 millions.

Par ailleurs ; pour faciliter les opérations bancaires, les établissements de crédit ont poursuivi l'extension de leurs réseaux de Distributeurs Automatique de Billets (DAB), à l'effet d'améliorer et alléger le service à la clientèle. Le nombre de DAB est de 720, en hausse de 6,2% par rapport à 2018. Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent 73,3% de ces DAB.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le nouveau Règlement CEMAC N°04/18/CEMAC/UMAC/CM sur l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, est entré en vigueur. Dans la foulée, la COBAC a adopté deux textes d'application : l'un relatif à l'agrément et aux modifications de la situation des prestataires de services de paiement et l'autre afférent aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement. Toutefois, l'adoption par la BEAC de la conformité en matière des normes techniques et fonctionnelles, de la sécurité et efficacité des systèmes d'information et la qualité de transmission et accès au réseau, reste attendue.

4.6. Microfinance

L'année 2019 est marquée dans le secteur de la microfinance par la poursuite du suivi de la mise en conformité des EMF au nouveau Règlement N° 01/17/CEMAC/UMAC du 27 septembre 2017, relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance. Au 31 décembre 2019, le Cameroun compte 411 établissements de microfinance agréés, contre 418 en 2018, soit une baisse de 7 EMF. Cette baisse est consécutive à la poursuite de l'assainissement du secteur, qui a conduit à la fermeture de plusieurs EMF.

4.6.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2019, le Cameroun compte 411 établissements de microfinance agréés répartis en trois catégories : 361 EMF de 1^{ère} catégorie, soit 87,8% du total, 47 EMF de 2^{ème} catégorie, et 3 EMF de 3^{ème} catégorie. Les EMF de 1^{ère} catégorie sont répartis en 116 indépendants et 245 en réseau.

Tableau 42 : Répartition des EMF agréés par catégorie

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2018	Fin décembre 2019	Poids à fin 2019(%)
1 ^{ère} catégorie	368	361	87,8
2 ^{ème} catégorie	47	47	11,5
3 ^{ème} catégorie	3	3	0,7
Total	418	411	100

Source : CNC

Le nombre des EMF immatriculés au registre du Conseil National du Crédit est de 282, et représente 68,6% de l'ensemble des EMF agréés. Il est en augmentation de 2 EMF qui appartiennent tous à la 1^{ère} catégorie.

Tableau 43 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre spécial du Conseil National de Crédit

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2018	Fin décembre 2019
1 ^{ère} catégorie	231	233
2 ^{ème} catégorie	47	47
3 ^{ème} catégorie	2	2
Total	280	282

Source : CNC.

4.6.2. Couverture géographique

A fin 2019, le nombre d'agences des EMF se réduit de 16 par rapport à 2018, pour se situer à 1 670. Cette baisse est consécutive à la fermeture de la COMECI et la migration de CCA en banque. La proportion d'agences localisées en zone rurale est de 47%, contre 53% en zone urbaine.

Par catégorie, la proportion des EMF exerçant en zone rurale est de 53,8% pour les EMF de 1^{ère} catégorie, 42% pour celles de 2^{ème} catégorie et aucune de 3^{ème} catégorie. La Région du centre compte le plus grand nombre d'agences, avec 26% du total. Elle est suivie du Littoral (23%), l'ouest (15%), le Nord-ouest 11% et le Sud-ouest 7%. Les régions les moins couvertes sont : l'Extrême-nord (5%), le Sud (4%), le Nord (3,7%), l'Est (3%) et l'Adamaoua (3%).

4.6.3. Evolution du total des bilans

Au 31 décembre 2019, le total des bilans des EMF se chiffre à 658,2 milliards, en baisse de 50,3 milliards par rapport à fin décembre 2018. Cette baisse est due principalement à la contraction du total du bilan de CCPC (-32,3 milliards) et à la liquidation de COMECI (-34,9 milliards).

La répartition du cumul par catégorie du total des bilans se présente ainsi qu'il suit : 50,5% pour la 2^{ème} catégorie, 48,9% pour la 1^{ère} catégorie et 0,6% pour la 3^{ème} catégorie.

Tableau 44 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2017 (a)	Fin décembre 2018 (b)	Fin décembre 2019 (c)	Variations (en %)	
				(b/a)	(c/b)
1 ^{ère} catégorie	314,4	321,5	322,2	2,3	0,2
2 ^{ème} catégorie	499,3	385,2	332,4	-22,9	-13,7
3 ^{ème} catégorie	2,6	1,8	3,6	-30,8	100,0
Ensemble	816,4	708,5	658,2	-13,2	-7,1

Source : CNC

4.6.4. Evolution des dépôts

A fin 2019, les dépôts collectés par les EMF s'élèvent à 518,1 milliards, en hausse de 0,8% par rapport à fin décembre 2018. Ils sont répartis en 259,3 milliards pour les EMF de la 1^{ère} catégorie et 258,9 milliards pour ceux de la 2^{ème} catégorie. Les EMF de 3^{ème} catégorie ne sont pas autorisés à faire appel à l'épargne publique. Par nature, 84,5 % des dépôts collectés par les EMF sont à vue, contre 8,8 % pour les dépôts à moyen terme et 6,7 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 45 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Libellé	Fin décembre 2017 (b)	Fin décembre 2018 (c)	Fin décembre 2019 (c)	Variations (en %)	
				b/a	c/b
1 ^{ère} catégorie	252	248,8	259,3	-1,3	4,2
2 ^{ème} catégorie	416,1	265,4	258,9	-36,2	-2,4
Ensemble	668,2	514,2	518,1	-23,0	0,8

Source : CNC

4.6.5. Evolution des crédits

A fin 2019, les crédits octroyés par les EMF sont passés à 394,4 milliards, contre 385,2 milliards à fin 2018, soit une hausse de 2,4%. La 2^{ème} catégorie a octroyé le plus grand volume de crédits (52%), suivi de la 1^{ère} catégorie (47,7%) et de la 3^{ème} catégorie (0,3%).

Par maturité, 55,4% des crédits sont à court terme, contre 32% à moyen terme et 12,6% à long

terme. Les crédits accordés par les EMF de 2ème catégorie sont majoritairement à court terme (76%). Par contre, 47,9% des crédits octroyés par les EMF de 1ère catégorie sont à long terme, financés principalement par les établissements du réseau CAMCCUL.

La qualité du portefeuille est restée la même. Le taux des créances en souffrance est de 18,5%. Le montant de créances en souffrance est de 73,3 milliards en valeur absolue, dont 22 milliards pour la 1ère catégorie et 50,5 milliards pour la seconde. Le taux de provisionnement des créances en souffrance s'est amélioré pour les EMF de 1ère catégorie (+33%), mais a régressé pour les EMF de 2ème catégorie (-5,7%) et de 3ème catégorie (-28%).

4.6.6. Evolution des performances

A fin décembre 2019, le poids de la microfinance dans l'ensemble du secteur financier (banques et EMF) est en baisse, du fait notamment de la migration de la CCA vers le secteur bancaire. Le poids de la microfinance dans l'ensemble du secteur financier est de : (i) 10,2% en termes de total du bilan contre 12,1% en 2018 ; (ii) 10,6% en termes de dépôt contre 11,6% en 2018 ; (iii) 10,8% en termes de crédits accordés par les EMF contre 10,1% en 2018 ; (iv) 40% en terme du nombre de comptes ouverts dans les EMF, soit 2 336 783 comptes.

L'analyse des performances révèle que les EMF ont des lacunes opérationnelles au niveau de : (i) l'archivage ; (ii) le renforcement des ressources longues ; (iii) la couverture des risques par les polices d'assurance adéquates ; (iv) la gestion des engagements ; (v) l'implémentation d'un système informatique fiable ; (vi) la pertinence de l'organigramme. Par contre, la sécurité physique, les suspens comptables, les contrôles interne et externe, la qualification du personnel et le fonctionnement des organes sociaux sont satisfaisants.

Du point de vue de la rentabilité, la 2^{ème} catégorie demeure la plus rentable. Le rendement des fonds propres s'établit à 14,9% dans cette catégorie, contre -12,6% en 1^{ère} catégorie et +4,1% en 3^{ème} catégorie.

4.6.7. Respect des normes prudentielles

A fin décembre 2019, plusieurs normes prudentielles ne sont pas respectées par les EMF. Il s'agit essentiellement : du fonds de solidarité, du ratio de couverture des risques par les ressources disponibles, du ratio de couverture des immobilisations et des normes de qualité.

4.7. Etablissements financiers

Au 31 décembre 2019, le Cameroun compte 7 établissements financiers. Il s'agit de : SRC, SNI, Crédit Foncier du Cameroun (CFC), Alios Finance, Pro-PME, Société Camerounaise d'Equipement (SCE), et un prestataire de services de paiement (Wafacash).

Le total du bilan consolidé des établissements financiers se situe à 432,8 milliards, contre 434,5 milliards à fin décembre 2018, soit une baisse de 0,4%. Cette baisse s'explique par la diminution des fonds propres et des opérations de trésorerie et inter-bancaires

Les crédits augmentent de 5,4% pour se situer à 135,9 milliards. De même, les dépôts croissent de 10,3% et se situent à 53 milliards. Les créances en souffrances baissent de 7,7% pour s'établir à 53,8 milliards.

Tableau 46 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)

BILAN ACTIF	2018	2019	Variations
Sommes déductibles de capitaux permanents	31,1	32	2,9
Valeurs immobilisées	65,8	67,6	2,7
dont immobilisations financières	3,5	3,6	2,9
Opérations avec la clientèle	129	135,9	5,3
Crédits à long terme	46	52,9	15,0
Crédits à moyen terme	15,6	16,8	7,7
Crédits à court terme	7,5	10,3	37,3
Créances en souffrances	58,3	53,8	-7,7
Comptes débiteurs de la clientèle	0,4	0,2	-50,0
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	
Valeurs non imputées	1	1,7	70,0
Créance rachetée	0,1	0,1	0,0
Opérations diverses	11,8	11,8	0,0
Opérations de Trésorerie et inter-bancaire	197	185	-6,1
dont titre de placement et de transaction	0	0	
TOTAL BILAN ACTIF	434,5	432,8	-0,4
BILAN PASSIF	2018	2019	Variations
Capitaux permanents	335	327,2	-2,3
dont fonds propres	301,5	295,2	-2,1
Opérations avec la clientèle	48	53	10,4
Comptes de dépôts à régime spécial	22,9	24,2	5,7
Comptes de dépôts à terme	3,2	5,8	81,3
Comptes de dépôts à vue	4,6	6,2	34,8
Autres comptes débiteurs	16,7	16,2	-3,0
Dettes rachetées	0,7	0,5	-28,6
Opérations diverses	31,9	32,5	1,9
Opérations de Trésorerie et inter-bancaires	19,6	20,1	2,6
TOTAL BILAN PASSIF	434,5	432,8	-0,4

Source : CNC

4.8. Assurances

En 2019, le marché camerounais des assurances reste animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers" (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation". Le chiffre d'affaires du secteur conserve sa tendance haussière et s'élève à 209,0 milliards contre 207,2 milliards en 2018, soit une progression de 1%.

Tableau 47 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

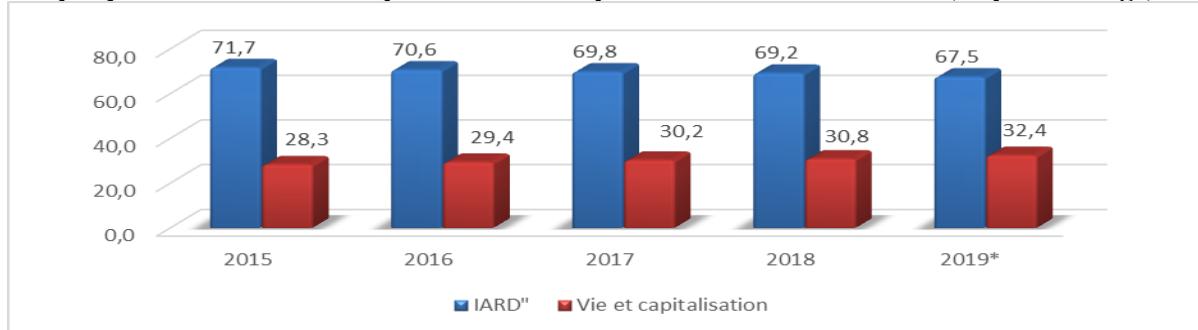
Branches	2017	2018	2019*	Variations (en %)
	a	b	c	c/b
IARD"				
Chiffre d'affaires	131,2	143,3	141,2	-1,5
Prestations payées	58,3	58,3	58,8	0,9
Produits financiers	5,0	4,9	5,6	14,3
Autres charges nettes	38,9	35,8	36,8	2,8

Branches	2017	2018	2019*	Variations (en %)
	a	b	c	c/b
Résultats nets d'exploitation	12,2	8,7	10,0	14,9
Vie et capitalisation				
Chiffres d'affaires	56,9	63,9	67,8	6,1
Prestations payées	37,2	35,4	38,0	7,3
Produits financiers	4,8	3,9	5,7	46,2
Autres charges nettes	10,2	13,1	13,5	3,1
Résultats nets d'exploitation	3,4	1,3	2,5	92,3
Total chiffre d'affaires des deux branches	188,1	207,2	209,0	0,9

Sources : CIMA, ASAC * données provisoires

La branche "IARD" détient 67,6% des parts du marché, contre 32,4% pour la branche "Vie et capitalisation". Le montant des sinistres payés s'élève à 96,8 milliards et les produits financiers se chiffrent à 11,3 milliards.

Graphique 12 : Evolution des parts de marché par branche de 2015 à 2019 (en pourcentage)



Source : MINFI

Le chiffre d'affaires de la branche « IARD » se situe à 141,2 milliards, en baisse de 1,5 % par rapport à 2018. Quant aux charges des prestations, elles ont augmenté de 900 millions et se chiffrent à 58,8 milliards. Il en est de même des autres charges qui progressent en net de 2,8% et s'établissent à 36,8 milliards. Le chiffre d'affaires de la branche « Vie et Capitalisation » se situe à 67,8 milliards, en augmentation de 6,1 % par rapport à 2018. Les charges des prestations progressent de 2,6 milliards et se chiffrent à 38,0 milliards entraînant aussi une augmentation des charges nettes à 13,5 milliards.

Le secteur des assurances dégage une marge bénéficiaire de 12,5 milliards, en hausse de 25% par rapport à 2018. Cette marge résulte de 10,0 milliards de la branche « IARD » et 2,5 milliards de la branche « Vie et capitalisation ».

A fin 2019, l'opération d'arrimage des compagnies d'assurances au règlement N°0007/CIMA/PCMA/CE/2016 du 08 avril 2016 relatif à l'augmentation du capital social minimum à trois milliards, n'est pas achevé. En effet, 25 sur 28 compagnies sont en conformité avec cette exigence, dont 16 sur les 17 compagnies de la branche « IARD » et 9 sur les 11 dans la branche « Vie et capitalisation ».

Le secteur des assurances s'est caractérisé par : (i) la vulgarisation de la convention Indemnisation Directe des Assurés ; (ii) la centralisation de la commande des attestations d'assurance automobile ; (iii) le suivi de l'application des nouvelles modalités de collecte du droit de timbre

automobile par les compagnies d'assurances ; (iv) la lutte contre l'évasion des capitaux à travers le contrôle du respect des dispositions relatives à l'assurance communautaire et aux cessions en réassurance ; (v) le suivi des sinistres de grande ampleur.

Selon l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC), les perspectives du secteur sont : (i) la vulgarisation du dispositif d'indemnisation directes des assurés, à travers notamment les réseaux sociaux ; (ii) l'accélération des diligences auprès de l'ASAC, en vue de la mise en place d'une nouvelle société de réassurance ; (iii) l'accélération du processus de mise en place du fonds de garantie automobile ; (iv) la mise à niveau du capital minimum des compagnies d'assurances à cinq milliards à l'horizon 2021.

4.9. Marché boursier

En 2019, le principal fait marquant du marché financier de la CEMAC est l'aboutissement de la première phase de la fusion des organes des marchés financiers. La fusion est matérialisée par le jumelage institutionnel et physique : (i) des deux régulateurs (COSUMAF et CMF), effectif depuis mars ; (ii) des trois dépositaires centraux (BVMAC, CAA, CRCT), réalisé en juin ; (iii) des deux bourses (BVMAC et DSX), prononcé en juillet.

A fin décembre 2019, seize titres sont inscrits à la cote officielle de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) dont quatre pour les actions et douze pour les obligations.

La capitalisation boursière a plus que doublé pour se hisser à 687,5 milliards, contre 313,4 milliards à fin décembre 2018. Elle est composée de 31,2 milliards pour le marché des actions et 656,4 milliards pour le marché des obligations. Ce bond est consécutif à l'augmentation du nombre des valeurs actions et obligations, suite à la fusion des deux bourses.

4.9.1. Marché des actions

Au 31 décembre 2019, quatre titres de capital sont cotés à la BVMAC : SMAC, SAFACAM, SOCAPALM, et SIAT Gabon.

La capitalisation boursière chute de 79,4% pour se situer à 31,2 milliards, contre 151,3 milliards enregistrés en 2018. Cette baisse est liée à la perte de capitalisation observée sur toutes les valeurs, suite à la fusion des deux bourses. Il s'agit notamment de la valeur SAFACAM qui a perdu 29,8 milliards, soit une baisse de 84,4%, SEMC (-9,3 milliards, soit 83,8%), et SOCAPALM (-86,6 milliards, soit 82,6%).

Au 30 juin 2020, la capitalisation boursière s'est stabilisée à 31,2 milliards, par rapport à fin décembre 2019.

Tableau 48 : Capitalisation boursière de la BVMAC (en milliards)

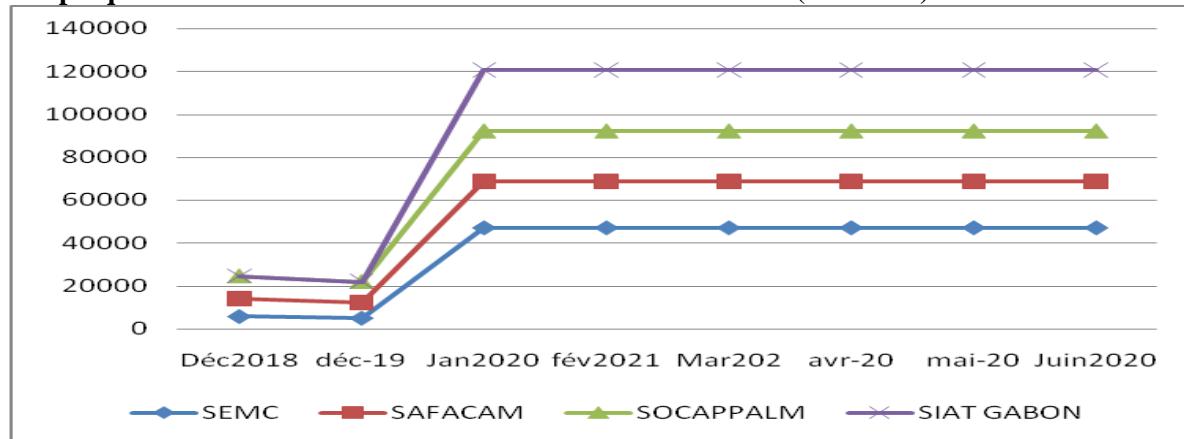
Valeurs	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	30/06/2020	Variations		
	a	b	c	d	d/c	b/a	c/b
SEMC	12,3	11,1	1,8	1,8	0	-9,8	-83,8
SAFACAM	36	35,3	5,5	5,4	-2	-1,9	-84,4
SOCAPALM	97,3	104,8	18,2	18,3	1	7,7	-82,6
SIAT GABON			5,7	5,7	0		
CAPITALISATION	145,6	151,2	31,2	31,2	0	3,8	-79,4

Source : DSX.

Depuis Août 2019, les cours des actions cotées à la BVMAC ont connu un bond, suite à la reconfiguration des valeurs de la CEMAC lors du processus de fusion des deux bourses. Les cours

de la valeur SEMC ont été multipliés par huit, ceux de SAFACAM par 2 et SOCAPALM par 1,3. Au premier semestre 2020, l'on enregistre 37 transactions, pour un volume de 1948 et une valeur de 51,1 millions .

Graphique 13 : Evolution des cours des actions de la BV MAC (en FCFA)



Source : BVMAC/MINFI.

4.9.2. Marché obligataire

A la faveur de la fusion des deux bourses (DSX et BVMAC), le marché obligataire compte douze valeurs depuis août 2019, émises par l'Etat du Cameroun, l'Etat du Gabon, l'Etat du Congo, et certaines sociétés de la CEMAC.

Au terme de l'année 2019, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC se situe à 656,4 milliards, soit 04 fois le niveau enregistré à la DSX en décembre 2018. Cette évolution s'explique par la fusion des deux bourses de valeurs de l'Afrique Centrale, avec pour corollaire, l'introduction de nouvelles valeurs, à savoir : ECMR 5,6% net 2018-2023, ALIOS 01 5,75% brut 2018-2023, et GSEZ 6,50% brut 2018-2028. Par ailleurs, l'on note la sortie de la cote officielle des valeurs ECMR 5,5% 2014-2019 et « FAGACE 5,25% net 2014-2019 », suite à leur radiation après amortissement de la totalité de l'emprunt.

Au 30 juin 2020, l'encours du marché obligataire est de 553 milliards, en hausse de 20,2% par rapport à fin décembre 2019.

Tableau 49 : Situation du marché obligataire (en milliards)

Valeur	Dette initiale	Date de maturité	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019	Encours au 30/06/2020
ECMR 5,6% net 2016-2021	165	17/10/2021		82,5	82,5
ECMR 5,6% net 2018-2023	200	15/11/2023		100	100
ALIOS 01 5,75% brut 2018-2023	8	19/12/2023	8	7,1	6,2
BGFI Holding 5% brut 2013 - 2020	69	13/01/2021		69	69
ETAT GABONAIS 6% net 2015-2020	84,6	20/09/2020		21,1	21,1
ALIOS Fin. Gabon 6,25% brut 2014-2021	6,3	08/08/2021		1,8	1,8
ETAT GABONAIS 6,5% net 2016-2021	134,9	09/06/2021		67,4	33,7
EOCG 6,5% net 2016-2021	192,3	29/12/2021		96,1	96,1

Valeur	Dette initiale	Date de maturité	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019	Encours au 30/06/2020
EOG 6,5% net 2017-2022	131,3	04/12/2022		98,5	98,5
GSEZ 6,50% brut 2018-2028	14	14/12/2028		12,6	11,9
EOG 6,25% net 2019-2024	126,3	04/10/2024			126,3
SAFACAM 6% brut 2019-2022	2	31/12/2022			2
TOTAL	1133,7			460	553

Source : BVMAC

Au premier semestre 2020, l'on enregistre 21 transactions sur le marché obligataire, portant sur 418 243 titres d'une valeur totale de 3,5 milliards. Au second semestre 2019, le marché affichait 19 transactions, portant sur 1 307 742 titres d'une valeur totale de 11,5 milliards.

Les titres les plus échangés sont ECMR 5,5% net 2016-2021, BGFI Holding 5% brut 2013-2020, et EOCG 6,5% net 2016-2021, avec une valeur transactionnelle de 2,9 milliards, soit 82,8% des échanges.

Tableau 50 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX (valeur en millions).

Obligations	Août-Décembre 2019			Janvier-Juin 2020		
	Volume	Valeur	Transactions	Volume	Valeur	Transactions
ECMR 5,5% net 2016-2021	40182	317	4	204999	1050	3
ECMR 5,25% net 2014-2019	45000	115	1	0	0	0
ECMR 5,6% net 2018-2023	730560	7280	8	34500	351	3
ALIOS 01 5,75% brut 2018-2023	0	0	0	0	0	0
BGFI Holding 5% brut 2013 - 2020	10000	1014	1	11100	1126,2	2
ETAT GABONAIS 6% net 2015-2020	400000	2114	1	0	0	0
ALIOS Fin. Gabon 6,25% brut 2014-2021	0	0	0	0	0	0
ETAT GABONAIS 6,5% net 2016-2021	5000	25	2	0	0	0
EOCG 6,5% net 2016-2021	74000	555	1	150000	772	1
EOG 6,5% net 2017-2022	5000	52,9	1	0	0	0
GSEZ 6,50% brut 2018-2028	0	0	0	0	0	0
EOG 6,25% net 2019-2024	0	0	0	500	5,1	2
SAFACAM 6% brut 2019-2022	0	0	0	17144	173	10
TOTAL	1309742	11472,9	19	418243	3477,3	21

Source : BVMAC.

4.10. Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2019, l'encours des titres publics est de 1 169 milliards, en hausse de 28% par rapport à 2018. Ils sont composés de 436,2 milliards pour le marché des adjudications, 282,4 milliards pour le marché de la syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025. Le taux de couverture est de 121% pour BTA et 89% pour les OTA. Le taux d'intérêt moyen des BTA est de 2,49%.

Il résulte de l'encours de 1 169 milliards à fin décembre 2019, des émissions de 544,1 milliards et des remboursements de 268,2 milliards à fin août 2020.

Tableau 51 : Situation des titres publics au 31 août 2020 (en milliards)

Marché	Encours au 31/12/18 (a)	Encours au 31/12/19 (b)	Emission à fin Août 2020 (c)	Remboursement à fin Août 2020 (d)	Encours au 31/08/20 (b+c-d)	Variation En Pourcentage (b/a)
Adjudications	102,0	436,2	544,1	268,2	712,1	92,2
BTA	102,0	196,0	326,4	268,2	254,2	92,2
OTA	0	240,2	217,7	0	457,9	-
Syndication	361,2	282,4	0	0	282,4	-21,8
ECMR	361,2	282,4	0	0	282,4	-21,8
International	450,4	450,4	0	0	450,4	0,0
EUROBOND	450,4	450,4	0	0	450,4	0,0
TOTAL	913,6	1 169,0	544,1	268,2	1 445,0	28,0

Source : MINFI

4.11. Stratégie de financement de l'économie sur la période 2020-2023

La stratégie de financement de l'Economie sur la période 2020-2023 s'articule autour de quatre piliers prioritaires : (i) l'émission des titres publics ; (ii) le recours aux emprunts directs intérieurs et extérieurs ; (iii) la réduction des soldes engagés non décaissés (SEND) ; (iv) la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'activité économique dans le cadre du plan global de riposte contre la COVID-19.

En ce qui concerne l'émission des titres publics, l'Etat envisage émettre des titres de court terme appelés Bons de Trésor Assimilables (BTA) sur le marché des adjudications de la BEAC, pour combler ses gaps de trésorerie. De même, pour financer ses projets d'infrastructures de base, il prévoit d'émettre en monnaie nationale des titres de moyen et long terme, appelés Obligations de Trésor Assimilables (OTA) par voie d'adjudication, ainsi que des emprunts obligataires (ECMR) sur le marché de la syndication. En outre, il prévoit de lever des fonds en devises sur le marché international. (Eurobonds)

S'agissant du recours aux emprunts directs, la priorité est accordée aux emprunts concessionnels. Les emprunts non concessionnels devront être exclusivement destinés au financement des projets porteurs de croissances et d'emplois, et susceptible de générer des ressources nécessaires pour couvrir le service de la dette y relative.

Pour ce faire, une stratégie d'endettement est élaborée chaque année. Elle couvre les financements pour une période de 3 ans avec une déclinaison annexée à la loi de finances. Cette stratégie vise à pourvoir principalement les besoins de financement de l'Etat à court et moyen terme à moindre coût et risque. Un accent est mis sur la réduction des risques de refinancement, des taux d'intérêt et de change.

Sur la période 2021-2023, la Stratégie d'endettement visent à contenir le taux d'endettement en deçà de 40% du PIB. Les principales cibles sont les suivantes : (i) une structure de la dette publique constituée de 76% de dette extérieure et 24% de dette intérieure, (ii) une proportion de dette extérieur libellée en dollar doit être inférieure à 25% (iii) un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 2,5% ; (iv) une composition du portefeuille de la dette de moins de 10% de la dette intérieure à court terme, et de moins de 20% de la dette à taux d'intérêt variable ; (v) une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique supérieure à 11 ans ; (vi) un plafond des nouveaux engagements extérieurs fixé à 1 950 milliards, dont 650 milliards en 2021 avec 350 milliards pour les emprunts concessionnels et 300 milliards pour les emprunts non concessionnels. (viii) un plafond des nouveaux engagements intérieurs fixé à 1 030 milliards, dont 350 milliards pour l'année 2021 ; (ix) un plafond d'avals à accorder par l'Etat, fixé à 120 milliards, dont 40 milliards en 2021.

Le Plan Annuel de Financement 2021, vise un décaissement de 997 milliards de FCFA à travers les emprunts extérieures et 720 milliards de FCFA des ressources intérieures.

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2019, les échanges avec l'extérieur ont été marqués au plan international par : (i) le ralentissement des échanges de biens à 2,6% après 3,5% en 2018 selon l'OMC ; (ii) le ralentissement des échanges de services à 2% après 9% ; (iii) les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ; (iv) la baisse du prix du pétrole brut. Au plan national, on peut relever entre autres : (i) la persistance des crises sociopolitiques et sécuritaires ; (ii) le renforcement de l'application de la réglementation de changes ; (iii) l'exécution satisfaisante du programme économique et financier avec le FMI.

En 2020, le commerce mondial des marchandises devrait enregistrer un recul d'environ 13%, du fait de la pandémie de la COVID-19. Presque toutes les régions enregistreront des baisses à deux chiffres du volume des échanges, les exportations les plus touchées étant celles de l'Amérique du Nord et de l'Asie. Le commerce de services devrait être le plus directement touché, en raison des restrictions sur les transports et les voyages.

En 2021, une reprise des échanges est attendue. Cette reprise dépendra de la durée de la pandémie et de l'efficacité des mesures adoptées pour y faire face.

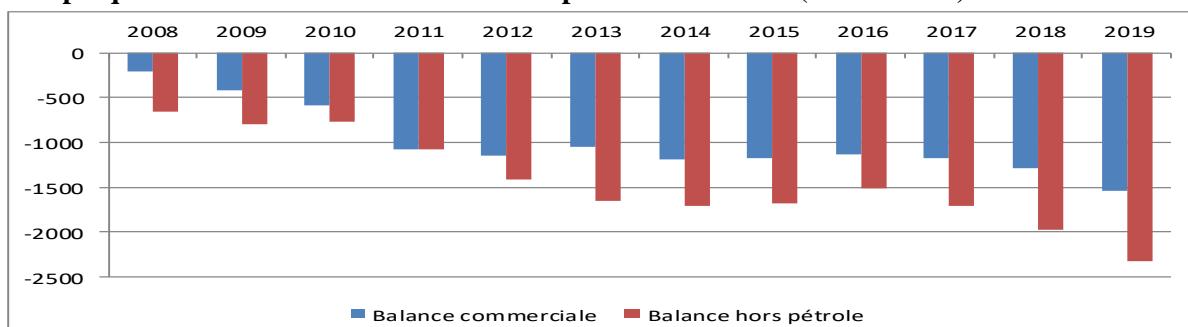
5.1. Commerce extérieur

En 2019, les échanges de biens entre le Cameroun et l'extérieur sont de 6 249,6 milliards, en hausse de 732,1 milliards par rapport à 2018. Cette évolution résulte d'une augmentation des exportations de 280,4 milliards et des importations de 451,7 milliards. Au premier semestre 2020, les échanges diminuent de 25% pour se situer à 2 324,3 milliards par rapport à la même période de 2019.

5.1.1. Balance commerciale

En 2019, le déficit commercial se creuse davantage, passant de 1 292,8 milliards en 2018 à 1 464,2 milliards. Cette situation résulte d'un accroissement des importations plus important que celui des exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations reste inchangé à 62,0%. Hors pétrole, le déficit s'aggrave de 261,5 milliards pour se situer à 2 243,8 milliards et le taux de couverture se réduit de 0,4 point de pourcentage.

Graphique 14 : Balance commerciale sur la période 2008-2019 (en milliards)



Source : MINFI

Au premier semestre 2020 et en glissement annuel, le déficit commercial se réduit de 284,9 milliards et s'établit à 487,4 milliards. Le taux de couverture s'améliore de 5,1 points pour se situer à 65,3%. Hors pétrole, le déficit commercial se réduit de 228,6 milliards et se chiffre à 817,4 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse moins importante des exportations (-86,3 milliards) que celle des importations (-314,9 milliards). Le taux de couverture s'améliore en conséquence, passant de 39,2% à 41,9%.

Tableau 52 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Périodes	2018	2019	janv. Juin 2019	janv.-juin 2020	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	b/a	d/c
Libellés						
Exportations	2 112,3	2 392,7	1 168,3	918,4	13,3	-21,4
Pétrole brut	862,3	999,5	493,6	330,0	15,9	-33,1
<i>hors pétrole brut</i>	<i>1 250,0</i>	<i>1 393,3</i>	<i>674,7</i>	<i>588,4</i>	<i>11,5</i>	<i>-12,8</i>
Importations	3 405,2	3 856,9	1 940,7	1 405,8	13,3	-27,6
Pétrole brut	172,8	219,9	219,9	0,0	27,2	
<i>hors pétrole brut</i>	<i>3 232,3</i>	<i>3 637,0</i>	<i>1 720,8</i>	<i>1 405,8</i>	<i>12,5</i>	<i>-18,3</i>
Balance commerciale	-1 292,8	-1 464,2	-772,3	-487,4		
<i>hors pétrole brut</i>	<i>-1 982,3</i>	<i>-2 243,8</i>	<i>-1 046,0</i>	<i>-817,4</i>		
Taux de couverture (en %)	62,0	62,0	60,2	65,3		
<i>Hors pétrole brut (en %)</i>	<i>38,7</i>	<i>38,3</i>	<i>39,2</i>	<i>41,9</i>		

Source : MINFI

5.1.1.1. Exportations

En 2019, la valeur des biens exportés s'établit à 2 392,7 milliards, en hausse de 280,4 milliards par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par la bonne tenue des ventes de plusieurs produits, notamment les huiles brutes de pétrole (+137,2 milliards), le gaz naturel liquéfié (+136,9 milliards), le cacao brut en fèves (+55,4 milliards), le coton brut (+13,0 milliards). Les exportations baissent pour les bois brut (-35,4 milliards), les carburants et lubrifiants (-22,5 milliards), l'aluminium brut (-11,0 milliards), le caoutchouc brut (-6,3 milliards). Hors pétrole, les exportations augmentent de 143,2 milliards, pour s'établir à 1 393,3 milliards.

Par rapport à la structure des exportations, le pétrole brut représente 41,8% du total des ventes. Il est suivi par le cacao brut en fèves (12,1%), le gaz naturel liquéfié (10,9%), les bois sciés (7,0%), le coton brut (5,4%), et l'aluminium brut (2,4%).

Au premier semestre 2020, les exportations en valeur s'établissent à 918,4 milliards, en baisse de 249,9 milliards par rapport à la même période de 2019. Cette évolution résulte essentiellement des ventes d'huiles brutes de pétrole (-163 milliards), de cacao brut (-5,2 milliards) et de coton brut (-32 milliards).

Hors pétrole, les exportations reculent de 86,3 milliards. Les baisses des ventes des carburants et lubrifiants (-15,7 milliards), des bois sciés (-9,6 milliards), des bois bruts (-8,2 milliards) et de cacao brut en fèves (-5,1 milliards) ont partiellement été compensées par l'augmentation des exportations de pâte de cacao (+4,8 milliards), de beurre de cacao (+3,3 milliards) et de gaz naturel liquéfié (+2,2 milliards).

Tableau 53 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

Périodes	Total 2018		Total 2019		janv-juin 2019		janv-juin 2020		Variations (%)		
	Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	b/a	d/c
		a	b	c	d						
Bananes (y compris plantains)	217,2	34,2	184,4	24,3	94,2	12,4	93,6	12,2	-28,9	-1,31	
Cacao brut en fèves	218,8	233,4	218,0	288,9	89,3	108,0	73,0	102,8	23,8	-4,74	
Déchets de cacao	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Pâte de cacao	26,7	40,7	27,6	44,2	14,3	22,7	15,1	27,5	8,6	21	
Beurre de cacao	17,8	27,5	19,6	34,2	10,0	16,5	10,4	19,8	24,4	19,9	
Chocolats et autres préparations à base de cacao	3,5	7,0	3,8	7,2	1,8	3,4	1,4	2,7	2,8	-19,6	
Huiles brutes de pétrole	2904,3	862,3	3811,1	999,5	1862,1	493,6	1854,4	330,0	15,9	-33,1	
Carburants et lubrifiants	176,5	53,1	70,8	30,5	42,4	18,2	6,2	2,5	-42,5	-86,3	
Gaz naturel liquéfié	785,6	125,1	1224,5	262,0	599,5	129,4	621,4	131,6	109,4	1,69	
Savons de ménage en morceaux	52,9	26,4	53,6	26,9	24,3	12,6	28,8	14,4	2,1	14,1	
Caoutchouc brut	41,6	30,0	34,4	23,7	14,0	9,5	10,2	7,1	-20,9	-24,5	
Bois et ouvrages en bois	1718,2	307,0	1514,6	279,9	804,8	145,1	714,7	123,9	-8,8	-14,6	
Bois brut (grumes)	1,1	121,2	0,9	85,8	0,5	48,9	0,4	40,7	-29,2	-16,8	
Bois sciés	0,7	157,8	0,8	167,6	0,4	81,9	0,3	72,4	6,2	-11,7	
Feuilles de placage en bois	46,0	24,1	50,6	23,5	25,4	12,8	20,6	9,8	-2,3	-23,5	
Coton brut	113,6	117,0	130,1	130,0	76,3	77,1	47,1	44,5	11,1	-42,3	
Aluminium brut	62,6	67,7	49,1	56,7	26,1	30,2	22,9	25,8	-16,2	-14,6	
Exportations hors pétrole	3825,2	1250,0	3891,0	1393,3	1971,6	674,7	1845,6	588,4	11,5	-12,8	
Total des Exportations	6729,5	2112,3	7702,1	2392,7	3833,7	1168,3	3700,0	918,4	13,3	-21,4	

Source : MINFI *Q en millions de m³ pour les bois et ouvrages en bois

5.1.1.2. Importations

En 2019, les importations progressent de 451,7 milliards par rapport à 2018 et se chiffrent à 3 856,9 milliards. Cette évolution est liée à l'accroissement des achats de carburants et lubrifiants (+251,2 milliards), de céréales (+111,7 milliards, dont 87,7 milliards pour le riz), d'huiles brutes de pétrole (+47,0 milliards), de produits céramiques (+38,8 milliards), de carreaux vernissés (+34,2 milliards), d'appareils d'optique (+15,2 milliards), d'aluminium et ouvrages en aluminium (+14,8 milliards), des matières plastiques (+12,7 milliards), et des véhicules automobiles, tracteurs (+9 milliards). Les importations baissent pour l'oxyde d'aluminium (-28,9 milliards), les produits chimiques inorganiques (-25,6 milliards), les poissons de mer congelés (-21,8 milliards), les machines d'optiques électriques (-19,4 milliards), les appareils pour téléphonie (-14,0 milliards). Hors pétrole, les importations progressent de 404,7 milliards pour se situer à 3 637,0 milliards.

Les principaux produits importés sont les carburants et lubrifiants (18,7% du total des importations), les machines et appareils mécaniques et électriques (12,9%), le riz (6,0%), les huiles brutes de pétrole (-5,7%), les véhicules automobiles, tracteurs (5,1%), le froment (blé) et mœteil (3,7%), les poissons de mer congelés (3,4%).

Au premier semestre 2020 et en glissement annuel, les importations diminuent de 534,8 milliards et s'établissent à 1 405,8 milliards. Cette évolution est principalement attribuable à la réduction des achats d'huiles brutes de pétrole (-219,9 milliards), de carburants et lubrifiants (-145,1 milliards),

de machines et appareils électriques (-33,2 milliards), de riz (-31,9 milliards), Hors pétrole, les importations baissent de 314,9 milliards et se situent à 1 405,8 milliards.

Tableau 54 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Période	janv-dec 2018		janv-déc 2019		janv.-juin 2019		janv. Juin 2020		Variations (%)	
	Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	b/a
			a		b		c		d	
Poissons et crustacés	225,7	155,1	185,9	133,3	89,7	65,2	115,7	77,9	-14,1	19,4
Poissons de mer congelés	225,3	154,6	185,8	132,8	89,6	65,0	115,4	77,5	-14,1	19,3
<i>Animaux et produits du règne animal</i>	248,2	194,0	204,3	167,9	100,2	83,8	130,2	103,1	-13,4	23,1
Céréales	1332,3	267,4	1776,9	379,1	787,0	170,3	706,9	145,4	41,8	-14,6
Froment (blé) et méteil	745,7	115,9	857,9	142,9	383,6	67,7	443,5	74,1	23,3	9,5
Riz	561,1	144,1	894,5	231,8	401,3	102,0	257,2	70,1	60,9	-31,3
Produits de la minoterie; malt	104,0	33,3	126,2	43,0	64,5	22,3	64,1	19,1	29,0	-14,2
<i>Produits du règne végétal</i>	1465,2	313,7	1925,6	435,4	860,3	198,4	779,1	170,4	38,8	-14,1
Boissons; liquides alcooliques	50,9	35,6	55,3	39,9	23,9	15,9	26,5	19,7	12,2	23,6
<i>Produits alimentaires industriels</i>	302,1	162,5	310,0	170,4	123,6	70,9	150,8	89,6	4,9	26,3
Sel; soufre; terres; ciments	2455,7	108,8	2976,7	128,1	1440,7	61,2	1010,4	38,2	17,8	-37,6
Clinkers	1991,0	81,9	2556,3	107,1	1245,4	52,9	856,6	30,2	30,7	-42,9
Hydrocarbures	1817,7	736,6	2600,2	1012,5	1627,2	598,9	554,3	225,2	37,5	-62,4
Huiles brutes de pétrole	540,9	172,8	719,5	219,9	719,5	219,9	0,0	0,0	27,2	-100,0
Carburants et lubrifiants	1026,0	473,4	1670,7	724,6	812,1	347,1	475,2	202,0	53,1	-41,8
<i>Produits minéraux</i>	4274,7	845,5	5579,2	1140,8	3070,0	660,3	1564,9	263,4	34,9	-60,1
Produits chimiques inorganiques	272,0	90,5	234,2	64,9	141,8	37,7	85,0	20,9	-28,3	-44,6
Produits pharmaceutiques	16,2	132,9	18,9	128,6	9,2	63,7	10,8	72,4	-3,2	13,6
Engrais	209,2	39,3	203,4	41,1	142,7	29,1	133,5	24,4	4,6	-16,1
Insecticides; fongicides; herbicides etc.	20,3	50,5	19,3	48,2	13,4	33,2	13,7	34,9	-4,5	5,3
<i>Produits des industries chimiques</i>	606,9	426,0	555,1	390,0	344,2	213,4	285,6	202,3	-8,4	-5,2
Matières plastiques	107,7	106,0	126,3	118,6	56,3	53,5	65,8	54,2	11,9	1,2
Caoutchouc	29,4	43,2	28,3	41,2	13,3	19,5	14,9	19,4	-4,7	-0,7
Pneumatiques neufs	19,4	29,3	19,3	29,5	8,9	14,2	9,7	14,8	0,7	4,0
Pneumatiques usagés ou rechapés	6,9	3,3	5,6	2,2	2,9	1,2	3,0	1,0	-35,7	-15,7
<i>Matières plastiques et caoutchouc</i>	137,1	149,2	154,6	159,8	69,5	73,0	80,7	73,5	7,1	0,7
Friterie	76,2	42,7	73,2	39,5	34,2	18,7	37,3	20,2	-7,6	8,0
<i>Matières textiles et leurs ouvrages</i>	121,1	95,6	121,9	101,7	56,9	49,1	58,5	44,2	6,4	-10,0
Produits céramiques	187,8	39,0	335,1	72,8	175,9	35,9	107,5	24,4	86,7	-31,9
<i>Ouvrages en pierre, ciment et verre</i>	230,7	53,4	382,8	91,9	198,7	44,6	130,1	32,2	72,0	-27,7
Perles fines, métaux précieux	0,2	0,2	0,5	2,6	0,1	0,4	0,3	2,2	1361,3	475,3
<i>Perles fines, métaux précieux</i>	0,2	0,2	0,5	2,6	0,1	0,4	0,3	2,2	1361,3	475,3
Fonte, fer et acier	206,3	109,2	182,9	93,0	105,0	53,1	144,3	79,5	-14,8	49,8
Ouvrages en fonte, fer et acier	76,4	94,5	72,3	106,0	42,6	55,3	22,2	25,5	12,2	-53,9

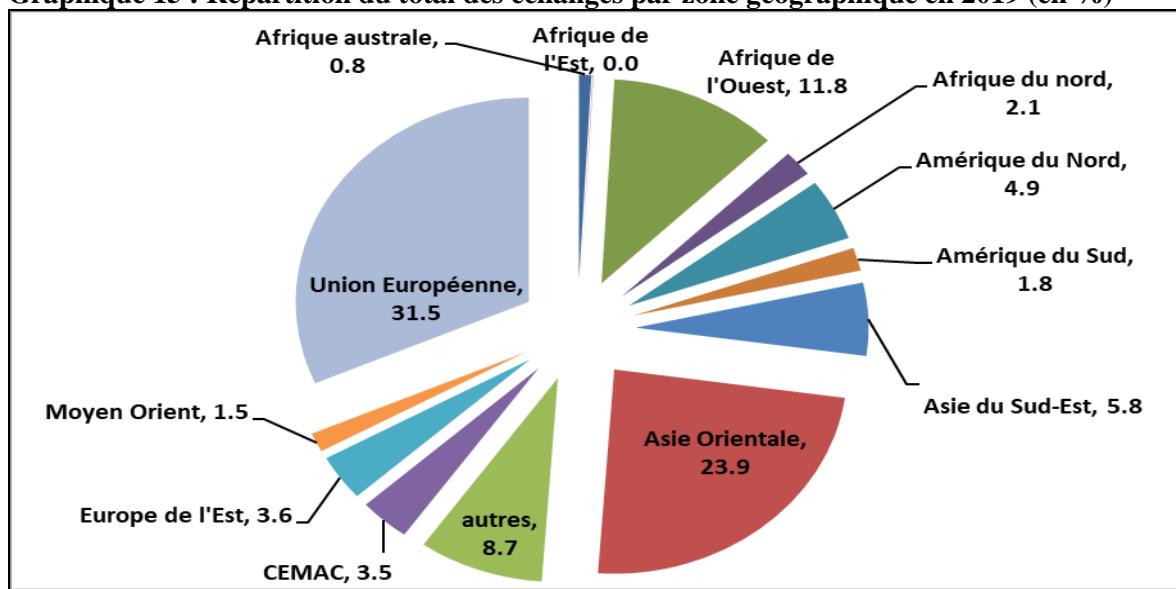
Période	janv-dec 2018		janv-déc 2019		janv.-juin 2019		janv. Juin 2020		Variations (%)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	b/a	d/c
Métaux communs et leurs ouvrages	306,1	240,9	280,6	250,3	159,5	134,9	176,9	119,1	3,9	-11,7
Machines et appareils mécaniques	76,6	283,8	75,3	288,6	32,2	112,3	31,4	94,3	1,7	-16,0
Machines et appareils électriques	49,3	232,0	51,1	212,6	23,6	91,0	22,3	57,9	-8,4	-36,4
Appareils pour la téléphonie	4,0	60,5	2,5	46,5	1,7	21,5	0,5	7,0	-23,1	-67,3
Machines et app. mécaniques ou électriques	125,9	515,8	126,4	501,2	55,8	203,4	53,7	152,2	-2,8	-25,2
Véhicules automobiles ; tracteurs	102,4	188,7	105,2	197,7	52,1	101,1	45,9	72,6	4,7	-28,1
Véhicules de tourisme	0,0	62,9	0,0	68,5	0,0	33,3	0,0	27,6	9,0	-17,3
Véhicules pour transport marchandises	0,0	50,1	0,0	48,8	0,0	23,7	0,0	16,0	-2,6	-32,6
Matériel de transport	120,6	212,6	115,2	220,0	56,8	110,6	48,1	76,5	3,5	-30,8
Importations hors pétrole	7632,4	3232,3	9291,6	3637,0	4486,3	1720,8	3561,0	1405,8	12,5	-18,3
Total général des importations	8173,2	3405,2	10011,1	3856,9	5205,8	1940,7	3561,0	1405,8	13,3	-27,6

Source : MINFI

5.1.2. Orientation géographique des échanges

En 2019, l'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 31,5% du total des échanges en valeur, contre 35,5% en 2018. Elle est suivie par : l'Asie Orientale (23,9%), l'Afrique de l'Ouest (11,8%), l'Asie du Sud-Est (5,8%), l'Amérique du Nord (4,9%), l'Europe de l'Est (3,6%) et la CEMAC (3,5%). Le poids des échanges diminue avec l'Union Européenne (-4 points de pourcentage) et l'Asie Orientale (-0,3 point). A contrario, il augmente avec l'Amérique du Nord (+0,9 point), l'Afrique de l'Ouest (+3,5 points), la CEMAC (+0,3 point).

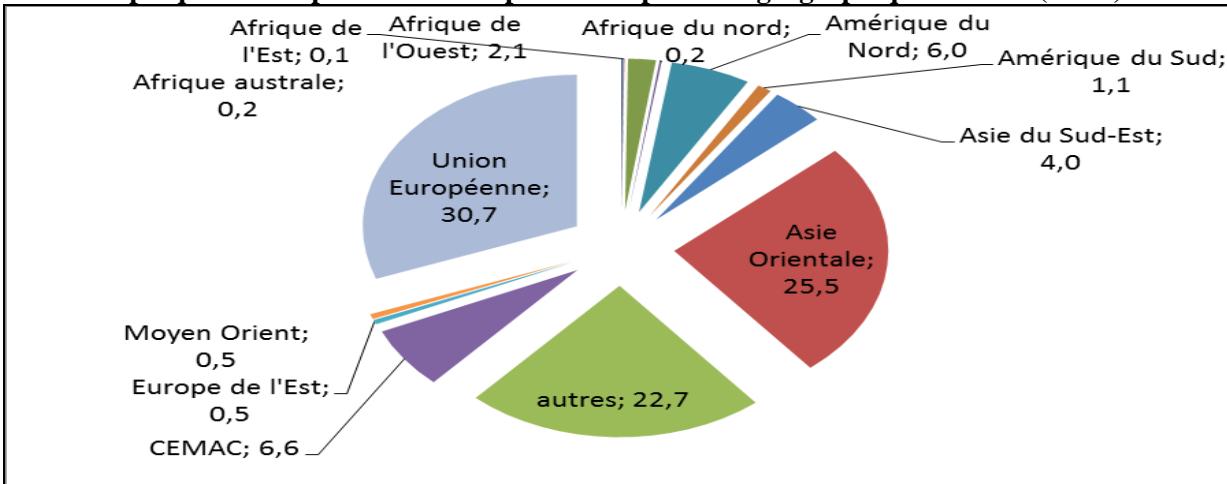
Graphique 15 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2019 (en %)



Source : MINFI

En 2019, l'Union Européenne reste la principale destination des exportations, avec 30,7% du total contre 43,9% en 2018. Elle est suivie par l'Asie Orientale (25,5%), la CEMAC (6,6%), l'Asie du Sud-Est (4,0%) et l'Afrique de l'Ouest (2,1%).

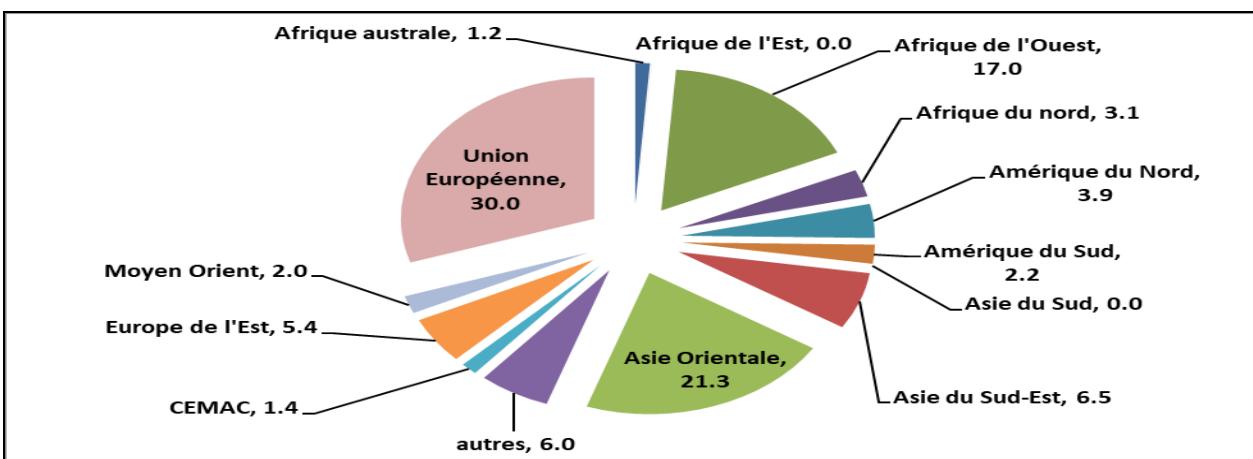
Graphique 16 : Répartition des exportations par zone géographique en 2019 (en %)



Source : MINFI

En 2019, l'Union européenne demeure le premier fournisseur du Cameroun, avec un poids de 30%, suivie de l'Asie Orientale (21,3%), l'Afrique de l'Ouest (17%), l'Asie du Sud-Est (6,5%) et l'Europe de l'Est (5,4%). Les achats en provenance de la CEMAC représentent 1,4% du total.

Graphique 17 : Répartition des importations par zone géographique en 2019 (en %)



Source : MINFI

5.1.2.1 Echanges par zones géographiques

Union européenne

En 2019, l'UE reste le premier partenaire commercial du Cameroun (premier client et premier fournisseur). Le déficit commercial du Cameroun avec la zone s'est creusé de 324 milliards pour s'établir à 424,2 milliards. Cette évolution est attribuable à une hausse des importations (+129 milliards), couplée à une baisse des exportations (-193 milliards).

Les principaux produits exportés vers l'Union Européenne sont : les huiles brutes de pétrole (472 milliards), le Cacao brut en fèves (218 milliards), l'aluminium brut (55,5 milliards), la banane fraîche (20 milliards), le gaz naturel liquéfié (13,9 milliards), la pâte de cacao (22,2 milliards), le caoutchouc brut (11,2 milliards) et le café robusta (8,9 milliards). Les principaux produits importés sont : les machines et appareils mécaniques (126 milliards), les clinkers (53,6 milliards), les produits pharmaceutiques (60 milliards), les véhicules automobiles et tracteurs (55,8 milliards), les articles de friperie (30,9 milliards), les produits laitiers (27 milliards), le froment et mœteil (48 milliards), les produits de la minoterie et malt (28 milliards).

Asie Orientale

En 2019, l'Asie Orientale demeure le second partenaire commercial du Cameroun. Elle est le deuxième fournisseur, avec 21,3% des importations, et le deuxième client avec 25,5% des exportations.

Le déficit avec cette zone se réduit de 24 milliards pour s'établir à 211,2 milliards. Cette évolution résulte de la hausse plus importante des exportations (+76 milliards) que celle des importations (+52,5 milliards). Les échanges avec la Chine représentent 74,1% des recettes d'exportation de l'Asie Orientale et 75,6% des dépenses d'importations. Ces poids sont en baisse de 7 points par rapport à 2018.

Les exportations vers l'Asie orientale sont essentiellement constituées d'huiles brutes de pétrole (276,7 milliards), de gaz naturel liquéfié (118,4 milliards) et de coton brut (91 milliards). Les pays de cette région fournissent des produits variés au Cameroun : les véhicules (97,6 milliards), les insecticides, fongicides, herbicides (31,6 milliards), les pneumatiques (23,5 milliards), les poissons de mer congelés (19,4 milliards), les médicaments (12 milliards).

Asie du Sud-Est

En 2019, l'Asie du Sud-Est devient le 4ème partenaire du Cameroun (cinquième client et quatrième fournisseur). Le déficit commercial s'est creusé pour se chiffrer à 157,2 milliards en 2019, contre 63 milliards en 2018. Cette évolution résulte d'une baisse plus importante des exportations (-184 milliards) que celle des importations (-88 milliards).

Les principaux produits exportés vers cette zone sont : les huiles brutes de pétrole (149,3 milliards), le cacao brut en fèves (62 milliards), le coton brut (52 milliards). Les principaux produits importés sont : le riz (200 milliards), les produits pharmaceutiques (37,4 milliards).

Afrique de l'Ouest

En 2019, l'Afrique de l'ouest demeure le troisième partenaire (sixième client et troisième fournisseur), avec 2,1% des exportations et 17% des importations. Le déficit du Cameroun avec la zone double par rapport à 2018, pour s'établir à 606,9 milliards, en lien avec les importations de carburants et lubrifiants en provenance du Togo.

Le Nigeria reste le premier partenaire dans cette zone, avec 38,0% du total des échanges. Les exportations vers ce pays représentent la moitié de la zone, contre 34,6% en 2018. Les importations en provenance de ce pays pèsent 37% contre 45,9% en 2018. Le Togo est le second partenaire du Cameroun dans cette zone avec 36% du total des échanges.

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les savons de ménage en morceaux (13,5 milliards) ; les bois sciés (14,8 milliards) ; les boissons, liquides alcooliques (6,3 milliards). Les importations en provenance de l'Afrique de l'Ouest concernent : les carburants et lubrifiants (301,1 milliards) ; les huiles brutes de pétrole (219,8 milliards) ; les poissons de mer congelés (65,6 milliards) ; les cigarettes (6 milliards) ; les huiles de palme (5,5 milliards), et les cokes de bitume (3 milliards).

Amérique du Nord

En 2019, l'Amérique du nord conserve son rang de cinquième partenaire commercial (quatrième client et septième fournisseur), avec 6% du total des exportations et 3,9% du total des importations. Le déficit commercial du Cameroun avec la zone se réduit considérablement par rapport à 2018 pour s'établir à 5,3 milliards, en liaison avec l'excédent généré avec les Etats unis (+40,6 milliards).

Les exportations comprennent : les huiles brutes de pétrole (101,3 milliards) ; la pâte de cacao

(17,2 milliards) ; les bois sciés (10,8 milliards) ; le caoutchouc naturel (9,1 milliards). Les principaux produits importés sont : les froments et méteils (30,2 milliards) ; les machines et appareils mécaniques (26,5 milliards) ; les carburants et lubrifiants (6 milliards).

CEMAC

En 2019, la CEMAC occupe le septième rang des partenaires commerciaux (quatrième client), avec 6,6% du total des exportations et 2% des importations. La balance commerciale est excédentaire de 105,2 milliards, dont 63,9 milliards avec le Tchad, 41,1 milliards avec la République centrafricaine, 10,2 milliards avec le Gabon et 2,5 milliards avec la République du Congo. Elle est déficitaire de 12,5 milliards avec la Guinée équatoriale.

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les huiles brutes de pétrole (28,2 milliards), les savons de ménage en morceaux (14,3 milliards), les barres de fer (12,1 milliards). Les principaux produits importés sont : le butane liquéfié (28,8 milliards) et l'huile de palme brute (9,7 milliards).

Tableau 55 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2019 (en milliards)

	Exportations		Importations		Balance commerce
	Valeurs	Variation par rapport à 2018 en %	Valeurs	Variation par rapport à 2018 en %	
Afrique australe	3,8	21,5	47	-39,9	-43,2
Afrique du Sud	2	11,1	43,7	-18,7	-41,7
Afrique de l'Est	1,3	722,3	0,3	-54,5	1
Afrique de l'Ouest	50,1	-4,5	657	52,7	-606,9
Côte-d'Ivoire	2,7	-33,6	53,2	13,4	-50,6
Guinée	0,2	-58,9	24,5	ND	ND
Mauritanie	0,4	622,8	56,6	27,7	-56,2
Nigéria	25,5	39,9	241,7	27,2	-216,2
Sénégal	15,1	-11,9	13,6	2,7	1,5
Togo	0,8	-76,7	253,5	152,5	-252,7
Afrique du nord	3,6	195,0	119,7	3 811,5	-116,1
Egypte	1,1	-4,2	43,5	-3,1	-42,4
Maroc	1,1	113,9	46,1	186,5	-44,9
Amérique du Nord	144,3	9 507,9	149,5	427,9	-5,3
Canada	0,9	-98,5	41,7	-68,6	-40,8
Etats-Unis d'Amérique	140,2	27 002,2	99,6	922,6	40,6
Amérique du Sud	25,6	905,3	83,7	-10,1	-58,1
Argentine	10,4	10 474,0	36,8	29,9	-26,4
Brésil	14,7	685,5	32,9	-42,1	-18,2
Asie du Sud-Est	94,6	-55,0	251,9	-20,2	-157,2
Indonésie	32,7	37,5	13,8	41,7	18,9
Thaïlande	0,7	-1,9	184,6	28,5	-183,8
Asie Orientale	610,9	-9,1	822	3,3	-211,2
Chine	440	-16,1	621,9	-1,1	-181,9
Corée du Sud	0,3	-2,3	61,2	9,0	-60,9
Japon	15,2	2 190,5	68,1	4,9	-52,9
Vietnam	53,9	-16,7	18,8	157,6	35,1
CEMAC	158,3	15,4	53,2	27,9	105,2
Gabon	23,5	-8,5	13,4	152,4	10,2
Guinée Equatoriale	9,9	32,3	22,5	43,6	-12,5
RCA	41,2	33,2	0	-100,0	41,1
République du Congo	17,7	0,7	15,1	-11,5	2,5

	Exportations		Importations		Balance commerce
	Valeurs	Variation par rapport à 2018 en %	Valeurs	Variation par rapport à 2018 en %	Valeurs
Tchad	66	19,0	2,1	-40,4	63,9
Europe de l'Est	11,3	-39,9	206,9	19,6	-195,6
Turquie	11	-40,3	120,1	63,1	-109,1
Moyen Orient	12,9	13,2	77,6	9,1	-64,7
Emirats Arabes Unis	4,7	-37,3	42,8	2,4	-38,1
Union Européenne	733,4	-20,0	1 157,6	15,8	-424,2
Belgique	64,2	-14,7	220	106,7	-155,8
Espagne	32,3	-74,0	101,6	17,3	-69,3
France	74	-49,6	311,6	10,8	-237,6
Italie	292	0,9	87,9	0,6	204,1
Pays-Bas	226,1	10,2	133,5	-18,8	92,6

Source : MINFI

5.1.2.2 Commerce bilatéral

5.1.2.2.1 Principaux partenaires

En 2019, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 17,7% du montant total des échanges. Elle est suivie par : la France (6,4%) ; l'Italie (6,3%), les Pays-Bas (5,9%) ; la Belgique (4,7%) ; le Nigéria (4,4%) ; le Togo (4,2%) ; les Etats-Unis (3,9%) ; la Thaïlande (3,0%) et l'Espagne (2,2%).

5.1.2.2.2 Principaux clients

En 2019, la Chine est le premier client du Cameroun, suivie des Pays-Bas, l'Italie, l'Inde, les Etats-Unis et la France. La Chine, l'Italie et les Pays-Bas conservent leur classement de 2018 (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} client respectivement). Les Etats-Unis et le Tchad font leur entrée parmi les dix premiers clients. Les exportations baissent notamment vers la Chine (-84,2 milliards), la France (-72,8 milliards), l'Allemagne (-14,2 milliards), le Vietnam (-10,7 milliards) et le Gabon (-2,1 milliards). Elles augmentent vers l'Inde (+147,3 milliards), les Etats-Unis (+80,7 milliards), le Portugal (+29,1 milliards), les Pays-Bas (+20,9 milliards), le Tchad (+10,5 milliards) et la République Centrafricaine (+10,3 milliards).

Tableau 56 : Principaux clients du Cameroun

Libellés	2018		2019	
	Parts dans les Exportations (%)	Rang	Parts dans les Exportations (%)	Rang
Chine	24,8	1	18,4	1
Pays-Bas	9,7	3	12,9	2
Italie	13,7	2	12,2	3
Inde	5,5	6	11,0	4
Etats-Unis d'Amérique			5,9	5
Espagne	5,9	5	5,7	6
France	6,9	4	3,1	7
Bangladesh	3,3	8	3,0	8
Tchad			2,8	9
Belgique	3,6	7	2,7	10

Source : MINFI

Chine

La balance commerciale avec la Chine est déficitaire de 181,9 milliards. Le Cameroun exporte vers la Chine, 25% de son pétrole brut, 39,7% du gaz naturel liquéfié, 46,5% de bois brut, et 13,5% de bois sciés.

Italie

La balance commerciale avec l'Italie est excédentaire de 204,1 milliards. Les huiles brutes de pétrole sont exportées à 20,9%, l'aluminium (84,8%), les feuilles de placage en bois (55,1%), et les bois sciés (8,6%).

Pays-Bas

La balance commerciale avec les Pays-Bas est excédentaire de 92,6 milliards. Le Cameroun exporte vers le Pays-Bas, 67,8% de cacao en fève, et 9,3% des huiles brutes de pétrole.

Etats-Unis

La balance commerciale avec les Etats-Unis est excédentaire de 40,6 milliards. Le Cameroun exporte vers Etats-Unis, 10,1% des huiles brutes de pétrole, 39,0% de pates de cacao et 6,1% de bois sciés.

France

La balance commerciale avec la France est déficitaire de 237,6 milliards. Le Cameroun exporte vers la France, 93,2% de beurre de cacao, et 5,7% de bois sciés.

Tableau 57 : Evolution des principaux produits exportés vers les principaux clients (en milliards)

Pays	Produits exportés	Valeur 2018 (a)	Valeur 2019 (b)	Variation en % b/a	% du produit exporté en 2019
Chine	Huiles brutes de pétrole	375,1	249,6	-33,5	25,0
	Gaz nature liquéfié	54,7	104,0	90,3	39,7
	Bois brut	58,8	39,9	-32,2	46,5
	Bois scié	21,8	22,7	3,8	13,5
	Feuilles de placage en bois	4,6	6,0	31,0	25,4
	Autres Produits	9,2	17,9	94,6	
	Total exportations vers la Chine	524,1	440,0	-16,0	18,4
Pays-Bas	Cacao brut en fèves	154,7	195,8	26,6	67,8
	Huiles brutes de pétrole	27,1	93,9	246,4	9,3
	Autres Produits	23,3	17,9	-23,2	
	Total exportations vers le Pays-bas	205,1	307,6	50,0	12,8
Italie	Huiles brutes de pétrole	189,6	208,5	9,9	20,9
	Aluminuim	53,5	48,1	-10,1	84,8
	Feuilles de placage en bois	13,9	13,0	-6,7	55,1
	Bois scié	15,0	14,5	-3,4	8,6
	Autres Produits	17,4	8,0	-54,0	
	Total exportations vers l'Italie	289,5	292,0	0,9	12,2
Inde	Huiles brutes de pétrole	61,8	149,3	141,7	14,9
	Gaz nature liquéfié	49,2	97,0	97,1	37,0
	Coton brut	1,3	14,3	989,3	11,0
	Autres Produits	4,2	3	-28,6	
	Total exportations vers l'Inde	116,5	263,6	126,3	11,0

Pays	Produits exportés	Valeur 2018 (a)	Valeur 2019 (b)	Variation en % b/a	% du produit exporté en 2019
Espagne	Huiles brutes de pétrole	104,4	136,0	30,2	13,6
	Gaz naturel liquefié	0,0	13,3		5,1
	Bois scié	7,1	8,0	13,9	4,8
	Autres Produits	13	11	-15,4	
	Total exportations vers l'Espagne	124,5	168,4	35,2	7,0
Etats-Unis d'Amérique	Huiles brut de pétrole		101,3		10,1
	Pate de cacao	16,6	17,2	3,8	39,0
	Bois scié	8,4	10,2	22,0	6,1
	Autres Produits	34,5	11,5	-66,7	
	Total exportations vers les USA	59,4	140,2	135,8	5,8
Belgique	Bois scié	36,5	38,4	5,3	22,9
	Banane	17,6	16,1	-8,5	66,0
	Autres Produits	21,1	9,7	-54,0	
	Total exportations vers la Belgique	75,2	64,2	-14,6	2,7
France	Beurre de cacao	19,6	31,9	62,8	93,2
	Gaz nature liquefié	12,8	0,0	-100,0	
	Bois scié	8,9	9,5	7,5	5,7
	Autres Produits	105,5	32,6	-69,1	
	Total exportations vers la France	146,7	74,0	-49,6	6,1
Bangladesh	Coton brut	66,1	67,0	1,3	51,5
	Autres Produits	4,0	5,2	30,0	
	Total exportations vers la France	70,1	72,2	2,9	2,9

Source : MINFI

5.1.2.2.3 Principaux fournisseurs

En 2019, la Chine demeure le premier fournisseur (16,1% des dépenses d'importations), et la France le deuxième (8,1%). Elles sont suivies par le Togo (6,6%), le Nigéria (6,3%), la Belgique (5,7%) et la Thaïlande (4,8%). La Turquie fait son entrée parmi les dix premiers fournisseurs. Les importations augmentent avec la Belgique (+113,6 milliards), le Togo (+137,7 milliards), le Nigeria (+51,7 milliards), la Thaïlande (+40,9 milliards), Taïwan (+12,9 milliards), l'Inde (+9,1 milliards) et le Gabon (+8,1 milliards). Les achats diminuent avec les Etats-Unis (-33,1 milliards), le Brésil (-23,9 milliards), la Grande Bretagne (-19,6 milliards), la Malaisie (-14,6 milliards) et la Chine (-6,8 milliards).

Tableau 58 : Principaux fournisseurs du Cameroun

Libellés	2018		2019	
	Parts dans les Importations (%)	Rang	Parts dans les Importations (%)	Rang
Chine	18,5	1	16,1	1
France	8,3	2	8,1	2
Togo	3,4	7	6,6	3
Nigéria	5,6	3	6,3	4
Belgique	3,1	9	5,7	5
Thaïlande	4,2	5	4,8	6
Pays-Bas	3,8	4	3,5	7
Inde	3,4	8	3,2	8
Turquie			3,1	9
Etats-Unis d'Amérique	3,9	6	2,6	10

Source : MINFI

5.2. Balance des paiements

En 2019, le déficit courant s'aggrave, mais le niveau des financements extérieurs reste élevé pour maintenir le solde global excédentaire et accumuler des avoirs de réserves. L'excédent du solde global reste quasi stable et se situe à 155,7 milliards, après 155,4 milliards enregistrés en 2018.

Tableau 59 : Balance des paiements globale de 2015 à 2020 (en milliards)

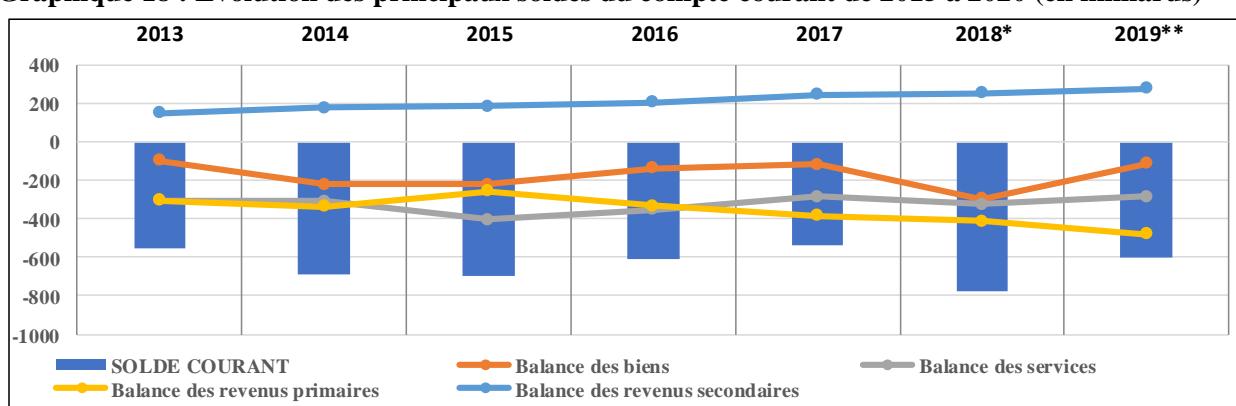
Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
I- SOLDE COURANT	-694	-613	-540,8	-777,6	-992,0	-1336,4
1- Balance des biens	-220	-136,8	-117	-295	-431,6	-1017,9
2- Balance des services	-403	-350,9	-285,7	-324,3	-361,6	-229,3
3- Balance des revenus primaires	-258,3	-330,6	-384,5	-410,8	-493,8	-305
4- Balance des revenus secondaires	187,4	205,2	246,4	252,5	295,0	215,8
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	1226	-203,1	776,8	947,5	1102,8	1373,7
1- Secteur privé non bancaire	363	-571	256,2	-81,1	349,7	451,1
Investissements Directs Etrangers (IDE)	377,5	416,5	459,1	364,6	527,1	599,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés	-25,9	-45,1	14,2	5	5,0	-34,2
Tirages nets (hors IDE et IPF)	9,6	-942,4	-217	-450,7	-184,3	-114,2
Acq/cession d'actifs non fin. Non prod.	1,8	0	0	1,8	1,8	0
2- Administration publique	904	438,2	850,8	975,8	873,1	851,7
Dons projets (y compris C2D)	58,2	58,2	65,6	85,9	133,3	102
Tirages nets sur emprunt obligataire	442,4	40	0	-14,4	0,0	0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	403,4	340	785,2	904,3	739,8	749,7
3- Banques Créatrices de monnaie	-40,6	-70,4	-360,2	52,8	-120,1	70,9
III- ERREURS ET OMISSIONS	-49,5	-8,2	-19,8	-14,7	-7,4	0
IV- SOLDE GLOBAL	483	-824,5	216,2	155,4	155,7	37,3
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-483	824,5	-216,2	-155,4	-155,7	-37,3

Source : MINFI *Projections.

5.2.1 Balance des transactions courantes

Le déficit courant se détériore pour se situer à 992 milliards (4,4% du PIB), contre 777,6 milliards (3,6% du PIB) en 2018. Cette aggravation est générée par les balances des biens, des services et des revenus primaires. La balance des revenus secondaires quant à elle est excédentaire. En 2020, le déficit courant pourrait s'aggraver de 344,4 milliards, et s'établirait à 1 336,4 milliards.

Graphique 18 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2015 à 2020 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit des biens se creuse à 431,6 milliards, après 295 milliards en 2018. Cette évolution résulte d'une augmentation des dépenses d'importations (+489,8 milliards), plus élevée que les recettes d'exportations (+353,1 milliards). Selon les statistiques douanières, les exportations augmentent de 13,3% pour se situer à 2 392,8 milliards, sous l'effet de l'accroissement des recettes d'hydrocarbures. Les recettes pétrolières augmentent de 15,9%, du fait du dynamisme de la production locale. Le gaz naturel, nouveau produit d'exportation, génère des recettes de 262 milliards, après 125 milliards en 2018. Les importations augmentent de 13,3% et se situent à 3 856,9 milliards. Cette évolution est imputable à l'accroissement des achats de carburants et lubrifiants (+53,1%), de céréales, dont le riz (+60,9%), d'huiles brutes de pétrole (+27,2%), du clinker (+30,7%), de véhicules et tracteurs (+5,8%).

5.2.1.2. Balance des services

Le déficit des échanges de services se creuse pour se situer à 361,6 milliards, après 324,3 milliards en 2018. Cette évolution est générée par l'aggravation du déficit des postes « transports » (-48,4 milliards) et « assurances » (-3,1 milliards), atténuée par la réduction des déficits du poste « voyages » et du cumul des autres postes de services.

Tableau 60 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	Variations (en milliards)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e - d)
Solde des services	-403	-351	-285,7	-324,3	-361,6	-37,3
Transports	-261	-204	-144,6	-179,9	-228,4	-48,4
dont Passagers	-87,4	-117,9	-110,7	-97,7	-121,9	-24,2
Fret	-208,4	-132,8	-98,3	-137,9	-191,7	-53,9
Autres transports	34,8	47,0	64,5	55,7	85,3	29,6
Voyages	-70	-65,7	-65	-56,8	-55,5	1,3
A titre professionnel	-18,7	-48	-43,6	-41,9	-48,9	-7,0
A titre personnel	-51,2	-17,7	-21,4	-14,8	-6,6	8,2
Assurances	-42,2	-47,8	-38,9	-42,4	-45,5	-3,1
dont: Assurance du fret	-33,0	-35,9	-29,2	-34,0	-39,4	-5,4
Assurance vie	1,0	-2,6	-2,6	-3,3	-2,7	0,5
Autres assurances	13,2	11,8	15,0	16,1	17,2	1,1
Autres services	-29,8	-33,4	-37,2	-45,2	-32,2	13,0
Services de communications	37,8	36,4	33,1	35,3	25,8	-9,5
Autres services aux entreprises	-126,4	-129,8	-146,5	-154,1	-124,3	29,8
dont : Assistance technique	-45,3	-43	-67	-79,7	-95,2	-15,5
Services de construction	-54,5	-54,9	-53,0	-62,1	-69,5	-7,5
Services privés n.c.a*	48,4	45,2	51,4	47,0	36,5	-10,5
Services fournis ou reçus par les APU	10,5	14,8	24,8	26,6	29,8	3,2

Source : MINFI

* non classés ailleurs.

5.2.1.2.1 Transports

Le déficit des transports s'aggrave à 228,4 milliards, après 179,9 milliards en 2018. Cette dégradation est principalement imputable au creusement des déficits du fret et du transport des

passagers. Le déficit du fret s'amplifie de 53,9 milliards, en liaison avec la hausse des importations de biens ; et celui du transport des passagers s'alourdit de 24,2 milliards, consécutivement aux difficultés de CAMAIRCO. L'excédent du poste « autres transports » s'améliore de 29,6 milliards, pour se situer à 85,3 milliards, reflétant le dynamisme des recettes obtenues auprès des compagnies de transports étrangères dans les ports et aéroports.

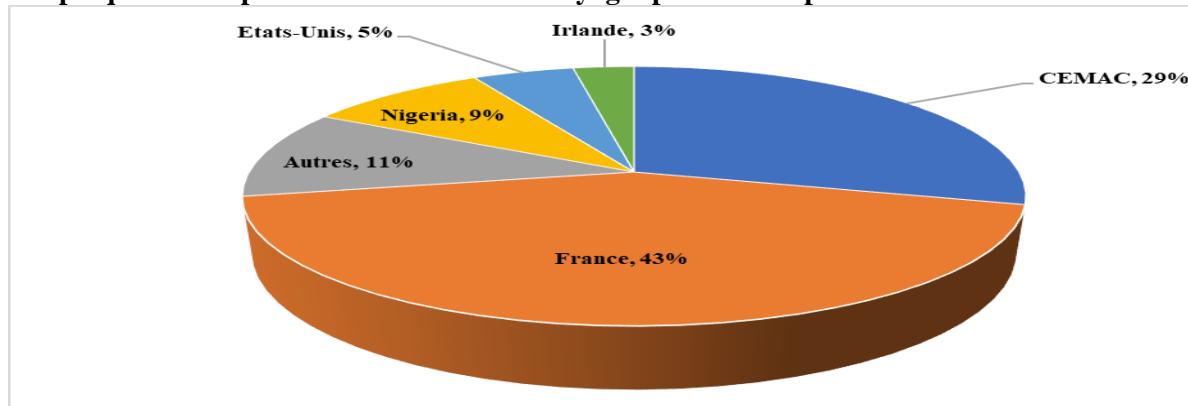
Les recettes de transport de passagers, de fret et de différentes prestations de services fournies aux compagnies étrangères augmentent de 23,6 milliards pour se situer à 395,4 milliards. Les dépenses effectuées auprès des compagnies étrangères se chiffrent à 623,8 milliards, en augmentation de 72 milliards.

5.2.1.2.2 Voyages

Le déficit des voyages se réduit de 1,3 milliard par rapport à 2018, et se situe à 55,5 milliards. Il est généré par les « voyages à titre professionnel » (-48,9 milliards) et les « voyages à titre personnel » (-6,6 milliards). Les recettes de voyages progressent de 18% pour atteindre 382,9 milliards. Les dépenses de voyages se chiffrent à 438,4 milliards.

En 2019, la France est le premier client du Cameroun en matière de voyages, pour lesquels elle fournit 42,7% des recettes. Elle est suivie par la CEMAC (29%), le Nigéria (8,8%), les Etats-Unis (4,9%) et l'Irlande (3,2%). Au niveau de la CEMAC, la Guinée Equatoriale est le premier client, avec 57,4% des recettes, suivie du Gabon (20,8%), du Congo (13,4%) et du Tchad (7,3%).

Graphique 19 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2019



Source : MINFI

5.2.1.2.3 Assurances

Le déficit des assurances s'aggrave de 3,1 milliards par rapport à 2018, pour se situer à 45,5 milliards. Il est essentiellement généré par l'« assurance du fret ». Le déficit du poste « assurance-vie » se réduit à 2,7 milliards et l'excédent du poste « autres assurances » s'améliore de 1,1 milliard, pour s'établir à 17,2 milliards.

5.2.1.2.4 Autres services

Le poste « autres services » comprend les services de communications, les autres services aux entreprises, les services privés non classés ailleurs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques. Son déficit s'aggrave pour se situer à 45,2 milliards. Cette évolution est principalement induite par l'aggravation du déficit des « autres services aux entreprises », dominés par l'« assistance technique» et les «services de construction».

5.2.1.3. Balance des revenus primaires

Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions,

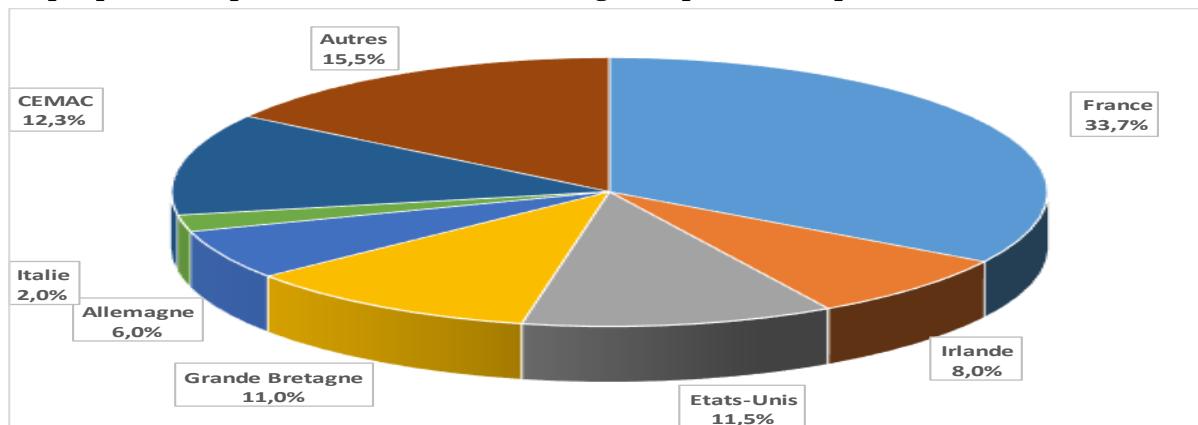
loyers...). En 2019, la balance des revenus primaires est déficitaire de 493,8 milliards, après 410,8 milliards en 2018. Cette évolution est imputable à la hausse des bénéfices versés par les filiales locales des entreprises étrangères, ainsi que par l'augmentation des intérêts payés au titre de la dette publique extérieure.

5.2.1.4. Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent de la balance des revenus secondaires passe à 295,0 milliards, après 252,5 milliards en 2018. Cette évolution est attribuable à l'augmentation des transferts de la diaspora, ainsi que par celle des transferts reçus des administrations publiques étrangères.

Les transferts reçus de la diaspora s'élèvent à 377,1 milliards, après 344,1 milliards en 2018. Ils proviennent principalement de la France, avec 33,7% du total, suivie de la CEMAC (12,3%), des Etats-Unis (11,5%), de la Grande Bretagne (11%), de l'Irlande (8%), de l'Allemagne (6%) et de l'Italie (2%). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent principalement de la Guinée Equatoriale (33,6%), de la République Centrafricaine (32,5%), du Gabon (22,3%) et du Congo (8,1%).

Graphique 20 : Répartition des transferts de migrants par zone de provenance en 2019



Source : MINFI

5.2.2 Financements extérieurs

En 2019, les financements extérieurs augmentent de 155,3 milliards pour se situer à 1 102,8 milliards. Cette amélioration provient : (i) de l'accroissement des financements du secteur privé non bancaire ; (ii) des appuis budgétaires obtenus dans le cadre du programme économique et financier.

5.2.2.1 Financements extérieurs du secteur privé non bancaire

En 2019, les financements extérieurs du secteur privé non bancaire se soldent par des entrées nettes de 349,7 milliards, contre des sorties nettes de 81,1 milliards en 2018. Cette évolution résulte principalement de la réduction des sorties de capitaux de 266,5 milliards au titre des tirages nets, et de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers de 162,5 milliards. Les investissements de portefeuille enregistrent des entrées nettes stables d'environ 5 milliards.

5.2.2.2 Financements extérieurs du secteur public

En 2019, les financements extérieurs du secteur public enregistrent des entrées nettes de 873,1 milliards, en baisse de 102,7 milliards par rapport à 2018. Cette évolution s'explique principalement par la réduction des tirages de l'administration publique de 165 milliards. Les financements extérieurs nets du secteur public sont constitués essentiellement de dons projets (133,3 milliards) et de tirages nets sur emprunts ordinaires (739,8 milliards).

5.2.2.3 Financements extérieurs du secteur bancaire

En 2019, les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des sorties de 120,1 milliards, contre des entrées de 52,8 milliards en 2018. Ces évolutions correspondent à la hausse des avoirs extérieurs nets des banques commerciales relativement aux : (i) créances sur les banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) titres de participations et de placements ; (iii) dépôts de la clientèle non-résidente.

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

En 2019, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « extraction d'hydrocarbures » et « transports » sont excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, financier) affichent des déficits.

5.2.3.1 Agriculture

En 2019, l'agriculture enregistre un solde global excédentaire de 684,7 milliards, en augmentation de 103,5 milliards par rapport à 2018. L'excédent du compte courant augmente de 46,9 milliards. Cet accroissement est généré notamment par les exportations de cacao brut en fèves et de coton brut, qui augmentent respectivement de 55 milliards et de 11 milliards. Le déficit de la balance des services s'aggrave, passant de 103,1 milliards en 2018 à 107,9 milliards en 2019. Les revenus primaires et les revenus secondaires sont déficitaires respectivement de 3,7 milliards et 0,2 milliard. Les financements extérieurs sont excédentaires de 4,7 milliards, contre un déficit de 52 milliards en 2018.

5.2.3.2 Exploitation forestière

En 2019, le solde global est excédentaire de 256,5 milliards mais en baisse de 6,3 milliards par rapport à 2018. L'excédent du solde courant diminue de 26,3 milliards pour se situer à 249,7 milliards, en liaison avec la baisse des exportations de bois brut. Les déficits des services et des revenus primaires restent quasi stables.

Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 6,8 milliards, contre des sorties nettes de 13,2 milliards en 2018. Ils sont constitués de 13,8 milliards d'investissements directs étrangers et de 7 milliards de tirages nets sur emprunts.

5.2.3.3 Extraction d'hydrocarbures

En 2019, l'excédent du solde global croît de 378 milliards pour se situer à 990,4 milliards. Cette augmentation est attribuable à la hausse des ventes de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié. Le solde courant est excédentaire de 380,6 milliards après 697,9 milliards enregistrés en 2018. Cet excédent résulte des transactions sur « biens » (1 191,6 milliards) et sur « revenus secondaires » (24,1 milliards). Le déficit des financements extérieurs se contracte de 2,6 milliards et s'établit à 88,1 milliards. Celui des revenus primaires s'aggrave de 8 milliards pour se situer à 119 milliards.

5.2.3.4 Industrie

En 2019, le déficit du solde global se creuse de 85,5 milliards et se situe à 1599,4 milliards. Cette évolution résulte d'une aggravation du déficit courant non compensée par l'accroissement des financements extérieurs. Le déficit courant se creuse de 229,3 milliards pour se situer à 1835,2 milliards, consécutivement à la dégradation de ses différents postes. Le déficit des biens s'accentue de 206,6 milliards et se situe à 1470,6 milliards, en lien avec l'accroissement des importations d'intrants et de biens d'équipements. Les services et les revenus primaires sont déficitaires, respectivement de 237,5 milliards et 123,6 milliards. Les financements extérieurs nets augmentent de 143,8 milliards pour s'établir à 235,8 milliards, du fait entre autres de l'accroissement des investissements directs étrangers.

Tableau 61 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		HYDROCARBURES		INDUSTRIE	
ANNEES	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
I-SOLDE COURANT	633,1	680,0	276,0	249,7	697,9	1 078,5	-1 605,9	-1 835,2
1- Balance des biens	736,4	791,7	280,3	255,2	805,8	1 191,6	-1 264,0	-1 470,6
2- Balance des services	-103,1	-107,9	-3,9	-4,0	-14	-19	-232,0	-237,5
3- Balance des revenus primaires	-1,0	-3,7	-0,2	-1,5	-111	-119	-106,9	-123,6
4- Balance des revenus secondaires	0,7	-0,2	-0,2	0,0	16,5	24,1	-3,0	-3,6
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	-52,0	4,7	-13,2	6,8	-85,5	-88,1	92,0	235,8
1-Secteur privé non bancaire	-52,0	4,7	-13,2	6,8	-85,5	-88,1	92,0	235,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	0,0	3,4	0,2	13,8	100,4	22,1	89,3	206,9
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-52,0	1,3	-13,4	-7,0	-185,9	-110,2	2,7	28,9
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	581,2	684,7	262,8	256,5	612,4	990,4	-1 513,9	-1 599,4

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

En 2019, le déficit du solde global se creuse de 211,1 milliards pour se situer à 1 128,2 milliards. L'aggravation de ce déficit est imputable aux balances des biens (-1 104,2 milliards), des services (-168,9 milliards) et des revenus primaires (-23,1 milliards).

5.2.3.6 Transports

L'excédent courant se réduit de 74,9 milliards par rapport à 2018 et se situe à 99,8 milliards. Cette évolution résulte de la réduction de l'excédent des services à 219,4 milliards, après 239 milliards en 2018 et de l'aggravation du déficit des revenus primaires à 53,4 milliards. Les soldes des biens et des revenus secondaires enregistrent des déficits respectifs de 24,6 milliards et 2,9 milliards. Les financements extérieurs s'élèvent à 60,4 milliards. Ils sont constitués de flux d'IDE de 71,8 milliards et de tirages nets de 11,4 milliards. L'ensemble des transactions du secteur des transports se soldent par un excédent de 160,2 milliards, en baisse de 30,7 milliards par rapport à 2018.

5.2.3.7 Télécommunications

En 2019, le déficit du compte courant se réduit de 26,5 milliards par rapport à 2018, pour se situer à 65,8 milliards. Cette évolution est principalement imputable à la balance des biens, dont le déficit se réduit de 17,2 milliards, et à celle des services dont l'excédent s'améliore de 8,7 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 3,7 milliards, après 17,5 milliards en 2018. Ils sont essentiellement constitués de flux d'investissements directs étrangers. Le solde global est déficitaire de 62 milliards, en réduction de 12,7 milliards.

5.2.3.8 Activités financières

En 2019, le déficit courant passe à 3,5 milliards, en réduction de 15,5 milliards par rapport à 2018. Cette amélioration résulte des évolutions des balances des revenus primaires (+13,1 milliards), des services (+2,8 milliards) et des revenus secondaires (+1,6 milliard).

Les flux de financements extérieurs passent d'un excès de 90,2 milliards à un déficit de 53 milliards. Ce déficit résulte principalement des sorties nettes de 122,3 milliards des banques créatrices de monnaie.

Le solde global du secteur financier passe d'un excédent de 71,2 milliards en 2018 à un déficit de 56,5 milliards en 2019. Ce déficit est essentiellement dû à la détérioration du solde des flux de financements extérieurs.

Tableau 62 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	COMMERCE		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
ANNEES	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
I-SOLDE COURANT	-1007,6	-1269,5	174,8	99,8	-92,2	-65,8	-19,0	-3,5
1- Balance des biens	-875,4	-1104,2	-23,1	-24,6	-124,7	-107,4	-22,4	-24,4
2- Balance des services	-137,3	-168,9	239,0	219,4	34,7	43,4	48,9	51,7
3- Balance des revenus primaires	-20,0	-23,1	-38,6	-92,1	-1,2	-0,6	-51,9	-38,8
4- Balance des revenus secondaires	25,1	26,7	-2,6	-2,9	-1,1	-1,1	6,4	8,0
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	90,5	141,3	16,2	60,4	17,5	3,7	90,2	-53,0
1-Secteur privé non bancaire	90,5	141,3	16,2	60,4	17,5	3,7	37,4	69,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	84,1	91,3	17,4	71,8	18,0	4,6	37,5	59,6
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	-0,1
Tirages nets (hors IDE et IPF)	6,4	50,0	-1,3	-11,4	-0,5	-0,9	-5,2	9,8
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	52,8	-122,3
III-SOLDE GLOBAL	-917,1	-1128,2	190,9	160,2	-74,7	-62,0	71,2	-56,5

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2019, le solde global des balances bilatérales est déficitaire avec le Nigeria (-253 milliards) et la Chine (-59,5 milliards). Il est excédentaire avec la France (175 milliards), les Etats-Unis (94,3 milliards), la CEMAC (800,1 milliards) et l'Union Européenne (232,1 milliards).

5.2.4.1. Nigeria

Le solde global est déficitaire de 253 milliards, en réduction par rapport aux 279,7 milliards enregistrés en 2018. Cette évolution résulte d'une augmentation plus élevée des financements extérieurs nets que du déficit courant. Le déficit courant passe de 245,6 milliards à 260,8 milliards. Le déficit des biens se creuse à 157,6 milliards, en liaison avec l'accroissement des importations de pétrole brut. Les déficits des services sont de 75,4 milliards, ceux des revenus primaires de 23,2 milliards et des revenus secondaires de 4,6 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 7,8 milliards, après des sorties nettes de 34 milliards enregistrées en 2018.

5.2.4.2 Chine

Le solde global est déficitaire de 59,5 milliards, mais se réduit de 193,5 milliards par rapport à 2018. Cette évolution résulte d'un accroissement des emprunts publics plus importants que l'aggravation du déficit courant. Le déficit du compte courant se creuse de 91,6 milliards pour se situer à 302,2 milliards, en lien avec la baisse des exportations d'huiles brutes de pétrole et de bois bruts. Les services, les revenus primaires et secondaires sont déficitaires respectivement de 72 milliards, 76,6 milliards et 2,1 milliards. Les financements extérieurs demeurent dominés par les tirages nets de l'administration publique qui s'élèvent à 285 milliards, après 80,4 milliards en 2018.

5.2.4.3 Etats-Unis

Le solde global avec les Etats-Unis devient excédentaire de 94,3 milliards, après un déficit de 48,1 milliards, du fait de l'amélioration du solde courant. Le solde courant passe d'un déficit de 63,2 milliards à un excédent de 53 milliards, en lien avec l'accroissement des exportations d'hydrocarbures. La balance des services est excédentaire de 2,9 milliards, celle des revenus primaires est déficitaire de 54,8 milliards, du fait des dividendes versés au titre des investissements directs étrangers. Le solde des revenus secondaires demeure excédentaire de 38,1 milliards, tiré essentiellement par les transferts de la diaspora. Les financements se soldent par des entrées nettes de 55,3 milliards, constituées essentiellement d'investissements directs étrangers.

Tableau 63 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		ETATS-UNIS		
	ANNEES	2018	2019	2018	2019	2018	2019
I-SOLDE COURANT		-245,6	-260,8	-210,6	-302,2	-63,2	38,8
1- Balance des biens		-120,3	-157,6	-3,3	-151,6	-62,1	52,7
2- Balance des services		-99,2	-75,4	-99,1	-72,0	10,0	2,9
3- Balance des revenus primaires		-26,1	-23,2	-99,5	-76,6	-53,4	-54,8
4- Balance des revenus secondaires		0,0	-4,6	-8,7	-2,1	42,4	38,1
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS		-34,1	7,8	90,1	242,7	15,1	55,5
1-Secteur privé non bancaire		-34,0	6,8	12,3	-42,3	15,3	55,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)		-32,0	6,6	24,2	-48,1	24,2	36,7
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)		-2,0	0,3	-11,9	5,8	-8,8	18,6
2-Administration publique		0,0	0,0	80,4	285,0	0,0	0,0
Dons projets (y compris C2D)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)		0,0	0,0	80,4	285,0	0,0	0,0
3-Banques créatrices de monnaie		-0,1	1,0	-2,6	0,0	-0,3	0,3
III-SOLDE GLOBAL		-279,7	-253,0	-120,5	-59,5	-48,1	94,3

Source : MINFI

5.2.4.4 France

Le solde global est excédentaire de 175 milliards, après 79 milliards en 2018. Cette évolution résulte d'une amélioration simultanée du solde courant et de celui des opérations financières. Le déficit courant se réduit de 28,9 milliards pour se situer à 165,1 milliards, du fait essentiellement de la baisse des revenus des investissements versés à l'étranger. Le déficit des biens s'aggrave à 182 milliards, après 94,3 milliards, en lien avec l'accroissement des importations. Les services et les revenus primaires sont déficitaires de 36,8 milliards et 65,6 milliards, respectivement. Les revenus secondaires demeurent excédentaires et se chiffrent à 119,3 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 340,1 milliards, après 273,1 milliards en 2015, en lien avec l'accroissement des tirages nets de l'administration publique.

5.2.4.5 CEMAC

Le solde global est excédentaire de 800,1 milliards, en augmentation de 28,7 milliards par rapport à 2018. L'excédent est porté à hauteur de 739,2 milliards par le compte courant. L'excédent des biens s'accroît et se situe à 466,9 milliards. La balance des services est excédentaire de 251,1 milliards et celle des revenus primaires est déficitaire de 21,7 milliards. Le solde de la balance des revenus secondaires demeure excédentaire et se situe à 42,9 milliards, en amélioration de 1,3 milliard par rapport à l'année précédente.

5.2.4.6 Union européenne

Le solde global est excédentaire de 232,1 milliards, et quasi stable par rapport aux 234,1 milliards enregistrés en 2018. Le déficit du compte courant se creuse à 157,1 milliards, sous l'effet de la détérioration des soldes des biens et des services. La balance des biens devient déficitaire de 77,8 milliards, après plusieurs années d'excédent, en liaison avec l'accroissement des importations en provenance de la zone. Le déficit des services passe à 119,4 milliards, du fait entre autres de l'accroissement des dépenses de fret. Le solde des revenus primaires est déficitaire de 99 milliards, et celui des revenus secondaires est excédentaire de 139,1 milliards. Les financements

extérieurs s'élèvent à 389,2 milliards, et sont constitués des entrées nettes du secteur privé non bancaire (262,9 milliards), des tirages nets de l'administration publique (111,7 milliards) et des entrées nettes du secteur bancaire de 14,6 milliards.

Tableau 64 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UNION EUROPEENNE	
ANNEES	2018	2019	2018	2019	2018	2019
I-SOLDE COURANT	-194,1	-165,1	745,8	739,2	-44,0	-157,1
1- Balance des biens	-94,3	-182,0	453,9	466,9	28,8	-77,8
2- Balance des services	-6,2	-36,8	260,0	251,1	-38,2	-119,4
3- Balance des revenus primaires	-203,5	-65,6	-9,7	-21,7	-220,4	-99,0
4- Balance des revenus secondaires	109,9	119,3	41,6	42,9	185,8	139,1
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	273,1	340,1	25,5	60,9	378,1	389,2
1-Secteur privé non bancaire	66,1	245,4	12,0	49,8	46,7	262,9
Investissements Directs Etrangers (IDE)	193,9	203,0	3,0	48,3	205,6	222,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-127,7	42,5	4,2	1,6	-158,8	40,4
2- Administration publique	195,6	83,3	-14,4	-11,3	321,8	111,7
Dons projets (y compris C2D)	85,9	17,3	0,0	0,0	85,9	19,8
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	-14,4	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	109,7	66,0	0,0	-11,3	235,9	91,9
2-Banques Créatrices de monnaie	11,4	11,3	27,9	22,4	9,6	14,6
III-SOLDE GLOBAL	79,0	175,0	771,4	800,1	334,1	232,1

Source : MINFI

5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2020

La balance des règlements mensuelle présente l'ensemble des paiements effectués au cours du mois au titre des règlements des transactions économiques effectuées avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'exercice 2020, le déficit cumulé du solde courant se creuse pour s'établir à 723,1 milliards, contre 342,3 milliards sur le premier semestre 2019, en liaison avec l'aggravation du déficit des biens consécutifs à la survenue de la pandémie de la Covid 19.

Tableau 65 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2020 (en milliards)

Libellés	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jan.-Juin 2020	Jan.-Juin 2019
I- SOLDE COURANT	13,5	-214,0	-153,8	-136,1	-67,7	-165,0	-723,1	-342,3
1- Balance des biens	50,7	-195,0	-120,0	-101,2	22,7	-82,2	-425,0	-196,1
2- Balance des services	-15,9	-24,5	-26,5	-17,9	-34,7	-33,2	-152,7	-104,9
3- Balance des revenus primaires	-40,2	-7,6	-19,3	-41,1	-68,3	-55,2	-231,7	-154,8
4-Balance des revenus secondaires	18,9	13,1	12,0	24,2	12,5	5,6	86,3	113,5
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	61,4	163,2	114,3	73,0	61,6	84,6	558,1	560,2
1-Secteur privé non bancaire	87,4	61,1	6,2	63,0	15,8	52,6	286,1	210,5
Investissements Directs Etrangers	90,3	67,0	15,0	102,0	67,0	11,0	352,3	0
Investissements de Portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Tirages nets	-2,9	-5,9	-8,8	-39,0	-51,2	41,6	-66,2	210,5
2-Administration publique	-13,0	42,1	69,7	22,2	12,9	13,1	147,0	267,1
Dons projets (y compris C2D)	0,2	1,8	4,3	1,5	2,4	0,4	10,6	23,4

Libellés	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jan.-Juin 2020	Jan.-Juin 2019
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Tirages nets	-13,2	40,3	65,4	20,7	10,5	12,7	136,4	243,7
3- Banques créatrices de Monnaie	-13,0	60,0	38,4	-12,2	32,9	18,9	125,0	82,5
III- ERREURS ET OMISSIONS	2,6	2,0	-1,1	-1,6	-0,9	5,4	6,4	3,3
IV- SOLDE GLOBAL	77,5	-48,8	-40,7	-64,6	-7,0	-75,0	-158,6	224,3
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-77,5	48,8	40,7	64,6	7,0	75,0	158,6	-224,3

Source : MINFI

Le déficit cumulé de la balance des biens est de 425 milliards ; ceux des balances des services et des revenus primaires sont respectivement de 152,7 milliards et 231,7 milliards. A l'exception des mois de janvier et de mai, le solde des biens est déficitaire sur le semestre ; ceux des services et des revenus secondaires sont déficitaires sur la période. Le cumul des revenus secondaires est excédentaire de 86,3 milliards, en baisse de 27,3 milliards, en lien avec la chute des transferts de la diaspora consécutive aux confinements dans les pays occidentaux.

Les financements extérieurs nets cumulés sont de 558,1 milliards, et sont quasi stables par rapport aux 560,2 milliards de 2019. Les opérations financières du secteur privé non bancaire se soldent par des entrées nettes de 286,1 milliards ; celles du secteur public par des entrées nettes de 147 milliards. Le secteur bancaire enregistre des entrées nettes de 125 milliards, en augmentation par rapport aux 82,5 milliards des six premiers mois de 2019.

Il se dégage des différents règlements effectués avec l'extérieur au premier semestre 2020, un solde global déficitaire de 158,6 milliards, après un excédent de 224,3 milliards enregistré au premier semestre 2019. Ce déficit s'est accumulé au cours des mois de février (-48,8 milliards), mars (-40,7 milliards), avril (-64,6 milliards), mai (-7 milliards) et juin (-75 milliards).

Tableau 66 : Balance des paiements de 2014 à 2020 (en milliards)

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-692,2	-693,9	-613,0	-540,8	-777,6	-992,0
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-746,7	-736,5	-660,0	-591,6	-828,8	-1050,2
1- Balance des biens	-221,9	-220,0	-136,8	-117,0	-295,0	-431,6
Exportations des biens FOB	3244,5	3085,6	2724,7	2674,9	2885,2	3238,3
dont Exportations douanières FOB	2557,9	2400,0	1959,7	1881,9	2112,3	1959,7
Importations des biens FOB	-3466,4	-3305,6	-2861,5	-2791,9	-3180,1	-3670,0
dont Importations douanières CAF	-3747,3	-3575,0	-3087,4	-3054,3	-3405,2	-3087,4
2- Balance des services	-310,2	-403,0	-350,9	-285,7	-324,3	-361,6
Transports	-213,7	-261,0	-204,0	-144,6	-179,9	-228,4
- Passagers	-82,3	-87,4	-117,9	-110,7	-97,7	-121,9
Recettes	16,8	15,5	1,4	10,4	29,0	16,1
Dépenses	-99,1	-102,9	-119,3	-121,1	-126,7	-138,0
- Fret	-164,9	-208,4	-132,8	-98,3	-137,9	-191,7
Recettes	239,3	212,2	236,0	253,1	262,5	272,2
Dépenses	-404,2	-420,6	-368,8	-351,3	-400,3	-463,9
- Autres transports	33,5	34,8	46,7	64,3	55,7	85,3
Recettes	44,9	47,2	49,8	77,7	80,4	107,1
Dépenses	-11,4	-12,4	-3,1	-13,5	-24,7	-21,9
Assurances	-34,0	-42,2	-47,8	-38,9	-42,4	-45,5

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	35,4	31,1	33,7	34,8	37,2	38,3
Dépenses	-69,4	-73,3	-81,5	-73,7	-79,6	-83,8
Voyages	-17,0	-70,0	-65,7	-65,0	-56,8	-55,5
Recettes	294,4	266,1	299,6	306,5	324,5	382,9
Dépenses	-311,4	-336,1	-365,3	-371,5	-381,3	-438,4
Autres services	-45,5	-29,8	-33,4	-37,2	-45,2	-32,2
Recettes	372,1	324,5	362,6	437,0	453,1	478,0
Dépenses	-417,6	-354,3	-396,1	-474,3	-498,3	-510,3
Dont Assistance technique et services divers	-79,0	-35,6	-37,0	-135,1	-142,4	-90,9
Recettes	205,1	154,6	167,3	175,0	175,1	220,7
Dépenses	-284,1	-190,2	-204,3	-310,1	-317,6	-311,7
3- Balance des revenus	-337,5	-258,3	-330,6	-384,5	-410,8	-493,8
Recettes	80,3	107,8	120,5	111,6	119,2	136,3
Dépenses	-417,8	-366,1	-451,1	-496,1	-530,0	-630,1
Rémunération des salariés	-18,0	-19,9	-20,7	-21,0	-21,2	-22,0
Investissements directs	-326,3	-243,3	-251,1	-294,5	-337,8	-408,6
Investissements de portefeuille	-11,9	-12,4	-57,1	-59,6	-58,4	-60,3
Autres investissements	-61,6	-90,5	-122,2	-121,0	-112,6	-139,3
Dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-59,5	-51,4	-92,1	-92,5	-111,0	-136,9
4- Transferts Courants	177,4	187,4	205,2	246,4	252,5	295,0
Privés	122,9	144,8	158,2	195,6	201,3	236,8
Entrants	253,4	278,9	302,1	335,8	344,1	377,1
Sortants	-130,5	-134,1	-143,8	-140,2	-142,8	-140,3
Publics	54,5	42,6	47,0	50,8	51,2	58,2
Entrants	63,0	68,2	74,6	71,7	72,4	80,4
Sortants	-8,5	-25,6	-27,6	-20,9	-21,2	-22,3
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	763,6	1179,3	-203,1	776,8	947,5	1142,4
1- Compte de Capital	47,1	12,9	58,2	67,9	91,0	1,8
Administrations publiques	45,3	11,1	58,2	65,6	85,9	0,0
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)	45,3	11,1		0,0	0,0	
Autres secteurs	1,8	1,8	0,0	2,3	5,1	1,8
2- Compte d'opérations financières	716,5	1166,4	-261,4	709,0	856,6	1140,6
Investissements Directs	364,2	377,5	416,5	459,1	364,6	527,1
Entrant	359,2	371,1	390,8	472,1	425,5	601,7
Sortant	5,0	6,4	25,7	-13,0	-60,9	-74,6
Investissements de portefeuille	-31,5	416,5	-24,5	14,2	-16,1	71,8
Avoirs (baisse +)	-21,0	-13,5	-20,5	37,7	-6,7	66,8
Engagements (baisse -)	-10,5	430,0	-4,0	-23,5	-9,4	5,0
Autres Investissements	383,8	372,4	-653,4	235,7	508,1	541,6
Administrations publiques	484,0	403,4	340,0	785,2	904,3	739,8
dont Engagements	484,0	403,4	340,0	785,2	904,3	739,8
- Tirages	554,5	486,0	453,0	919,7	1040,5	1060,1
- Amortissements	-70,5	-82,6	-113,0	-134,5	-136,2	-320,3
Banques et Institutions financières	-67,7	-40,6	-51,1	-330,2	59,6	-134,6
Avoirs (baisse +)	-24,3	-71,9	-39,5	-387,1	74,2	-220,2
- Dépôts	21,8	15,1	-36,9	-72,8	37,3	-39,5
- Autres avoirs	-46,1	-87,0	-2,6	-314,3	36,9	-180,7

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Engagements (baisse -)	-43,4	31,3	-11,5	56,9	-14,6	85,6
-Dépôts	-45,9	-7,2	-24,4	7,9	40,7	66,0
-Autres Engagements	2,5	38,5	12,8	49,0	-55,3	19,6
Privé non bancaire	-32,5	9,6	-942,4	-219,3	-455,8	-63,6
Avoirs (baisse +)	-1,5	-35,7	-988,9	-248,8	-481,4	-243,5
Engagements (baisse -)	-31,0	45,3	46,5	29,5	25,7	179,9
III- ERREURS ET OMISSIONS	-42,5	-2,4	-8,2	-19,8	-14,7	5,2
IV- SOLDE GLOBAL	28,9	483,0	-824,5	216,3	155,4	155,7
V- FINANCEMENT	-28,9	-483,0	824,5	-216,3	-155,4	-155,7
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	43,9	-483,0	824,5	-216,3	-155,4	-155,7
FMI (net)	2,6	-13,3	-17,6	141,5	76,4	34,2
Compte d'opérations (net)	171,3	-348,8	673,6	-1136,0	-368,6	-131,5
2- Financements Exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINFI *Estimations

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

La stratégie de développement social du Cameroun vise le renforcement du capital humain et l'amélioration des indicateurs de santé, d'éducation, d'emploi et de participation à la vie sociale. Les actions menées demeurent orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (vi) le développement de l'habitat social.

Les secteurs sociaux ont bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 184,2 milliards, en hausse de 17,4% par rapport à 2018. Cette enveloppe qui représente 22,7% du budget de l'Etat, est renforcée par des appuis multiformes des partenaires au développement, qui accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique sociale. En 2020, la dotation budgétaire est de 1 219,8 milliards, en hausse de 35,7 milliards.

Au premier semestre 2020, suite à la survenue de la pandémie de la COVID-19 qui a affecté négativement l'ensemble des secteurs sociaux, le Gouvernement a pris des mesures visant à limiter les effets de celle-ci. Ces mesures ont notamment porté sur : (i) en matière d'éducation, la fermeture des établissements scolaires et universitaires et, le réaménagement du calendrier de l'année scolaire et académique ; (ii) en matière de santé, l'adaptation du plateau technique de plusieurs hôpitaux pour la prise en charge gratuite des personnes affectées par la pandémie, l'aménagement des centres spécialisés pour la prise en charge des malades ainsi que l'acquisition et la distribution du matériel pour limiter la propagation du virus. Plusieurs autres mesures ont été prises pour limiter l'impact économique et social de la pandémie.

6.1. Education

Le système éducatif a pour objectifs : (i) d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité ; (ii) d'adapter la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique pour parvenir à constituer une base qualifiée de ressources humaines en soutien au système productif ; (iii) de promouvoir la recherche-développement. Pour atteindre ces objectifs, ce secteur a bénéficié en 2019, d'une enveloppe de 672 milliards, soit 12,9% du budget de l'Etat.

6.1.1 Education de base

En 2019, une dotation de 222,3 milliards a été allouée à cet ordre d'enseignement, en hausse de 5,6% par rapport à 2018. Cette enveloppe est destinée au financement des activités qui concourent notamment : (i) au développement du préscolaire ; (ii) à l'universalisation du cycle primaire ; (iii) à l'alphanétisation ; (iv) à l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie du personnel.

En 2020, la dotation budgétaire augmente de 3,7 milliards pour se situer à 226 milliards. Dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées, 80% des ressources du budget d'investissement du MINEDUB, seront réservées pour la construction des infrastructures scolaires, la fourniture du matériel d'alphanétisation et l'éducation inclusive.

Le Conseil national d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques a procédé à la suppression de certains manuels scolaires à l'instar du livre sur la promotion du bilinguisme et à la fusion d'autres. On est ainsi passé de 11 à 3 manuels à la maternelle, de 11 à 7 dans le primaire francophone et de 8 à 6 dans le primaire anglophone.

Le Programme d'appui à la réforme de l'éducation au Cameroun (PAREC), prévoit à partir de l'année scolaire 2020-2021 la distribution des manuels scolaires sur 3 ans pour un montant annuel de 7,5 milliards. Ce programme vise l'amélioration du ratio moyen de manuel scolaire par élève, qui est estimé actuellement à un manuel pour 12 élèves. La cible à atteindre à l'issue du programme, est de 1 manuel pour 2 élèves. Les matières concernées sont principalement le Français, l'anglais, les mathématiques et les sciences. Pour le compte de l'année scolaire

2020/2021, il est prévu la distribution gratuite de 4 millions de manuels scolaires dans 13 000 écoles primaires publiques, uniquement au premier niveau (SIL, CP, class1, class2). Il convient de relever que le Gouvernement distribue gratuitement chaque année des manuels scolaires dans les zones d'éducation prioritaires.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

En 2019/2020, le taux brut de préscolarisation a augmenté de 2,6 points de pourcentage pour se situer à 37,8%. Cette évolution est attribuable, entre autres, à la réouverture progressive des établissements scolaires dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest, dans un contexte de crise sécuritaire. Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures d'accueil notamment en zone rurale, limite les potentialités de cet ordre d'enseignement.

Les actions menées en vue du développement du préscolaire ont porté entre autres sur : (i) la construction et l'équipement de 15 centres préscolaires communautaires ; (ii) la construction de 65 salles de classe et 22 blocs maternels ; (iii) la construction de 10 blocs latrines et 04 clôtures ; (iv) l'équipement de 18 blocs maternels et 24 salles de classe ; (v) la formation de 6 000 nouveaux enseignants pour les centres préscolaires communautaires ; (vi) la formation de 150 animateurs des centres préscolaires communautaires et 400 membres des comités de gestion dans les zones d'éducation prioritaire, à l'utilisation des nouveaux curricula et à la fabrication du matériel didactique à base des matériaux locaux et de récupération ; (vii) la distribution de 2 000 documents de stratégie et de politique du préscolaire à base communautaire.

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire est mesurée à travers deux principaux indicateurs : le taux d'achèvement du cycle et le taux net d'admission. En 2018/2019, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 70,6%, en diminution de 1,5 point par rapport à 2017/2018. Le taux net d'admission se situe à 70%, en retrait de 6,1 points. Ces baisses s'expliquent par les perturbations enregistrées dans les régions en crise sécuritaire.

En 2018/2019, l'universalisation du cycle primaire s'est poursuivie à travers : (i) le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public ; (ii) le soutien à la scolarisation de la jeune fille ; (iii) la promotion des langues nationales.

En vue d'étendre le réseau scolaire et de renforcer l'offre au cycle primaire public, les actions du Gouvernement ont porté entre autres sur : (i) la construction et l'équipement de 866 salles de classe, (ii) la construction de 71 blocs latrines et 02 clôtures ; (iii) la réhabilitation de 26 écoles ; (iv) l'acquisition et la distribution de 18 180 tables bancs et 54 kits de matériels spécialisés; (v) la formation de 1 522 enseignants sur les nouveaux curricula et de 476 sur l'éducation inclusive ; (vi) la création de 158 établissements scolaires.

Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire est de 66,8% contre 74,4% pour les garçons. Les efforts en faveur de la rétention des filles à l'école se sont poursuivis à travers : (i) la formation de 75 organisations à base communautaire sur le suivi scolaire des filles et des enfants vulnérables ; (ii) la formation du personnel de 03 radios communautaires par région, en technique de mobilisation en faveur de la scolarisation des filles dans les zones d'éducation prioritaire ; (iii) le renforcement des capacités des responsables des structures d'éducation dans les zones d'éducation prioritaire sur la pratique de l'hygiène en milieu scolaire.

S'agissant de la promotion des langues nationales dans les écoles primaires, les actions menées ont porté sur : (i) la formation de 2 860 enseignants à l'utilisation des guides d'enseignement des langues et cultures nationales ; (ii) le renforcement des capacités de 4 040 encadreurs pédagogiques et enseignants à l'exploitation des guides d'enseignement du développement personnel et, des langues et cultures nationales.

6.1.1.3 Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation correspond au pourcentage des personnes sachant lire et écrire dans une population. D'après l'UNESCO, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans au Cameroun se situe à 77,1% en 2018/2019. Pour accroître l'accès à un minimum d'éducation, les actions suivantes ont été menées : (i) la formation de 23 441 personnes dans les centres d'alphabétisation formels et les centres d'éducation de base non formels ; (ii) l'alphabétisation de 2 948 enfants de 6-11 ans ; (iii) le suivi des collectivités territoriales décentralisées en vue de favoriser une mise à jour des compétences des acteurs de la chaîne administrative et pédagogique en alphabétisation.

6.1.1.4 Amélioration du cadre de travail des personnels

En 2018/2019, l'amélioration du cadre de travail des personnels a été assurée notamment à travers : (i) la construction de 14 blocs de 02 logements pour enseignants dans les zones rurales ; (ii) l'acquisition et la distribution de 2 051 bureaux de maîtres dans les écoles primaires publiques ; (iii) la construction de 04 délégations départementales (Faro et Deo, Mayo-Tsanaga, Mbam et Kim et la Mvila) et de 13 inspections d'arrondissement de l'éducation de base.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2018/2019 et résultats 2019/2020

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, l'enseignement de base a accueilli 542 540 élèves, en hausse de 5,2% par rapport à l'année 2017/2018 dans les écoles maternelles. Ils sont encadrés par 27 822 enseignants, en hausse de 9,3%. Le nombre de salles de classe est de 19 605, en augmentation de 13,9%. Au niveau du primaire, on enregistre 4 399 897 élèves, en hausse de 5%. Ils sont encadrés par 96 546 enseignants, en hausse de 3%. Le nombre de salles de classe est de 90 782, correspondant à une hausse de 10,6%.

Tableau 67 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire

Enseignement		2017/2018			2018/2019		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Préscolaire	Public	5 003	9 638	181 937	5 267	10 161	176 559
	Privé	11 915	15 469	318 790	13 940	17 102	348 902
	Communautaire	296	355	15 198	398	559	17 079
	Total	17 214	25 462	515 925	19 605	27 822	542 540
Primaire	Public	50 322	56 386	3 214 310	52 176	56 749	3 342 412
	Privé	30 957	36 622	911 962	37 662	38 892	986 565
	Communautaire	817	715	65 720	944	905	70 920
	Total	82 096	93 723	4 191 992	90 782	96 546	4 399 897

Source: MINEDUB

Dans le préscolaire, le ratio élèves/salle de classe passe de 30 en 2017/2018 à 28 en 2018/2019. Le ratio élèves/enseignant quant à lui est stable à 20 élèves par enseignant. Dans le primaire, le ratio élèves/enseignant passe de 45 à 46 et le ratio élèves/salle de classe passe de 51 à 48.

Tableau 68 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2017/2018		2018/2019	
		Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Préscolaire	Public	19	36	17	34
	Privé	21	27	20	25
	Communautaire	43	51	31	43
	Total	20	30	20	28
Primaire	Public	57	64	59	64

Enseignement	2017/2018		2018/2019	
	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Privé	25	29	25	26
Communautaire	92	80	78	75
Total	45	51	46	48

Source : MINEDUB

Au terme de l'année scolaire 2019/2020, les résultats aux examens relevant du MINEDUB présentent un taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) qui baisse de 1,2 point pour se situer à 76,6%. Par contre, le taux de réussite au First School Leaving Certificate passe de 86,8% en 2018/2019 à 92,5% en 2019/2020.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2019, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 387,6 milliards, en hausse de 6,1% par rapport à 2018. Une subvention de 2,6 milliards a été accordée aux établissements privés d'enseignement secondaire et normal. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement demeure axée sur : (i) le renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation ; (iv) l'optimisation de la formation. En 2020, la dotation budgétaire augmente de 4,8 milliards pour se situer à 392,4 milliards.

En 2018/2019 et par rapport à 2017/2018, le nombre d'établissements scolaires d'enseignement secondaire est passé de 4 131 à 4 127. La baisse du nombre d'établissements s'explique par la fermeture de 62 collèges privés fonctionnant en marge de la réglementation. Il convient de relever que la carte scolaire du MINESEC bénéficie depuis le 12 août 2020 de la création de 66 nouveaux établissements publics. Il s'agit de : 49 lycées bilingues d'enseignement secondaire général, 16 collèges d'enseignement secondaire bilingue et un collège d'enseignement secondaire. Par ailleurs, le second cycle sera ouvert dans 22 lycées bilingues d'enseignement secondaire général.

La survenue de la pandémie de la covid-19 en début d'année 2020 a entraîné la modification du calendrier scolaire et le fonctionnement des établissements scolaires des exercices 2019/2020 et 2020/2021. En ce qui concerne la modification du calendrier de l'exercice 2019/2020, il s'est agi de la fermeture des établissements publics et privés du 18 mars au 1^{er} juin 2020, avec la reprise des cours exclusivement pour les classes d'examen, dans les conditions de respect des mesures barrières (port systématique du masque, distanciation sociale, etc.). Cette suspension des cours a également emporté sur la modification du calendrier des examens, lesquels se sont déroulés plus tardivement qu'initiallement programmés. A titre d'illustration, le baccalauréat général, dont la période d'examen préalablement prévue du 26 au 29 mai 2020 a été repoussée du 21 au 24 juillet 2020. L'examen du probatoire, initialement prévu du 16 au 19 juin 2020 s'est finalement déroulé du 03 au 07 août 2020.

Pour l'année académique 2020/2021, prévue pour démarrer le 7 septembre 2020, elle a plutôt débuté le 5 octobre. Le calendrier trimestriel est organisé comme suit : (i) premier trimestre, du 05 octobre au 23 décembre 2020 ; (ii) deuxième trimestre, du 04 janvier au 26 mars 2021 ; (iii) troisième trimestre, du 06 avril au 25 juin 2021.

S'agissant du réaménagement dans les établissements secondaires, des mesures ont été prises pour protéger les élèves et le personnel enseignant. Il s'agit notamment de : (i) la réduction des effectifs à 50 élèves par classe ; (ii) la division de la journée en trois temps ; (iii) la poursuite de la digitalisation et de l'enseignement à distance. Le respect strict des mesures barrières reste également obligatoire pour tous.

Tableau 69 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2017/2018	2018/2019
Public	Enseignement secondaire général	1 924	1928
	Enseignement secondaire technique professionnel	762	760
	Polyvalent	1	1
	ENIEG	62	63
	ENIET	11	11
	Total public	2 760	2763
Privé	Enseignement secondaire général	810	827
	Enseignement secondaire technique professionnel	69	58
	Polyvalent	386	376
	ENIEG	94	90
	ENIET	12	11
	Total privé	1 371	1 364
Ensemble		4 131	4 127

Source : MINESEC

6.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2019, le développement des infrastructures s'est traduit par : (i) la construction de 114 blocs de deux salles de classe, 11 ateliers de pratique professionnelle dans les CETIC et lycées techniques, ainsi que 4 clôtures d'établissements scolaires ; (ii) l'achèvement de l'ENIEG d'Edéa et du bloc pédagogique R+2 du lycée technique industriel et commercial bilingue de Yaoundé ; (iii) l'équipement de 122 ateliers de pratique professionnelle en kits pédagogiques, 60 laboratoires de sciences en kits de micro-sciences, 03 salles informatiques, 214 salles de classe en tables-bancs, 4 blocs administratifs en mobilier de bureau et 39 établissements scolaires en bureaux et chaises pour enseignants ; (iv) la reconstruction des infrastructures scolaires dans 19 établissements des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2019, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire s'est poursuivie à travers : (i) l'implémentation de 85 programmes d'étude en classe de première de l'enseignement général ; (ii) l'élaboration d'un référentiel de formation de l'enseignement technique et la production de 23 guides pédagogiques ; (iii) la formation de 12 796 enseignants et le renforcement des capacités de 1 200 inspecteurs ; (iv) la distribution de 1 028 palmes académiques aux enseignants méritants et de 6 641 bourses aux élèves méritants et aux indigents ; (v) la révision de 06 programmes de mathématiques du sous-système anglophone.

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

Au cours de l'année 2018/2019, le Gouvernement a poursuivi les actions d'intensification de la professionnalisation et d'optimisation de la formation suivant trois principaux axes : (i) la mise en place de 03 nouvelles filières de formation dans les métiers porteurs, notamment les énergies renouvelables, la productique (Application de l'automatique et de l'informatique aux processus de production industrielle) et le transport/logistique ; (ii) l'équipement de 05 centres de formation continue et de 07 ateliers dans les filières de mécanique automobile, construction métallique, et bijouterie-joaillerie ; (iii) l'introduction à titre expérimental dans la filière des sciences et technologie du tertiaire, du module entrepreneuriat dans dix établissements pilotes d'enseignement secondaire technique ; (iv) la mise en stage de perfectionnement de 900 enseignants dans une centaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2018/2019 et résultats 2019/2020

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 459 682 élèves, encadrés par 75 677 enseignants, répartis dans 39 377 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 318 703 élèves, encadrés par 32 339 enseignants, répartis dans 10 494 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs des élèves-maîtres étaient de 17 368, répartis dans 1 035 salles de classe, encadrés par 3 968 enseignants. Dans l'enseignement secondaire général, le ratio élèves/salle passe de 42,8 à 37,1 et le ratio élèves/enseignant passe de 18,1 à 19,3. Dans l'enseignement secondaire technique, ces ratios passent respectivement de 33,2 à 30,4 et de 13,3 à 9,9.

Tableau 70 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire

Enseignement	Ordre d'enseignement	2017/2018			2018/2019		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Secondaire Général	Public	20 640	48 689	1 052 048	23 516	41 661	1 040 723
	Privé	13 847	32 646	424 168	15 861	34 016	418 959
	Total	34 487	81 335	1 476 216	39 377	75 677	1 459 682
Technique Professionnel	Public	6 202	16 594	258 692	8 022	23 593	257 389
	Privé	3 702	8 070	69 690	2 472	8 746	61 314
	Total	9 904	24 664	328 382	10 494	32 339	318 703
Normal	ENIEG	Public	500	2 113	11 616	510	1969
		Privé	469	1 012	3 517	294	1 025
		Total	969	3 125	15 133	804	2 994
	ENIET	Public	153	683	6243	159	741
		Privé	134	204	514	72	233
		Total	287	887	6758	231	974
							4878

Source : MINESEC

Excepté le brevet professionnel industriel qui s'améliore de 18,5 points pour se situer à 83,6%, tous les examens de la session 2020 relevant de l'Office du Baccalauréat présentent des taux de réussite en baisse. Le baccalauréat de l'enseignement secondaire général affiche un taux de réussite de 47,2% contre 60,5% en 2019. Le taux de réussite au probatoire de l'enseignement secondaire général perd 12,6 points et se situe à 31,2% en 2020.

Le baccalauréat des sciences et technologie du tertiaire (STT) perd 6,8 points pour se situer à 56,7%. Le probatoire STT passe de 58,2% en 2019 à 39,4%. Pour ce qui du Bac EST, son taux de réussite passe de 63,5% à 56,7%. Le brevet de technicien STT chute de 34,2 points pour se retrouver à 36,7%.

Pour ce qui est des examens relevant du GCE-Board, le GCE-General Ordinary Level s'améliore de 7,4 points pour se situer à 69,6%, tandis que le GCE-General Advanced Level se détériore passant de 78,4% à 64,1% en 2020.

Concernant les résultats relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), le taux de réussite au BEPC ordinaire est de 61,2% contre 72,1% en 2019. Le taux de réussite au BEPC bilingue est de 83,4% contre 90,4%. Le CAP STT perd 12,9 points pour se situer à 46,7%.

Tableau 71 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2019	Session 2020	variation absolue
BEPC Ordinaire	72,1	61,2	-10,9
BEPC Bilingue	90,4	83,4	-7
CAP STT (Commerciaux)	59,6	46,7	-12,9
CAP Industriel	79,2	72,6	-6,6
CAPIEMP	92,6	91,5	-1,1

Examens	Session 2019	Session 2020	variation absolue
CAPIET	99,3	97,5	-1,8
Moyenne des examens relevant de la DECC			
GCE-General Ordinary Level	62,2	69,6	7,4
GCE-General Advanced Level	78,4	64,1	-14,3
GCE-Technical Ordinary Level	89,3		
GCE-Technical Advanced Level	67,1		
Moyenne des examens relevant du GCE Board			
BAC-ESG	60,5	47,2	-13,3
BAC-EST industriel	61,4	60,6	-0,8
Brevet de Technicien Industriel	44,9	28,5	-16,4
BAC-STT commercial	63,5	56,7	-6,8
Brevet de Technicien STT (Commerciaux)	78,1	47,2	-30,9
Brevet Professionnel Industriel	65,1	83,6	18,5
Brevet Professionnel Commercial	33,3	28,6	-4,7
PROB-ESG	43,8	31,2	-12,6
PROB-EST industriel	59,1	34,6	-24,5
PROB de Brevet de Technicien Industriel	65,4	47,3	-18,1
PROB-STT Commercial	58,2	39,4	-18,8
PROB de Brevet de Technicien STT	70,9	36,7	-34,2
Moyenne des examens relevant de l'OBC			

Source : MINESEC

6.1.3 Enseignement supérieur

En 2019, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 62,1 milliards, soit 9,2% du budget alloué à l'éducation. Le compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a bénéficié d'une dotation de 10,5 milliards. En 2020, la dotation budgétaire baisse de 5 milliards pour se situer à 57,1 milliards.

Dans cet ordre d'enseignement, le taux brut de scolarisation se définit comme étant le nombre d'étudiants scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement. La population utilisée est celle des cinq années consécutives, commençant par l'âge de graduation du niveau secondaire. En 2019, le taux brut de scolarisation au Cameroun est de 13%. L'UNESCO fixe la cible de 15%, comme le taux minimal susceptible de transformer significativement le tissu socioéconomique d'un pays. Les programmes mis en œuvre pour améliorer l'offre dans cet ordre d'enseignement ont porté sur : (i) le développement de la composante technologique et professionnelle ; (ii) la modernisation des établissements facultaires ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation universitaires.

6.1.3.1 Développement de la composante technologique et professionnelle

En 2019, la filière technologie a mis sur le marché du travail 14 695 diplômés, soit une augmentation de 35,6% par rapport à 2018. Cette hausse est attribuable à l'accroissement et à la diversification de l'offre de formation dans la filière technologique et professionnelle. Les filières agronomique et halieutique ont produit 1 964 diplômés. La filière des industries culturelles et touristiques a mis sur le marché de l'emploi 2 538 diplômés. Dans le secteur des services, 9 283 professionnels qualifiés ont été formés. Pour accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale qualifiés, 4 345 médecins et vétérinaires ont été formés. Au total, l'enseignement supérieur a produit 55 939 diplômés, dont 75,5% sortis des établissements publics

6.1.3.2 Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires

Ce programme a pour mission de professionnaliser davantage les enseignements dans toutes les

filières, avec en perspective de faire passer le pourcentage des étudiants inscrits dans les filières professionnelles de 13% à 25%.

Dans ce domaine, les actions ont porté sur : (i) l'élaboration du projet de texte sur les sanctions applicables aux Instituts Privées d'Enseignement Supérieur (IPES) ; (ii) le renforcement du système d'information et d'orientation universitaire et professionnelle à travers la canalisation de 23 500 étudiants dans les filières accréditées ; (iii) la création de 8 480 places supplémentaires, dont 1 700 à Douala, 280 à Bamenda, 1 000 à Buea, 1 000 à Yaoundé I, 500 à Dschang, 1 500 à Ngaoundéré et 1 500 à l'université inter-Etats Cameroun-Congo de Sangmélima.

6.1.3.3 Développement de la recherche et de l'innovation universitaire

Le développement de la recherche et de l'innovation universitaire s'est poursuivi en 2019, avec notamment : (i) le démarrage des travaux de construction du rectorat de l'université panafricaine à Yaoundé ; (ii) la finalisation et l'édition du fichier national des thèses et des mémoires ; (iii) la poursuite de la mise en place du Centre d'excellence africains en technologies de l'information et de la communication (CETIC), à l'Ecole nationale supérieure polytechnique, financé par la Banque Mondiale ; (iv) la réalisation du fichier des laboratoires et des centres de recherche ; (v) l'organisation de la troisième édition du Génie et du Talent L'Etudiant Camerounais (GETEC).

6.1.3.4 Bilan de l'année académique 2018/2019

Au cours de l'année académique 2018/2019, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur public se repartit comme suit : une Université Inter-Etat Cameroun-Congo, 8 Universités d'Etat, 41 établissements technologiques et professionnels, dont 4 à Statut Particulier, 33 établissements facultaires. Dans le secteur privé, on dénombre 285 Instituts d'Enseignement Supérieur Privé (IPES).

Le nombre d'enseignants dans les universités d'Etat est passé de 5 250 en 2018 à 6 332 en 2019, soit un accroissement de 20,6%. Le nombre d'étudiants passe de 323 672 à 361 478, soit une hausse de 10,8%. Les Universités d'Etat et établissements publics accueillent 83,6% de ces effectifs. Dans les universités d'Etat, 302 037 étudiants sont encadrés par 6 332 enseignants, pour un ratio d'encadrement de 48 étudiants par enseignant.

Tableau 72 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur

Universités/Instituts	2017/2018		2018/2019*	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Total Université d'Etat	269 509	5 250	298 531	6 332
Université de Bamenda	16 294	659	19 332	795
Université de Buea	17 896	584	18 675	704
Université de Douala	49 543	758	55 784	914
Université de Dschang	29 817	671	31 965	809
Université de Maroua	23 741	508	29 632	613
Université de Ngaoundéré	24 101	640	26 068	772
Université de Yaoundé I	58 617	953	62 124	1 150
Université de Yaoundé II	49 500	477	54 951	575
Total Institutions à Statut Particulier	2 966		3 506	
Total IPES	51 197		59 441	
Total Général	323 672	5 250	361 478	6 332

Source: MINESUP * estimations

6.1.3.5 Perspectives

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale du développement du numérique, pour le compte de l'année 2020-2021, le MINESUP a signé un accord cadre avec la CAMTEL, pour le paiement de la bande passante à hauteur de 2,5 milliards. dans cet accord, la CAMTEL s'engage à fournir un accès internet de très haut débit de 9 334 mégabits contre 263 mégabits par le passé. Ceci permettra entre autres de : (i) rendre accessible le numérique aux étudiants des 8 Universités d'Etat ; (ii) faire fonctionner les centres de développement du numérique universitaire, construits par la partie chinoise dans le cadre du deuxième volet du projet présidentiel e-learning, dans les 8 Universités d'Etat et l'Université Inter-Etat Cameroun-Congo ; (iii) rendre fonctionnel le Centre National de Supervision du Réseau d'interconnexion desdits centres et des institutions universitaires.

Dans le cadre du programme triennal 2019-2021 le recrutement de 2 000 enseignants dans les universités d'Etat, 1 237 enseignants ont été recrutés au titre de la première phase. Parmi ceux-ci, on dénombre 909 sans emploi, 287 titulaires d'un emploi et provenant des autres corps de métiers et 46 provenant de la diaspora. Les deuxièmes et troisièmes phases prévues pour 2020 et 2021 permettront de recruter 500 enseignants chacune.

6.2. Santé

En 2019, la dotation budgétaire allouée au ministère de la santé est de 206,7 milliards, représentant 4% du budget total. En 2020, cette dotation est de 234,5 milliards, dont 188,8 milliards du budget général et 45,6 milliards issus du CAS dédié à la lutte contre la Covid-19. Il convient de relever que le niveau de ressources dédiées à la fonction santé est bien plus important. En effet, dans le budget général déjà, la fonction santé est également assurée par d'autres ministères à l'instar de ceux en charge de la défense, de l'éducation et des affaires sociales. Dans le CAS Covid-19 également, le renforcement du système de santé à lui seul a reçu 58,7 milliards, dont 45,6 milliards pour le MINSANTE et 13,1 milliards pour les autres ministères.

Les actions du Gouvernement en faveur de la santé des populations demeurent orientées vers : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilité des districts de santé.

L'année 2020 est marquée par la survenue de la pandémie de la COVID-19 au Cameroun, après son déclenchement en Chine en décembre 2019 et sa propagation rapide dans le monde entier. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en place des mesures parmi lesquelles : l'adaptation du plateau technique de plusieurs hôpitaux pour la prise en charge gratuite des personnes affectées par la pandémie ; l'aménagement des centres spécialisés pour la prise en charge des malades ; l'acquisition et la distribution du matériel pour limiter la propagation du virus.

6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

Dans ce domaine, l'objectif principal du Gouvernement demeure entre autres, la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile. Dans cette optique, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant l'amélioration de la santé de la mère et du nouveau-né, ainsi que la couverture vaccinale.

6.2.1.1 Santé de la mère et de l'enfant

D'après l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée en 2018, la mortalité maternelle, qui représente le nombre de femmes qui décèdent pendant ou dans un intervalle de 42 jours après l'accouchement, est de 467 femmes pour 100 000 naissances. Les taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans par tranche d'âge sont les suivants : 28 décès sur 1 000 naissances pour la mortalité néonatale (0-1 mois) ; 48 décès sur 1 000 naissances pour la mortalité infantile (0-1 ans) et 34 décès sur 1 000 naissances pour la mortalité juvénile (1-5 ans). Globalement, sur la tranche d'âge de 0 à 5 ans, le taux de mortalité infanto-juvénile est de 82‰. La couverture en soins

prénatals chez les femmes âgées de 15-49 ans par le personnel formé est de 87%. Le nombre de femmes qui ont reçu l'examen postnatal, qui se fait dans les 48 heures après l'accouchement, est de 59%. Le nombre de nouveau-nés qui l'ont reçu est de 60%.

En 2019, la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant demeure assurée par le Programme national multisectoriel de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile (PLMI). Ses activités sont orientées vers la construction, l'équipement, la formation et la prévention.

En ce qui concerne la construction et l'équipement des structures sanitaires, les réalisations sont notamment : (i) la construction de 5 pavillons mères/enfants dans les centres médicaux d'arrondissement (CMA) de Holforth, Touloum, Santa, Matafal, Toubouro, de 2 blocs maternité dans le CMA de Lobo et le centre de santé intégré (CSI) de Balga et de 2 blocs pédiatriques dans les CSI d'Esu et de Bafmen ; (ii) l'équipement des maternités des districts de santé et des hôpitaux régionaux et centraux avec 34 couveuses ; (iii) la construction des forages dans les CSI des régions de l'Extrême-nord (15), Nord (15), Adamaoua (5) ; (iv) l'installation des panneaux solaires dans 20 CSI, dont 5 dans le l'Extrême-nord, 12 dans le Nord et 3 dans l'Adamaoua ; (v) l'équipement des formations sanitaires, avec 2 600 kits d'accouchement, 330 kits de césarienne et 230 kits de réparation des fistules obstétricales.

S'agissant de la formation, les réalisations ont porté sur : (i) le renforcement des capacités de 938 sages-femmes/maïeuticiens en planning familial et sur les curricula en soins obstétricaux et néonataux d'urgence ; (ii) la formation de 471 agents de santé communautaire dans 5 régions (Adamaoua, Est, Centre, Extrême-nord, Nord) sur le traitement du paludisme simple, de la diarrhée et des infections respiratoires aigües chez les enfants ; (iii) la formation de 433 accoucheuses traditionnelles dans les districts de santé sur la détection des signes de danger au cours de la grossesse.

En matière de prévention, 2 846 838 enfants de 6 à 59 mois ont reçu un complément alimentaire parmi lesquels 2 515 845 ont été déparasités. Par ailleurs, 85 531 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe ont été pris en charge dans 67 districts de santé de 4 régions (Adamaoua, Extrême-nord, Nord et Est). Les femmes enceintes continuent de recevoir gratuitement le traitement préventif intermittent du paludisme et le vaccin contre le tétanos lors des consultations prénatales.

6.2.1.2 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

La couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'effectue principalement dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination. La couverture vaccinale a globalement baissé en 2019. En effet, les taux de couverture vaccinale des principaux antigènes traceurs passent de 88% à 83% pour le BCG, de 79% à 78,2% pour le Penta3 et de 78% à 77% pour le VPI. Les taux de couverture vaccinale sont restés stables pour le RR et le ROTA2 à 71% et 78% respectivement. Ces évolutions sont attribuables entre autres à : (i) l'insuffisance de l'offre des services de vaccination ; (ii) l'absence des enfants/parents au moment du passage du personnel de santé ; (iii) la réticence des parents et la recrudescence des cas de refus dans les écoles, principalement dans les grandes villes ; (iv) la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest qui ne favorise pas le déploiement des équipes de vaccination. Par ailleurs, la campagne de prévention contre la rougeole a permis de vacciner 3 086 521 enfants de moins de 5 ans, correspondant à une couverture vaccinale de 92,4%.

Pour l'année 2020, il est prévu d'atteindre des taux de couverture vaccinale sur les enfants âgés de 0 à 23 mois, de Penta3 et de RR respectivement supérieur de 90% et 85%. Toutefois, au premier semestre 2020, on a enregistré des difficultés de déploiement des équipes de vaccination sur le terrain à cause de la COVID-19.

Tableau 73 : Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2016	2017	2018	2019
BCG	70	91	88	83
RR	78	77	71	71
VAT+2	58	72		
VAA	78	78	74	70,7
Penta3	85	86	79	78,2
VPI	68	76	78	77
Rota2	79	83	78	78

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amariel (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélitique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.2 Surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie et promotion de la santé

6.2.2.1 Surveillance épidémiologique

La surveillance épidémiologique a permis de notifier : (i) 613 cas de paralysie flasque aigüe, dont 607 cas chez les moins de 15 ans ; (ii) 642 cas suspects de rougeole, dont 272 cas confirmés ; (iii) 1 490 cas suspects de fièvre jaune, dont 1 458 confirmés ; (iv) 13 cas de Tétanos maternel et néonatal. En outre, 2 cas de poliovirus sauvage dérivé d'une souche vaccinale (cVDPV) ont été détectés dans le cadre de la surveillance environnementale dans les sites de Kousseri et de Mada. Des campagnes de riposte ont été organisées de concert avec le Tchad où le cVDPV a été détecté dans le district de santé de Mandébia.

Au premier semestre 2020, la peur de contamination par la COVID-19 dans les formations sanitaires a entraîné une réticence des patients à se rendre dans les services de santé. Cette situation a entraîné une baisse de la demande et l'offre de services de vaccination, entraînant des risques élevés d'épidémie.

6.2.2.2 COVID-19

Le premier cas positif à la COVID-19 au Cameroun a été notifié le 06 mars 2020. Dans le souci de protéger la population, une stratégie de riposte en rapport avec la progression de la maladie a été élaborée. Dans cette optique, le 17 mars 2020, le Gouvernement a pris, treize mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus, parmi lesquelles la fermeture des frontières, des débits de boissons et restaurants ; le respect de la distanciation sociale et des mesures d'hygiène. Le 09 avril 2020, ces mesures ont été renforcées notamment par le port systématique des masques faciaux. Depuis le 30 avril, des mesures d'assouplissement ont été prises pour tenir compte des contraintes socioéconomiques des populations, fortement dégradées par la survenance de la pandémie.

La stratégie 3T (traquer, tester, traiter) a été mise en place pour contenir la maladie. Il s'agit de traquer les personnes en contact, tester les cas suspects et traiter les cas positifs. Pour rapprocher l'offre de soins des populations, la stratégie de prise en charge de la COVID-19 par le Gouvernement a été décentralisée, notamment à travers l'ouverture des centres de prise en charge dans les différentes régions.

Pour la prise en charge des malades, 102 sites de dépistage, 15 laboratoires, 190 districts de santé et 2 302 lits ont été affrétés. Par ailleurs, 599 000 tests de diagnostics rapides (TDR), 257 respirateurs et concentrateurs en oxygène, et autres matériels (micro-ondes, congélateurs, masques, gels hydro alcooliques, kits de protection, etc.) ont été acquis.

Un dispositif de suivi de la pandémie a été mis sur pied avec pour principaux indicateurs : le

nombre de cas confirmés, le nombre de décès, le nombre de personnes guéries, le taux de guérison, le taux de létalité et le taux d'occupation des lits. Au 27 août 2020, la situation épidémiologique au Cameroun fait état de : (i) 19 142 cas confirmés, dont 340 enfants de la tranche d'âge (0-10 ans), 76 femmes enceintes ainsi que 508 personnels de santé ; (ii) 411 décès, pour un taux de létalité de 2,1% ; (iii) 17 651 personnes guéries, soit un taux de guérison de 92,2% ; (iv) un taux d'occupation des lits de 6%. La stratégie de dépistage précoce et de prise en charge des malades se poursuit à la faveur du déploiement sur le terrain des caravanes mobiles.

6.2.2.3 SIDA

En 2019, le taux de prévalence du VIH est estimé à 3,1%, au-dessus des 2,7% obtenus en 2018. Le Gouvernement poursuit sa politique de lutte contre le VIH/SIDA basée sur la prévention et la prise en charge des malades.

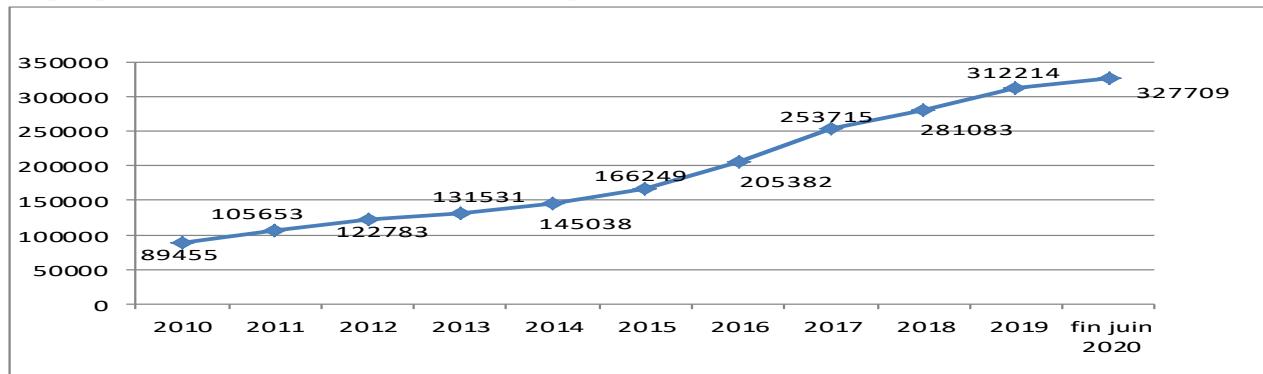
En matière de prévention, la stratégie de proximité menée pendant la période des vacances scolaires « Vacances Sans Sida (VSS) » et le mois camerounais de lutte contre le sida, a permis à 680 paires éducateurs d'organiser 7 268 causeries éducatives et 9 871 entretiens individuels. De même, 276 569 préservatifs masculins et 8 077 préservatifs féminins ont été distribués. Dans le cadre de la coopération avec les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement a mis à la disposition des formations sanitaires et des pharmacies : (i) 34 978 318 préservatifs masculins, contre 46 686 574 en 2018 ; (ii) 3 401 584 préservatifs féminins, contre 5 291 710 en 2018 ; (iii) 4 791 302 gels lubrifiants, contre 1 159 602 un an avant. Sur les 737 161 femmes enceintes reçues en première consultation prénatale, 615 711 ont accepté de faire le test de VIH, parmi lesquelles 20 318 ont été déclarées séropositives, soit un taux de séropositivité de 3,3%. Des tests réalisés sur 28 691 partenaires de femmes enceintes, qui se sont présentées en consultations prénatales, 1 102 se sont révélés positifs, soit un taux de séropositivité de 3,8%. Parmi les 15 195 enfants exposés, nés de mères séropositives, le dépistage précoce du VIH a porté sur 14 970 et 724 ont été diagnostiqués positifs, soit une séropositivité de 4,8%, dont 334 sous traitement antirétroviraux.

Dans le cadre de la prise en charge et selon le rapport 2019 de l'ONUSIDA sur le Cameroun, sur les 424 421 personnes vivantes avec le VIH, la file active des personnes sous traitement ARV est de 312 214 (73,6%), en hausse de 11,3% par rapport à 2018. Parmi les 20 318 femmes déclarées VIH+, 84,5% sont sous traitement antirétroviraux. Le nombre d'enfants de moins de 15 ans sous ARV est de 10 405, soit 3,3% de la file active. Parmi les malades de la file active, 107 506 (34,4%) ont fait un examen de charge virale et 88,0% ont présenté une charge virale supprimée.

Au regard des résultats qui précédent, l'objectif « 90-90-90 » de l'ONUSIDA qui préconise que : 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90% des personnes séropositives connaissant leur statut soient mises sous traitement antirétroviral et 90% des personnes sous traitement aient une charge virale supprimée, à l'horizon 2020, est loin d'être atteint. Il convient de relever que l'objectif ultime est l'élimination du VIH à l'horizon 2030.

Au premier semestre 2020, le dépistage du VIH/SIDA a porté sur 1 208 856 personnes dans les formations sanitaires contre 1 344 526 pour la même période de 2019. Cette baisse serait due à l'application des mesures de confinement. Des personnes dépistées, 37 106 ont été déclarées positives au VIH, soit un taux de séropositivité de 3,07%. Par ailleurs, 82 459 poches de sang ont été testées au VIH, dont 1 121 se sont révélées infectées au VIH soit une positivité de 1,36%. Sur les 376 530 femmes enceintes reçues en première consultation prénatale, 328 342 femmes ont été testées au VIH, parmi elles 10 183 ont été déclarées positives. La file active des personnes sous traitement ARV est de 327 709.

Graphique 21 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINSANTE

6.2.2.4 Paludisme

En 2019, on enregistre 2 628 191 cas de paludisme contre 2 139 482 cas en 2018. Le taux de mortalité en milieu hospitalier pour 100 000 habitants est de 17,7 contre 13,1 en 2018. Le nombre de décès dû au paludisme dans les centres hospitaliers est de 4 510, dont 43,1% d'enfants de moins de 5 ans et 2% chez les femmes enceintes. La lutte contre le paludisme s'effectue essentiellement dans le cadre du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), dont les actions demeurent orientées vers la prévention, le diagnostic et la prise en charge.

Dans le cadre de la prévention de la maladie, sur les 638 299 femmes enceintes reçues en consultation dans les formations sanitaires, 309 999 ont reçu gratuitement les trois doses de traitement préventif intermittent de sulfadoxine pyriméthamine. Par ailleurs, 8 409 093 moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) ont été distribuées parmi lesquelles 380 437 aux femmes enceintes en première consultation prénatale. Pour prévenir le paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord, 6 729 942 doses de sulfadoxine pyriméthamine d'amodiaquine ont été administrées gratuitement aux enfants âgés de 3 à 59 mois.

S'agissant du diagnostic et de la prise en charge du paludisme, 2 480 572 tests de diagnostic rapide et 1 527 436 gouttes épaisses ont été réalisés, pour des taux de positivité respectifs de 61,7% et 71,9%. Par ailleurs, 465 699 enfants de moins de 5 ans atteints de la forme simple de paludisme et 385 670 autres atteints de la forme grave ont été traités. Dans la population âgée de plus de 5 ans, 1 372 155 cas de paludisme simple et 1 256 036 cas de paludisme grave ont été détectés et traités. Les formations sanitaires ont bénéficié de la mise à disposition de 1 001 575 doses d'artésunate-amodiaquine, 894 217 doses d'artésunate injectable de 60 mg et 5 161 032 doses de Sulfadoxine+ pyriméthamine pour le traitement des malades.

6.2.2.5 Tuberculose

La mise en œuvre des activités de lutte contre la tuberculose est faite à travers toutes les formations sanitaires publiques et privées qui participent au dépistage des cas de tuberculose. On dénombre 261 centres de diagnostic et de mise sous traitement de la tuberculose. Parmi ceux-ci, 11 sont spécialisés dans la prise en charge de la tuberculose multi résistante.

En 2019, on a enregistré 24 740 cas de tuberculose, dont 24 535 cas de tuberculose sensible et 195 cas de tuberculose multi résistante. Le taux de succès thérapeutique est de 83%, en hausse de 5 points par rapport à 2018. Le nombre de cas déclarés est en hausse de 4,2% par rapport aux 23 741 cas enregistrés en 2018. Le nombre de cas de tuberculose par région se présente ainsi qu'il suit : Adamaoua (1 546), Centre hormis Yaoundé (1 503), Yaoundé (3 854), Est (2 006), Extrême-nord (3 549), Littoral hormis Douala (747), Douala (4 681), Nord (2 406), Nord-ouest (869), Ouest (1 238), Sud (1 220), Sud-ouest (1 121).

En ce qui concerne la tuberculose sensible, tous les 24 535 cas déclarés ont été mis sous traitement. Le nombre de cas de tuberculose sensible est en hausse de 3,3% par rapport à 2018. S'agissant de la tuberculose multi résistante, sur les 195 cas déclarés, 169 ont été mis sous traitement. Le nombre de cas de tuberculose multi-résistante est en hausse de 10,7% par rapport à 2018. Dans le cadre de l'opération de dépistage de masse de la tuberculose, réalisée dans 47 prisons, 133 cas de tuberculose ont été détectés parmi les 4 303 prisonniers qui ont effectué le test.

Au premier semestre 2020, on dénombre 12 497 cas de tuberculose toutes formes confondues, en baisse de 6% en glissement annuel. Sur les 1 246 enfants testés au TB, 154 sont positifs et 149 mis sous traitement anti-TB.

6.2.2.6 Cancer

En 2019, on dénombre 15 700 nouveaux cas de cancer dépistés. L'analyse épidémiologique des cancers au Cameroun relève que les formes les plus répandues chez les hommes sont le cancer de la prostate, du foie, du sarcome de Kaposi, de l'œsophage et celui du lymphome non-hodgkinien. Chez les femmes, les formes les plus répandues sont le cancer du col de l'utérus, du sein, du foie et celui du sarcome de Kaposi. De même, l'âge moyen de survenance du cancer est de 45 ans chez les hommes et de 49 ans chez les femmes. Le nombre de décès enregistrés est de 10 533.

Dans le cadre de la prévention, la campagne sur le cancer du sein, organisée à Ebolowa, a permis de former 20 infirmiers sur le dépistage du cancer du sein, de dépister 45 cas sur les 91 femmes qui se sont présentées. Par ailleurs, 800 personnes ont été sensibilisées sur les méthodes de dépistage rapide du cancer du sein, dans le cadre des causeries éducatives.

Concernant la prise en charge des malades, la radiothérapie, utilisée pour 50% à 60% des malades est prépondérante. Seuls 2 des 3 centres de radiothérapie sont actuellement actifs. La détection, la prise en charge et le traitement des cancers relèvent de l'oncologie. On distingue trois types de traitement : la chirurgie (oncologue chirurgien), la radiothérapie (oncologue radiothérapeute) et la chimiothérapie (oncologue chimiothérapeute). On dénombre 9 oncologues sur l'ensemble du territoire dont 3 chirurgiens et chimiothérapeutes. Le coût forfaitaire du traitement en radiothérapie est de 180 000 francs. La subvention à la radiothérapie d'un montant de 85 millions a permis de remplacer la source radioactive de cobalt 60 de l'hôpital général de Douala.

Au premier semestre 2020, dans le cadre de la lutte contre le cancer du col de l'utérus (deuxième forme de cancer la plus répandue chez la femme), le comité national de lutte contre le cancer a permis de former trois formateurs en colposcopie en Inde et de renforcer les capacités de 25 personnes ressources.

6.2.2.7 Lèpre, pian et ulcère de buruli

En 2019, le nombre de cas de lèpre en cours de traitement est de 388, dont 152 nouveaux cas. Le nombre de districts de santé actifs dans le traitement de la lèpre est de 66.

En ce qui concerne le pian, on dénombre 2 920 cas notifiés. Ce nombre est en forte augmentation du fait de l'épidémie de pian qui a été signalée dans le district de santé de Guéré dans l'Extrême-nord, touchant près de 2 524 élèves. Le nombre de cas guéris a été de 2 890, correspondant à un taux de guérison de 99%.

S'agissant de l'ulcère de buruli, il existe 5 centres thérapeutiques spécialisés dans la prise en charge de la maladie à savoir : Akonolinga, Ayos, Bankim, Ngoantet et Ekondotiti. Concernant le dépistage, 116 cas ont été détectés et mis sous traitement. Parmi ceux-ci, 106 malades ont été guéris, correspondant à un taux de guérison de 91,4%.

6.2.2.8 Choléra

En 2019, l'épidémie de choléra, survenue en mai 2018, a persisté. Dans quatre des dix régions du

Cameroun (Extrême-nord, Nord, Centre, Littoral), 2 000 cas de choléra ont été détectés, parmi lesquels 100 décès enregistrés. La majorité de ces victimes vivaient dans les régions septentrionales : 31 morts dans la région de l'Extrême-nord et 62 dans celle du Nord.

6.2.2.9 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2019, dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose, des opérations de prise en charge ont été organisées dans 12 215 communautés exposées à la maladie, correspondant à une population totale de 5 732 269 personnes. Ces opérations ont permis de distribuer 15 085 501 comprimés de Mectizan et 6 780 512 comprimés d'Albendazole, dans 94 districts de santé éligibles à la stratégie de traitement à l'ivermectine sous directive communautaire. Cette action a couvert 74,4% de cas à l'échelle nationale contre 76,7% en 2018, du fait de la baisse de la couverture dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Par ailleurs, 1 230 personnels de santé ont été formés, parmi lesquels 136 spécialisés dans la prévention et à la gestion des « effets secondaires graves » dus à la prise du Mectizan. En outre, 31 930 distributeurs communautaires ont été formés/recyclés et 28 831 ont été mobilisés pour la distribution du Mectizan.

S'agissant de la filariose lymphatique, 24 302 cas ont été détectés. Parmi ceux-ci, 19 060 cas ont été guéris, soit un taux de succès thérapeutique de 78,4%.

6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale

Les objectifs du Gouvernement en matière d'emploi et de sécurité sociale, demeurent orientés vers la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle et la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale.

6.3.1 Evolution de l'emploi

En 2019, selon les estimations du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le nombre de nouveaux emplois créés est de 511 857, en augmentation de 11,4% par rapport à 2018. Le nombre d'emplois créés dans le secteur privé représente 75,2% des nouveaux emplois (384 942) et progresse de 4,6%. Celui des institutions du secteur de l'emploi est de 42 500 contre 48 820 en 2018.

Tableau 74 : Répartition des emplois créés de 2017 à 2019

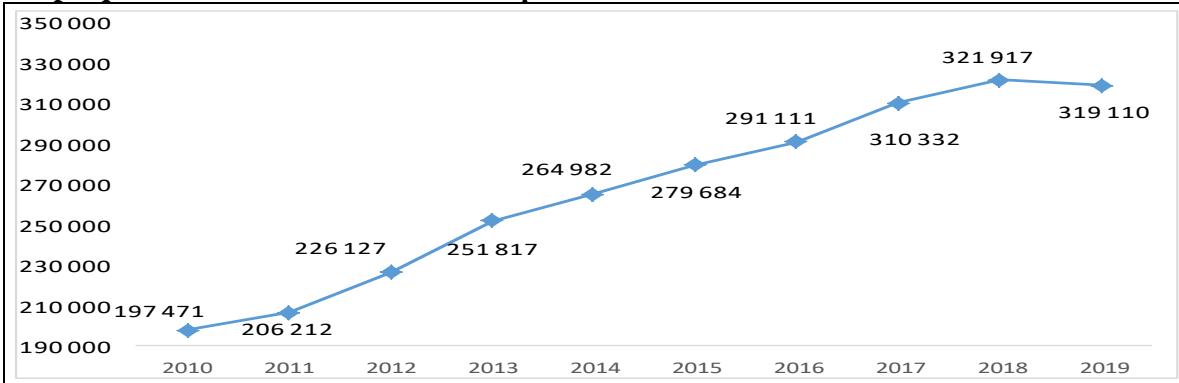
Libellés	2017	2018	2019
Administration publique	96 173	91 469	126 915
Secteur privé dont :	377 130	368 094	384 942
FNE	59 000	48 420	42 050
PIAASSI	400	400	450
TOTAL	473 303	459 563	511 857

Source : MINEFOP

Dans l'administration publique, le nombre d'emplois créés à travers les départements ministériels et les EPA est de 126 915, contre 91 469 en 2018. Parmi ceux-ci, les prises en charge dans le fichier solde sont de 25 119.

L'effectif du personnel relevant du fichier solde est de 319 110, contre 321 917 en 2018, soit une baisse de 0,9%. Cette évolution est due notamment à l'assainissement du fichier solde, à travers l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'État (COPPE), engagé en 2018 par le Gouvernement. Le COPPE a permis de supprimer entre autres du fichier solde, les doublons, ainsi que les personnes bénéficiant indument de la pension de réversion, la pension d'invalidité et la pension temporaire d'orphelin.

Graphique 22 : Evolution des effectifs de personnels de l'Etat de 2010 à 2019



Source : MINFI

Plusieurs actions se sont poursuivies en vue d'améliorer la situation du marché de l'emploi, profondément marqué par un taux de sous-emploi supérieur à 70%, avec une large prédominance du secteur informel, qui emploie presque 90% de la population active. Ces actions ont pour objet de favoriser et de promouvoir le plein emploi à travers l'élargissement des opportunités de création d'emploi dans l'économie. Elles sont mises en œuvre à travers entre autres les structures de promotion de l'emploi, notamment le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) et le Fond National de l'Emploi (FNE).

En ce qui concerne le PIAASI, il a permis de financer 245 microprojets à hauteur de 379,6 millions, pour 450 emplois directs et indirects créés. Les domaines concernés sont notamment la mécanique automobile, la menuiserie, la soudure, l'habillement, l'électricité, l'électronique, la plomberie, l'agriculture, l'artisanat, la coiffure et la tannerie. Il a en outre accordé un appui financier de 100 millions au titre des facilités d'installation en auto-emploi à 55 migrants camerounais de retour de la côte méditerranéenne.

S'agissant du FNE, il a facilité : (i) l'insertion de 42 050 personnes en emplois salariés et indépendants ; (ii) le financement de 777 personnes, dont 108 dans l'agriculture et l'élevage, dans le cadre du Programme d'appuis au développement des emplois ruraux (PADER) et 660 dans le cadre du Programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des personnes vulnérables (PAIRPPEV) ; (iii) la formation de 327 personnes et la mise en stage pré-emploi de 173 jeunes, à travers le Programme emploi diplôme (PED). Par ailleurs, le FNE a mis en place le Programme d'aide au retour des immigrés camerounais (PARIC), qui a pour objectif de faciliter leur réinsertion socioprofessionnelle.

6.3.2 Formation professionnelle

En 2019, le développement de la formation professionnelle s'effectue à travers : (i) la création des établissements ; (ii) la diversification de la formation professionnelle ; (iii) l'amélioration de l'offre quantitative de formation ; (iv) l'amélioration de la qualité de la formation.

En ce qui concerne la création des établissements de formation professionnelle, 275 structures privées ont reçu leurs agréments, portant le nombre d'établissements de formation professionnelle à 1 215. L'ensemble des établissements de formation professionnelle a accueilli 41 225 apprenants contre 39 731 en 2018, soit une augmentation de 3,8%.

Dans le cadre de la diversification de la formation professionnelle, 372 jeunes ont bénéficié des bourses de formation. Parmi celle-ci, 255 bourses ont été attribuées par le Gouvernement camerounais et 117 par des pays étrangers.

S'agissant de l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, les centres de formation professionnelle d'excellence de Douala, Limbé et Sangmélima ont accueilli 374

apprenants, ce qui porte à 574 le nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées dans ces structures. Le Gouvernement a accru le nombre de places à l'examen du diplôme de qualification professionnelle dans les 55 spécialités homologuées, faisant passer le nombre de places à 3 200 contre 3 018 en 2018.

Quant à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, 6 référentiels de formation professionnelle par l'approche par compétence ont été élaborés dans les spécialités de la mécatronique, la visite technique automobile, les banques et finances, l'aquaculture, l'apiculture, la logistique et le transport maritime. Le nombre de candidats aux examens des spécialités nouvelles est passé à 2 247 après 1 820 en 2018.

6.3.3 Promotion de la protection et de la sécurité sociale

En 2019, la politique du Gouvernement dans ce domaine vise à assurer une sécurité sociale de qualité dans tous les secteurs d'activités. Elle est mise en œuvre à travers : (i) la promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; (ii) l'amélioration de la protection au travail.

6.3.3.1 Promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre

La promotion de la sécurité sociale vise la protection de l'ensemble de la population contre les risques sociaux que sont notamment la maladie, l'invalidité, la vieillesse, les accidents de travail et la déperdition. Pour y parvenir, les actions mises en œuvre ont porté notamment sur : (i) l'immatriculation au régime d'assurance volontaire de 40 associations socioprofessionnelles et de 40 mutuelles des régions du Littoral et de l'Ouest ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des promoteurs, responsables et acteurs impliqués dans la gestion des mutuelles de santé, en préparation à la mise en place de la couverture santé universelle ; (iii) la signature d'une convention entre la CNPS, les mutuelles et les associations socioprofessionnelles pour la couverture sociale de leurs membres. Cette convention favorise l'adhésion des travailleurs de l'économie informelle et rurale à la protection sociale.

En 2019, le taux de couverture sociale est de 22,7% de la population active, contre 22,5% en 2018. Cette évolution est attribuable à l'immatriculation de 45 485 nouveaux assurés obligatoires et de 18 096 nouveaux assurés volontaires.

6.3.3.2 Amélioration de la protection au travail

En 2019, la protection au travail s'est poursuivie à travers le maintien de la paix sociale au travail et l'amélioration des conditions de travail. Ces actions ont permis de réduire le nombre d'accidents de travail à 337, contre 1 318 en 2018.

Pour ce qui est du maintien de la paix sociale, les activités ont concerné entre autres : (i) l'établissement de 8 940 procès-verbaux de conciliation ; (ii) le décernement de 13 791 médailles d'honneurs du travail, en lien avec la simplification des procédures d'attribution de celles-ci ; (iii) la signature de 4 conventions collectives pour l'amélioration du cadre normatif et des conditions de travail ; (iv) la maîtrise et la levée de 92 préavis de grève et mouvements d'humeur dans le contexte du maintien de la sérénité du climat social.

Quant à l'amélioration des conditions de travail, l'accent a été mis sur la promotion des principes de santé, de sécurité et de bien être en milieu professionnel. Ce qui s'est traduit par l'exigence de la mise en place par les entreprises et établissements assujettis, des Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS). Le CHS est un organe consultatif qui joue un rôle essentiel en matière de santé et de sécurité au travail. En 2019, on dénombre 236 comités d'hygiène et de sécurité en milieu de travail créés et installés, ce qui porte le nombre de CHS à 1 500 entre 2017 et 2019. Par ailleurs, 23 agréments en médecine du travail et 93 conventions de visites et de soins ont été signés.

6.4 Urbanisme et habitat

En matière d'urbanisme et d'habitat, la politique du Gouvernement reste axée sur : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2019, les actions menées en faveur du développement de l'habitat se sont poursuivies à travers : (i) le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements ; (ii) la réalisation du volet habitat du PLANUT ; (iii) le programme de Construction des Cités Municipales (PCCM).

Dans le cadre du programme gouvernemental, la première phase de construction de 1 675 logements à Yaoundé et à Douala se poursuit. Au cours de l'année 2019, les travaux de construction de 40 logements sociaux se sont achevés à Olembé (Yaoundé), ce qui porte à 460 le nombre global de logements achevés, dont 120 à Yaoundé. Par ailleurs, les travaux d'habitabilité sur les deux sites d'Olembé (Yaoundé) et Mbanga-Bakoko (Douala) se poursuivent, avec les taux d'avancement respectifs de 85% et 75%. Il en est de même pour les travaux de construction de la cité du cinquantenaire de Douala, portant sur 450 appartements, des bureaux et des centres commerciaux.

Concernant le PLANUT, 500 logements sociaux et des infrastructures connexes dans les villes de Garoua (100), Maroua (100), Ngaoundéré (100), Bafoussam (100) et Bertoua (100) sont achevés et réceptionnés. Ce qui porte à 600 le nombre de logements sociaux réalisés dans le cadre du PLANUT.

Tableau 75: Taux d'exécution des logements sociaux du PLANUT en 2019

N°	Villes	Taux d'exécution en 2018 (%)	Taux d'exécution en 2019 (%)
1	Maroua	70	100
2	Garoua	65	100
3	Ngaoundéré	95	100
4	Bertoua	70	100
5	Ebolowa	100	100
6	Bafoussam	68	100
7	Buéa	62	62
8	Bamenda	30	30

Source : MINHDU

Le Programme de construction des cités municipales, financé conjointement par le FEICOM et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC), à travers un accord cadre de partenariat, avec les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), porte sur la construction de 592 logements sociaux dans 24 communes, pour un montant de 10 milliards. Les travaux ont démarré en 2019 et se poursuivent dans huit (08) communes.

Tableau 76 : Taux d'exécution des travaux dans les différentes communes

N°	Communes	Nombre de logements	Taux d'exécution en 2019 (%)
1	Biyouha	12	80
2	Nguibassal	13	76
3	Guider	26	29
4	Bogo	20	10,64
5	Pete-Bandjoun	35	10,57
6	Penja	35	5
7	Ngoumou	28	5
8	Ngaoundéré 1	24	2

Sources : Crédit Foncier, FEICOM

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2019, l'amélioration de l'environnement et l'assainissement du milieu urbain se sont poursuivis à travers notamment : (i) la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets solides ; (ii) l'embellissement et la sécurisation des centres urbains ; (iii) la promotion du développement social urbain ; (iv) l'amélioration de la gouvernance urbaine.

Pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, 100,4 km de linéaire de drains ont été réalisés sur les 120,4 km de linéaire prévus, pour un taux d'exécution de 90%. Les réalisations portent sur : (i) l'achèvement de 7,4 km supplémentaires des travaux du PADY 2, d'un linéaire de 14 km ; (ii) la construction de 470 ml de drain au carrefour Warda à Yaoundé ; (iii) la poursuite des travaux du drainage pluvial de Douala dont le taux d'avancement des travaux est passé de 57,5% en 2018 à 98% en 2019, sur un linéaire de 42 km. Concernant la gestion des déchets solides, la société HYSACAM, en partenariat avec 17 communes dans lesquelles elle opère, a collecté, transporté et traité 1 430 624 tonnes de déchets solides en 2019. A fin juin 2020, le tonnage collecté, transporté et traité est de 718 438 tonnes.

En ce qui concerne l'embellissement et la sécurisation des centres urbains, 27 093 m² d'espaces verts ont été aménagés et 601 points d'éclairage public placés dans 10 localités comme suit : (i) 361 points lumineux dans le cadre des ressources transférées aux communes, à raison de 40 à Kaelé, 42 à Mokolo, 106 à Batcham, 38 à Bangangté, 60 à Bazou, 43 à Mvengue et 32 à Ideneau ; (ii) 240 points lumineux, à travers le C2D, dont 100 à Garoua, 80 à Bafoussam et 60 à Bertoua.

En 2019, la promotion du développement social urbain s'est traduite par la formation de 485 jeunes aux petits métiers de la ville (production et pose des pavés) dans les Communes de Mbengwi, Bamenda 3^{ème}, Abong Mbang, Mboma, Guider, Garoua 1^{er} et Limbé 3^{ème}. Chaque commune a bénéficié de la construction et de l'équipement d'une unité de fabrication moderne de pavés. Quant à la gouvernance urbaine, le Programme national de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV) a permis de renforcer les capacités de 638 personnels de 140 communes, parmi lesquels 10 Délégués du Gouvernement, 46 maires, 41 secrétaires généraux de mairies et 551 personnels techniques.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2019, l'amélioration de la mobilité urbaine s'est poursuivie, avec notamment les travaux d'entretien, de réhabilitation et de construction des voiries urbaines.

En ce qui concerne l'entretien de la voirie urbaine, 76,5 km de voirie ont été entretenus sur les 127,5 km prévus, pour un taux de réalisation de 60%. L'entretien réalisé sur financement BIP a porté sur 49,5 km de voirie en terre et 6,6 km de voirie revêtue. Le Fonds routier a permis d'entretenir 20,4 km de voirie revêtue.

Pour ce qui est de la réhabilitation des voiries urbaines revêtues, le linéaire réalisé est de 14,9 km, dont 11 km à Yaoundé (Rond-point aéroport Yaoundé-Nsimalen-Poste Centrale- Messa-Palais de sport), 2,00 km à Barndake et 1,9 km à Garoua (Carrefour BEAC – Hôtel Benoue – CENAJES – Carrefour Mosquée).

Dans le cadre de la construction des voiries urbaines, 6,9 km de voies d'accès au stade d'Olembé ont été réalisés. Par ailleurs, d'autres travaux à l'instar de ceux de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (85% en 2018 à 90% en 2019) se poursuivent. En matière de réalisation des ouvrages d'art, les travaux ont porté sur la construction de 11 dalots, 02 ponts, 01 mur de soutènement et 01 canal.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

Le développement social repose sur la mise en place d'un système solidaire de protection sociale visant à terme le renforcement du rôle social des populations et, l'éradication de l'exclusion sociale et de toute forme de vulnérabilité.

En 2019, le Gouvernement poursuit ses activités relatives à : (i) l’assistance sociale et l’intégration socioéconomique des enfants en détresse, des inadaptés sociaux, des personnes marginales ; (ii) la promotion de la femme et de la famille ; (iii) l’encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

La priorité du Gouvernement concernant les affaires sociales est orientée vers l’inclusion sociale des Personnes Socialement Vulnérables (PSV), à travers leur autonomisation. Dans ce cadre, l’amélioration des conditions de vie des couches vulnérables s’est traduite par la mise en œuvre des activités portées entre autres sur : (i) la prévention et la protection sociale ; (ii) la promotion de la solidarité nationale et la lutte contre l’exclusion sociale.

La propagation de la COVID-19 a amené le Gouvernement à mettre en place un plan de réponse d’un montant de 6,5 milliards, pour la prise en charge des PSV. Les objectifs du plan sont entre autres de : (i) entreprendre une évaluation de l’impact socioéconomique du virus sur les ménages et les personnes vulnérables, particulièrement dans les zones de conflit ; (ii) soutenir les personnes en provenance des zones les plus touchées par la pandémie, à travers des aides en nature et des transferts d’argent ; (iii) fournir des facilités de crédit aux micro, petites et moyennes entreprises, notamment celles détenues par des femmes, des jeunes et d’autres groupes vulnérables ; (iv) assurer les paiements des pensions retraites par un système électronique de transfert.

6.5.1.1 Prévention et protection sociale

La protection sociale des Personnes Socialement Vulnérables (PSV) a été renforcée en 2019, du fait de la recrudescence de la consommation d’alcool, des drogues et autres stupéfiants, notamment par les chômeurs, élèves et étudiants. La prévention et la protection sociale se sont poursuivies entre autres avec : (i) la réhabilitation de 06 bâtiments et du « Pavillon des Brebis » dans la région de Centre ; (ii) la sécurisation de 13 enfants abandonnés dans les orphelinats ; (iii) la prise en charge psychosociale de 632 handicapés victimes de certaines pathologies et de 34 005 enfants réfugiés ; (iv) l’accompagnement psychosocial des victimes de la catastrophe de Ngouatche, de 10 405 enfants déplacés internes et de 8 005 PSV.

Au 27 août 2020, la lutte contre la propagation de la COVID-19 s’est traduite par le confinement forcée de 102 EDR dans leurs familles et le placement de 43 autres à l’Institution camerounaise de l’enfance de Bétamba.

6.5.1.2 Solidarité nationale et justice sociale

En matière de solidarité nationale et justice sociale, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions organisées autour du concept « social rentable », dont les activités concernent notamment l’assistance, l’accompagnement et l’autonomisation des PSV. Il s’est agi de : (i) la formation de 20 médiateurs sociaux en vue du changement de comportement des ruraux et citadins ; (ii) l’octroi des appuis en matériel à 702 PSV pour la réalisation des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ; (iii) l’identification de 489 nouveaux enfants de la rue et la resocialisation de 249 ; (iv) l’assistance à 116 572 PSV dans les centres techniques opérationnels ; (v) l’insertion sociale de 08 familles sinistrées de la catastrophe de Ngouatche.

6.5.2 Promotion de la femme et de la famille

La stratégie dans ce secteur vise notamment à permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et de s’assumer. Les priorités dans ce domaine concernent entre autres : (i) la promotion de la femme et du genre ; (ii) le développement de la famille et la protection des droits de l’enfant.

6.5.2.1 Promotion de la femme et du genre

En 2019, les axes d’intervention de la stratégie sont orientés vers la promotion de l’égalité et de

l'équité entre les sexes, l'encadrement de la femme et de la jeune fille et, le soutien des populations réfugiées et des déplacés internes.

En ce qui concerne la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, elle a été intensifiée avec la vulgarisation des cadres opérationnels de promotion et de protection de la femme auprès de 4 467 308 personnes. Par ailleurs, 1 987 femmes ont été prises en charge dans les centres d'accueil des femmes en détresse. Les capacités des femmes policières, gendarmes, personnels judiciaire et celles des structures d'accueil des femmes victimes des violences basées sur le genre, ont été renforcées dans le domaine de la paix et de la cohésion sociale.

S'agissant de l'encadrement de la femme et de la jeune fille, il s'est poursuivi dans le cadre du projet « d'appui aux femmes pauvres » dans les centres de promotion de la femme et de la famille. Ainsi, 27 486 femmes et jeunes filles ont été formées au montage et à la gestion des AGR. Pour améliorer les conditions de travail et de vie de la femme rurale, 839 groupes de femmes ont reçu du matériel agricole et les intrants, 92 ont contracté des microcrédits et 392 ont bénéficié d'appuis financiers pour la mise en place des AGR.

Pour ce qui est des populations réfugiées et des déplacés internes, le programme « Second Chance Education and Vocational Learning », mis à l'essai par les Nations Unies sur la période 2018-2021 dans six pays dont le Cameroun, vise à développer l'apprentissage et l'emploi spécifiques au contexte, pour autonomiser les femmes et les jeunes filles les plus défavorisées. Depuis son lancement, il a permis de former 1 267 femmes et filles et, de mettre à leur disposition des kits de démarrage notamment de couture, d'élevage et du petit commerce, ainsi que du matériel agricole et des intrants.

6.5.2.2 Promotion de la famille et protection des droits de l'enfant

Dans un contexte marqué par de nombreux facteurs qui fragilisent la cohésion et la stabilité familiale, les activités menées ont porté notamment sur : (i) l'assistance à 3 326 familles déplacées ; (ii) la formation de 2 176 veuves au montage de projets et à la création des AGR ; (iii) l'appui à la célébration collective de 2 507 mariages ; (iv) la production de 2 436 actes de naissances ; (v) la formation de 170 leaders de groupes des adolescents pour une meilleure prévention des violences, des mariages d'enfants et des comportements à risque, (vi) l'octroi des aides et secours à 2 938 familles indigentes et nécessiteuses pour un montant de 132 millions.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2019, la stratégie gouvernementale demeure axée sur la notion de « gouvernance éducative ». Elle consiste à procéder au réarmement moral des jeunes pour une gestion optimale des ressources matérielles et financières octroyées pour booster leurs activités. Les actions ont été orientées entre autres vers : (i) le développement civique et l'intégration sociale des jeunes ; (ii) la promotion économique des jeunes.

6.5.3.1 Education civique et intégration des jeunes

Le renforcement de l'éducation civique s'impose face à la montée de l'incivisme, l'immoralité et de la crise des valeurs essentielles de paix, de travail, de solidarité et de tolérance. Les actions sont orientées vers la formation et la promotion du volontariat.

En ce qui concerne la formation, 1 400 médiateurs communautaires ont été formés sur les thématiques liées à l'éducation populaire et civique, 23 moniteurs sur les mouvements d'ensemble, ainsi que 550 jeunes sur les valeurs du vivre ensemble. Par ailleurs, 29 807 personnes ont pris part aux activités de réarmement moral.

S'agissant de la promotion du volontariat, les actions menées en vue d'intéresser les jeunes aux activités d'intérêt communautaire et de volontariat ont notamment porté sur : (i) la création de 30

clubs de volontariat ; (ii) le recrutement de 766 volontaires pionniers et le déploiement de 435 d'entre eux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agropastorale.

6.5.3.2 Promotion économique des jeunes

Dans ce domaine, le Gouvernement a assuré en 2019 l'insertion économique des jeunes, à travers notamment : (i) le renforcement des compétences, l'encadrement et l'accompagnement de 91 298 jeunes, ce qui porte à 141 321 le nombre de jeunes formés dans les CMPJ, parmi lesquels 8 637 insérés dans le tissu économique ; (ii) l'aide à la création de 2 770 entreprises par les jeunes promoteurs ; (iii) la poursuite des travaux de construction de 09 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.

6.6 Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux

Les filets sociaux sont des programmes de transferts généralement non contributifs bien ciblés, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de croissance inclusive et permettent d'apporter un appui aux populations qui vivent dans la pauvreté extrême. In fine, ils devront contribuer à la mise en place d'un système national de protection sociale des populations pauvres à travers trois programmes : (i) un programme de transferts monétaires ordinaires (TMO), doté de mesures d'accompagnement ; (ii) un programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) ; (iii) un programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

En 2019, le programme TMO a permis de transférer 2,8 milliards à 19 500 ménages. Le programme THIMO a permis de réaliser 27 microprojets dans le département de la Bénoué, dont 14 à Bashéo et 13 à Dembo. Un montant de 234 millions a été transféré aux 3 000 employés qui ont pris part à ces travaux.

Tableau 77 : Liste des travaux concernés par le programme THIMO en 2019

Bashéo		Dembo	
Microprojet	Village	Microprojet	Village
1. Entretien de la route rurale Poukata – Naro (10 km)	Poukata, Naro	1. Assainissement de la ville de Dembo	Ville de Dembo
2. Entretien de la route rurale Naro – Tchikaré (10 km)	Naro ; Tchikaré	2. Entretien de deux périmètres reboisés de 7 ha et de 4 ha à Dembo	Dembo,
3. Entretien de la route rurale Ouro hamayel – Djatoumi Douane (15 km)	Ouro hamayel , Djatoumi Douane	3. Entretien de la route Djamboutou Issa – Badjeroum (7 km)	Djatoumi Carrefour, Timpil
4. Entretien de la route rurale Karewa – Badjabou (10 km)	Ouro Douane, Badjabou	4. Entretien de la route Séboré – Dembo (12 km)	Djamboutou Daledjé, Badjeroum, Laïnddé, Issa,
5. Entretien de la route rurale Daram - Rognou (07 km)	Daram, Kerzeng, Rognou	5. Assainissement dans le village Dornomou	Séboré, Dembo
6. Entretien de la route rurale Daram – Tchomé (12 km)	Daram, Tchome	6. Assainissement dans le village Mboutou	Dornomou
7. Entretien de la route rurale Daram – Gourou (07 km)	Daram, Djarengol, Gourou	7. Assainissement dans les villages Babessa et Louga	Mboutou
8. Entretien de la route rurale Dorba - Harkou	Dorba, Harkou	8. Assainissement dans les villages Baonia Djallou, Ouro Kessoum II	Babessa, Louga
9. Entretien de la route rurale Pengou – Gaou Gadourou	Pengou, Harkou	9. Assainissement dans le village Balde Danedji	Baonia Djallou, Ouro Kessoum II
10. Entretien de la route Manawassi – Lamidat Baschéo (16 km)	Manawassi, Baschéo	10. Construction de Quinze (15) biefs en pierres callées dans les villages, Sourou, Dombolé	Balde Danedji
11. Entretien du tronçon Carrefour Djabbel – Lamidat Baschéo (17 km)	Djabbel, Baschéo	11. Construction de dix (10) biefs en pierres callées dans le village You	Sourou, Dombolé, Ouro Kessoum 1, Matafalaré, Mael Barna,
12. Entretien de la route Djoungoundou – Djallou Baschéo (08 km)	Djoungoundou, Djallou Baschéo	12. Construction de huit (08) biefs en pierres callées dans le village Ouro Alkali	You
13. Assainissement dans les localités de Baschéo et Carrefour	Baschéo, Carrefour Baschéo	13. Construction de huit (08) biefs en pierres callées dans le village	Ouro Alkali, Taparé, Posso

Bashéo		Dembo	
Microprojet	Village	Microprojet	Village
Baschéo (zone 1)		Ouro Alkali	
14. Assainissement dans les localités de Baschéo et Matafalré (zone 2)	Baschéo, Matafalré		

Source : Projet filets sociaux

Pour la période 2019-2022, les programmes des filets sociaux comptent apporter un appui à 276 000 ménages choisis dans le territoire national pour des transferts de 55,9 milliards, dont 28,8 milliards par le programme TMO, 20,9 milliards par le programme TMU et 6,2 milliards par le programme THIMO.

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2020 ET PROJET DE BUDGET 2021

Le contexte dans lequel s'exécute le budget de l'exercice 2020 de l'Etat est marqué par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative suite aux effets néfastes de la pandémie de la COVID-19 sur les recettes budgétaires ; (ii) la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la COVID-19 ; (iii) l'admission du Cameroun à l'initiative des pays du G20, relative à la suspension temporaire du service de la dette pour la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre le coronavirus ; (v) la persistance des crises sécuritaires ; (vi) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'endettement intérieur, afin d'augmenter les émissions des titres publics ; (vii) la bonne tenue des opérations d'émissions de BTA et d'OTA, qui ont permis de combler les gaps de trésorerie et de continuer à financer le programme d'investissement public ; (viii) la chute des cours du pétrole en deçà du niveau des hypothèses de la loi de finances initiale ; (ix) l'organisation des élections législatives, municipales et régionales.

Certains de ces facteurs ont remis en cause les prévisions budgétaires initiales de l'année 2020, d'autres ont impacté les réalisations de l'exercice ainsi que les prévisions pour 2021.

7.1. Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire

7.1.1 Loi de finances rectificative

La pandémie de la COVID-19 a eu des effets néfastes sur les plans sanitaire, économique et social, entraînant une révision à la baisse du budget de l'Etat de 542,7 milliards, pour le ramener à 4 409 milliards. Cette révision budgétaire a été matérialisée par l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun.

S'agissant des ressources du budget général, il est prévu que :

- les recettes pétrolières baissent de 173,3 milliards, pour tenir compte de la baisse des cours du pétrole brut en deçà de 54,4 dollars le baril, retenus dans les hypothèses de la loi de finances initiale ;
- les recettes fiscales diminuent de 587,4 milliards, dont 378,2 milliards pour les impôts et taxes intérieurs et 209,2 milliards pour les recettes douanières, pour tenir compte de la baisse de l'activité économique ;
- les recettes non fiscales régressent de 8 milliards ;
- les prêts FMI et les appuis budgétaires augmentent respectivement de 45,3 milliards et de 142,7 milliards, dans le cadre des mesures de soutien des bailleurs au plan de riposte global contre la pandémie de la COVID-19 ;
- les prêts projets diminuent de 112 milliards, du fait des difficultés rencontrées par certains bailleurs ;
- les émissions de titres publics augmentent de 100 milliards et le financement bancaire de 50 milliards, pour compenser la baisse des recettes internes.

Concernant les dépenses du budget général : il est prévu que :

- les dépenses de personnel se réduisent de 30,3 milliards ;
- les dépenses de biens et services baissent de 93,8 milliards ;
- les transferts et pensions régressent de 78,5 milliards ;

- les dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les restructurations et réhabilitations) diminuent de 130 milliards ;
- les dépenses sur financement extérieur régressent de 112 milliards ;
- les intérêts sur la dette publique connaissent une hausse de 28 milliards ;
- l'amortissement de la dette extérieure baisse de 126,1 milliards.

Par ailleurs, pour mieux encadrer le financement de la riposte contre la pandémie de la COVID-19 et ses effets induits, un compte d'affectation spéciale a été créé, intitulé « Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale », en abrégé CAS COVID-19. Doté d'un budget de 180 milliards, ce CAS est approvisionné en ressources par le budget général de l'Etat, les appuis des partenaires au développement et les contributions volontaires des personnes physiques et morales.

7.1.2 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques a institutionnalisé le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), entre le Gouvernement et le Parlement, en prélude à l'examen du projet de loi de finances. Cet exercice permet aux parlementaires d'apprécier les choix des politiques publiques proposées par le Gouvernement et de susciter un débat sur les priorités de l'action publique sur le triennat à venir. L'édition 2020 du DOB s'est tenue du 07 au 10 juillet 2020 à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le débat a porté sur les orientations stratégiques retenues pour la période 2021-2023, à la lumière de la situation économique et des finances publiques à fin 2019 et au premier semestre 2020, ainsi qu'au regard des perspectives macroéconomiques sur la période 2021-2023.

Il ressort du débat entre le Gouvernement et le Parlement que la situation économique et financière à fin 2019 et au premier semestre 2020 est marquée, d'une part, par un fléchissement du niveau de recouvrement des recettes globales et, d'autre part, par une pression importante sur les dépenses, due principalement à la persistance de la crise sécuritaire et à l'accélération de la construction des infrastructures de la CAN. Par ailleurs, les restrictions d'activités imposées par la crise sanitaire de la COVID-19 et leurs effets socio-économiques négatifs ont remis en cause les perspectives macroéconomiques et budgétaires des exercices 2020 et 2021, voire 2022. La nécessité d'une riposte sanitaire, économique et sociale a entraîné la réorientation des priorités.

Ainsi, les orientations stratégiques globales qui vont inspirer les politiques publiques durant le triennat 2021-2023 sont de deux ordres, à savoir : (i) les orientations spécifiques à la riposte globale contre la pandémie de la COVID-19 ; (ii) les orientations relatives à la transformation structurelle de l'économie.

Toutefois, la consolidation budgétaire demeurera un objectif primordial et passera par un effort accru dans la mobilisation des recettes internes non pétrolières, d'une part, et la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques, d'autre part. Le déficit budgétaire global devrait passer de 4,2% du PIB en 2020 à 3,3% en 2021, 2,0% en 2022 et 0,7% en 2023. Le niveau d'endettement quant à lui serait maîtrisé autour de 45% du PIB en moyenne sur la période 2021-2023.

Encadré 1 : CAS COVID-19

La pandémie de la COVID-19 s'est déclarée en Chine en fin d'année 2019, et s'est progressivement propagée en Asie, en Europe, en Amérique et en Afrique, entraînant de nombreux décès et le confinement d'une bonne partie de la population à travers le monde. Le premier cas du COVID-19 a été détecté au Cameroun le 6 mars 2020. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en place un dispositif sanitaire pour la détection et la prise en charge gratuite de toutes les personnes atteintes par

la COVID-19. Pour limiter la propagation de la pandémie, il a pris treize (13) mesures en mars 2020, parmi lesquelles : (i) la fermeture des frontières ; (ii) la fermeture des établissements d'enseignement publics et privés ; (iii) l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes ; (iv) la fermeture des débits de boissons et des restaurants à 18 heures. Des mesures complémentaires ont par la suite été édictées, notamment le port obligatoire du masque de protection dans tous les espaces ouverts au public.

La pandémie a eu des conséquences sanitaires, économiques et sociales néfastes. Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures d'accompagnement pour soutenir les secteurs en difficulté, ainsi que les ménages les plus fragiles et les personnes vulnérables. Il s'agit notamment de : (i) l'allocation d'une enveloppe spéciale de 25 milliards pour le remboursement des crédits de TVA, en vue de soutenir la trésorerie des entreprises ; (ii) l'exonération au titre du 2^{ème} trimestre de l'impôt libératoire et des taxes communales au profit des petits commerçants ; (iii) l'augmentation du montant des allocations familiales de 2 800 à 4 500 francs; (iv) l'augmentation de 20% du niveau des anciennes pensions n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016. Ces mesures ont été appuyées par la solidarité nationale et internationale, à travers les dons des citoyens et des entreprises, ainsi que les appuis des partenaires au développement. Un plan global de riposte a été élaboré, pour bien encadrer et faciliter la réalisation des actions à mener sur le plan sanitaire, économique et social.

Afin de renforcer l'action du Gouvernement et de mieux canaliser la mobilisation et l'utilisation des ressources destinées à la lutte contre la pandémie, un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) a été créé. Il est intitulé « **Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** », et est doté d'un budget de 180 milliards.

Le CAS COVID-19 est approvisionné en ressources par :

- les versements du budget général à hauteur de 137 milliards, représentant 3% des recettes totales ;
- les contributions financières des bailleurs sous forme de dons ou de prêts à la lutte contre la COVID-19 (fonds de concours) à hauteur de 39,5 milliards, dont ; Banque mondiale (22 milliards), Partenariat Mondial pour l'Education (9 milliards), AFD (6,5 milliards), UE (2 milliards) ;
- les contributions volontaires des personnes physiques et morales à hauteur de 3,5 milliards.

S'agissant des dépenses, elles sont structurées en quatre (4) programmes déclinés ainsi qu'il suit :

- Résilience économique et financière (98,7 milliards) ;
- Renforcement du système sanitaire (58,7 milliards) ;
- Résilience sociale et approvisionnements stratégiques (14,5 milliards) ;
- Renforcement de la Recherche et de l'innovation : (8,1 milliards).

En ce qui concerne la gestion du CAS COVID-19, les intervenants sont : le Ministre chargé des finances, les autres Ministres sectoriels, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), les Points focaux CAS COVID-19 des différents départements ministériels ; le Contrôleur Financier du Circuit Allégé logé au Ministère des Finances, et le Payeur Spécialisé du CAS COVID-19 logé à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT). Le Ministre chargé des finances est l'ordonnateur principal. A ce titre, il centralise toutes les recettes et ordonne toutes les dépenses du CAS. Par le biais du décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a fixé la répartition des enveloppes budgétaires allouées aux ministères intervenant dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Sur cette base, chaque Ministre concerné fait parvenir à l'ordonnateur du CAS ses mémoires de dépenses pour prise en charge

7.2 Exécution du budget 2020

Au terme du premier semestre 2020 et comparativement à la loi de finances rectificative, le taux de réalisation des ressources est de 56,2%, dont 53,1% pour les recettes internes et 62% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 53%, dont 51,8% pour les dépenses courantes hors intérêts, 33,9% pour les dépenses d'investissement et 68,6% pour le service de la dette. Le déficit du solde primaire (base ordonnancements) est de 243,5 milliards, et celui du solde primaire non pétrolier est de 440,6 milliards.

7.2.1 Ressources budgétaires

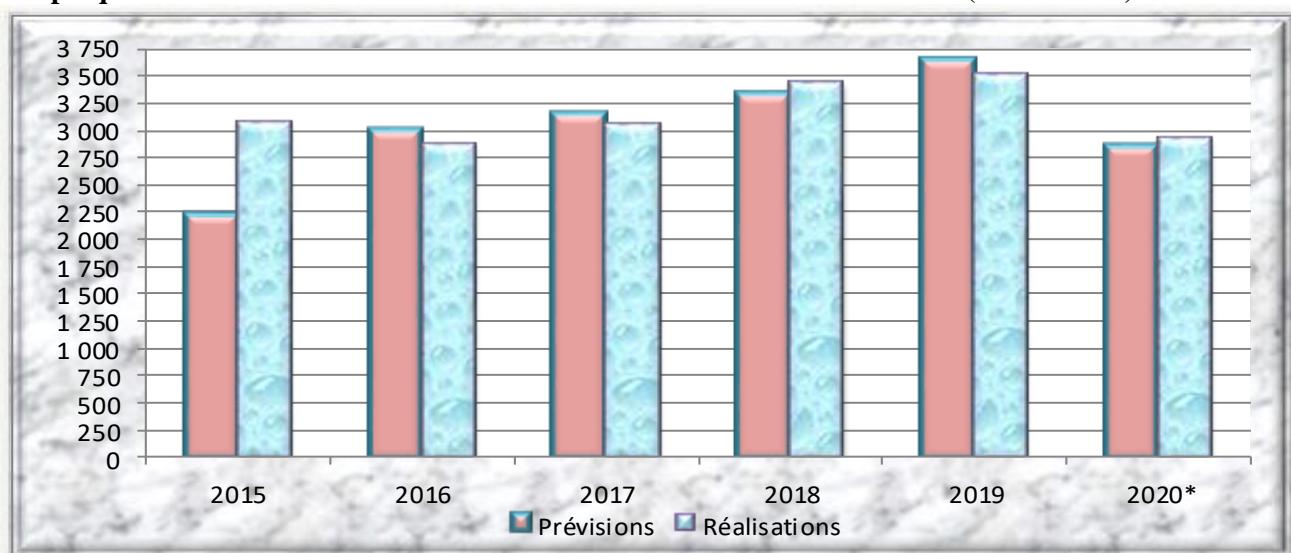
Dans le cadre du budget général de l'Etat, les ressources prévues par la loi de finances initiale de l'exercice 2020 étaient de 4 951,7 milliards, comprenant 3 617,2 milliards de recettes internes (73% du budget) et 1 334,5 milliards d'emprunts et dons (27%). La loi de finances rectificative a revu ces ressources à la baisse pour les situer à 4 409 milliards, dont 2 848,5 milliards (64,6%) de recettes internes et 1 560,5 milliards (35,4%) d'emprunts et dons.

A fin juin 2020, les ressources recouvrées s'élèvent à 2 479,8 milliards, soit un taux de réalisation de 56,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles augmentent de 434,5 milliards (+21,2%) en glissement annuel.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles se composent des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Au terme du premier semestre 2020, les recettes budgétaires internes se chiffrent à 1 512,9 milliards, soit un taux de réalisation de 53,1% par rapport aux prévisions de l'exercice. En comparaison à fin juin 2019, elles diminuent de 98,6 milliards (-6,1%), du fait principalement de la baisse des recettes pétrolières.

Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2015 à 2020 (en milliards)



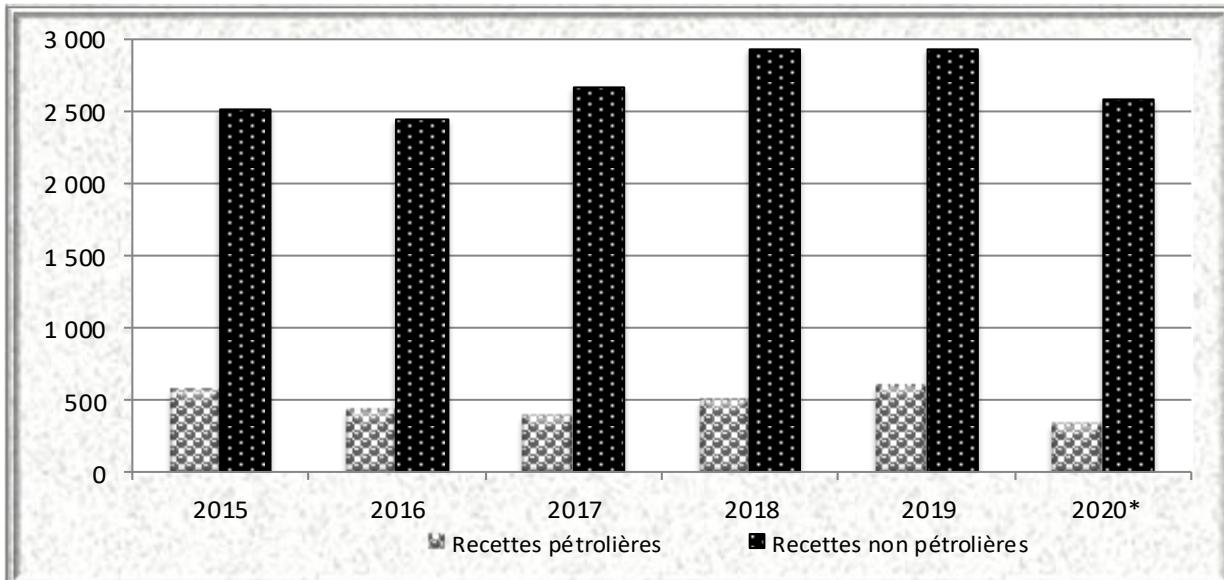
Source : MINFI

*=Estimations

7.2.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières s'élèvent à 197,1 milliards à fin juin 2020, dont 152,8 milliards de redevance SNH et 44,3 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles diminuent de 79,3 milliards (-28,7%) en glissement annuel, du fait de la chute des cours du pétrole. Leur taux de réalisation est de 73,1% par rapport à la loi de finances rectificative. Au terme de l'exercice 2020, les recettes pétrolières seraient de 328,3 milliards, en dépassement de 58,6 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative.

Graphique 24 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2015 à 2020



Source : MINFI

*=Estimations

7.2.1.1.2 Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières comprennent les recettes des impôts et taxes intérieurs, les recettes douanières et les recettes non fiscales. A fin juin 2020, les recettes recouvrées sont de 1 315,8 milliards, soit un taux de réalisation de 51% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles baissent de 19,2 milliards (-1,4%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2020, elles devraient s'établir à 2 626,5 milliards.

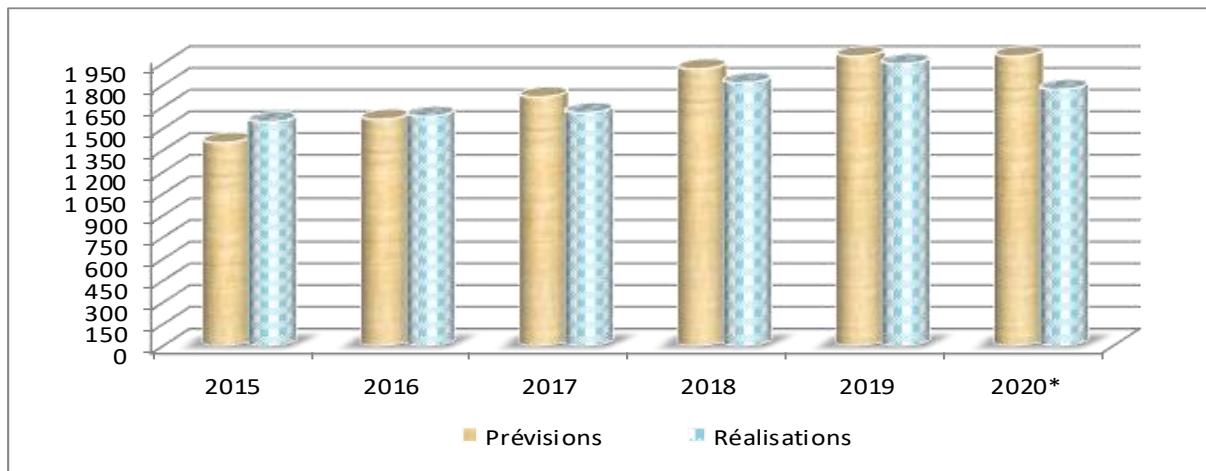
Impôts et taxes intérieurs

Au terme des six premiers mois de 2020, les recouvrements des impôts et taxes intérieurs se chiffrent à 946,3 milliards, en hausse de 45,5 milliards (+5,1%) en glissement annuel. Le taux de réalisation est de 54,9% par rapport aux prévisions annuelles.

Au niveau des principales rubriques, l'on observe les hausses des droits d'accises (+17,7 milliards), de l'impôt sur les sociétés pétrolières (+16,2 milliards), de l'IRPP (+13,2 milliards), de la TVA (+4,6 milliards) et de la TSPP (+2,9 milliards), atténuées par la diminution des droits d'enregistrement et du timbre (-4,9 milliards). Le recouvrement des impôts et taxes a été impacté par : (i) la bonne tenue des soldes annuels ; (ii) l'augmentation des recettes issues des droits d'accises suite aux réformes ; (iii) la résilience des grandes entreprises face à la COVID-19, qui se manifeste par l'amélioration de leurs versements spontanés en glissement annuel ; (iv) l'impact négatif de la COVID-19 sur les versements spontanés des PME.

A fin décembre 2020, les recettes des impôts et taxes seraient de 1 770,4 milliards, en dépassement de 45,6 milliards par rapport à la loi de finances rectificative. Toutefois, cette réalisation resterait inférieure au montant de 2 103 milliards prévu par la loi de finances initiale.

Graphique 25 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2015 à 2020 (en milliards)



Source : MINFI

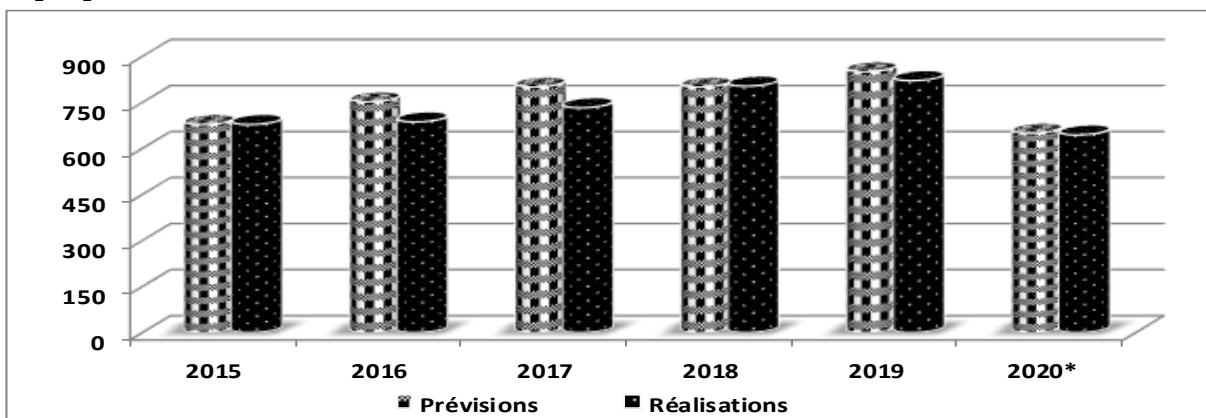
*=Estimations

Recettes douanières

A fin juin 2020, les recettes douanières recouvrées s'élèvent à 300,7 milliards, soit un taux de réalisation de 46,3% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles contiennent notamment 126,9 milliards de droits de douane et 134,2 milliards de TVA à l'importation. En comparaison à fin juin 2019, ces recettes régressent de 58,8 milliards (-16,4%).

Au 31 décembre 2020, les recettes douanières sont estimées à 652,1 milliards, en hausse de 2,1 milliards par rapport à la loi de finances rectificative. Le recouvrement des recettes douanières serait affecté par : (i) le non apurement de la dette de la SONARA et des marketeurs ; (ii) la baisse de l'activité due à la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Graphique 26 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2015 à 2020 (en milliards)



Source : MINFI

*=Estimations

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent principalement les revenus du domaine, les recettes des services, les cotisations pour la retraite, les dividendes et le droit de transit pétrolier. A la fin du premier semestre 2020, elles se situent à 68,8 milliards, soit un taux de réalisation de 33,7% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles enregistrent une baisse de 5,9 milliards (-7,9%) par rapport à la même période de l'année 2019. Au 31 décembre 2020, les recettes non fiscales devraient s'établir à 204 milliards et rester conformes aux prévisions annuelles. En outre, pour la première fois, des conférences de budgétisation des recettes non fiscales se sont tenues, entre le Ministère des Finances et les ministères sectoriels en charge de la collecte de ces recettes, dans la perspective de l'amélioration de leurs rendements.

Emprunts et dons

La loi de finances rectificative pour l'exercice 2020 prévoit les emprunts et dons à 1 560,5 milliards au titre du budget général, dont 420 milliards d'émissions de titres publics, 102 milliards de dons, 80 milliards d'emprunts bancaires et 45,3 milliards de prêts FMI. Au premier semestre 2020, les emprunts et dons s'établissent à 967 milliards, soit un taux de réalisation de 62%. Ils intègrent, entre autres, 439,1 milliards d'émissions des titres publics, 208,8 milliards de prêts projets et 180,9 milliards de prêts FMI.

S'agissant des titres publics, l'Etat a émis au cours du premier semestre 2020 un total de 439,1 milliards, dont 217,7 milliards en OTA et 221,4 milliards en BTA. Les émissions de BTA visent à combler les gaps de trésorerie. Les ressources issues des émissions d'OTA sont destinées à réaliser les projets d'infrastructures relatifs à la préparation de la CAN, la production d'eau potable, la production et le transport d'énergie, ainsi que la construction, la réhabilitation et l'aménagement de certains axes routiers. Sur la même période, les remboursements des titres publics échus, constitués uniquement de BTA, s'élèvent à 199,5 milliards, dont 196 milliards de principal et 3,5 milliards d'intérêts. La bonne tenue des émissions et le respect des échéances de remboursements traduisent la qualité de la signature de l'Etat.

Tableau 78 : Ressources budgétaires de l'exercice 2020 (en milliards, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	L.F.I. 2020	L.F.R. (a)	Réalisations au 30/06/19 (b)	Réalisations au 30/06/20 (c)	Taux de réal. au 30/06/20 (c/a) (%)	Variations	
						(c/b) (abs)	(c/b) (%)
A- RECETTES INTERNES	3 617,2	2 848,5	1611,4	1512,9	53,1	-98,6	-6,1
I-Recettes pétrolières	443,0	269,7	276,5	197,1	73,1	-79,4	-28,7
1-Redevance SNH	341,5	169,7	232,1	152,8	90,1	-79,3	-34,2
dont: Interventions directes		0,0	91,0	96,7		5,8	6,3
2- IS pétrole	101,5	100,0	44,4	44,3	44,3	-0,1	-0,3
II- Recettes non pétrolières	3174,2	2 578,8	1334,9	1315,8	51,0	-19,2	-1,4
1- Recettes Fiscales	2962,2	2 374,8	1260,2	1247,0	52,5	-13,2	-1,1
a- Recettes des impôts et taxes int.	2103,0	1 724,8	900,8	946,3	54,9	45,5	5,1
dont - IRPP	343,0	291,6	152,3	165,4	56,7	13,2	8,6
- TVA	808,1	621,6	281,1	285,7	46,0	4,6	1,6
- IS non pétrole	370,0	330,1	208,8	225,0	68,2	16,2	7,7
- Droits d'accises	220,0	186,7	101,9	119,5	64,0	17,7	17,3
- Droits d'enreg.et timbre	126,2	91,3	53,5	48,5	53,2	-4,9	-9,2
- TSPP	135,0	112,8	65,6	68,5	60,8	2,9	4,4
b- Recettes douanières	859,2	650,0	359,5	300,7	46,3	-58,8	-16,4
dont - Droit de douane/import.	359,4	276,8	152,1	126,9	45,8	-25,2	-16,6
- TVA import	402,8	295,3	163,4	134,2	45,4	-29,2	-17,9
- Droits d'accises/import.	49,9	37,1	19,7	17,1	46,0	-2,6	-13,3
- Droits de sortie	36,7	26,4	17,2	17,5	66,3	0,3	1,6
2- Recettes non fiscales	212,0	204,0	74,7	68,8	33,7	-5,9	-7,9
B- EMPRUNTS ET DONS	1334,5	1560,5	433,9	967,0	62,0	533,1	122,9
dont - Emission titres publics	320,0	420,0	129,0	439,1	104,5	310,1	240,4
- Emprunts bancaires	30,0	80,0	0,0	75,0	93,8	75,0	
- Dons	102,0	102,0	59,3	10,6	10,4	-48,7	-82,1
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 951,7	4 409,0	2045,3	2479,8	56,2	434,5	21,2

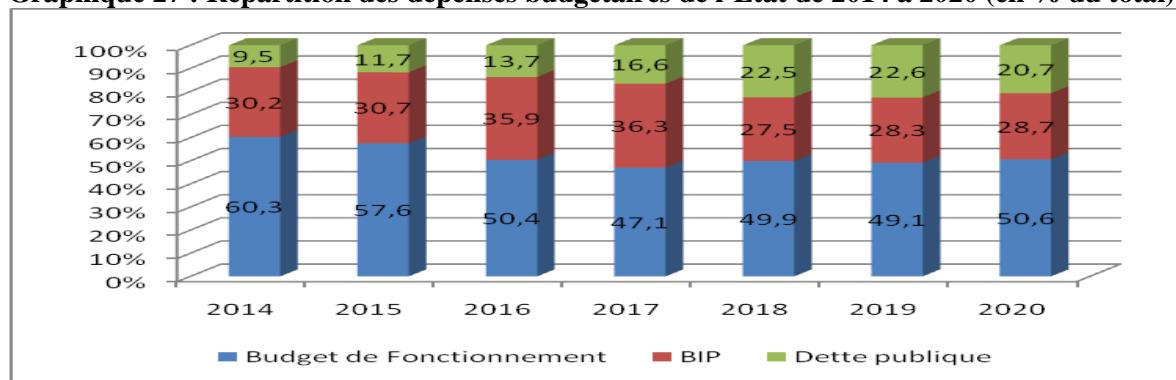
Source : MINFI/DP

7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

Les prévisions de dépenses budgétaires dans la loi de finances rectificative sont de 4 409 milliards. Elles se répartissent en 2 241 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (50,8% du total), 1 254,3 milliards de dépenses d'investissement public (28,5%) et 913,9 milliards au titre du service de la dette publique (20,7%). Bien que légèrement en baisse en proportion, la charge du service de la dette demeure élevée, avec un poids de 32,1% des recettes budgétaires internes, après 35,1% en 2019.

A fin juin 2020, les dépenses budgétaires base ordonnancements s'élèvent à 2 335,5 milliards, soit un taux d'exécution de 53% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 14,6 milliards (+0,6%).

Graphique 27 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2014 à 2020 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts ordonnancées se chiffrent à 1 160,3 milliards au premier semestre 2020, soit un taux de réalisation de 51,8% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 52,6 milliards (+4,7%), en raison notamment de la pression exercée par les dépenses sanitaires relatives à la pandémie de la COVID-19. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions.

7.2.2.1.1 Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant regroupe les dépenses de personnel et les achats de biens et services. Après la réduction induite par la loi de finances rectificative, la dotation des dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2020 est passée de 1 829,6 milliards à 1 706,8 milliards. Elle comprend 1 040,1 milliards de dépenses de personnel et 666,7 milliards d'achats de biens et services.

A fin juin 2020, les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées se chiffrent à 868,5 milliards, soit un taux d'exécution de 50,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Comparées à fin juin 2019, elles croissent de 22,8 milliards (+2,7%), essentiellement du fait de l'augmentation des dépenses de personnel qui passent de 485,3 milliards à 511,7 milliards. Les dépenses de biens et services sont de 356,7 milliards, en baisse de 3,7 milliards (-1%). Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 49,2% pour les dépenses de personnel et 53,5% pour les achats de biens et services.

7.2.2.1.2 Transferts et pensions

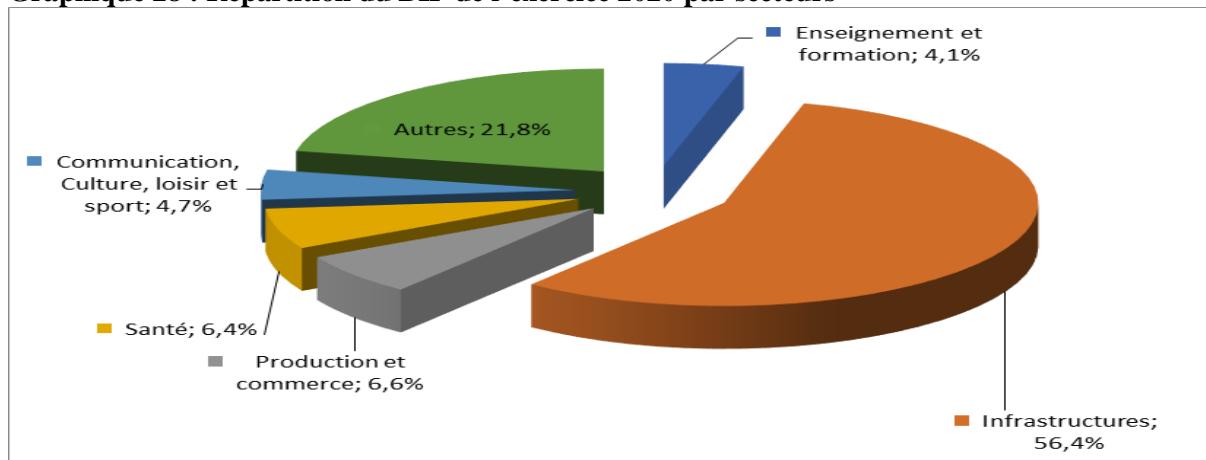
Les dotations au titre des transferts et pensions sont de 534,2 milliards, dont 311,5 milliards de subventions et 222,7 milliards pour les pensions. Au 30 juin 2020, les dépenses ordonnancées s'élèvent à 291,8 milliards, soit un taux d'exécution de 54,6% par rapport à la loi de finances

rectificative. Elles comprennent 175,6 milliards de subventions et 116,2 milliards de pensions. Les taux d'exécution sont de 56,4% pour les subventions et 52,2% pour les pensions. En glissement annuel, les transferts et pensions augmentent de 29,8 milliards (+11,4%).

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Le budget d'investissement public (BIP) baisse de 242 milliards, pour se chiffrer à 1 254,3 milliards dans la loi de finances rectificative. Il comprend 684 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 542,2 milliards d'investissement sur ressources propres et 28,1 milliards de dépenses de restructuration. Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante, avec un poids de 56,4% du BIP. Il est suivi par les secteurs sociaux (10,5%).

Graphique 28 : Répartition du BIP de l'exercice 2020 par secteurs



Source : MINFI

Au terme du premier semestre de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 424,9 milliards, soit un taux d'exécution de 33,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Par rubrique, les taux d'exécution sont de 34,9% pour les dépenses sur ressources propres, 32,1% pour celles sur financements extérieurs et 57,7% pour les dépenses de restructuration. En glissement annuel, les dépenses d'investissement public diminuent de 154,9 milliards (-26,7%), principalement du fait de la baisse des décaissements au titre des prêts projets.

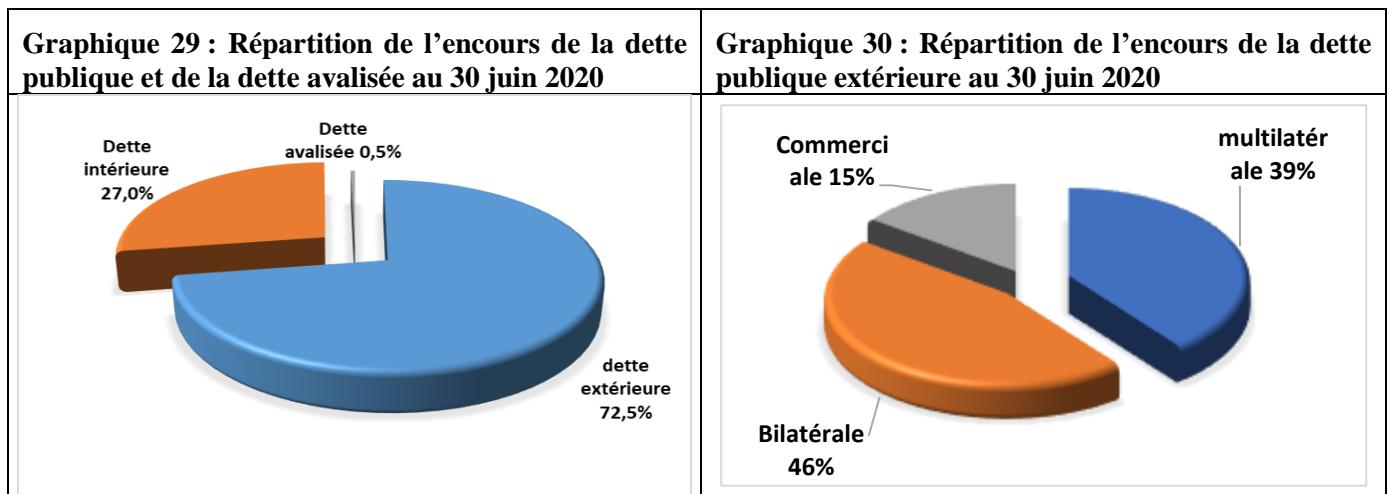
7.2.2.3 Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique dans la loi de finances rectificative est en diminution de 98,2 milliards par rapport à la loi de finances initiale et se chiffre à 913,9 milliards. Cette diminution est liée à l'admission du Cameroun à l'initiative des pays du G20 visant la suspension temporaire du service de la dette, en vue de soutenir les pays les plus défavorisés dans la lutte contre la COVID-19. Le service de la dette extérieure est de 374 milliards, dont 170 milliards pour le principal et 204 milliards d'intérêts. Le service de la dette intérieure est de 539,7 milliards, dont 345,8 milliards d'amortissement du principal et 72 milliards de remboursement de crédits de TVA.

Au terme du premier semestre 2020, le service effectif de la dette publique s'élève à 627 milliards, soit un taux d'exécution de 68,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Il s'accroît de 159,7 milliards (+34,2%) comparativement à la même période de 2019. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 201,6 milliards, dont 75,1 milliards d'intérêts et 126,5 milliards de principal. Les paiements au titre de la dette intérieure sont de 425,4 milliards et comprennent notamment 30,4 milliards d'intérêts, 310,7 milliards d'arriérés intérieurs, et 37 milliards de

remboursements des crédits de TVA. Il convient de relever que des paiements exceptionnels d'un montant de 25 milliards ont été effectués à la fin du deuxième trimestre 2020 au titre des remboursements de crédits TVA, dans le cadre du CAS relatif au plan global de riposte contre la pandémie de la COVID-19.

Au 30 juin 2020, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à 9 219 milliards (41,3% du PIB). Il est composé de 9 185 milliards de dette directe et 34 milliards de dette avalisée. L'encours de la dette publique comprend 72,5% de dette extérieure, 27% de dette intérieure et 0,5% de dette avalisée. Le stock de la dette extérieure se chiffre à 6 683 milliards, dont 2 634 milliards de dette multilatérale, 3 045 milliards de dette bilatérale et 1 003 milliards de dette commerciale. L'encours de la dette intérieure est de 2 502 milliards, dont 983 milliards de titres publics, 593 milliards de dette structurée, 577 milliards d'emprunt consolidé BEAC et 69 milliards de dette non structurée.



Sources : CAA ; MINFI

7.2.3 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme du premier semestre de l'exercice 2020, la variation des arriérés de paiement fait ressortir une réduction du stock de 44,7 milliards. Cette réduction résulte de l'accumulation de 279,6 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2020, conjuguée à des paiements de 324,3 milliards effectués sur les instances de l'exercice 2019 et les arriérés des exercices antérieurs.

Les opérations de l'Etat, reflétant les recettes et dons mobilisés et les dépenses exécutées, dégagent un solde global base ordonnancements de -354,9 milliards. Le solde primaire base ordonnancements se situe à -243,5 milliards, et le solde primaire non pétrolier s'établit à -440,6 milliards. Sur la base des prises en charge, le solde primaire se situe à -45,1 milliards, et le solde primaire non pétrolier s'établit à -242,2 milliards.

Tableau 79 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2020 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I 2020	L.F.R 2020	Exécution au 30/06/19	Exécution au 30/06/20	Taux d'exécution au 30/06/20	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b) (%)	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 443,5	2 241,0	1 107,7	1 160,3	51,8	52,6	4,7
Fonctionnement courant	1 829,6	1 706,8	845,7	868,5	50,9	22,8	2,7
Dépenses de personnel	1 070,2	1 040,1	485,3	511,7	49,2	26,5	5,5
Dépenses de Biens & Services	759,4	666,7	360,4	356,7	53,5	-3,7	-1,0
Transferts et pensions	613,9	534,2	262,0	291,8	54,6	29,8	11,4
dont - Subventions	391,2	311,5	157,0	175,6	56,4	18,5	11,8
- Pensions	222,7	222,7	105,0	116,2	52,2	11,2	10,7

RUBRIQUES	L.F.I 2020	L.F.R 2020	Exécution au 30/06/19	Exécution au 30/06/20	Taux d'exécution au 30/06/20	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b) (%)	(d/c)	(%)
II- Dépenses d'investissement	1 496,3	1 254,3	579,8	424,9	33,9	-154,9	-26,7
Sur financements extérieurs	796,0	684,0	342,8	219,4	32,1	-123,5	-36,0
Sur ressources propres	654,4	542,2	223,6	189,3	34,9	-34,4	-15,4
Dépenses de restructuration	45,9	28,1	1	16,2	57,7	2,9	21,5
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	74,5	123,4		49,0	65,8
IV- Prêts retrocédés	0,0	0,0	91,7	0,0		-91,7	-100,0
V- Service de la dette publique	1 011,9	913,7	467,3	627,0	68,6	159,7	34,2
Dette extérieure	472,2	374,0	249,4	201,6	53,9	-47,9	-19,2
- Intérêts	170,0	170,0	92,5	75,1	44,2	-17,4	-18,8
- Principal	302,2	204,0	157,0	126,5	62,0	-30,5	-19,4
Dette intérieure	539,7	539,7	217,8	425,4	78,8	207,6	95,3
- Intérêts	50,6	49,9	13,5	30,4	60,9	16,9	125,3
- amortissement du principal	417,3	345,8	57,9	47,3	13,7	-10,6	-18,3
- Remboursement crédits TVA	72,0	72,0	36,0	37,0	51,4	1,0	2,8
- Arriérés intérieurs	72,0	72,0	110,5	310,7	431,5	200,2	181,3
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 951,7	4 409	2 320,9	2 335,5	53,0	14,6	0,6

Source : MINFI

7.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles

Dans le contexte de la crise sanitaire internationale de la COVID-19, les mesures nouvelles que le Gouvernement se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale s'inscrivent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021. Elles tiennent par ailleurs compte d'un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes imposés par la pandémie du COVID-19 et notamment : la chute brutale des cours du baril de pétrole, la baisse considérable du volume des importations (+/- 20 %), la poursuite du démantèlement tarifaire lié à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) bilatéral avec l'Union Européenne, la fermeture momentanée des frontières terrestres et aériennes avec les pays voisins en particulier, l'accroissement de la dépense fiscale du fait notamment de l'augmentation du nombre de sociétés agréées au régime des incitations à l'investissement privé en République du Cameroun suivant loi n°2013/004 du 18 avril 2013, de la mise en application du Tarif préférentiel de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), etc. Elles tiennent également compte des recommandations faites par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale à la suite du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) 2020.

7.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Pour l'essentiel, les mesures nouvelles douanières visent : (i) la relance de l'activité économique à travers la mise en œuvre à la porte des mesures d'accompagnement de la politique d'import-substitution ; (ii) la mobilisation optimale des recettes de l'État à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes ; (iii) l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires, à travers la consolidation de la démarche partenariale et le renforcement de la protection des droits du contribuable ; (iv) la lutte contre la fraude douanière à travers notamment le renforcement des pouvoirs opérationnels de l'administration des douanes.

A- Mesures relatives à la relance de l'activité économique, à la sécurisation des recettes douanières et à la réduction de la dépense fiscale

En raison des mesures de confinement et de fermeture des frontières, la pandémie de la COVID-19 a révélé les risques encourus par les pays qui ont une économie extravertie. Cette situation commande impérativement la mise en œuvre diligente de mesures vigoureuses de relance économique, susceptibles d'oxygener toutes les strates de l'économie, notamment les filières les plus impactées par les conséquences de cette crise sanitaire.

Sous ce rapport, le Gouvernement se propose de réorienter certaines politiques publiques, à travers la mise en œuvre et la promotion de la politique d'import-substitution. Il s'agit d'un changement de paradigme visant le renforcement de l'offre nationale en divers produits de grande consommation. Ce changement passe par la réduction considérable des volumes des produits de grande consommation importés (riz, poisson, blé, maïs, etc.), défiscalisés en partie, qui sont source de sortie massive des capitaux et de dépendance alimentaire. Pour ce faire, le déploiement de la politique d'import-substitution doit s'accompagner d'une véritable politique de transformation profonde de l'économie visant notamment la réduction des importations des produits pour lesquels l'offre locale est abondante ou qui ont des substituts au plan national.

Pour parvenir à ce résultat, le Gouvernement se propose de procéder en deux temps :

- en premier lieu, exonérer totalement de droits et taxes de douane l'essentiel des équipements et intrants destinés à l'agriculture, à la pêche, à l'élevage et à l'industrie pharmaceutique, en vue d'encourager les investissements dans ces secteurs d'activités dans le but d'accroître la production locale ;
- en second lieu, soumettre aux droits d'accises certains biens importés qui peuvent être produits sans difficultés particulières au Cameroun, ou qui présentent des externalités négatives (hydroquinone par exemple) avec en prime l'application des mesures de contingentements ou de restrictions quantitatives, afin de réduire substantiellement leur importation, limiter la sortie des devises et booster la production locale. Sous ce rapport, les produits ci-après sont visés par ces droits d'accises à l'importation (**article sixième**) :
 - au taux général de 25 % : le mobilier et ouvrages en bois, certains produits alimentaires courants produits localement, les savons et les détergents, les cure-dents, les emballages en matières plastique et textile, les fleurs naturelles et artificielles ;
 - au taux réduit de 5 % : les gruaux de maïs, la mayonnaise, etc. ;
 - Exclusion de l'hydroquinone et des gruaux de maïs du champ des intrants éligibles à l'exonération des droits d'accises à l'importation prévue par la loi de finances pour l'exercice 2020.

Au cours des exercices budgétaires à venir, les mesures visant l'import-substitution susvisées seront accompagnées d'une suppression graduelle des exonérations douanières et fiscales qui ont eu pour conséquence le découragement des investissements locaux dans les filières concernées.

B- Mesures relatives à l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires

Au titre des mesures de soutien à l'économie avec une emphase sur l'import-substitution, à l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires, le Gouvernement propose :

- la consécration dans une loi de finances unique, des incitations douanières en faveur de l'industrie pharmaceutique et des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (**article cinquième**). Ces exonérations visent à réduire le coût d'investissement dans les facteurs de production, afin de permettre aux producteurs de mieux s'équiper, afin d'améliorer leur rendement dans un contexte où les accords commerciaux (APE, ZLECAF, etc) devraient

amplifier la concurrence entre les produits locaux et ceux importés suivant des régimes préférentiels ;

- la consécration de l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) au 01er janvier 2021(**article douzième**) ;
- un meilleur encadrement juridique des contrôles douaniers différés et a posteriori (**article septième**) à travers des précisions sur les actes de procédure, l'indication des droits et obligations respectifs des contribuables et des vérificateurs, etc. ;
- Le renforcement de la protection des droits des contribuables à travers un réaménagement des mécanismes d'exercice des voies de recours et l'institution d'une deuxième instance indépendante d'examen desdits recours (**article huitième**).
- La clarification des modalités d'annulation des déclarations en douane, en vue de combler un vide juridique du Code des Douanes CEMAC laissé à la souveraineté des Etats (**article neuvième**).

C- Mesures de lutte contre la fraude et de renforcement des capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes

Dans ce registre, il est suggéré :

- La consécration d'une procédure d'alerte d'opérations suspectes, qui constitue une passerelle en faveur des intermédiaires agréés professionnels, pour leur permettre d'informer à l'Administration des Douanes des opérations présumées à risque (**article dixième**) ;
- Le renouvellement de l'obligation de communication systématique des transactions financières avec l'étranger à la DGD au regard du nouveau Règlement CEMAC sur le change intervenu en 2019 (**article onzième**).

7.3.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Les mesures fiscales nouvelles visent l'optimisation des ressources non pétrolières tout en promouvant un environnement fiscal favorable au développement des affaires. Pour ce faire, la sécurisation de l'assiette fiscale à travers la rationalisation et la maîtrise des régimes fiscaux incitatifs est recherchée.

Article 7 B : renforcement des conditions de déductibilité des intérêts rémunérant les apports en compte courant associés.

Pour faire face au besoin de trésorerie d'une société, ses associés, actionnaires ou dirigeants peuvent lui consentir des avances en compte courant. Ces avances sont assimilées à des prêts donnant lieu à rémunération.

A l'observation, ce mode de financement de l'entreprise par les détenteurs du capital est généralement privilégié aux dépens du capital dans la mesure où les intérêts rémunérant ces avances, en plus d'être plus certains par rapport aux dividendes, sont déductibles du résultat de la société.

En l'état du dispositif actuellement en vigueur, les intérêts versés par une société à ses associés constituent des charges déductibles de son résultat imposable dans les limites d'une part, des taux des avances de la BEAC majorés de deux points, et d'autre part des seuils fixés dans le cadre du dispositif anti sous-capitalisation.

Cet encadrement a pour objet de favoriser l'accroissement des fonds propres et d'éviter que les entreprises ne déduisent de leurs bénéfices des intérêts ayant en fait le caractère de dividendes.

A l'examen cependant, les restrictions actuelles de la déductibilité des intérêts rémunérant ces avances n'ont pas permis de maîtriser l'ensemble des risques sus-rappelés, au regard notamment de la portée limitée du dispositif anti sous-capitalisation qui ne s'appliquent que sous réserve d'une participation minimale de 25% au capital.

Aussi est-il proposé de renforcer les conditions de déductibilité des intérêts rémunérant les avances consenties par les associés à travers l'exigence de libération totale du capital souscrit et l'existence d'une convention de prêt écrite et dûment enregistrée.

Article 7 C : rationalisation des conditions de déduction des pertes relatives aux avaries.

La loi de finances pour l'exercice 2016 a encadré les modalités de déductibilité des pertes consécutives aux avaries en disposant que celles-ci doivent avoir été constatées en présence d'un agent des impôts ayant au moins le grade d'inspecteur.

À l'étude, la mise en œuvre de cette mesure s'est heurtée à des difficultés d'ordre pratique.

L'exigence de la présence d'un agent des impôts ayant au moins le grade d'inspecteur s'est avérée parfois un facteur d'alourdissement de la procédure.

En outre, pour certaines entreprises industrielles notamment le secteur brassicole, les circonstances dans lesquelles ces avaries surviennent tout au long du processus de production, ne permettent pas toujours de remplir les conditions liées à la déductibilité desdites avaries. Ce qui amène très souvent l'administration fiscale à rejeter les charges y afférentes pour vice de forme.

Afin d'adapter les conditions de déductibilité des charges y afférentes à la réalité de l'exploitation, il est proposé de différencier le régime de déductibilité des pertes relatives aux avaries des entreprises de droit commun (i) de celui applicable au secteur brassicole (ii).

(i)- *Le régime de droit commun* : la déductibilité des pertes consécutives aux avaries demeure conditionnée par la constatation effective par un commissaire aux avaries en présence d'un agent de l'administration fiscale. Toutefois, pour plus de célérité dans l'instruction des demandes de validation des avaries, il est proposé l'ouverture aux agents de l'administration ayant au moins le grade de contrôleur des impôts, de la possibilité d'intervenir en cette matière.

(ii)- *Le régime particulier du secteur brassicole* : la déductibilité des pertes relatives aux avaries dans le secteur brassicole ne serait plus subordonnée à la constatation par un commissaire aux avaries en présence d'un agent des impôts. Ces pertes seraient d'office admises en déduction au taux forfaitaire de 0,5 % du volume global de la production.

Article 12 : prorogation de la période de report des déficits fiscaux au profit des établissements de crédit et des entreprises du portefeuille de l'État en restructuration.

Conformément à la législation en vigueur, le déficit subi pour une année est admis comme charge déductible de l'exercice suivant et imputé à due concurrence sur le bénéfice réalisé. Si ce bénéfice n'est pas suffisant pour que l'imputation puisse être intégralement opérée, l'excédent du déficit est reporté successivement, jusqu'à la quatrième année qui suit l'exercice déficitaire.

Cependant pour certaines entreprises, ce délai de report des déficits de quatre (04) ans s'avère largement insuffisant au regard du montant de leurs pertes enregistrées. Il en est notamment ainsi des entreprises et des banques en cours de restructuration.

Aussi, afin de permettre à ces entreprises de résorber les déficits en cause et dans l'optique d'assainir leurs bilans, il est proposé dans le cadre de la modification apportée aux dispositions de l'article 12 du CGI, de proroger de deux années supplémentaires la période de report des déficits

fiscaux, au profit des établissements de crédit et des entreprises du portefeuille de l'État en restructuration.

Article 17 bis : la réduction de deux points du taux de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'année 2021.

L'impact de la crise sur les entreprises, est variable en fonction de leur taille. En effet, alors que les grandes entreprises affichent une grande résilience, les PME semblent avoir fortement subi l'impact de cette crise.

Afin de permettre à cette catégorie d'entreprises de relancer leurs activités, il est proposé de réduire le taux d'imposition de leurs bénéfices de 02 points, soit de 30 % à 28%.

Article 43 : accroissement de la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire.

Les besoins grandissants de l'État et les difficultés rencontrées par les établissements de crédit du fait de la crise sanitaire sont de nature à limiter la capacité de financement de l'économie par ces principaux acteurs de l'écosystème financier. De ce fait, les petites et moyennes entreprises connaîtront des difficultés d'accès aux financements dont elles ont besoin.

À cet égard, l'incitation à l'épargne des ménages permettrait de soutenir et d'accompagner les agents économiques dans ce contexte de raréfaction des financements émanant de l'État et des intermédiaires financiers. Toute chose qui devrait favoriser la croissance.

Conscients du rôle de l'épargne dans la relance de la croissance économique et dans le but d'orienter les placements financiers à court terme des agents économiques vers l'épargne à long terme, il serait nécessaire de mettre en place des conditions fiscales plus favorables.

C'est à ce titre qu'il est proposé de modifier l'article 43 du CGI, afin de relever le seuil d'exonération des intérêts sur compte d'épargne de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions.

Cette mesure qui vise à promouvoir l'accroissement de la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire afin de financer l'investissement, devrait toutefois entraîner des pertes de recettes fiscales estimées à environ FCFA 1 milliard.

Articles 74, 74 bis et 82 : affirmation du principe d'une déclaration fiscale annuelle récapitulative simplifiée par contribuable.

En application des dispositions de l'article 74 du Code Général des Impôts, tous les contribuables, à l'exception de ceux ne jouissant que des revenus salariaux et/ou des capitaux mobiliers, sont tenus de souscrire une déclaration annuelle des revenus dont ils ont disposé.

Pour mémoire, l'exclusion des contribuables jouissant des revenus salariaux et/ou des capitaux mobiliers à la faveur de la loi de finances de l'exercice 2002, était motivée par le fait que ces revenus font l'objet d'un prélèvement à la source, au moment de leur mise à disposition.

À l'examen, l'exclusion de cette catégorie de contribuables du champ de l'obligation déclarative annuelle s'est avérée contreproductive à plusieurs égards. En effet, bien que disposant d'autres sources de revenus, ces contribuables ne se sentent plus obligés de souscrire une déclaration annuelle ; ce qui justifie le faible rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au Cameroun. À titre d'illustration, les recettes mobilisées au titre de l'impôt sur les revenus fonciers ont représenté en 2019 moins de 1% des recettes fiscales globales.

Bien plus, cette absence d'obligation de déclaration a fondamentalement délité le rapport des personnes physiques à l'impôt qui demeure pourtant à la base du contrat social qui les lie à l'Etat.

En limitant leurs contributions aux seuls retenues opérées à la source, les citoyens contribuables ont vu s'effriter leur sentiment de participation à la couverture des charges communes et partant leur civisme fiscal.

La modification législative proposée vise ainsi à ramener dans le champ d'application de l'obligation de déclaration l'ensemble des contribuables personnes physiques.

En plus du raffermissement de la conscience citoyenne, cette mesure devrait également permettre d'optimiser le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Au total, le régime des déclarations des personnes physiques se déclinerait ainsi qu'il suit :

- les personnes physiques, contribuables non professionnels (ceux jouissant des revenus salariaux et/ou des revenus passifs tels les dividendes) doivent souscrire leurs déclarations annuelles avant le 30 du mois de juin de chaque année. Les crédits d'impôts éventuels seront imputables sur les déclarations futures.
- les personnes physiques contribuables professionnels quant à eux souscrivent leurs déclarations fiscales annuelles au 15 mars de chaque année au même titre que les personnes morales.

Article 105 (nouveau). - renforcement du régime fiscal de promotion de l'emploi jeune.

Dans le cadre du soutien aux mesures gouvernementales en faveur de la lutte contre le chômage, il est actuellement accordé aux jeunes diplômés camerounais âgés de moins de 35 ans et recrutés dans le cadre d'un premier emploi, ou d'un stage pratique pré-emploi, une exemption des charges fiscales et patronales sur leurs salaires, à l'exception des charges sociales.

Toutefois, en l'état actuel de la législation, seuls sont éligibles à cette exemption, les jeunes recrutés au sein des entreprises relevant du régime du réel et ne bénéficiant pas d'un régime fiscal dérogatoire.

À l'étude, cet encadrement est discriminatoire et à rebours de l'objectif visé, car excluant du bénéfice du dispositif les jeunes diplômés recrutés par les entreprises autres que celles relevant du régime réel d'imposition, et celles bénéficiant d'un régime fiscal dérogatoire.

Afin d'assurer l'égalité d'accès à ce régime pour toutes les entreprises ainsi que les jeunes diplômés dans le cadre de leur premier emploi, il est proposé de l'étendre aux entreprises bénéficiaires de régimes dérogatoires ainsi qu'aux moyennes entreprises relevant d'un Centre de Gestion Agréé.

Article 108 et 109 : réduction du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées sur la place boursière de la CEMAC.

La transparence et la bonne gouvernance reconnues aux entreprises cotées sur la place boursière atténuent le risque fiscal de ces dernières. C'est ainsi que le législateur a institué un régime particulier du secteur boursier qui accorde des taux réduits d'Impôt sur les Sociétés aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la côte de la bourse.

Afin de renforcer les facilités déjà accordées à ces entreprises, il est proposé d'aménager les dispositions de l'article 108 du CGI, à travers la consécration d'un taux d'acompte et de minimum de perception de 1,5% au profit des entreprises qui ouvrent leur capital sur la place boursière de la CEMAC, en lieu et place du taux de droit commun de 2,2% applicable aux autres entreprises relevant du régime du réel.

En outre pour des besoins de simplification, ces entreprises bénéficieront d'un taux réduit unique

de l'Impôt sur les Sociétés de 25%, au lieu des taux variables allant de 20 à 28 % en fonction du niveau d'augmentation de leur capital social. Il en est de même des entreprises qui interviennent sur le marché obligataire ou qui font appel public à l'épargne.

Cette mesure vise en outre à encourager les contribuables ayant opté pour plus de transparence dans la tenue de leurs comptes en recourant au marché financier.

Enfin, dans le souci de renforcer la portée de ce régime de promotion du marché boursier en tant qu'instrument de financement de l'économie, il est proposé de le rendre pérenne en supprimant la limitation de son application sur une période de trois ans, comme c'est le cas jusqu'ici.

Article 122 : renforcement du régime fiscal de promotion du secteur agricole.

Le Cameroun s'est lancé dans une politique de substitution de la production locale aux importations (import-substitution). Cette politique qui consiste à réduire la part des importations afin de développer le potentiel local, rentre en droite ligne de la Stratégie nationale de développement du Cameroun à l'horizon 2030, laquelle devrait permettre de ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% en 2018 à environ 3% du PIB en 2030.

Sur le plan de la fiscalité interne, la mise en place d'une politique d'import-substitution implique pour notre pays, l'aménagement de dispositifs fiscaux susceptibles de garantir une offre locale suffisante.

C'est dans ce sens que le législateur a acté dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2017, un train de mesures incitatives au profit du secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage prévues à l'article 122 du CGI (exonération de la TVA des intrants, équipements et matériels, exonération des charges fiscales et patronales, exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains, exonération des droits d'enregistrement des conventions de prêts et exonération de la taxe foncière).

À l'analyse, la volonté affichée de réduction des importations de denrées alimentaires de grande consommation impose un renforcement de ce régime fiscal de promotion du secteur agricole. Aussi est-il proposé dans le cadre du présent projet, l'élargissement de la liste des exonérations de TVA aux semences, intrants et équipements agricoles jusque-là taxés.

Article 124 ter : mise en place d'un régime fiscal particulier de promotion de l'économie numérique

Les *start-ups*, jeunes entreprises qui se démarquent par un modèle d'affaires basé sur l'innovation et la mise au point d'une technologie nouvelle, s'imposent de plus en plus comme des vecteurs incontournables de la croissance économique.

Conscients de cette réalité, les Etats mettent en place des politiques de promotion des « *start up* » innovantes à travers le développement des centres d'incubation. À titre d'illustration, notre pays abrite l'un des incubateurs de startup les plus prometteurs en Afrique, la « *Silicon Mountain* » à Buea en l'occurrence. De même, les Camerounais sont des précurseurs dans ce domaine, avec les avancées notoires dans les domaines de la télémédecine.

Nonobstant les efforts notables consentis ces dernières années pour mettre en place un écosystème propice à l'éclosion des « *start up* » dans notre pays, force est de constater que notre système n'a pas jusqu'ici permis de transformer ces « jeunes pousses » en PME technologiques capables de conquérir des marchés internationaux et d'occuper une position mondiale dans leur domaine.

Au regard de ces faiblesses, il est proposé la consécration d'un régime fiscal volontariste de promotion des « *start up* » afin d'en faire un levier essentiel du développement de l'économie nationale. A cet effet, il est envisagé les facilités ci-après :

- a. En phase d'incubation qui ne peut excéder 5 ans : exonération de tous les impôts, droits, redevances et taxes pour lesquels elles sont redevables réels ou légaux.
- b. Lors de la sortie de l'incubation, pour une période de cinq (05) ans :
 - (i)- en cas de cession de la start-up: application d'un taux réduit d'Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 10% sur la plus-value de cession ;
 - (ii)- en cas d'entrée en phase d'exploitation, pour une période de cinq (05) ans :
 - exonération de la patente ;
 - exonération des droits d'enregistrement sur les actes de création, de prorogation ou d'augmentation du capital ;
 - exonération de toutes les charges fiscales et patronales sur les salaires versés à leurs employés, à l'exception des cotisations sociales ;
 - application d'un taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) de 15% ;
 - application d'un abattement de 50% de la base de calcul de l'acompte et du minimum de perception de l'Impôt sur les sociétés ;
 - application d'un taux réduit de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 5%, sur les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts servis aux investisseurs ;
 - crédit d'impôt sur le revenu de 30% des dépenses de recherche et d'innovation plafonné à cent (100) millions de FCFA.
 - (iii)- Au-delà de la cinquième année : application du régime fiscal de droit commun.

En vue d'encadrer les facilités ainsi accordées, l'éligibilité à ce régime serait réservée aux seules entreprises adhérents d'un CGA spécialisé dans l'incubation des *start-ups*.

Article 130 bis : clarification du régime de territorialité de la TVA sur les prestations de service.

En l'état actuel de la législation, les prestations de services réalisées au Cameroun non comprises dans la liste des exonérations prévues à l'article 128 du CGI sont bel et bien passibles de la TVA camerounaise, même lorsque le domicile ou le siège du redevable légal est situé en dehors des limites territoriales camerounaises.

À l'étude, cette interprétation est à rebours des dispositions de l'article 13 de la directive N°07/11-UEAC-028-CM-22 portant révision de la Directive N°1/99-CEMAC-028-CM-03 portant harmonisation des législations des États membres en matière de TVA et de droits d'accises du 19 décembre 2011, relatives aux règles de territorialité en matière de prestation de service.

Aussi, à l'effet d'arrimer notre législation interne à la norme communautaire et dans l'optique de préserver la compétitivité des entreprises camerounaises, il est proposé de clarifier le régime de la TVA sur les prestations de services en distinguant désormais suivant qu'il s'agit des prestations matérielles localisables ou des prestations immatérielles.

S'agissant des prestations dites matérielles à l'instar de la location des moyens de transport, des prestations culturelles, les services se rattachant à un immeuble, la TVA est due dans le pays où elles sont réalisées.

Pour ce qui est des prestations immatérielles (services intellectuels, cessions de droits d'auteurs, publicité, etc.), elles sont taxables au Cameroun si le preneur y est domicilié. *A contrario*, elles sont considérées comme des prestations ne rentrant pas dans le champ d'application de la TVA. Toutefois, si elles sont rendues à un preneur non assujetti à la TVA dans son pays de résidence, il est considéré comme consommateur final et partant, passibles de la TVA Camerounaise.

Articles 131 bis et 142 : suppression des droits d'accises sur les produits cosmétiques produits localement.

En l'état actuel de la législation, l'hydroquinone et les produits cosmétiques, qu'ils soient importés ou produits localement, sont passibles des droits d'accises.

À l'étude, ces impositions sont à rebours de la politique gouvernementale de promotion d'un tissu industriel local en matière de cosmétique, dans un contexte de marché dominé par les produits importés.

En effet, l'application des droits d'accises sur les produits susvisés contribue à défavoriser les producteurs locaux de la filière cosmétique à un double titre : d'abord au niveau de la production avec le renchérissement des coûts de production du fait de la taxation des intrants liés à la fabrication des produits cosmétiques. Ensuite au niveau des ventes, du fait des prix élevés à la consommation, résultat de la répercussion des droits à la production sur les prix à la consommation des produits concernés.

Or, le défaut d'aptitude de notre industrie à faire face à la concurrence étrangère demeure un facteur de dégradation de notre balance commerciale.

Afin d'y remédier et de protéger le tissu industriel local, il est proposé dans le présent projet de restreindre l'application des droits d'accises aux seuls produits cosmétiques importés. Les cosmétiques produits localement seraient dispensés dudit prélèvement.

De même, afin de réduire l'importation des produits pour lesquels l'offre locale est abondante ou qui ont des substituts au plan national, il est proposé de soumettre aux droits d'accises les produits ci-après visés par ces droits d'accises à l'importation (article sixième) :

au taux général de 25 % : le mobilier et ouvrages en bois, certains produits alimentaires courants produits localement, les savons et les détergents, les cure-dents, les emballages en matières plastique et textile, les fleurs naturelles et artificielles ;

au taux réduit 5 % : les gruaux de maïs, la mayonnaise, etc. ;

Enfin, au regard des externalités négatives de l'hydroquinone sur la santé, il proposé dans le présent article, d'asseoir les droits d'accises sur cet intrant à la porte, quand bien même il concourt à la production d'un produit fini passible du droit d'accises.

Article 147 : précisions des éléments constitutifs du numérateur du prorata de déduction en matière de TVA.

Conformément à l'article 147 du CGI, le prorata de déduction est calculé en portant au numérateur « *le montant des recettes afférentes à des opérations soumises à la TVA, y compris les exportations* ».

Ainsi les exportations des produits exonérés tel que le lait sont pris en compte au numérateur pour la détermination du prorata ci-dessus défini, entendu que l'article 147 vise de manière générale les exportations, sans autre forme de précision, y compris donc celles portant sur les produits exonérés.

Or, au sens de l'article 142 (4), le taux zéro ne s'applique qu'aux exportations de produits taxables, ce qui devrait induire l'exclusion des exportations des produits exonérés de TVA, dans le calcul du prorata de déduction en la matière.

Aussi est-il suggéré que l'article 147 soit mis en cohérence avec l'article 142 (4), en visant clairement que seules doivent être prises en compte au numérateur du prorata les « *exportations de produits taxables* ».

Article 149 : ouverture de la possibilité de remboursement des crédits de TVA aux organismes internationaux signataires d'accords avec le Cameroun.

Pour faciliter la réalisation de leurs activités au Cameroun, des organismes signent avec l'État du Cameroun, des accords en forme simplifiée qui leur octroient des facilités administratives et fiscales. Pour certains, ces accords prévoient l'exonération de la TVA au profit de ces organisations.

Or, dans le corpus législatif en vigueur, seules les missions diplomatiques ou consulaires et les organisations internationales signataires d'un accord de siège, peuvent bénéficier de l'exonération de la TVA ou du remboursement. S'agissant des autres organismes, ils doivent au préalable être reconnues d'utilité publique pour prétendre au remboursement.

Dans un souci d'alignement du régime fiscal de ces organismes sur celui des organismes à but non lucratif bénéficiaires d'une reconnaissance d'utilité publique, il est proposé de leur ouvrir également la possibilité de bénéficier du remboursement des crédits de TVA pour la quote-part de leurs dépenses professionnelles directement liées à leurs missions officielles.

Article 235 bis et 235 ter: renforcement des mesures de recouvrement de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP).

Conformément aux dispositions de l'article 233 du CGI, la TSPP est retenue à la source par la société en charge de la gestion des dépôts pétroliers (la SCDP) lors de l'enlèvement par les marketers, et par la société en charge du raffinage (SONARA) pour ses livraisons aux personnes morales ou physiques autres que les compagnies distributrices. Ces entreprises sont ainsi constituées redevables légaux de cette taxe.

Dès lors, les mesures de recouvrement forcé de la TSPP se doivent d'être initiées exclusivement à l'encontre desdites entreprises, quand bien même le redevable réel est bien connu par l'administration fiscale. Étant hors du champ des mesures de recouvrement susceptibles d'être diligentées par l'administration fiscale, certains marketers se soustraient volontairement à leurs obligations de paiement de ce prélèvement, causant ainsi des déperditions de recettes.

Afin de mettre un terme à cette situation, préjudiciable à la sécurisation des recettes, il est proposé de renforcer les mesures de recouvrement de la TSPP à travers la consécration de la possibilité d'initier les mesures de recouvrement forcé prévues par le Livre des procédures fiscales à l'encontre des marketers, redevables réels de ce prélèvement, à titre de solidarité de paiement.

Pour ce faire, les redevables légaux de cette taxe (la SONARA et la SCDP) devront transmettre au centre des impôts de rattachement du marketer dans un délai de cinq jours suivant le délai légal de paiement, la liste des compagnies distributrices reliquataires ainsi que les montants correspondants.

Dans ce même sillage, à la faveur de la modification introduite à l'article 235 bis du CGI, le non acquittement de la TSPP par les marketers dans les délais légaux, devra entraîner la suspension immédiate des enlèvements des produits pétroliers par les sociétés en charge de la gestion des produits pétroliers ou de raffinage ; cette suspension ne pouvant être levée qu'après apurement total de la dette ou l'octroi d'un moratoire de paiement dûment délivré par le Directeur Général des Impôts.

Articles 242 : réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage au profit des entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts.

La préservation de notre écosystème forestier et la gestion durable des ressources constituent les principaux axes de la politique gouvernementale en matière forestière. De même, les engagements

souscrits par notre pays en la matière rendent nécessaire l'arrimage de notre législation interne à ces standards internationaux.

Fort de ces enjeux et dans le souci d'une fiscalité tournée vers la protection de l'environnement, il est proposé dans le cadre de la présente loi, la réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage au profit des entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts.

Article 242, 243, et 247 bis : renforcement du suivi fiscal des exploitants forestiers.

L'article 247 bis du Code Général des Impôts prévoit un certain nombre d'obligations visant à garantir le paiement des impôts et taxes dûs par les exploitants forestiers. Il s'agit notamment de l'exigence de l'attestation de non redevance pour l'exportation du bois ou de la solidarité de paiement des impôts et taxes dûs par ces derniers. Toutefois, ces dispositifs se limitent exclusivement aux entreprises exportatrices.

À l'étude, le fait de n'avoir pas étendu ces obligations aux entreprises dont l'activité consiste en l'exploitation et la vente locale du bois, domaine d'action des associations paysannes et des GIC exploitant les forêts communautaires, rompt le principe d'équité fiscale et crée une passerelle pour l'évasion fiscale de ces derniers.

Pour pallier ces insuffisances, il est proposé d'étendre les obligations incombant aux entreprises qui exportent le bois à celles qui procèdent à la vente locale dudit produit.

De même, pour un meilleur rendement de la taxe d'abattage, la modification apportée au second paragraphe de l'article 242 consiste à instituer une solidarité de paiement de la taxe d'abattage entre les entreprises qui acquièrent des grumes sur le marché local et l'exploitant y compris les associations et les groupements d'intérêts communs qui exploitent les forêts communautaires.

Enfin, la modification apportée à l'article 243 vise à consacrer l'ouverture de l'option pour le paiement mensuel de la Redevance Forestière Annuelle (RFA), afin de ménager la trésorerie des entreprises forestières.

Article 244 bis : réaménagement des délais d'exigibilité de la taxe de régénération.

En l'état actuel de la réglementation, le paiement intégral de la taxe de régénération est exigé préalablement à la signature du permis d'exploitation des produits forestiers non ligneux et spéciaux et ce, en application des dispositions de l'article 87 (3) du décret N°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Au regard des montants importants exposés par les exploitants pour l'acquittement de la taxe de régénération et afin de limiter l'exploitation clandestine des ressources forestières, il est proposé de consacrer dans le présent projet le paiement de la taxe de régénération en quatre tranches aux échéances ci-après : 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Par ailleurs, la mesure vise à se conformer aux dispositions de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 et celles du régime financier de l'État et des autres entités publiques, qui prévoient que l'assiette, le taux, les modalités de recouvrement, les prélèvements obligatoires ne peuvent être établis, supprimés ou modifiés que par une loi de finances.

Article 337 : consécration de l'enregistrement gratis des conventions de rachat et de titrisation de la dette publique intérieure.

Au rang des mesures envisagées pour atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, notre pays se propose d'inciter les établissements de crédit ainsi que d'autres acteurs justifiant d'une capacité financière soutenue à racheter la dette publique intérieure. Le rachat de la dette est une

solution financière à une situation d'endettement de l'État.

En recourant à ce procédé, un établissement de crédit ou tout autre investisseur rachète les dettes dues par l'Etat aux opérateurs économiques, restaurant ainsi la liquidité de ces dernières.

Le mécanisme de rachat de la dette publique par les établissements de crédit devrait permettre à l'État de soutenir la trésorerie des entreprises par l'apurement des restes à payer. Ce soutien devrait ainsi contribuer à relancer notre système économique grippé par les effets de la crise sanitaire.

En l'état actuel de la législation, ces conventions de rachat des dettes sont passibles de droits d'enregistrement au taux proportionnel de 2%.

L'application de ce droit étant de nature à réfréner l'élan des établissements de crédit à faire recours à ce mécanisme, le présent projet propose de consacrer l'enregistrement gratis desdites conventions ainsi que les opérations de titrisation de la dette publique.

Article 543 : clarification du régime d'enregistrement des conventions assimilées aux cessions de fonds de commerce.

De doctrine constante et en respect du droit OHADA, l'administration fiscale distingue les cessions d'actions, fussent-elles massives ou totales, des cessions de fonds de commerce, et applique des taux différenciés de droits d'enregistrement, soit 2% pour les cessions d'actions et 15% pour les cessions de fonds de commerce.

Cette distinction est justifiée du point de vue du droit, dès lors que tous les éléments du fonds, notamment le nom commercial, la clientèle et l'achalandage ne sont pas souvent cédés dans le cadre d'une cession d'actions.

Toutefois, il faut reconnaître que dans les faits, au-delà de l'habillage juridique, les cessions massives ou totales d'actions masquent souvent des cessions de fonds de commerce qui échappent ainsi à l'application du taux élevé de 15% des droits d'enregistrement. Or en pratique, ces cessions concèdent au nouvel acquéreur tous les droits sur l'entité acquise.

Bien plus, ces nouvelles acquisitions s'accompagnent, le plus souvent, d'un changement de nom commercial ou d'enseigne. De même, la clientèle de l'entité cédée devient automatiquement la propriété du nouvel acquéreur, bien que non cédée juridiquement. Au final, ces cessions aboutissent aux conséquences identiques à celles des cessions de fonds de commerce.

Afin d'empêcher une exploitation abusive des dispositions du droit, il est proposé, par réalisme, que le taux de 15% soit étendu à toute convention ayant pour effet de permettre à une entité d'exercer une activité menée par un précédent titulaire, même lorsque ladite convention conclue avec ce dernier ou ses ayants cause ne s'accompagne pas d'une cession de clientèle.

Article 546 : dispense du timbre gradué des conventions de concours financiers au profit des collectivités territoriales décentralisées.

Bien qu'enregistrées gratis, les conventions de concours financiers entre les établissements publics à l'instar du FEICOM et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont passibles du droit de timbre gradué.

A l'analyse, ce droit de timbre engendre une charge fiscale non négligeable pour les CTD dont la situation financière est déjà fragile.

Aussi est-il proposé de dispenser du timbre gradué, les conventions de concours financiers au profit des CTD. Cet aménagement devrait leur permettre d'accélérer le démarrage des projets communaux en facilitant la mobilisation des financements qui leur sont accordés.

Article 589 : extension du champ d'application du droit de timbre sur la publicité aux distributions gratuites dans le cadre des campagnes de promotion commerciale.

La promotion commerciale, ensemble des techniques destinées à stimuler la demande à court terme d'un produit ou d'un service par les consommateurs à travers divers moyens à l'instar de la distribution gratuite et la réduction des prix, est devenue un domaine clé du marketing et de la publicité. En effet, cette démarche de promotion commerciale centrée sur la gratuité ou la réduction des prix mobilisent des budgets parfois supérieurs à ceux de la publicité classique.

Toutefois, bien qu'êtant une forme de publicité, cette modalité de promotion commerciale ne rentre pas en l'état actuel de la législation, dans le champ d'application du droit de timbre sur la publicité. Ce qui entraîne un manque à gagner pour les CTD qui sont bénéficiaires du produit de ce droit.

Dans l'optique d'optimisation des ressources des CTD dans le contexte actuel d'accélération de la décentralisation, il est proposé d'inclure les distributions gratuites dans le champ d'application du droit de timbre sur la publicité.

Il est enfin précisé que le droit de timbre sur la publicité au moyen des distributions gratuites est déclaré et reversé par les entreprises annonceuses auprès de leur centre des impôts de rattachement au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les distributions ont été faites.

Article 591 : relèvement du taux du droit de timbre sur la publicité des produits nocifs à la santé (tabac et alcool).

En 2006, le Cameroun a ratifié la Convention-cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte contre le tabagisme. Cette Convention prévoit en son article 6 que les États membres peuvent recourir à des mesures fiscales afin de réduire la consommation des cigarettes.

Dans ce sillage, des mesures de renforcement de la fiscalité applicable au tabac ont été instaurées, notamment la révision à la hausse du droit d'accises spécifique et ad valorem.

Dans l'optique de consolider les acquis enregistrés au plan fiscal dans le cadre de la lutte contre les produits nocifs à la santé, il est proposé une révision à la hausse du taux du droit de timbre sur la publicité portant sur le tabac et les produits alcooliques.

Jusqu'ici fixé à 10 % des charges publicitaires, ce taux devrait être porté à 15 %.

Articles 608-612 et C 118 : suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs.

Les transporteurs revendentiquent la suppression de la taxe à l'essieu au motif qu'elle ne se justifie plus depuis l'instauration du pesage routier qui assure le respect des charges utiles autorisées par les transporteurs de marchandises. Aussi, ces derniers jugent cette taxe inéquitable au regard de la pluralité des tarifs applicables et d'application difficile au vu des divergences d'interprétation sur son assiette, donnant parfois lieu à des contentieux.

Considérant ces doléances qui ne sont pas dénuées de pertinence, mais également l'option de simplification et de rationalisation de la fiscalité du secteur de transport par la réduction du nombre de prélèvement applicable, il est proposé la suppression de la taxe à l'essieu.

Dans le souci de compenser les pertes de recettes consécutives à cette suppression, il est envisagé le réajustement du taux du Droit de Timbre Automobile pour les véhicules de plus de 20 CV, de FCFA 100 000 à 150 000 FCFA.

Ce réajustement serait sans incidence sur l'équité fiscale dès lors qu'il touche exclusivement les véhicules de luxe et ceux affectés au transport de marchandises dont la charge fiscale se trouve considérablement allégée du fait de la suppression de la taxe à l'essieu.

Au plan budgétaire, il y a lieu de relever que les recettes additionnelles d'environ FCFA 1 milliard,

escomptées du relèvement du tarif du DTA sont destinées aux collectivités territoriales décentralisées.

Articles L 1 et 21 (3) : substitution de la carte de contribuable par l'attestation d'immatriculation et la consécration de sa durée illimitée.

L'élargissement de l'assiette est au cœur des priorités de l'administration fiscale. Pour qu'elle soit effective, la maîtrise du fichier des contribuables est une condition essentielle. Celle-ci passe notamment par l'identification de toute personne physique ou morale redevable d'impôt, en application des dispositions de l'article L 1 du livre des procédures fiscales.

En l'état actuel de la législation, la preuve de l'immatriculation fiscale est matérialisée par la délivrance d'une carte de contribuable dont la validité est de dix (10) ans.

Or, dans le cadre de la dématérialisation des procédures, l'administration fiscale offre désormais la possibilité à ses usagers de se faire immatriculer en ligne et d'obtenir au terme de cette procédure une attestation d'immatriculation générée instantanément par le système informatique. Cette attestation vaut carte de contribuable.

Au regard de cette évolution, il est proposé la substitution de la carte de contribuable par l'attestation d'immatriculation.

De même, l'attestation d'immatriculation ayant vocation à servir dans les opérations économiques et démarches administratives des contribuables, sa durée est désormais illimitée et pérenne. Dès lors, l'attestation d'immatriculation attribuée à un contribuable lors de sa première identification demeure valable durant toute sa vie.

Articles L 1 et L 105 ter : renforcement du dispositif de taxation des plus-values sur cessions des titres des entreprises camerounaises à l'étranger.

En application des dispositions des articles 343 et 543 (d) du Code Général des Impôts (CGI), les cessions directes ou indirectes d'actions, de parts sociales et d'obligations des sociétés commerciales ou civiles ayant leurs sièges au Cameroun ou à l'étranger sont soumises aux droits d'enregistrement au taux de 2%. Les plus-values dégagées de ces transactions sont également soumises à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et ce, depuis la loi de finances pour l'exercice 2015.

Bien que le principe d'imposition de ces opérations soit consacré dans notre législation, la mise en œuvre se heurte aux difficultés d'accès à l'information sur ces transactions du fait notamment de leur réalisation à l'étranger, très souvent à la faveur des montages juridiques complexes.

Pour une imposition effective de ces transactions portant sur des titres des sociétés camerounaises, il est proposé une modification de l'article L 1 du CGI dans l'optique d'instaurer une obligation de déclaration spontanée par l'entreprise camerounaise, de toute cession directe ou indirecte de ses titres réalisée à l'étranger.

Afin de garantir le respect de cette obligation, une amende de 100% du montant des impositions éludées est proposée en cas d'absence de déclaration desdites cessions.

Article L 7 : alignement des modalités de paiement des contribuables relevant des CDI informatisés à celles en vigueur dans les unités de gestion spécialisées.

La législation en vigueur offre aux contribuables relevant des centres divisionnaires des impôts (les petits contribuables justifiant d'un chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), la possibilité de régler leurs impôts de montant inférieur à 100 000 FCFA en espèces. Indépendamment des risques liés à la sécurisation des recettes propres à ce mode de paiement, cette situation a été acceptée vu que lesdits centres en question n'étaient pas informatisés.

Toutefois, dans le cadre de son effort de modernisation, l'administration fiscale a mis en place des

centres divisionnaires des impôts rénovés qui sont, au même titre que les unités de gestion spécialisées (centres des impôts des moyennes entreprises et la direction des grandes entreprises), informatisés.

La modification apportée à l'article L 7 du CGI vise ainsi à consacrer l'interdiction du paiement des impôts et taxes en espèces auprès du réseau fiscal et l'alignement des modalités de paiement des impôts et taxes par les contribuables relevant des CDI informatisés à celles en vigueur dans les unités de gestion spécialisées, à savoir le paiement par virement bancaire, par voie électronique ou en espèces auprès des guichets des banques.

Outre son impact sur le renforcement de la sécurisation des recettes, cette réforme devrait participer à l'amélioration du climat des affaires, notamment pour les petits contribuables.

Article L 7 : consécration du télépaiement comme mode de règlement obligatoire des impôts et taxes pour les entreprises relevant de la DGE.

En l'état actuel de la législation, les entreprises relevant du portefeuille de la direction en charge des grandes entreprises disposent de la faculté d'acquitter leurs impôts et taxes soit en ligne soit par virement bancaire ou par voie électronique.

À l'examen, bien que gage de sécurisation des recettes, le paiement par virement bancaire n'est cependant pas instantané. En général, il faut compter entre 3 et 4 jours ouvrés pour que la transaction se déroule et que le compte du trésor public soit crédité. Toute chose qui entraîne des difficultés dans l'apurement et la comptabilisation des recettes par les services fiscaux.

Par ailleurs, le paiement par virement bancaire soulève quelques soucis du point de vue du climat des affaires dans la mesure où de nombreuses informations sont exigées des contribuables lorsqu'ils souhaitent procéder au paiement de leurs impôts et taxes.

Au regard de ces difficultés liées au paiement par virement bancaire ci-dessus énumérées, l'administration fiscale, en droite ligne des réformes de modernisation de ses procédures, a mis en place un système de paiement des impôts et taxes en ligne, permettant aux contribuables en un clic, de procéder au règlement de leurs impôts et taxes sans effectuer le moindre déplacement auprès de leurs banques, ni observer un quelconque délai pour le déroulement de l'opération.

Le présent projet vise ainsi à rendre obligatoire le télépaiement pour les grandes entreprises.

Dans le même ordre d'idées, le présent projet de loi précise les implications de la réforme portant sur le télépaiement en :

Consacrant la délivrance et la notification des quittances par voie électronique, supprimant ainsi les quittances manuelles qui sont source de fraudes diverses ;

Précisant la date retenue par l'administration pour apprécier le respect du délai de paiement qui serait celle de l'inscription du montant payé au crédit du compte unique du trésor domicilié à la banque centrale.

Article L 41 bis : institution d'une dispense de contrôle fiscal au profit des entreprises justifiant une nette progression du montant de leurs versements spontanés.

En l'état actuel de la législation, les contribuables sont programmés en contrôle à l'initiative de l'administration fiscale, sous réserve du respect du délai de prescription qui est de quatre années. C'est ainsi que l'administration fiscale s'emploie à programmer en contrôle par exercice, le quart du fichier des contribuables afin d'éviter que certains exercices tombent sous le coup de la prescription.

A l'analyse, cette approche présente une limite du point de vue de l'incitation au civisme fiscal car elle ne considère pas les efforts consentis par certains contribuables qui se distinguent par leur citoyenneté.

En droite ligne de la politique de rationalisation des interventions en entreprise appliquée depuis quelques années, et dans l’optique de promotion du civisme fiscal, il est proposé d’accorder une dispense de contrôle fiscal au titre d’un exercice lorsqu’il est observé une progression d’au moins 15% des versements spontanés d’un contribuable par rapport à l’exercice précédent.

Afin d’éviter tout usage abusif du dispositif, le mécanisme proposé prévoit que la dispense de contrôle fiscal ne s’applique pas ou peut être rapportée lorsque les activités de l’administration ont révélé l’existence d’une fraude.

Article L 53 : révision de 30 à 15 jours du délai de paiement des impôts et taxes émis sur Avis de Mise en Recouvrement (AMR) consécutif à une défaillance déclarative ou de paiement.

Dans un souci d’amélioration du climat des affaires, la loi de finances pour l’exercice 2019 a prolongé de 15 à 30 jours le délai imparié au contribuable pour régler sa dette fiscale suite à un Avis de Mise en Recouvrement (AMR).

Toutefois, cette réforme n’a pas pris en compte les situations particulières pouvant donner lieu à la notification d’un AMR, notamment celles des déclarations spontanées non accompagnées de moyen de paiement ainsi que celles donnant lieu à taxation d’office. Toutes choses qui compromettent la mobilisation efficace et rapide des recettes dont l’acquittement est censé être mensuel.

Afin de corriger cette incohérence, il est proposé la révision de 30 à 15 jours du délai de paiement des impôts émis sur Avis de Mise en Recouvrement (AMR) consécutivement à une défaillance déclarative ou de paiement. Le délai de 30 jours ne devrait s’appliquer que pour les émissions suite contrôle fiscal.

Article L124 bis : consécration du dégrèvement d’office des émissions d’impôts et taxes émis de façon erronée.

Dans le but d’améliorer la qualité du service rendu au contribuable, l’administration fiscale a engagé des réformes de digitalisation de ses procédures permettant l’accomplissement en ligne des obligations de déclaration et de paiement des impôts et taxes. Dans cette dynamique, le système informatique a été paramétré afin d’émettre de façon automatique les impôts et taxes ainsi que les pénalités à l’encontre des contribuables qui n’ont pas accompli leurs obligations fiscales.

Dans une telle configuration, il n’est pas exclu que le système émette de façon erronée des impôts et taxes à l’encontre d’un contribuable. En l’état actuel de la législation, l’annulation de telles impositions émises par erreur n’est possible que dans le cadre d’une réclamation contentieuse encadrée par des conditions particulières.

Afin de simplifier la procédure d’annulation des impôts et taxes émis à la suite d’une simple erreur matérielle, il est proposé de consacrer la procédure de dégrèvement d’office dans notre législation.

Ainsi, lorsque le caractère erroné des impositions est établi, sur proposition motivée du service émetteur et après avis de la commission d’admission en non-valeur, le Directeur Général des Impôts soumet au ministre en charge des finances les projets de dégrèvement d’office.

La décision de dégrèvement signée du ministre en charge des finances tient lieu de pièce comptable pour l’apurement de la dette fiscale dans les livres de la Recette des Impôts compétente.

7.3.3 Autres Dispositions Financières

Article dix-neuvième : reconduction au titre de l’exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020.

La loi de finances 2020 a ouvert la possibilité aux débiteurs des impôts et taxes d’apurer leurs dettes fiscales par voie transactionnelle. Pour mémoire, la transaction en matière fiscale est un

accord amiable par lequel l'administration et le contribuable se font des concessions réciproques.

Cette procédure visait à assainir les bilans des contribuables et à mobiliser la part utile des arriérés fiscaux. Toutefois, le ralentissement des activités économiques induites par la crise sanitaire tout au long de l'année 2020 n'a pas permis aux contribuables de tirer pleinement profit de ce dispositif qui devrait arriver à terme le 31 décembre 2020.

Aussi, dans le cadre de l'accompagnement fiscal de la relance économique, la reconduction de cette mesure est proposée au titre de l'exercice 2021.

Pour sa mise en œuvre, les mêmes règles et procédures édictées en 2020 sont reconduites. Toutefois, dans l'optique de la rendre plus attractive pour les entreprises privées, le taux d'abattement de la transaction relative aux arriérés fiscaux non contestés est porté à 50% avec possibilité d'étalement sur 12 mois.

Au regard du caractère exceptionnel de cette mesure, il est proposé de la limiter à l'exercice 2021 et aux seuls impôts et taxes émis avant le 31 décembre 2019.

Articles 15^{ème} à 18^{ème}: allègement de la charge fiscale des entreprises affectées par la crise sanitaire.

Face aux défis causés par le coronavirus au plan économique, les autorités ont réagi vigoureusement à travers la consécration des mesures fiscales ambitieuses visant à soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire.

Alors que ces mesures ont permis de renforcer la résilience des entreprises face à cette crise, une incertitude continue de peser sur les perspectives de notre économie et l'impact de cette crise reste encore perceptible dans certains secteurs particulièrement touchés.

Aussi, dans l'optique de consolider les acquis des mesures fiscales prises au profit des entreprises affectées par la crise sanitaire, il est proposé dans le cadre de l'exercice 2021, de maintenir le cap de l'allègement des charges fiscales sur ces dernières afin de renforcer leur compétitivité. À cet égard, les mesures ci-après, évaluées à près de FCFA 40 milliards, sont envisagées :

a. Au profit de toutes les entreprises :

- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales ; ce qui leur permettraient de présenter une situation financière plus saine (**autres dispositions fiscales et financières**) ;

b. Au profit des secteurs directement affectés par la crise :

- la prorogation d'une année supplémentaire de la période de report des déficits fiscaux et des amortissements réputés différés (**article quinzième**) ;
- la consécration au titre de l'exercice 2021, de la déductibilité des moins-values sur cession de créances des entreprises en restructuration affectés par la crise (**article dix-septième**) ;
- l'enregistrement au droit fixe des cessions de créances des entreprises en restructuration affectées par la crise (**article dix-septième**) ;
- la suppression de la condition d'agrément au code des investissements pour le bénéfice de l'application du droit fixe sur la prise en charge du passif lors des opérations d'apports partiels d'actifs (**article dix-septième**) ;
- la déductibilité intégrale des dons effectués par les entreprises au profit de l'État dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19 (**article seizième**) ;

- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour afin d'améliorer le taux de fréquentation des établissements d'hébergement fortement impactés par la crise (**article dix-huitième**) ;
- l'exonération de l'impôt sur les sociétés des établissements d'hébergement classés ou non. Cette exonération emporte dispense de paiement des acomptes mensuels et du minimum de perception (**article dix-huitième**).

7.4 Projet de budget de l'exercice 2021

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2021 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : (i) une croissance réelle du PIB de 3,3% dont 3,5% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 1,5% ; (iii) un cours du baril de pétrole camerounais à 40,3 dollars (après avoir pris en compte une décote de 3,5 dollars sur le prix mondial de 43,8 dollars) et une production de 24,8 millions de barils ; (iv) une production de gaz projetée 82 milliards de scf ; (v) un prix du baril de gaz à 4,4 dollars ; (vi) un taux de change du dollar à 579,8 FCFA ; vii) un déficit du solde budgétaire (hors Dons) de 4,2% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2021 s'équilibre en ressources et en dépenses à la somme de FCFA 4 865,2 milliards dont FCFA 195,2 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), contre 4 632,7 milliards en 2020, soit une augmentation de 232,5 milliards en valeur absolue et de 5,0% en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 61,5% du budget.

7.4.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 80 : Ventilation des recettes

IMPUTATION	LIBELLE	2020	2021
	A - RECETTES PROPRES	2 848 547	3 349 700
	I - RECETTES FISCALES	2 374 847	2 743 100
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	274 526	286 280
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	330 053	340 000
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	81 639	95 000
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	54 762	63 300
730	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	912 911	1 075 607
731	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	335 886	407 384
732	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	2 399	420
733	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	12 781	13 585
735	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	10 055	12 845
736	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	290 950	351 653
737	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR	31 508	44 756
738	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	36 517	49 205
739	AUTRES IMPOTS ET TAXES NON CLASSES AILLEURS	860	3 065
	II - AUTRES RECETTES	473 700	606 600
710	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	60 183	60 183
714	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	79	79
716	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	21 623	21 623
719	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	4 200	4 200
741	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	286 700	418 000

IMPUTATION	LIBELLE	2020	2021
745	PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	39 500	41 100
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS RELEVANT DES APU	60 000	60 000
771	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 415	1 415
	B - EMPRUNTS ET DONS	1 697 500	1 470 300
150	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	215 190	300 880
151	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	390 569	218 310
152	APPUIS BUDGETAIRES	440 500	260 000
153	TIRAGES SUR EMPRUNTS A DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	49 241	184 210
161	EMISSIONS DES BONS DU TRESOR SUPERIEURS A DEUX ANS	500 000	400 000
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	102 000	106 900
	TOTAL DES RECETTES (A+B)	4 546 047	4 820 000
	FONDS DE CONCOURS	43 000	0
	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	43 700	45 200
	RECETTES TOTAL	4 632 747	4 865 200

7.4.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 2 743,1 milliards, en augmentation de 15,5%. Cette évolution est essentiellement due à l'accroissement de la TVA (+17,8%) et des *droits et taxes à l'importation* (+20,9%). Par ailleurs, les autres composantes affichent des augmentations significatives, notamment 12,7% pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés non pétrolières et 21,3% pour les *taxes sur les produits déterminés et droits d'accises* qui se situent à 407,4 milliards.

7.4.1.2. Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en augmentation de 28,1% par rapport à 2020, en raison essentiellement d'un accroissement substantiel des «revenus du secteur pétrolier» qui traditionnellement est le poste le plus important de cette rubrique. Ce poste, composé de la redevance SNH et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pétrolières, passe de 286,7 milliards en 2020 à 418,0 milliards en 2021, soit une augmentation de 45,8%. Pour ce qui est de la redevance SNH, elle augmente de 33,9% du fait de l'exportation du gaz naturel. Par contre, les droits de passage du pipeline baissent de 11,1%. S'agissant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pétrolières, il diminue de 17,3% pour se situer à 124 milliards.

7.4.1.3. Emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 1 470,3 milliards contre 1 697,5 milliards en 2020, soit une diminution de 13,4%. Elles comprennent 585 milliards de prêts et 106,9 milliards de dons (incluant 45,5 milliards au titre du C2D). A ces deux rubriques, s'ajoutent 350 milliards au titre de l'émission des obligations par l'Etat, 30 milliards provenant du financement bancaire et 20 milliards de prêts nets.

Exceptionnellement, depuis l'année 2020, les CAS notamment celui dédié au financement de la lutte contre la COVID-19 et ses répercussions économiques et sociales bénéficient d'un prélèvement des recettes de l'Etat. Le CAS dédié à la lutte contre la COVID-19 passe de 180 milliards en 2020 à 150 milliards en 2021 afin de permettre non seulement la prise en compte de la lutte contre la pandémie, mais aussi le Plan de soutien à la production des produits de consommation de masse. A ce prélèvement, il faut ajouter les recettes des autres CAS qui passent de 43,7 milliards à 45,2 milliards. Par conséquent, les recettes de tous les CAS en 2020 passent de 223,7 milliards à 195,2 milliards en 2021, soit une diminution de 28,5 milliards en valeur absolue et de -12,7% en valeur relative.

7.4.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2021. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence de lutte contre la COVID-19 et ses répercussions économiques et sociales, d'honorer les charges récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'honorer les obligations d'endettement et, de mener à bien les projets en conformité avec la stratégie nationale de développement, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance, le Plan Triennal Spécial jeunes et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations de football 2022.

Tableau 81 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2020	2021	Variations	
			%	Absolue
BUDGET GENERAL				
Dépenses de personnel	1 040,1	1 069,8	2,9%	29,7
Achats de biens et services	663,3	736,9	11,1%	73,6
Transferts et subventions	537,6	528,8	-1,6%	-8,8
Dépenses en capital	1 254,3	1 352,0	7,8%	97,7
Dette publique	913,7	982,5	7,5%	68,8
TOTAL	4 409,0	4 670,0	5,9%	261
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE				
Fonds CAS Covid-19	180	100	-44,4%	-80,0
Fonds de relance de la Production locale des produits de consommation de masse		50		50
Autres CAS	43,7	45,2	3,4%	1,5
TOTAL	223,7	195,2	-12,7%	-28,5
TOTAL GENERAL	4 632,7	4 865,2	5,0%	232,5

7.4.2.1. Dépense de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 29,7 milliards. Cet accroissement est à mettre en relief avec la prise en charge de nouveaux enseignants sortis des Ecoles Normales Supérieures, des élèves sortis des autres grandes écoles, ainsi que les recrutements annoncés dans les forces armées et la police.

7.4.2.2. Achat de biens et services

Les achats de biens et services, destinés au fonctionnement des administrations, connaissent une augmentation de 73,6 milliards, soit 11,1%. Cette augmentation s'explique par le besoin de financement pour la mise en place des régions, les dépenses de sécurité, et les charges récurrentes suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années. Toutefois, les hautes directives du Chef de l'Etat prescrivant la poursuite de la réduction du train de vie de l'Etat, ont été implémentées à travers un choix rationnel des activités à mettre à œuvre et une évaluation rigoureuse de leur coût.

7.4.2.3. Transferts et subventions

Afin d'entreprendre les opérations de transferts aux Etablissements Publics et aux autres organismes publics, de prendre en charge les pensions et de respecter les engagements de contribution aux organismes internationaux, l'Etat dispose pour l'année 2021 d'une enveloppe de 528,8 milliards, en diminution de -1,6% soit -8,8 milliards par rapport à l'année précédente. Néanmoins, cette enveloppe a permis non seulement la budgétisation à un niveau réaliste des

pensions dont le montant est sans cesse en augmentation mais, aussi la prise en charge des Etablissements Publics qui ne bénéficiaient pas jusque là d'une inscription budgétaire au titre de subventions.

7.4.2.4. Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital s'élèvent à 1 352,0 milliards contre 1 254,3 milliards en 2020, soit une augmentation de 7,8% en valeur relative et 97,7 milliards en valeur absolue. Cet accroissement est en droite ligne avec l'option du Gouvernement d'augmenter chaque année les dépenses en capital d'au moins 1% du PIB. La répartition des dépenses en capital est la suivante : (i) 1 317,1 milliards d'opérations de développement dont 733,8 milliards sur financements extérieurs et 95,1 milliards pour les interventions en investissements ; (ii) 15 milliards pour les réhabilitations ; (iii) 20 milliards pour les participations. Il convient de préciser que les dépenses en capital liées à la mise en œuvre du plan d'urgence s'élèvent à 260,0 milliards.

7.4.2.5. Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2021 est en augmentation de 7,5% et se chiffre à 982,5 milliards. Il se répartit ainsi qu'il suit : (i) 491,0 milliards pour la dette extérieure contre 374,0 milliards en 2020 ; (ii) 491,4 milliards pour la dette intérieure contre 539,7 milliards l'exercice précédent.

7.4.2.6. Les dépenses des Comptes d'Affectation spéciale

Les dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale se chiffrent à 195,2 milliards en 2021, soit une diminution de 28,5 milliards en valeur absolue et de -12,7% en valeur relative. Cette diminution s'explique par la baisse de 44,4% des dépenses du CAS Covid-19 qui passent de 180 milliards en 2020 à 100 milliards en 2021. Il est important de souligner qu'un fonds de relance de la production locale des produits de consommation de masse a été mis sur pied, en support à la politique d'import-substitution, avec un montant plafonné à 50 milliards pour l'année 2021. Quant aux autres Comptes d'Affectation, leurs dépenses augmentent de 3,4%, passant de 43,7 milliards en 2020 à 45,2 milliards en 2021.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit.

Tableau 82 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2021 (en millions)

CHAPITRES	LIBELLES	2020	2021
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	38 322	40 602
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	5 299	5 931
03	ASSEMBLEE NATIONALE	20 682	24 682
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	15 411	17 676
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 591	1 591
06	RELATIONS EXTERIEURES	27 923	30 800
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	28 697	34 785
08	JUSTICE	57 489	60 549
09	COUR SUPREME	3 957	4 130
10	MARCHES PUBLICS	14 270	14 485
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	3 922	5 195
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	95 696	87 175
13	DEFENSE	226 333	245 913
14	CULTURE	3 895	4 727
15	EDUCATION DE BASE	226 015	232 742

CHAPITRES	LIBLES	2020	2021
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	62 061	42 317
17	COMMUNICATION	3 189	4 618
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	57 136	57 545
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	7 600	8 691
20	FINANCES	51 549	56 950
21	COMMERCE	6 786	7 496
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51 176	51 248
23	TOURISME ET LOISIRS	9 079	8 901
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	392 366	386 954
26	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	22 750	20 234
27	DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	42 535	46 088
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE ET DEV DURABLE	6 055	6 391
29	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	8 237	9 496
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	72 652	86 956
31	ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES	29 146	41 532
32	EAU ET ENERGIE	222 845	226 084
33	FORETS ET FAUNE	14 407	15 950
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	19 007	19 013
36	TRAVAUX PUBLICS	397 752	464 842
37	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	14 546	18 158
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	112 018	124 843
39	ECONOMIE SOCIAL ET ARTISANAT	8 819	10 001
40	SANTE PUBLIQUE	188 815	197 122
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	5 085	5 492
42	AFFAIRES SOCIALES	9 798	10 549
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	7 349	7 852
45	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	24 896	21 496
46	TRANSPORTS	10 713	47 944
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	3 966	3 466
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3 102	3 744
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	9 332	11 332
51	ELECTIONS CAMEROON	10 683	11 083
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	703	1 246
53	SENAT	15 162	15 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 920	2 980
95	REPORTS DE CREDITS	8 000	7 000
	TOTAL CHAPITRES ET ORGANISMES	2 681 736	2 871 758
	dont DEPENSES COURANTES (i)	1 547 771	1 649 846
	dont DEPENSES EN CAPITAL	1 133 965	1 221 912
55	PENSIONS	222 686	240 000
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	197 742	142 271

CHAPITRES	LIBELLES	2020	2021
65	DEPENSES COMMUNES	272 818	303 453
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT (ii)	693 246	685 724
	TOTAL DEPENSES COURANTES (i) + (ii) [A]	3 374 982	3 557 482
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	374 000	491 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	539 720	491 430
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE [B]	913 720	982 430
	DEPENSES EN CAPITAL CHAPITRES ET ORGANISMES	1 133 965	1 649 846
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	684 000	733 800
92	PARTICIPATIONS	19 288	20 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	8 824	15 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	92 233	95 088
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL [C]	1 254 300	1 352 000
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT [A]+[B]+[C]	4 409 047	4 670 000

CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2020-2023

Les perspectives macroéconomiques dépendront de nombreux paramètres, entre autres : (i) l'ampleur et la durée de la pandémie de la COVID-19 ; (ii) l'évolution des cours des matières premières et de la demande mondiale ; (iii) l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement pour préserver les emplois et relancer l'activité économique. Ces incertitudes planeront à la fois sur l'économie mondiale et sur l'économie nationale.

8.1. Environnement économique international

Profondément marquée par la crise de la COVID-19, l'économie mondiale sort progressivement du gouffre dans lequel elle s'est enfoncée lors du « Grand Confinement » d'avril 2020. Du fait de la peur d'une nouvelle vague de contaminations, de nombreux pays ont ralenti leur réouverture et certains rétablissent des confinements afin de protéger les populations à risque. Tenant compte de cette situation, les projections révisées de la croissance mondiale en octobre 2020 par le FMI tablent sur une contraction de 4,4 % en 2020, puis un rebond à 5,2 % en 2021. Ce rebond devrait cependant être inégal selon les régions et les groupes de pays.

Pour le groupe des pays avancés, les projections anticipent un taux de croissance de -5,8% en 2020 et +3,9% en 2021. Malgré cette reprise, le PIB en 2021 de ce groupe serait environ de 2% en dessous de son niveau de 2019. Les États-Unis devraient voir leur économie se contracter de 4,3%, avant de renouer avec une croissance de 3,1% en 2021. Pour la zone euro, il est prévu une contraction plus profonde, de 8,3% en 2020, en raison d'un fléchissement plus marqué au premier semestre, puis un regain de croissance de 5,2% en 2021.

Pour les pays émergents et les pays en développement, les prévisions tablent sur une croissance de -3,3% en 2020, et 6% en 2021. Il convient de noter que dans ce groupe, la Chine présente les meilleures perspectives : son économie devrait croître de 1,9% en 2020 et 8,2 % en 2021. Après la réouverture de la majorité du pays début avril, l'activité est retournée à la normale plus vite que prévu grâce à un fort appui des politiques publiques et à une bonne tenue des exportations. Pour de nombreux pays émergents et pays en développement, les perspectives demeurent précaires. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, entre autres, le fait que la pandémie continue de se propager, submergeant les systèmes de santé ; le poids important dans la structure des économies des secteurs durement touchés à l'instar du tourisme ; et une plus grande dépendance à l'égard des sources de financement extérieures, telles que les envois de fonds.

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, l'activité devrait subir une régression de 3,0% en 2020, son plus mauvais résultat jamais observé. Les pays tributaires du tourisme sont les plus impactés par la crise. Les pays exportateurs de pétrole, également touchés, enregistreraient une contraction moyenne de 4,0% en 2020, tandis que les pays exportateurs de produits de base hors pétrole devraient subir une régression de 4,6 %. En 2021, la croissance de cette zone devrait se situer à 3,1%. Cependant, de nombreux pays ne pourront pas retrouver avant 2022–2024, leurs niveaux de production de 2019. Dans certains des principaux pays de la région (Afrique du Sud, Angola, Nigéria), le PIB réel ne renouera pas avec les niveaux antérieurs à la crise avant 2023 ou 2024. Les projections pour 2021 se basent sur une embellie des exportations et des cours des produits de base, sur fond de reprise de l'économie mondiale. Il est par ailleurs prévu un redressement de : (i) la consommation, en liaison avec la poursuite de l'assouplissement des mesures de confinement ; (ii) l'investissement privé, avec un retour des IDE. Sur le plan sanitaire, il est supposé que, pour la plupart des pays, certaines mesures de distanciation physique (obligatoires ou facultatives) seront maintenues en 2021, mais s'atténueront progressivement vers la fin 2022, la couverture vaccinale et les traitements s'améliorant, et les contaminations locales redevenant peu nombreuses.

En Afrique du Sud, l'économie subira une contraction de 8,0% en 2020, principalement sous l'effet des mesures d'endiguement. L'investissement, les exportations et la consommation privée devraient reculer, ce qui sera en partie compensé par une baisse des importations. La production se redressera modestement en 2021, avec une croissance de 3,0% et conservera sa dynamique par la suite, la confiance des chefs d'entreprise étant sensible aux réformes génératrices de croissance.

Au Nigéria, l'économie subira une contraction de 4,3% en 2020 en raison de la faiblesse des cours du pétrole, de la réduction de la production en vertu de l'accord conclu par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les autres grands producteurs de pétrole (OPEP+) et du recul de la demande intérieure imputable au confinement. D'après les projections, la croissance se redressera pour atteindre 1,7 % en 2021, en réaction à la remontée des cours du pétrole et à la hausse de la production de l'or noir.

En Angola, la crise a accentué la vulnérabilité existante. Selon les projections, le PIB réel devrait diminuer pour une cinquième année consécutive. L'économie subira une contraction de 4,0% en 2020, compte tenu de la baisse de la production et des cours du pétrole, du durcissement des conditions de crédit ainsi que du repli de l'activité industrielle et commerciale. Une remontée des cours du pétrole et les mesures de soutien des pouvoirs publics favoriseront un redressement de l'économie à court terme, la croissance redevenant positive en 2021, à 3,2%.

Concernant l'inflation, elle devrait être de 0,8% en 2020 et 1,6% en 2021 dans le groupe des pays avancés. En 2020, le taux d'inflation est estimé à 5% et est projeté à 4,7% en 2021 dans le groupe des pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, l'inflation moyenne, qui a reculé après avoir atteint un pic à deux chiffres en 2017, devrait monter de 8,5 % en 2019 à 10,6% en 2020 selon les projections, en grande partie sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires.

Tableau 83 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2019	2020*	2021**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	2,8	-4,4	5,2
Etats-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
Afrique subsaharienne	3,2	-3	3,1
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
CEMAC	2,1	-3,1	3,4
Inflation (en %)			
Economie mondiale			
Etats-Unis	1,8	1,5	2,8
Zone euro	1,2	0,4	0,9
Japon	0,5	-0,1	0,3
Chine	2,9	2,9	2,7
Inde	4,8	4,9	3,7
Afrique subsaharienne	8,5	10,6	7,9
Nigéria	11,4	12,9	12,7
Afrique du Sud	4,1	3,3	3,9
CEMAC	2,0	2,6	2,7

Source : FMI/BEAC * Estimations ** Prévisions

A moyen terme, le FMI que la croissance ne rattraperait que partiellement la trajectoire de l'activité initialement prévue (avant la pandémie) pour la période 2020–25, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement. Les perspectives moroses de croissance à

moyen terme se conjuguent à une forte hausse attendue de l'encours de dette souveraine. Les révisions à la baisse du potentiel de production impliquent que la matière imposable serait à moyen terme de moindre ampleur que celui initialement prévu, accentuant ainsi les difficultés à assurer le service de la dette.

Les perspectives actuelles sont empreintes de nombreuses incertitudes. De nouvelles vagues de contaminations pourraient torpiller la reprise. En cas d'accélération de la pandémie ou de nouvelles vagues de contamination, des mesures d'endiguement plus durables pourraient s'avérer nécessaires. Elles auraient un impact direct et immédiat sur l'activité économique ainsi que des effets plus indirects sur la confiance et sur le comportement (en imposant une redistribution coûteuse des ressources). Les projections de référence supposent que les mesures de distanciation physique se maintiendront jusqu'en 2021, mais qu'elles s'atténueront ensuite à mesure que la couverture vaccinale s'élargira et que les traitements s'amélioreront. Il est supposé que la transmission locale soit ramenée partout à de faibles niveaux d'ici la fin 2022. Les projections à moyen terme supposent également que les pays subiront des séquelles durables en raison de l'ampleur de la récession et des mutations structurelles qui s'imposent, entraînant des effets persistants sur le potentiel de production. Au nombre de ces effets, on peut citer les coûts d'ajustement et les incidences sur la productivité pour les entreprises survivantes qui doivent améliorer la sécurité du lieu de travail ; l'amplification du choc par le biais de faillites d'entreprises ; la coûteuse réaffectation des ressources entre secteurs ; et des travailleurs découragés qui se retireront de la population active. Ces séquelles devraient exacerber les forces qui tiraient la croissance de la productivité à la baisse dans de nombreux pays au cours des années précédant la pandémie : une accumulation de capital physique freinée par la croissance relativement faible de l'investissement, des améliorations du capital humain devenues plus modestes, et des gains d'efficience tardant à se réaliser lors de l'intégration des avancées technologiques avec les facteurs de production.

Une pandémie de plus longue durée pourrait aussi provoquer un durcissement brutal des conditions de liquidité. Les marchés financiers pourraient réévaluer le prix des actifs risqués, ce qui mettrait au jour l'actuelle vulnérabilité liée à la dette et affaiblirait les banques et intermédiaires non bancaires. **Les difficultés de financement pourraient ensuite toucher les administrations publiques vulnérables en Afrique, ce qui entraînerait des tensions sur la viabilité de la dette et des défaillances, des sorties de capitaux, des pressions de dépréciation et, dans certains cas, une inflation élevée.**

Les principaux risques intérieurs englobent une aggravation des inégalités socioéconomiques et de l'instabilité politique préexistantes, qui nuirait à la confiance et empêcherait une formulation efficace de la politique économique. Dans ce contexte, plusieurs pays organiseront des élections au cours de l'année à venir alors qu'ils disposent d'un espace budgétaire restreint, ce qui accroît le risque de dérapages. D'autres pays sont, quant à eux, confrontés à d'épineux problèmes sécuritaires et politiques (Mali). La région reste aussi exposée à des chocs climatiques, tels que des inondations et des sécheresses.

Lorsque la crise sanitaire perdra de son intensité, il faudra faire de nouveaux arbitrages difficiles pour rétablir la croissance et la stabilité. **À plus long terme, les dirigeants qui ambitionnent de relancer leur économie disposeront de ressources moins abondantes et devront probablement opérer des choix difficiles.** En effet, en l'absence d'un surcroît d'aide massif, de nombreux pays peineront à simplement préserver la stabilité macroéconomique tout en répondant aussi aux besoins essentiels de leur population. La politique budgétaire devra, par exemple, trouver un compromis entre le besoin immédiat de relancer l'économie et l'impératif de viabilité de la dette. La politique monétaire devra, quant à elle, trouver un équilibre entre la nécessité de soutenir la croissance et l'impératif de stabilité extérieure et de crédibilité à plus long terme. La

réglementation et la surveillance financières devront permettre d'assouvir les besoins immédiats des banques et entreprises touchées par la crise, sans mettre en péril la capacité du système financier à appuyer la croissance à plus long terme. Ces efforts devront aussi être mis en regard de la nécessité de préserver la stabilité sociale tout en préparant le terrain à une croissance durable et inclusive à long terme.

8.2 Evolution de l'économie nationale en 2020

En 2020, l'activité économique se déroule dans un environnement marqué au plan international par la récession d'une ampleur inédite. Au plan national, plusieurs contraintes pèsent sur l'activité économique, notamment les crises sécuritaires et les effets de la pandémie de la COVID-19.

L'activité économique devrait se contracter à -2,6%, et ce pour la première fois depuis près trois décennies. Ce repli est lié aux conséquences négatives de la pandémie de la COVID-19. En effet, l'adoption des mesures restrictives mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pandémie a conduit à la baisse de la demande de nos produits d'exportation, couplée à une diminution sensible des cours de matières premières, notamment le pétrole brut. Il en est de même sur le plan local où l'on enregistre une baisse de la demande et/ou de l'offre dans plusieurs secteurs d'activités.

8.2.1 Evolution de l'offre

L'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique se fait ressentir aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur non pétrolier. Dans le secteur pétrolier, la croissance reculerait de 3,7% en 2020 contre une hausse de 8,4% enregistrée en 2019. Cette régression est consécutive à la baisse significative des investissements et la contraction des activités d'extraction en vue de limiter les pertes financières dues à la baisse des cours du pétrole brut. Dans le secteur non pétrolier, la croissance serait de -2,6% après +3,5% en 2019 et perceptible dans tous les secteurs d'activités.

Secteur primaire

L'activité économique dans le secteur primaire devrait se contracter de 1,1% en 2020 contre une hausse de 2,8% en 2019. Cette contraction serait imputable à la baisse dans les branches «agriculture industrielle d'exportation» (-4%), «sylviculture et exploitation forestière» (-5,4%) et «élevage et chasse» (-0,6%). En effet, de fortes incertitudes pèsent sur la commercialisation des principaux produits de l'«agriculture industrielle et d'exportation», notamment le cacao, le coton, le caoutchouc et la banane d'exportation. Pour ce qui est particulièrement du cacao, premier produit agricole d'exportation, en dépit du dynamisme de l'offre locale, l'impossibilité à maîtriser la COVID-19 chez nos principaux clients devraient impacter la demande mondiale à la baisse. Les premières estimations tablent sur une baisse de la production cacaoyère de 3% en 2020.

Dans les branches «agriculture des produits vivriers» et «élevage et chasse», le prolongement des mesures restrictives au second semestre 2020, en particulier la fermeture des frontières terrestres avec les pays de la sous-région, a entraîné la contraction de la demande globale des produits issus de ces branches. Ceci s'est traduit par des difficultés des producteurs locaux à écouler leurs produits. Cette situation a entraîné de fortes perturbations sur les prix au deuxième trimestre de certains produits, notamment la tomate et la volaille. Il en est de même pour certains fruits et légumes qui ont fait l'objet d'une forte demande en raison de leurs vertus thérapeutiques. La mesure de l'indice de prix au premier semestre 2020 révèle que les prix des fruits et légumes ont augmenté respectivement de 9,3% et de 7,7%.

Pour ce qui est de l'élevage, l'enquête de conjoncture du deuxième trimestre 2020 a affiché une baisse globale de la production de viande de 33% par rapport à la même période en 2019. Cette baisse est fortement marquée par la chute de la production avicole (-71%). La production est

majoritairement dominée par la viande bovine (45%), suivie par la volaille (19%), la viande porcine (16%) et les autres viandes (20%).

La branche « sylviculture et exploitation forestière » enregistrerait une contraction de 5,4% en 2020. Cette contraction est liée à la baisse de la demande de nos principaux partenaires commerciaux, en proie à une sévère récession économique.

Secteur secondaire

La croissance du secteur secondaire serait de -1,9 % en 2020 contre +4,9 % en 2019. Hors hydrocarbures, la croissance enregistrerait un repli de 1,5% en 2020 contre une hausse de 4,1% en 2019. La baisse des activités dans le secteur secondaire est essentiellement imputable aux industries manufacturières.

Les **industries agroalimentaires** devraient afficher une croissance de -1,2%, contre une hausse de 2,5% l'année précédente. Compte tenu de la conjoncture difficile engendrée par la pandémie de la Covid-19 avec l'entrée en vigueur des mesures de distanciation sociale ainsi que la fermeture des frontières au second trimestre de l'année 2020, les activités de cette branche ont subi des contraintes, aussi bien au niveau des approvisionnements en matières premières qu'à celui des débouchés. En ce qui concerne particulièrement les débouchés, plusieurs industries agroalimentaires ont eu des difficultés d'accès aux marchés de la sous-région, du fait de la fermeture des frontières. Par ailleurs, sur le plan local, les mesures restrictives des activités dans les secteurs de l'hôtellerie et la restauration ont considérablement réduit la demande en biens des produits agroalimentaires.

Dans les **autres industries manufacturières**, la croissance se situerait à -4,2% contre une hausse de 5,4% en 2019. La faible demande mondiale devrait entraîner la baisse de la production dans les industries du caoutchouc (-5%), les industries de bois sauf fabrication de meubles (-4,6%) et les industries métallurgiques de base (-12,5%). Les difficultés d'approvisionnement en matières premières dans les *industries de textiles et de confections* et l'arrêt des activités de production de la SONARA contribueraient également au recul de la croissance dans ce sous-secteur.

S'agissant de la **production et la distribution d'électricité**, la croissance de la valeur ajoutée devrait reculer de 0,6% contre une hausse de 0,3% en 2019. L'affaiblissement de la production de l'énergie électrique découlerait du fléchissement de la consommation d'électricité, induit par le ralentissement de l'activité économique.

Quant aux activités dans les **bâtiments et travaux publics** (BTP), elles évoluerait de 1,3% après 4,7% en 2019. Ce ralentissement est en lien avec la baisse des investissements publics, pour préserver les dépenses incompressibles et dégager des marges pour faire face à la riposte contre la pandémie.

Secteur tertiaire

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services devrait se révéler plus important, avec une contraction de 3,6% en 2020 contre une augmentation de 3% en 2019. Cette baisse toucherait de façon contrastée les différentes branches d'activités du secteur. Suivant l'ampleur de l'impact, les branches de ce secteur peuvent être regroupées en trois catégories : (i) les branches qui enregistreraient une forte chute d'activités (hôtellerie, restauration, transport) ; (ii) les branches qui enregistreraient une chute modérée d'activités (commerce et services financiers) ; (iii) les branches qui enregistreraient une hausse d'activités (télécommunication).

La branche **restaurants et hôtels** serait la plus touchée par la pandémie du covid-19, avec une baisse de 19,2% contre une hausse de 1,8% en 2019. La fermeture des frontières aériennes et

terrestres au deuxième trimestre a entraîné la baisse du nombre de touristes, avec pour conséquence la chute des fréquentations dans les hôtels et restaurants. En outre, les mesures restrictives relatives aux horaires de fermetures des établissements de tourisme et loisir ont contribué à réduire considérablement les activités dans ce secteur.

Dans la branche **transports**, les différentes mesures barrières ont entraîné la limitation des déplacements urbains et interurbains, avec pour conséquence une réduction des activités. La croissance dans cette branche devrait se situer à -7,8% en 2020 après +3,5% en 2019.

Dans la branche **commerce et réparation de véhicules**, la croissance est estimée à -1,7%, après +4,2% en 2019. Cette régression se justifierait par les effets induits de la baisse en amont des activités de production. Les services financiers baissent également, de 1,9% après une hausse de 6,9% en 2019.

Par contre, les activités de télécommunications devraient croître de 3%, après 3,9% en 2019. Cette situation se justifie notamment par un plus grand recours au télétravail et à l'enseignement à distance dans le cadre des mesures visant à contenir la propagation du coronavirus.

8.2.2 Evolution de la demande

Demande intérieure

La demande intérieure devrait baisser consécutivement au repli de la consommation privée et de l'investissement des entreprises. La consommation des ménages serait en diminution de 6,5% du fait de la baisse des dépenses des ménages en biens manufacturés, notamment celles relatives à l'habillement, à l'acquisition des biens d'équipement, au transport, à la restauration et aux loisirs. A l'inverse, la consommation des administrations publiques devrait augmenter de 0,4%, portée par la hausse des dépenses des ripostes contre la pandémie.

S'agissant de la consommation privée, son repli fait suite à la baisse significative des revenus des ménages, en lien avec la baisse des ressources générées par les activités agropastorales et informelles. En outre, les pertes d'emplois enregistrés dans le secteur formel, du fait de la mise en congé technique dans certaines entreprises et de la réduction des effectifs dans d'autres entreprises, vont également contribuer à la baisse des revenus des ménages.

Dans un contexte de fortes incertitudes et de baisse d'activité, l'investissement devrait également afficher une contraction de 1,9% en 2020 contre une hausse de 8,1% en 2019. Cette contraction concerne aussi bien l'investissement privé que l'investissement public. Il est prévu un décrochage de l'investissement des entreprises à 1,8%. En effet, les entreprises, face à une demande durablement dégradée et aux contraintes de trésorerie, devront reporter les dépenses jugées non-essentielles à court terme.

Demande extérieure

La demande extérieure devrait flétrir du fait de la chute d'activité observée chez nos partenaires. Il est prévu un recul de 3,1% des exportations en volume après une hausse 5% en 2019. Selon les statistiques douanières, au premier semestre 2020, les importations des biens en valeur chutent de 27,6% par rapport à la même période de 2019.

Concernant l'évolution des prix, sur les six premiers mois de l'année, le niveau d'inflation se situe à 2,5% contre 2,4% sur la même période. Bien que l'on ait observé quelques frémissements en avril et mai, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet significatif sur les prix au premier semestre 2020. Selon l'INS, 16% des produits du panier de la ménagère n'ont pas connu de variation de prix, 29% ont vu leur prix baisser et 55% des produits ont subi une hausse des prix. Sur l'ensemble de l'année, le niveau d'inflation devrait se maintenir autour de 2,5%, du fait de la persistance des difficultés d'approvisionnement en biens alimentaires conjuguées à un recul de l'offre.

Tableau 84 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	5,0	3,2	5,1	2,8	-1,1	3,2	4,2	489
Agriculture des produits vivriers	5,8	4,8	5,1	3,7	2,5	3,7	4,4	4,7
Agriculture industrielle et d'exportation	6,6	-3,1	3,9	-0,1	-4,0	2,1	4,6	5,8
Elevage, chasse	4,3	4,7	4,4	5,5	-0,6	4,7	4,7	4,6
Pêche et pisciculture	5,0	4,5	3,1	4,9	1,2	3,3	3,3	3,5
Sylviculture et exploitation forestière	1,2	6,3	7,3	-2,7	-5,4	2,2	3,0	4,2
Secteur secondaire	3,6	1,3	3,1	4,9	-1,9	2,7	4,4	5,5
Industries extractives	-3,4	-16,1	-2,6	8,4	-3,7	1,0	1,4	2,4
<i>Dont : Hydrocarbures</i>	<i>-3,6</i>	<i>-16,4</i>	<i>-2,7</i>	<i>8,5</i>	<i>-3,7</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>2,4</i>
Industries Agro-alimentaires	5,7	7,5	4,0	2,5	-1,2	3,7	4,5	5,2
Autres Industries manufacturières	4,4	5,6	3,3	5,4	-4,2	3,0	5,2	5,8
Production et distribution d'électricité	3,3	5,9	1,2	0,3	-0,6	4,9	5,8	5,4
Production et distribution d'eau et assainissement	-1,4	6,5	2,6	1,7	1,5	3,0	4,0	4,0
BTP	10,4	8,9	7,6	4,7	1,3	2,5	5,8	8,1
Secteur tertiaire	4,9	4,3	4,4	3,0	-3,4	3,7	4,0	3,7
Commerce et réparation de véhicule	5,6	4,5	5,1	4,2	-1,7	3,8	4,4	4,0
Restaurants et hôtels	6,6	5,3	4,3	1,8	-19,2	5,7	5,2	6,0
Transports, entrepôts, communications	2,2	4,2	4,0	3,5	-7,8	2,8	4,4	5,0
Informations et télécommunications	6,0	5,7	-2,3	3,9	3,0	4,0	4,3	4,4
Banques et organismes financiers	5,2	6,0	10,2	6,2	-1,9	4,7	5,8	4,2
Autres services marchands	5,9	3,2	4,3	1,0	-5,8	3,5	3,5	3,5
Administration publique, sécurité sociale	3,6	4,8	3,5	1,7	-1,6	4,0	3,3	2,4
Autres services non marchands	4,0	3,9	4,2	3,2	0,3	2,9	2,7	2,3
PIB aux coûts des facteurs	4,5	3,3	4,1	3,5	-2,6	3,3	4,1	4,4
PIB	4,6	3,5	4,1	3,7	-2,6	3,3	4,1	4,4

Source : MINFI

8.3 Stratégie du Gouvernement sur la période 2021-2023

Sur la période 2021-2023, les perspectives macroéconomiques dépendront d'une part, des facteurs exogènes tels que de la durée de la pandémie, l'évolution des cours des matières premières et de la demande mondiale, et d'autre part, des facteurs endogènes relatifs notamment à l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement pour préserver les emplois et relancer l'économie. L'économie camerounaise devrait après la contraction de 2020, amorcer une reprise progressive à partir de 2021, qui lui permettrait de renouer avec la croissance.

La politique économique du Gouvernement sur la période repose sur un pilier structurel et un pilier conjoncturel. Le pilier structurel s'articule autour de la mise en œuvre du premier triennat de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND 30). Le deuxième pilier concerne la mise en œuvre concomitante de deux plans : un Plan de relance économique dans le cadre de la politique du relèvement de l'économie nationale et un Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, dans le cadre du renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

8.3.1 Orientations du premier triennat de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND 30)

Cette partie présente de manière synthétique les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2021 et 2023. Ces orientations couvrent les quatre piliers de la deuxième phase de la vision qui sont : la transformation structurelle, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et la gouvernance et la décentralisation.

Transformation structurelle de l'économie

Dans ce pilier, le premier défi est la mise en service des infrastructures, afin que ces dernières contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif. Le second est la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole. Le troisième est la promotion de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne le secteur des infrastructures, le gouvernement devrait : (i) finaliser et la mettre en service les grands projets de première génération, ainsi que le démarrage des projets de deuxième génération, (ii) entamer la reconstruction des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême Nord et, (iii) définir une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

Pour ce qui est du secteur rural, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constituera un axe privilégié. Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole.

S'agissant du secteur des Industries et Services, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « made in Cameroon » dans l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées, des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. Par ailleurs, en vue de favoriser le rattrapage technologique, le Gouvernement entend encourager la recherche-développement et l'innovation, et promouvoir les normes.

Développement du capital humain

La question du capital humain renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, pour porter la transformation structurelle de l'économie. Ce capital humain doit être soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socioéconomiques tout au long de la vie. Pour y arriver les éléments-clés concernent :

- **le relèvement du plateau technique des structures hospitalières** en milieu rural et dans les zones reculées qui constituera la priorité majeure dans le secteur de la santé entre 2021 et 2023, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones.
- **l'amélioration de la qualité de l'éducation** à travers notamment la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations. Des efforts seront consacrés à l'accroissement de l'offre des enseignements techniques et professionnels dans le système éducatif afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés. La politique du manuel scolaire constituera également un point d'attention stratégique.
- **les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel** qui seront intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part.

Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale. Les mécanismes de sécurité sociale non contributive seront renforcés à travers la **diversification et l'extension des programmes de transferts directs** (monétaires/en nature) et **indirects**.

Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent au plus grand nombre de travailleurs par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie à travers : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) le développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune ; (iv) le renforcement de la régulation du marché du travail.

Domaine de la gouvernance

Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

Secteur de la gouvernance politique

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à renforcer et consolider le processus de décentralisation. A cet effet, **les textes d'application du code des CTD promulgué en décembre 2019 seront définis**. De plus, les actions et mesures nécessaires seront prises pour la mise en place des régions en particulier les régions à statut spécial du Nord- Ouest et du Sud-Ouest. Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale.

Secteur de la gouvernance administrative, économique et financière

La gouvernance administrative et financière passe par la généralisation de la gestion axée sur les résultats à l'ensemble du secteur public et le renforcement de la redevabilité dans la gestion des ressources publiques. Une attention particulière sera également accordée à l'intensification des mesures de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Une priorité sera également accordée à la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires, en particulier celles qui ont un impact positif sur l'investissement et l'entrepreneuriat.

8.3.2 Plan de relance économique post COVID-19

Ce plan de relance vise non seulement à apporter un soutien conséquent aux branches négativement impactées par cette pandémie, mais aussi à celles ayant un effet d'entraînement important sur le reste de l'économie. Ainsi, il devra permettre de préserver l'activité économique et les emplois et de mettre en place des conditions pour un retour rapide au niveau d'activité d'avant-crise et de préparer l'avenir. Il se décline en quatre principaux axes : (i) la consolidation budgétaire ; (ii) la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ; (iii) la dynamisation des filières de croissance ; (iv) le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Axe 1 : Consolidation budgétaire

La pandémie de Covid-19 est venue interrompre une trajectoire de finances publiques en nette amélioration. Afin de rétablir durablement la viabilité des finances publiques, le Gouvernement

devrait poursuivre les efforts visant à préserver un cadre macroéconomique viable, mettre en œuvre des réformes structurelles et renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques.

AXE 2 : Mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence une diminution sensible du niveau d'activités dans plusieurs entreprises et a compromis le respect de certains de leurs engagements envers les établissements de crédit. Cette situation couplée à l'incertitude qui prévaut sur la maîtrise de la pandémie, aussi bien sur le plan national que chez nos principaux partenaires commerciaux, devraient durcir davantage les conditions d'accès de nombreuses entreprises au financement bancaire. Le Gouvernement envisage de mettre en place des dispositifs adaptés permettant de résoudre les difficultés d'accès au financement du haut et du bas du bilan des entreprises, à travers des lignes spécifiques de financement logées dans les établissements bancaires.

AXE 3 : Dynamisation des branches ou filières de croissance

La pandémie de la COVID-19 a, en plus de son volet sanitaire, eu des conséquences sur le fonctionnement des entreprises, en liaison avec les mesures de restriction imposées par le gouvernement pour limiter sa propagation. Par ailleurs, du fait des principaux canaux de transmission certaines branches d'activités ont été durement affectées par cette pandémie parmi lesquelles : (i) le tourisme, l'hébergement et la restauration ; (ii) les industries pharmaceutiques ; (iii) les autres industries chimiques ; (iv) l'agriculture et la sylviculture ; (v) la pêche ; (vi) le commerce ; (vii) les Bâtiments et Travaux Publics ; et (viii) l'agroalimentaire.

Il s'agit ici de renforcer l'offre locale, satisfaire la demande intérieure et conquérir les marchés internationaux, avec des actions prioritaires en faveur de la restauration de l'activité des entreprises des filières les plus affectées par la pandémie, à travers la dynamisation des branches/filières de croissance.

AXE 4 : Renforcement de la compétitivité des entreprises

La crise sanitaire de la COVID-19 a notamment, généré auprès des entreprises un renchérissement des coûts de certaines charges d'exploitation, réduisant ainsi les marges commerciales. De plus, elle a mis en relief les contraintes liées à la faible transformation et les difficultés de conservation des produits du secteur rural. L'accent sera mis sur des mesures en vue d'alléger les coûts des facteurs notamment en faveur des très petites entreprises, ainsi que des petites entreprises et moyennes entreprises exerçant particulièrement dans le secteur agricole. Il s'agit notamment : (i) du renforcement des infrastructures et équipements ruraux ; (ii) du désenclavement des bassins de production, (iii) du renforcement des capacités des acteurs dans les techniques de développement des chaînes de valeur ; (iv) de l'accompagnement des producteurs dans l'acquisition des intrants agricoles et vétérinaires et (v) la facilitation de l'accès aux marchés local et international.

8.3.3 Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation

La Pandémie du COVID-19 a donné l'occasion de constater une remise en cause de la mondialisation, favorisant au passage des replis identitaires des économies. La rupture des chaînes d'approvisionnement mondial notamment en ce qui concerne les biens alimentaires et de première nécessité a été renforcée par la décision volontariste des pays producteurs de suspendre les exportations, au motif que leurs populations en ont besoin elles-mêmes. Dans la même lignée, d'autres pays ont annoncé la volonté politique de relocaliser sur leur territoire, les industries qui avaient fait l'objet de délocalisation dans le but de s'affranchir de la dépendance extérieure pour ces biens qu'ils sont capables de produire. En effet, cette crise a permis de lancer une véritable réflexion sur la réorientation à donner à notre économie après la crise sanitaire. Dans ce contexte, sur la période 2021-2023, le Gouvernement mettra plus de vigueur sur la politique

d'import-substitution comme principal levier de renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

Le Plan de soutien à la production se focalisera sur l'accroissement et la transformation des produits de grande consommation, pour amorcer le rééquilibrage progressif de la balance commerciale. Les principaux produits alimentaires concernés sont : le riz, le poisson, le blé, le lait et le maïs. Ces cinq produits représentent environ 70% des importations des produits alimentaires en 2019. La facture des importations de ces cinq produits alimentaires est passée de 486,7 milliards en 2015 à environ 542 milliards en 2019. Ils contribuent pour plus d'un tiers au déficit global du commerce.

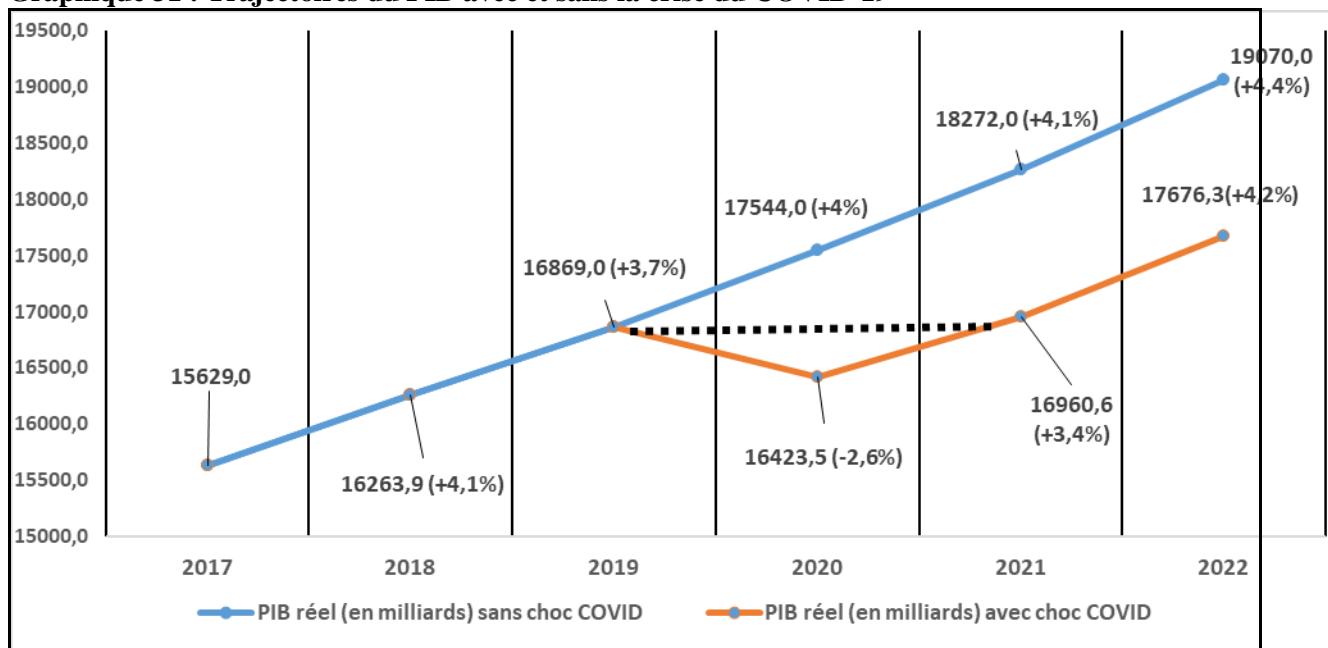
Il convient de relever que, ce plan ne se substitue pas aux missions régaliennes des administrations. Il apporte une meilleure lisibilité sur la problématique cruciale de la substitution aux importations des produits de grande consommation. Une régulation plus efficiente des marchés intérieur et extérieur constituera un soutien important pour ce plan.

8.4 Projections macroéconomiques et budgétaires sur la période 2021-2023

8.4.1 Projections macroéconomiques sur la période 2021-2023

En 2021, la croissance économique est projetée à 3,3% après une contraction de 2,6% estimée en 2020. Cette croissance traduit un PIB réel de 16 960,6 milliards en 2021, inférieur au niveau projeté dans le sentier de croissance d'avant crise (18 272 milliards), soit une perte de 7,2%. Ainsi, en dépit du rebond prévu en 2021, l'économie serait en deçà de son niveau d'avant crise et le niveau de PIB réel de 2021 ne se rapprocherait que de celui réalisé en 2019, impliquant un retard de deux ans par rapport au sentier de croissance initial pour notre économie.

Graphique 31 : Trajectoires du PIB avec et sans la crise du COVID-19



Source: MINFI/DP

A moyen terme, pour remettre l'économie sur son sentier de croissance d'avant crise, le Gouvernement devrait mettre en œuvre et de manière efficace son plan de relance. La croissance réelle s'établirait alors en moyenne à 4% avant de retrouver un rythme en ligne avec la croissance potentielle. L'analyse du décrochage par rapport à la croissance potentielle révèle que les effets de la pandémie sur l'économie ne pourraient commencer à être gommés qu'à l'horizon 2025. A titre comparatif par rapport à la crise de 2008, les conséquences sur l'économie, mesurées à travers

l'écart entre la production effective et la production potentielle n'ont été gommés (écart positif) qu'en 2013, soit 5 ans après.

Encadré 2 : Croissance potentielle et scénario de moyen terme

L'objectif de cet encadré est de déterminer le temps nécessaire pour permettre à l'économie camerounaise de revenir à son sentier de croissance d'avant crise, à la suite du choc de la pandémie de la COVID-19.

Pour ce faire, on utilise la méthode de comparaison entre le PIB potentiel et le PIB effectif. Le PIB potentiel se définit comme le niveau de PIB obtenu en utilisant les pleines capacités des facteurs de production (le travail et le capital). En général, l'économie évolue suivant les cycles qui résultent principalement des mouvements de la demande globale, en relation avec un niveau d'offre globale dont l'évolution est relativement lente à long terme. Durant les phases de récession, il existe des facteurs de production qui ne sont pas pleinement utilisés, du fait de l'insuffisance de la demande effective. Il en découle un écart de production (output gap) entre le PIB potentiel et le PIB effectif. Cet écart de production indique la position de l'économie dans son cycle d'évolution. Un écart de production positif signifie que la production effective est supérieure à la production de pleines capacités. Un écart de production négatif traduit le fait que la production réelle est inférieure à ce qui pourrait être produit si l'économie fonctionnait à plein régime.

Il existe plusieurs méthodes d'estimation de l'écart de production. Nous en avons examiné deux : (i) la méthode de la tendance linéaire qui postule un taux constant de la croissance potentielle et n'incorpore pas un changement structurel comme l'impact d'une crise ; (ii) la méthode du filtre HP (Hodrick-Prescott) selon laquelle une crise (courte ou longue) a un effet très important et durable sur la production potentielle, ce qui conduit à abaisser la dynamique post-choc.

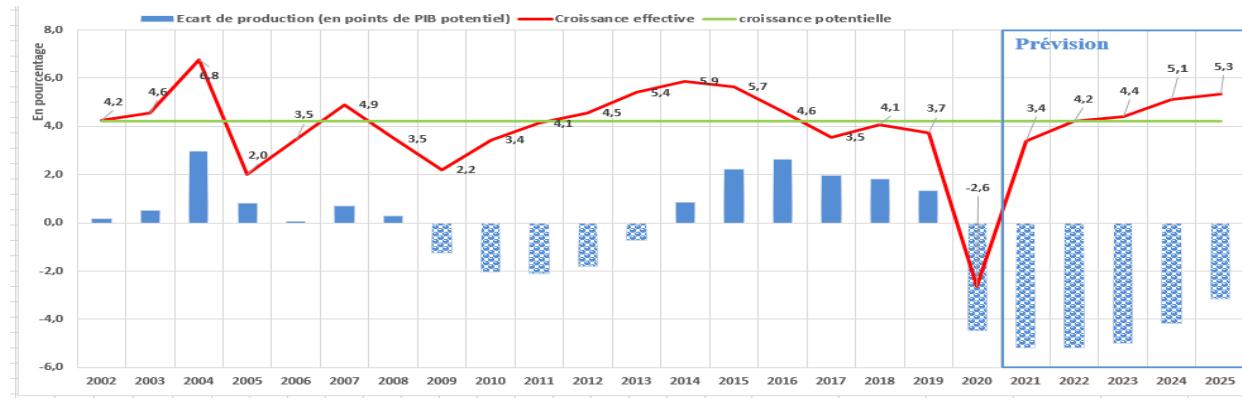
	Ecart de production selon la méthode de tendance linéaire	Ecart de production selon la méthode du filtre HP	Croissance du PIB réel
2010	-2,0	-2,2	3,4
2011	-2,1	-2,2	4,1
2012	-1,8	-1,9	4,5
2013	-0,7	-0,9	5,4
2014	0,9	0,7	5,9
2015	2,2	2,2	5,7
2016	2,7	2,8	4,6
2017	2,0	2,5	3,5
2018	1,8	2,9	4,1
2019	1,3	3,1	3,7
2020	-4,5	-2,9	-2,6

Source : MINFI/DP

Nous avons finalement retenu la méthode de **tendance linéaire** en raison du fait que la crise de la COVID-19 ne devrait pas provoquer de choc à la baisse sur le niveau de la productivité globale des facteurs, mais seulement un ralentissement de sa croissance. Ce ralentissement serait lié à la sous-utilisation des capacités de production de l'économie. Ainsi, après s'être nettement creusé de 2008 à 2013, suite à la crise économique de 2008, l'écart de production s'est progressivement réduit depuis 2014, en lien avec les effets positifs de l'accroissement de l'investissement public lancé dès 2009. Par conséquent, sur la période 2008–2015, les investissements publics ont atteint 5,1% du PIB en moyenne par an, plus du double de la moyenne de 2000–2007. Les croissances du PIB entre 2012 et 2016 étaient supérieures à celles du PIB potentiel qui se situaient autour de 4,2%. L'output gap de l'économie après la crise de 2008 est resté négatif durant 5 ans (entre 2009 et 2013), traduisant le temps mis pour retrouver un niveau d'équilibre d'avant crise. En 2018, l'économie camerounaise s'est située au voisinage de son potentiel, évolution favorisée par la mise en œuvre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. L'écart de production

estimé pour l'année 2020 (-4,5 points) est historiquement le plus bas, en raison de la forte baisse du PIB effectif en 2020. L'écart de production devrait rester négatif au-delà de 2025, mais commencerait à se refermer dès 2025. Toutefois, la mise en œuvre efficace du plan de relance économique pourrait permettre de refermer rapidement les écarts de production sur la période 2020-2025. A partir de 2022, la mise en œuvre du plan de relance permettrait de rehausser l'activité, contribuant à retrouver le niveau du PIB d'avant COVID-19. Pour mémoire, avec la crise de 2008, l'économie a mis cinq ans pour retrouver sa position d'avant crise, mais avec la crise actuelle qui est d'une extrême sévérité, elle pourrait prendre davantage de temps pour retrouver la position d'avant crise dans son cycle.

Le graphique suivant montre comment l'économie s'écarte de son potentiel et le temps qu'elle pourrait prendre pour retrouver son sentier normal de croissance.



Source: MINFI/DP

Les perspectives macroéconomiques sur la période 2021-2023 peuvent être appréciées sur chacun des quatre secteurs institutionnels : secteur réel, secteur extérieur, secteur public et secteur monétaire. Le focus sera fait sur le secteur public, notamment les projections budgétaires et les hypothèses qui les sous-tendent.

Secteur réel

La croissance du **secteur primaire** serait de 3,2% en 2021. Elle est projetée en moyenne annuelle à 4,1% sur la période 2021-2023. Cette projection est en rapport avec les effets conjugués d'une bonne pluviométrie ainsi que la mise en œuvre des mesures visant à accroître la production et la productivité des cultures vivrières, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de fournir les inputs aux unités de transformation. Plusieurs programmes et projets en cours d'exécution, ont pour objectifs d'améliorer les rendements, d'étendre les superficies cultivées, de régénérer les plantations et de contribuer à la maîtrise des itinéraires techniques de production. D'autres facteurs devraient concourir à l'amélioration de la production, du fait notamment de l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, consécutive à l'intensification de la transformation locale de certaines spéculations (maïs et mil pour les industries brassicoles, cacao pour les industries de transformation de cacao) les effets positifs des programmes de relance des filières café, banane, coton et caoutchouc et la remontée attendue des cours des principaux produits d'exportation après la pandémie.

La croissance du **secteur secondaire** serait de 2,7% en 2021. Elle est projetée en moyenne annuelle à 4,2% sur la période 2021-2023. Cette évolution est liée à l'amélioration de la production de pétrole brut et de gaz naturel, qui induit un taux de croissance moyen de 1,6% aux industries extractives. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier de la bonne tenue des activités dans les industries manufacturières, notamment la fabrication des matériaux de construction, les industries chimiques et la transformation du bois. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment l'opérationnalisation des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité.

Les BTP soutiendront également la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre des grands projets de deuxième génération, mais également la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de transport, notamment les routes dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production, afin d'assurer l'approvisionnement des marchés aux meilleures conditions possibles.

La croissance du **secteur tertiaire** serait de 3,7% en 2021. Elle est projetée à 3,8% en moyenne annuelle sur la période 2021-2023. Cette évolution serait liée au dynamisme attendu des activités dans les branches du commerce, du transport et de la télécommunication, en rapport avec le regain d'activités des secteurs primaire et secondaire ainsi que de la demande en service. La branche hôtellerie et restauration se remettrait à un rythme plus lent dans la mesure où l'inquiétude concernant de nouvelles vagues d'infection limiterait les voyages, de même que la réduction du revenu et de l'épargne des ménages sous l'effet de la récession.

Du point de vue **de la demande**, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être relayée par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure, à travers les emplois créés, devrait bénéficier des effets induits par les mesures de relance de l'activité économique prescrites par le Gouvernement. La consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB enregistrerait une hausse de 4,5%, en moyenne sur la période, due à une croissance moyenne de 5,8% de la consommation privée. Les investissements connaîtraient une augmentation de 3,1%, en moyenne annuelle sur la période sous les effets conjugués de la hausse des investissements privés (+2,9%) et des investissements publics (+4,1%).

Les échanges extérieurs se caractériseraient, en moyenne, par une hausse de 4,1% des exportations des biens et services sur la période et de 2,6% des importations. Cette hausse attendue des exportations est en rapport avec l'accroissement de la production de pétrole brut et de gaz naturel.

L'inflation serait maintenue en moyenne annuelle à un taux de 2,5% qui est en dessous du seuil communautaire de 3% de la CEMAC. Ce résultat serait obtenu grâce aux efforts du Gouvernement dans le cadre de l'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante. Il proviendrait également d'une inflation importée modérée.

Secteur extérieur

Le solde de la balance de biens passerait de -939,0 milliards en 2020 à -550,9 milliards en 2021, et se situerait à -288,7 milliards en 2022. Cette évolution serait liée à une progression des exportations de biens de 13,0% du PIB en 2021, 13,1% en 2022 et 13,5% en 2023. Les importations de biens passeraient de 15,2% du PIB en 2021, à 14,3% en 2022 et 13,7% en 2023. En 2021, le déficit du solde courant pourrait se réduire à 4,3% du PIB contre 6,4% en 2020. Entre 2021 et 2023, ce déficit serait en moyenne de 4,4% du PIB.

Situation monétaire

La politique monétaire resterait en conformité avec celle de la BEAC. La masse monétaire s'établirait en moyenne à 25,3% du PIB sur la période. Elle évoluerait de 5 606,4 milliards en 2021 et se situerait à 6 577,2 milliards en 2023. Elle devrait progresser de 5,5% en moyenne au cours de la période sous revue.

Les crédits à l'économie, pour soutenir l'activité économique, passeraient de 3 474,8 milliards en 2021 à 3 955,7 milliards en 2023, soit une progression de 6,5% en moyenne entre 2021 et 2023. Ils devraient représenter en moyenne 15,1% du PIB sur la période.

Les avoirs extérieurs nets passeraient de 2 421,1 milliards en 2021 à 2 455,4 milliards en 2023. Ils représenteraient en moyenne 10% du PIB sur la période.

8.4.2 Cadrage budgétaire sur la période 2021-2023

8.4.2.1 Cadrage budgétaire en 2021

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2021-2023 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant la réduction du déficit budgétaire, dans l'optique de maîtriser l'endettement public et de garantir l'équilibre des comptes extérieurs. Elle vise à ramener le déficit budgétaire progressivement à un niveau soutenable à moyen terme. Dans un contexte de crise, le déficit budgétaire est attendu à 4,2% du PIB en 2020 et devrait se réduire à 3,3% à 2021 sous l'effet d'une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières et, d'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques. A moyen terme, ce déficit devrait se situer à 2,0% en 2022 et 0,7% en 2023.

En matière de politique fiscale, l'objectif du Gouvernement demeure la mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières, tout en maintenant une politique incitative au plan économique et protectrice au plan social.

Le taux de pression fiscale, après s'être établi à 12,5% du PIB en 2019, diminuerait à 11,7% en 2020 puis augmenterait fortement à 12,6 % en 2021. Ces évolutions heurtées sont à mettre en relation directe avec les effets de la crise qui conduisent à une baisse marquée des prélèvements obligatoires en 2020 plus que la baisse de l'activité, conduisant à une diminution mécanique du ratio. Le rebond de l'activité en 2021 se traduirait symétriquement par un rebond moindre des recettes et donc une diminution du ratio avec un effet globalement neutre sur les deux années. À ces effets mécaniques s'ajoutent ceux des mesures nouvelles, qui en net baissent les prélèvements obligatoires, compte tenu des mesures visant à soutenir les entreprises des secteurs fortement affectés par la pandémie.

La mobilisation des recettes aura pour ressorts (*i*) l'élargissement de l'assiette, (*ii*) la sécurisation des recettes, (*iii*) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et (*iv*) le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale.

Il est ainsi envisagé les mesures suivantes :

- **En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes**

- La poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale ;
- l'optimisation de la fiscalisation du secteur informel par la promotion des moyens de paiement traçables ;
- le réajustement du seuil d'assujettissement à la TVA pour un meilleur rendement de cet impôt ;
- la mise en place d'un système de suivi de la conformité fiscale des contribuables par les grandes entreprises ;
- la modernisation des modalités de perception de certains droits de timbre ;

- **En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale**

- L'amorce du recours aux technologies de blockchain, du big data, du data mining, et de l'intelligence artificielle pour une meilleure exploitation des données à des fins fiscales ;
- la redéfinition de la notion d'établissement stable dans l'optique de prendre en compte le développement de l'économie numérique ;
- le renforcement des dispositifs de taxation des flux financiers illicites ;
- le durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- l'intensification du recours aux expertises locales et internationales à travers le mécanisme « inspecteur des impôts sans frontière » ;

• Renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'administration fiscale

- L'approfondissement de la segmentation de la population des grandes entreprises pour une gestion plus efficace des risques fiscaux liés à cette catégorie de contribuables ;
- l'optimisation de la gestion de la fiscalité des particuliers à travers la création des cellules spécialisées ;
- l'extension de l'informatisation aux Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) afin de leur faire bénéficier des acquis de la dématérialisation des procédures fiscales ;

• En matière de promotion économique et social

- La poursuite du soutien fiscal à la relance de l'activité dans les secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire COVID-19 ;
- la mise en place d'un régime fiscal allégé et privilégié pour les « start-ups » porteurs de projets innovants et à fort potentiel de croissance ;
- le renforcement de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
- la densification de l'offre de services fiscaux en ligne ;
- la généralisation des télé-procédures à toutes les catégories de contribuables.

A court terme et particulièrement pour l'année 2021, la mobilisation des recettes douanières sera recherchée à travers :

- l'accompagnement du commerce licite à travers un maillage complet des frontières pour empêcher toute entrée frauduleuse de marchandises sur le territoire, qui nuirait aux activités des entreprises qui accomplissent régulièrement leurs formalités de dédouanement. A cet égard, le dispositif de surveillance de l'espace économique sera renforcé ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers notamment la révision de la politique de taxation de certains biens dans la perspective soit de décourager progressivement leur importation, soit de favoriser leur transformation locale avant exportation, soit de limiter leur forte consommation en raison de leurs conséquences néfastes sur la santé et l'environnement, soit d'accroître les ressources autonomes d'accompagnement de la décentralisation et de la Couverture Santé Universelle ;
- l'amélioration du dispositif de prise en charge des marchandises à travers l'utilisation des techniques de gestion des risques intégrées dans la nouvelle application CAMCIS (Cameroon Customs Information System) ;
- la gestion coordonnée des frontières avec les pays voisins et une mutualisation des informations relatives au commerce extérieur intra régional ;
- la mise sur pied d'un système innovant de suivi des couvertures budgétaires des opérations douanières effectuées dans le cadre des marchés publics ;
- l'apurement systématique des soumissions d'enlèvement direct et des acquits- à- caution souscrits en douane dans les délais prescrits ;
- la réduction de la dépense fiscale induite des biens que le Cameroun est susceptible de produire facilement tels que le maïs, le riz, le blé, le soja, etc. ;

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes et les emprunts et dons. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Les **recettes pétrolières** comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles sont ajoutées depuis 2020 les recettes provenant de l'exportation du gaz naturel. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur : (i) une production de pétrole à 24,8 millions de barils ; (ii) un cours du baril à 43,8 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit un prix du baril camerounais à 40,3 dollars ; (iii) un taux de change de 579,8 francs FCFA par dollar. Ainsi calculée, la redevance SNH pétrole attendue est de 293,8 milliards. La prévision de la redevance gaz repose sur : (i) une production projetée à 82 milliards de scf (**standard cubic feed**)

correspondant à 13,7 millions de baril ; (ii) un prix du baril de gaz à 4,4 dollars ; (iii) un taux de change de 579,8 francs FCFA par dollar. Sur cette base, la redevance gaz est évaluée à 42,7 milliards. Assis essentiellement sur les bénéfices de l'exercice 2020, le montant attendu de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 56,5 milliards. Au total, les recettes pétrolières consolidées se chiffrent à 393 milliards en 2021, en hausse de 19,7 milliards par rapport aux estimations de l'exercice 2020.

Les **recettes non pétrolières** sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2021, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 5% résultant d'une croissance réelle non pétrolière de 3,5% et d'un déflateur du PIB de 1,5%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières attendues s'élèvent à 2 956,6 milliards, dont 1 938,1 milliards d'impôts et taxes, 804,7 milliards de recettes douanières et 213,8 milliards de recettes non fiscales.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 106,9 milliards en 2021, en hausse de 4,9 milliards (4,8%) par rapport à 2020.

Les **ressources de financement de l'Etat** sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à combler le gap de financement qui résulte de la relation entre les recettes propres de l'Etat et le total de ses dépenses et charges. Pour l'exercice 2021, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 443,4 milliards, en diminution de 313,1 milliards par rapport à 2020. Cette baisse se justifie par la non-reconduction en 2021 des appuis financiers exceptionnels des partenaires techniques et financiers dont a bénéficié l'Etat du Cameroun dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, y compris l'allègement de la dette extérieure.

Pour ce qui est **des dépenses**, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques à travers la rationalisation de la dépense publique. En 2021, l'accroissement de la dépense serait plus mesuré, avec les deux effets opposés que sont le retrait des mesures d'urgence d'une part et l'activation des Plans de relance d'autre part.

Les mesures envisagées concernent notamment :

- ❖ En matière de dépenses courantes
 - la poursuite de l'exercice de rationalisation des activités des administrations,
 - la réduction progressive du montant des dépenses exécutées en procédures dérogatoires ;
 - la réduction des ressources dédiées à la prise en charge des déplacements des personnels de l'Etat à l'étranger ;
 - l'opérationnalisation de la mercuriale des prix des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements ;
 - la définition des quotas de consommation de téléphone par administration et par responsable.
- ❖ En matière d'investissement public
 - l'amélioration de la qualité de la dépense publique, par la priorisation des projets d'investissement public susceptibles de permettre l'épanouissement du secteur privé et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
 - la mise en place d'une planification rigoureuse des moyens qui seront mis en œuvre pour l'exploitation et l'entretien des investissements publics déjà réalisés ;
 - la reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
 - la dynamique d'augmentation des ressources transférées aux CTD va se poursuivre, conformément à la réglementation en vigueur et aux contraintes budgétaires qui s'imposeront.

Les dépenses budgétaires se subdivisent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et la dette publique.

Les dépenses courantes sont projetées à 2335,6 milliards contre 2241,0 milliards estimés pour l'exercice 2020. Les dépenses de personnel sont budgétisées à 1068,6 milliards. Les dépenses de biens et services passent de 677,0 milliards en 2020 à 736,9 milliards en 2021, en augmentation de 59,9 milliards, en liaison avec la prise en compte des contraintes fortes liées à l'organisation de la CAN 2022, à la couverture sécuritaire, au fonctionnement des Conseils régionaux et aux dépenses sanitaires. Les transferts et subventions sont prévus à 528,8 milliards, en hausse de 0,9 milliard par rapport à l'estimation de 2019. Les transferts et subventions comprennent 299,2 milliards de subventions et 229,6 milliards des pensions.

Les dépenses en capital sont provisionnées à hauteur de 1 352,0 milliards, en augmentation de 97,7 milliards par rapport à l'estimation de 2020. Elles comprennent 583,2 milliards de dépenses sur ressources propres, 733,8 milliards de dépenses sur financements extérieurs et 35 milliards de dépenses de restructuration.

Une provision de 180 milliards est programmée en 2021, dont 100 milliards seront destinés pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie du covid-19, 50 milliards pour le fond de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, et 30 milliards pour la décentralisation.

Le service de la dette publique est projeté à 982,4 milliards, réparti en 491 milliards pour la dette extérieure et 491,4 milliards pour la dette intérieure. Par rapport à 2020, le service de la dette publique enregistrerait une baisse de 49,3 milliards.

En définitive, le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 865,2 milliards, en hausse de 232,5 milliards par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2020.

Tableau 85 : Projections budgétaires

	2019	LFI.2020	LFR.2020	2020	2021	2022	2023
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	5348,9	4951,7	4707,0	4813,2	4865,2	5241,8	5500,7
I -RECETTES INTERNES	3517,2	3617,2	2848,5	2954,7	3369,7	3589,6	3913,7
1-Recettes pétrolières + gaz	584,5	443,01	269,70	328,3	393,04	406,4	490,3
- Redevance pétrole SNH	471,5	293,2	132,1	185,6	293,8	349,5	350,0
- Redevance gaz SNH	0,0	48,3	39,1	44,9	42,7	67,4	86,4
- Impôts/Stés pétrolières	113,0	101,5	98,6	97,8	56,5	79,6	93,8
2-Recettes non pétrolières	2932,7	3174,2	2578,8	2626,5	2976,6	3183,2	3423,4
- Impôts et taxes	1947,2	2103,0	1724,8	1770,4	1938,1	2088,2	2264,0
- Recettes douanières	821,1	859,2	650,0	652,1	804,7	881,8	933,7
- Recettes non fiscales	164,4	212,0	204,0	204,0	233,8	213,2	225,8
II - DONS	133,3	102,0	102,0	102,0	106,9	106,8	113,1
III - EMPRUNTS	1698,4	1 232,5	1 756,5	1756,5	1388,6	1544,7	1473,5
- Prêts projets	1060,3	767,0	655,0	655,0	703,4	744,0	792,7
- Programme FMI-BAD-AFD-BM-UE	288,1	115,5	214,5	214,5	260,0	0,0	0,0
- Emission de titres publics	350,0	320,0	420,0	420,0	350,0	450,0	400,0
- Financement bancaire (hors titres publics)	0,0	30,0	80,0	80,0	30,0	30,0	30,0
Financement exceptionnel			387,0	387,0	45,2	320,7	250,8
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	5080,3	4951,7	4707,0	4707,0	4865,2	5241,8	5500,7
I - DEPENSES COURANTES	2632,7	2443,5	2241,0	2241,0	2335,5	2399,8	2446,3
1- Dépenses de personnel	1013,4	1066,2	1036,2	1036,1	1069,8	1090,4	1101,4
2- Achats sur biens et services	894,6	780,0	677,0	677,0	736,9	706,5	741,2

	2019	LFI.2020	LFR.2020	2020	2021	2022	2023
3- Transferts et subventions	724,7	597,4	527,9	527,9	528,8	602,9	603,7
II- DEPENSES EN CAPITAL	1516,7	1496,3	1254,3	1254,3	1352,0	1432,6	1523,5
* Dépenses sur FINEX	822,7	796,0	684,0	684,0	733,8	774,4	824,9
* Dépenses sur ressources internes	650,7	654,4	542,2	542,2	583,2	621,0	659,1
* Dépenses de restructurations	43,3	45,9	28,1	28,1	35,0	37,2	39,5
III -FONDS DIVERS				180,0	150,0	123,5	60,0
IV- DETTE PUBLIQUE	911,1	1011,9	1031,7	1031,7	1027,7	1285,9	1470,9
* Dette extérieure	497,2	472,2	492,0	492,0	536,2	690,0	898,8
- Intérêts	176,9	170,0	152,4	152,4	197,0	217,0	229,8
- Principal	320,3	302,2	339,6	339,6	339,2	473,0	669,0
* Dette intérieure	413,9	539,7	539,7	539,7	491,5	595,9	572,1
dont : - Intérêts	54,7	49,9	49,9	49,9	65,2	65,4	58,2
- Principal	38,9	345,8	345,8	345,8	287,8	393,5	326,9
- Restes à payer	165,2	72,0	72,0	72,0	66,5	65,0	115,0
- Remboursement Crédits TVA	66,0	72,0	72,0	72,0	72,0	72,0	72,0
Besoin / capacité de financement (+/-)	-268,6	0,0		-106,2	0,0	0,0	0,0

Source : MINFI

8.4.2.2 Projections budgétaires sur la 2021-2023

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels auxquels peut s'attendre l'Etat du Cameroun, les projections des recettes totales et dons pourront atteindre 15% du PIB en 2021 contre 14% en 2020. Les recettes totales et dons évoluerait à un taux moyen de 12% sur la période 2021-2023.

En perspective, les recettes non pétrolières augmenteraient à un rythme de 12,3% en moyenne sur la période, Il en résulterait un taux de pression fiscale (recettes non pétrolières/PIB courant) qui passerait de 12,6% en 2021 à 13,6% en 2022, pour se situer à 14% en 2023. Cette évolution serait essentiellement en lien avec la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation de ces recettes, notamment la rationalisation des dépenses fiscales.

S'agissant des dépenses totales, elles sont projetées à 17,5% du PIB en 2021 contre une estimation de 17,7% du PIB en 2019. Elles progresseraient à un rythme de 4,0% en moyenne par an sur la période 2021-2022.

Les dépenses courantes devraient s'accroître de 3% en moyenne par an sur la période sous-revue, Elles représentent 11,1% du PIB en 2021 et devraient se situer à 10,9% du PIB en 2022, et à 10,4% du PIB en 2023, traduisant ainsi le souci de maîtriser les dépenses.

Les dépenses d'investissement devraient progresser globalement de 7,0% en 2021. Sur la période 2021-2023, elles augmenteraient au rythme annuel de 6% et représenteraient en moyenne 5,8% du PIB.

Au regard des recettes totales et des dépenses telles que projetées en 2021, il se dégagerait un déficit budgétaire global dont compris de 2,8% en 2021 contre 3,8% en 2020. Au cours de la période 2021-2023, le déficit budgétaire (dons compris) devrait poursuivre sa tendance baissière, conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 1,8% du PIB.

Tableau 86 : Indicateurs macroéconomiques clés

	Historiques				Estimations	Projections		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur réel								
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	19345	20328	21493	22855	21856	22973	24383	25953
PIB pétrolier	623	718	1000	1064	708	762	880	895
PIB non pétrolier	18722	19610	20493	21791	21148	22211	23503	25058
PIB à prix constant	15093	15629	16264	16854	16425	16974	17676	18455
PIB pétrolier	1011	846	823	893	860	869	881	902
PIB non pétrolier	14082	14783	15441	15976	15565	16105	16796	17554
<i>Croissance annuelle (en %)</i>								
PIB à prix constant	4,6	3,5	4,1	3,7	-2,6	3,3	4,1	4,4
PIB pétrolier	-3,6	-16,4	-2,7	8,5	-3,7	1,0	1,4	2,4
PIB non pétrolier	5,3	5,0	4,4	3,5	-2,6	3,5	4,3	4,5
Prix								
Déflateur du PIB	1,1	1,5	1,6	2,6	-1,7	1,8	2,0	2,0
Déflateur du PIB pétrolier	-17,6	37,9	43,0	-2,0	-30,9	6,4	13,9	-0,6
Déflateur du PIB non pétrolier	1,6	-0,2	0,0	2,8	-0,4	1,5	1,5	2,0
Prix à la consommation	0,9	0,6	1,1	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Prix des exportations	-8,0	3,1	7,4	-0,5	-14,4	1,6	5,5	-0,4
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-15,4	21,4	24,8	-5,0	-33,0	5,9	12,9	-0,6
Prix des importations	-6,7	-0,3	2,5	-0,8	0,8	0,4	1,0	1,7
Termes de l'échange	-1,2	3,4	4,9	0,4	-15,2	1,3	4,6	-2,1
Les composantes de la demande (en % du PIB)								
Consommation	82,1	81,1	81,6	81,8	82,3	79,3	79,1	81,0
Privée	70,0	70,0	70,5	71,0	70,6	67,9	68,6	71,5
Publique	12,1	11,1	11,1	10,9	11,6	11,4	10,5	9,5
FBCF	22,6	23,0	22,8	22,6	24,5	26,4	26,2	23,8
Privée	17,8	18,6	18,8	18,5	20,1	21,9	21,7	19,3
Publique	4,8	4,4	4,0	4,0	4,4	4,5	4,5	4,4
Exportations B&S	19,2	18,6	19,3	20,2	16,6	17,9	17,9	17,2
Importations B&S	24,0	22,6	23,7	24,7	23,4	23,7	22,8	22,0
Secteur public (en % du PIB)								
Recettes totales et Dons	14,7	15,0	15,7	15,7	13,7	14,8	15,7	16,3
<i>pétrolières</i>	2,2	1,9	2,3	2,6	1,5	1,7	1,7	1,9
<i>non pétrolières(Pression fiscale)</i>	11,9	12,3	12,6	12,5	11,7	12,6	13,6	14,0
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	12,3	12,8	13,2	13,2	12,1	13,1	14,1	14,5
Dépenses	20,9	18,8	18,5	19,3	17,7	18,0	17,5	16,8
<i>courantes</i>	12,9	11,2	11,3	12,5	11,2	11,3	11,0	10,5
<i>en capital</i>	7,8	7,2	6,5	6,6	5,7	5,9	5,9	5,9
Solde budgétaire (base ordonnancement)								
Hors dons	-6,4	-4,1	-2,9	-3,9	-4,2	-3,3	-2,0	-0,7
Dons y compris	-6,2	-3,8	-2,5	-3,3	-3,8	-2,8	-2,0	-0,7
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-5,3	-3,3	-2,9	-4,1	-3,4	-2,9	-1,7	-0,9
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-7,6	-4,9	-3,9	-4,8	-4,3	-3,4	-2,1	0,0
Secteur exterieur								
Solde compte courant	-3,2	-3,4	-3,5	-2,8	-6,4	-4,3	-4,5	-4,3
Situation monétaire (croissance nominale)								
Masse monétaire (M2)	5,3	5,9	14,4	7,4	3,5	3,8	4,8	7,8
Avoirs extérieurs nets	8,6	15,5	5,2	13,9	2,7	-0,1	0,6	0,8
Crédit à l'économie	5,9	2,6	12,1	0,2	-4,2	6,0	4,6	8,9

Source: MINFI

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APPME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DP	Division de la Prévision
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance

ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINSEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun

SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGBC	Société Générale de Banques du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook